



BULLETIN DES SEANCES DU GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

N° 083

Séance du mardi 2 juillet 2019

Présidence de M. Rémy Jaquier, président

Sommaire

Sommaire	1
Dépôts du 2 juillet 2019	5
<i>Interpellation</i>	5
<i>Motions</i>	5
<i>Postulats</i>	6
<i>Résolution</i>	6
Intervention personnelle – Philippe Jobin	6
<i>Demande d'introduction d'une intervention personnelle dans l'ordre du jour</i>	6
Intervention personnelle – Jean-François Chapuisat	6
<i>Demande d'introduction d'une intervention personnelle dans l'ordre du jour</i>	6
Communication du 2 juillet 2019	7
<i>Campagne annuelle de sensibilisation – la Direction générale de la mobilité et des routes présente un film vidéo de 2 minutes</i>	7
Salutations à la tribune du public	Erreur ! Signet non défini.
<i>Classe 10 G de Vevey</i>	7

<i>M. Pierre Droz – ancien président du Conseil communal de Bex.....</i>	7
Interpellation Arnaud Bouverat et consorts – Perte injustifiée des droits politiques pour personnes sous curatelle : incurie, problème de formation, législatif ou règlementaire ? (19_INT_377)	8
<i>Texte déposé</i>	8
<i>Développement</i>	9
Motion Séverine Evéquoz et consorts – Valoriser le fonds cantonal pour la protection de la nature (19_MOT_097)	9
<i>Texte déposé</i>	9
<i>Développement</i>	11
Intervention personnelle – Philippe Jobin	11
<i>Cas de maltraitance animale dans des exploitations agricoles.....</i>	11
Postulat Jean-Bernard Chevalley et consorts au nom du groupe UDC – Pour une agriculture productrice et nourricière résolument inscrite dans le développement durable. (19_POS_152)	12
<i>Texte déposé</i>	12
<i>Développement</i>	13
Postulat Stéphane Montangero et consorts – Urgence climatique : un bilan intermédiaire de la stratégie « restauration collective » est nécessaire pour évaluer l’objectif de provenance locale des aliments et introduire le bien-être animal (19_POS_154)	20
<i>Texte déposé</i>	20
<i>Développement</i>	22
Réponse du Conseil d’Etat aux observations de la Commission des finances sur le budget 2019 (GC 086)	23
<i>Rapport de la Commission des finances sur les réponses du Conseil d’Etat aux observations sur le Budget 2019.....</i>	23
<i>Décision du Grand Conseil après rapport de la Commission des finances.....</i>	23
Démission	25
<i>Grand Conseil et Bureau du Grand Conseil – Nicolas Rochat Fernandez</i>	25
Rapport de la Commission des finances chargée de contrôler les comptes de l’Etat de Vaud pour l’année 2018 (GC 097)	26
<i>Rapport de majorité de la Commission des finances sur les comptes 2018</i>	26
<i>Rapport de minorité de la Commission des finances sur les comptes 2018</i>	26
<i>Décision du Grand Conseil après rapports de commission</i>	27
Intervention personnelle – Jean-François Chapuisat	30
<i>Le métier de vigneron-tâcheron</i>	30
Election de la Présidence du Grand Conseil 2019-2020 (GC 099)	31
Rapport de la Commission des finances chargée de contrôler les comptes de l’Etat de Vaud pour l’année 2018 (GC 097)	32
<i>Décision du Grand Conseil après rapports de la Commission des finances (suite).....</i>	32

Election de la première Vice-Présidence 2019-2020 (GC_100)	38
Rapport de la Commission des finances chargée de contrôler les comptes de l'Etat de Vaud pour l'année 2018 (GC_097)	39
<i>Décision du Grand Conseil après rapports de la Commission des finances (suite)</i>	39
Election de la deuxième Vice-Présidence 2019 – 2020 (GC_101)	42
Rapport de la Commission des finances chargée de contrôler les comptes de l'Etat de Vaud pour l'année 2018 (GC_097)	43
<i>Décision du Grand Conseil après rapports de la Commission des finances (suite)</i>	43
Election d'un membre du Bureau, en remplacement de M. Rémy Jaquier démissionnaire (GC_102)	45
Motion François Pointet et consorts au nom du groupe Vert'libéral – Pour pacifier les conflits entre rénovation énergétique et protection des monuments, il est temps d'édicter une directive ! (19_MOT_100)	46
<i>Texte déposé</i>	46
<i>Développement</i>	46
Motion Arnaud Bouverat et consorts – Taxe automobile : stop à la taxation de la mobilité réduite ! (19_MOT_101)	47
<i>Texte déposé</i>	47
<i>Développement</i>	48
Postulat Stéphane Rezzo et consorts – Surélevons le bâti existant pour créer des places (16_POS_214)	48
<i>Rapport de la commission</i>	48
<i>Décision du Grand Conseil après rapport de la commission</i>	50
Postulat Stéphane Rezzo et consorts – Agrandissons l'existant – Poussons les murs ou surélevons le bâti existant pour créer de l'espace (16_POS_217)	51
<i>Rapport de la commission</i>	51
<i>Décision du Grand Conseil après rapport de la commission</i>	53
Postulat Guy Gaudard et consorts – Impôt minimum (18_POS_082)	54
<i>Rapport de la commission</i>	54
<i>Décision du Grand Conseil après rapport de la commission</i>	56
Cérémonie de passation des pouvoirs	59
<i>Discours de M. Rémy Jaquier, président sortant de charge</i>	59
<i>Discours de M. Yves Ravenel, nouveau président</i>	60
<i>Allocution de M. Maurice Treboux</i>	61

La séance est ouverte à 10 heures.

Séance du matin

Sont présent-e-s : Mmes et MM. Taraneh Aminian, Sergei Aschwanden, Claire Attinger Doepper, Anne Baehler Bech, Stéphane Balet, Céline Baux, Alexandre Berthoud, Anne Sophie Betschart, Florence Bettschart-Narbel, Jean-Luc Bezençon, Mathieu Blanc, Guy-Philippe Bolay, Arnaud Bouverat, Alain Bovay, Hadrien Buclin, Sonya Butera, Josephine Byrne Garelli, Jean-François Cachin, François Cardinaux, Carine Carvalho, Jean-François Chapuisat, Amélie Cherbuin, Alberto Cherubini, Christine Chevalley, Jean-Bernard Chevalley, Jean-Rémy Chevalley, Jean-Luc Chollet, Jérôme Christen, Philippe Cornamusaz, Régis Courdesse, Laurence Creteigny, Nicolas Croci Torti, Muriel Cuendet Schmidt, Julien Cuérel, Fabien Deillon, Alexandre Démétriadès, Eliane Desarzens, Pierre Dessemontet, Grégory Devaud, Daniel Develey, Jean-Michel Dolivo, Carole Dubois, Thierry Dubois, Philippe Ducommun, Aline Dupontet, José Durussel, Cédric Echenard, Olivier Epars, Séverine Evéquoz, Pierre-Alain Favrod, Yves Ferrari, Isabelle Freymond, Sylvain Freymond, Circé Fuchs, Hugues Gander, Guy Gaudard, Maurice Gay, Jean-Marc Genton, Philippe Germain, Olivier Gfeller, Jean-Claude Glardon, Nicolas Glauser, Sabine Glauser Krug, Yann Glayre, Florence Gross, Valérie Induni, Nathalie Jaccard, Jessica Jaccoud, Vincent Jaques, Rémy Jaquier, Philippe Jobin, Rebecca Joly, Susanne Jungclaus Delarze, Catherine Labouchère, Didier Lohri, Yvan Luccarini, Christelle Luisier Brodard, Raphaël Mahaim, Axel Marion, Stéphane Masson, Olivier Mayor, Daniel Meienberger, Martine Meldem, Serge Melly, Roxanne Meyer Keller, Laurent Miéville, Maurice Mischler, Gérard Mojon, Stéphane Montangero, Pierre-François Mottier, Sarah Neumann, Maurice Neyroud, Yves Paccaud, Yvan Pahud, Pierre André Pernoud, Olivier Petermann, François Pointet, Léonore Porchet, Delphine Probst, Jean-Louis Radice, Pierre-Yves Rapaz, Etienne Räss, Yves Ravenel, Alette Rey-Marion, Stéphane Rezso, Claire Richard, Werner Riesen, Anne-Lise Rime, Nicolas Rochat Fernandez, Pierre-André Romanens, Myriam Romano-Malagrifa, Pierrette Roulet-Grin, Denis Rubattel, Daniel Ruch, Alexandre Rydlo, Monique Ryf, Graziella Schaller, Carole Schelker, Valérie Schwaar, Claude Schwab, Patrick Simonin, Eric Sonnay, Jean-Marc Sordet, Felix Stürner, Nicolas Suter, Muriel Thalmann, Jean-François Thuillard, Maurice Treboux, Daniel Trolliet, Jean Tschopp, Christian Van Singer, Vassilis Venizelos, Pierre Volet, Philippe Vuillemin, Marc Vuilleumier, Cédric Weissert, Andreas Wüthrich, Georges Zünd, Pierre Zwahlen. (139)

Sont absent-e-s : 11 député-e-s.

Dont excusé-e-s : Mmes et MM. Dominique-Ella Christin, Anne-Laure Métraux-Botteron, Sylvie Podio, Marc-Olivier Buffat, Jean-Daniel Carrard, Aurélien Clerc, Vincent Keller, Philippe Liniger, Claude Matter. (9)

Séance de l'après-midi

Sont présent-e-s : Mmes et MM. Taraneh Aminian, Sergei Aschwanden, Claire Attinger Doepper, Anne Baehler Bech, Stéphane Balet, Céline Baux, Alexandre Berthoud, Anne Sophie Betschart, Florence Bettschart-Narbel, Jean-Luc Bezençon, Guy-Philippe Bolay, Alain Bovay, Hadrien Buclin, Marc-Olivier Buffat, Sonya Butera, Josephine Byrne Garelli, Jean-François Cachin, François Cardinaux, Carine Carvalho, Jean-François Chapuisat, Amélie Cherbuin, Alberto Cherubini, Christine Chevalley, Jean-Bernard Chevalley, Jean-Rémy Chevalley, Jean-Luc Chollet, Jérôme Christen, Aurélien Clerc, Philippe Cornamusaz, Régis Courdesse, Laurence Creteigny, Nicolas Croci Torti, Muriel Cuendet Schmidt, Julien Cuérel, Fabien Deillon, Alexandre Démétriadès, Eliane Desarzens, Pierre Dessemontet, Grégory Devaud, Daniel Develey, Jean-Michel Dolivo, Carole Dubois, Thierry Dubois, Philippe Ducommun, Aline Dupontet, José Durussel, Cédric Echenard, Olivier Epars, Séverine Evéquoz, Pierre-Alain Favrod, Yves Ferrari, Isabelle Freymond, Sylvain Freymond, Circé Fuchs, Hugues Gander, Guy Gaudard, Maurice Gay, Jean-Marc Genton, Philippe Germain,

Olivier Gfeller, Jean-Claude Glardon, Nicolas Glauser, Sabine Glauser Krug, Yann Glayre, Florence Gross, Valérie Induni, Nathalie Jaccard, Jessica Jaccoud, Vincent Jaques, Rémy Jaquier, Philippe Jobin, Rebecca Joly, Susanne Jungclaus Delarze, Didier Lohri, Yvan Luccarini, Christelle Luisier Brodard, Raphaël Mahaim, Axel Marion, Stéphane Masson, Olivier Mayor, Daniel Meienberger, Martine Meldem, Serge Melly, Roxanne Meyer Keller, Laurent Miéville, Maurice Mischler, Gérard Mojon, Stéphane Montangero, Pierre-François Mottier, Sarah Neumann, Maurice Neyroud, Jean-Marc Nicolet, Yves Paccaud, Yvan Pahud, Pierre André Pernoud, Olivier Petermann, François Pointet, Léonore Porchet, Delphine Probst, Jean-Louis Radice, Pierre-Yves Rapaz, Etienne Räss, Yves Ravenel, Aliette Rey-Marion, Stéphane Rezso, Claire Richard, Werner Riesen, Anne-Lise Rime, Myriam Romano-Malagrifa, Pierrette Roulet-Grin, Denis Rubattel, Daniel Ruch, Alexandre Rydlo, Monique Ryf, Graziella Schaller, Carole Schelker, Valérie Schwaar, Claude Schwab, Patrick Simonin, Eric Sonnay, Jean-Marc Sordet, Nicolas Suter, Muriel Thalmann, Jean-François Thuillard, Maurice Treboux, Jean Tschopp, Christian Van Singer, Vassilis Venizelos, Pierre Volet, Philippe Vuillemin, Marc Vuilleumier, Cédric Weissert, Andreas Wüthrich, Georges Zünd, Pierre Zwahlen. (135)

Sont absent-e-s : 15 député-e-s.

Dont excusé-e-s : Mmes et MM. Dominique-Ella Christin, Catherine Labouchère, Anne-Laure Métraux-Botteron, Sylvie Podio, Jean-Daniel Carrard, Vincent Keller, Philippe Liniger, Claude Matter, Nicolas Rochat Fernandez, Felix Stürner, Daniel Trolliet. (11)

Dépôts du 2 juillet 2019

Interpellation

En vertu de l'article 116 de la Loi sur le Grand Conseil, l'interpellation suivante a été déposée :

Interpellation Anne Baehler Bech – Départ de MONSANTO : Quel impact sur la péréquation intercommunale ? (19_INT_378)

Cette interpellation sera développée ultérieurement.

Motions

En vertu de l'article 120 de la Loi sur le Grand Conseil, les motions suivantes ont été déposées :

1. Motion Marc Vuilleumier et consorts – Abolition des rentes à vie pour les conseillers et les conseillères d'Etat vaudois.es (19_MOT_102)
2. Motion Régis Courdesse et consorts au nom du groupe Vert'libéral – Constitution d'un fonds pour soutenir les investissements dans l'énergie solaire photovoltaïque (19_MOT_103)
3. Motion Raphaël Mahaim et consorts – MONSANTO : la manne fiscale inattendue doit donner lieu à des dépenses ciblées d'un montant similaire (19_MOT_104)

Ces motions seront développées ultérieurement.

Postulats

En vertu de l'article 119 de la Loi sur le Grand Conseil, les postulats suivants ont été déposés :

1. Postulat Yves Paccaud et consorts – Favoriser le développement en terres vaudoises de coopératives d'habitation de propriétaires sans but lucratif afin de lutter contre la spéculation foncière (19_POS_155)
2. Postulat Claire Attinger Doepper et consorts – Pour un accès amélioré à des places en logements protégés (19_POS_156)

Ces postulats seront développés ultérieurement.

Résolution

En vertu de l'article 136 de la Loi sur le Grand Conseil, la résolution suivante a été déposée :

Résolution Martine Meldem et consorts – Pour des Assises vaudoises de la chaîne agro-alimentaire : « De l'étable à la table » (19_RES_031)

Cette résolution sera développée ultérieurement.

Intervention personnelle – Philippe Jobin

Demande d'introduction d'une intervention personnelle dans l'ordre du jour

M. Philippe Jobin (UDC) : — Je me permets de demander la parole, selon l'article 84, alinéa 3, de la Loi sur le Grand Conseil (LGC), pour faire une déclaration personnelle sur le sujet des éleveurs suisses et du brûlot écrit à l'encontre de l'agriculture.

Cette demande est soutenue par au moins 20 députés.

Le président : — Je vous donnerai très volontiers la parole dans le cours de la matinée.

Intervention personnelle – Jean-François Chapuisat

Demande d'introduction d'une intervention personnelle dans l'ordre du jour

M. Jean-François Chapuisat (V'L) : — Je présente une demande d'intervention personnelle, selon l'article 84, alinéa 3, de la Loi sur le Grand Conseil (LGC). Je souhaite intervenir au sujet de la Fête des Vignerons et du métier de vigneron-tâcheron.

Cette demande est soutenue par au moins 20 députés.

Le président : — J'aurai le plaisir de vous donner la parole à 14 heures.

Communication du 2 juillet 2019

Campagne annuelle de sensibilisation de la Direction générale de la mobilité et des routes

Le président : — Nous avons le plaisir d'accueillir, ce matin, Mme la présidente du Conseil d'Etat et responsable du dicastère de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) ainsi que son directeur général.

Ils viennent nous présenter un petit film de 2 minutes, dans le cadre de la campagne de la DGMR contre les accidents qui touchent les employés sur les chantiers routiers. J'ai le plaisir de leur donner la parole pour la présentation du film.

Mme Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat : — Je serai brève, mais avec l'appui du Bureau du Grand Conseil et en particulier de son président, je me permets de prendre quelques minutes de votre temps. Comme chaque année, la DGMR lance aujourd'hui même sa traditionnelle campagne de sensibilisation aux métiers difficiles des ouvriers de la route et aux difficultés auxquelles ils sont exposés, notamment aux abords des routes cantonales et nationales, de même que les ouvriers des entreprises privées qui travaillent sur les chantiers.

Cette année, nous avons décidé de faire témoigner certains de nos collaborateurs qui ont été témoins ou victimes d'accidents. Aujourd'hui, deux d'entre eux sont présents, qui ont accepté non seulement de témoigner dans les vidéos que nous diffusons dès aujourd'hui sur les réseaux sociaux, mais qui ont également souhaité être présents ce matin à mes côtés. Je vous présente donc M. Frédéric Ruchet dont vous entendrez tout à l'heure le témoignage filmé, ainsi que M. Jean-Claude Poiret, deux des quatre travailleurs qui ont décidé de témoigner. Les vidéos sont téléchargeables sur le site internet de l'Etat de Vaud. Vous savez que nos collaboratrices et collaborateurs cantonnières et cantonniers exercent une profession à risques. Ils s'exposent chaque année à des dangers parce qu'il y a, malheureusement, encore des automobilistes inattentifs, qui prennent des risques inconsidérés, mettant ainsi en danger la vie de nos collaborateurs, mais aussi celle de leurs familles et de leurs amis, ainsi que vous le comprendrez à l'audition des témoignages.

C'est la raison pour laquelle nous lançons aujourd'hui une nouvelle campagne de sensibilisation. Ce matin, certains collaborateurs sont allés à la rencontre de la population, à Lausanne, à Gland, à Aigle et à Yverdon-les-Bains, pour nouer le dialogue et rendre la population attentive au métier difficile qu'ils exercent. Je ne veux pas prendre moi-même plus de temps, mais je cède la parole et le micro à M. Ruchet, qui témoigne dans la vidéo qui vous est présentée.

(Un film est projeté.)

Le président : — Nous vous remercions vivement et vous souhaitons un bel été sur nos routes.

Salutations – Classe 10 G de Vevey

Le président : — J'ai le plaisir de saluer à la tribune la classe 10 G de Vevey, emmenée par son enseignante, Mme Simona. *(Applaudissements.)*

Salutations – M. Pierre Droz, ancien président du Conseil communal de Bex

Le président : — J'ai également le plaisir de saluer M. Pierre Droz, ancien président du Conseil communal de Bex, qui a eu le plaisir de siéger ici, dans la salle du Parlement, il y a quelques semaines. *(Applaudissements.)*

Interpellation Arnaud Bouverat et consorts – Perte injustifiée des droits politiques pour personnes sous curatelle : incurie, problème de formation, législatif ou règlementaire ? (19_INT_377)

Texte déposé

La révision du Code civil suisse en matière de protection de l'adulte, partie intégrante de Codex 2010, a imposé à notre canton de réviser son cadre légal en la matière et d'adopter une Loi vaudoise d'application du droit de la protection de l'adulte et de l'enfant (LVPAE), en 2012 (Exposé des motifs et projet de loi N°441). Des correctifs ont déjà été apportés à cette loi depuis lors. Dans le cadre de cette modification, pour les personnes capables de discernement souhaitant préserver leurs droits civiques, les tutelles de représentation ont été remplacées dans la loi par des curatelles d'accompagnement, de représentation et de gestion ou/et de coopération.

En 2012, le Tribunal cantonal a averti les curateurs que les Justices de paix avaient un délai de 3 ans — soit jusqu'à fin 2015 — pour opérer cette adaptation au nouveau droit pour toutes les mesures de protection déjà en vigueur.

Or, il apparaît que les Justices de paix ont, dans certains cas, lors de la mise en œuvre du nouveau droit cantonal, appliqué des curatelles de portée générale à des personnes capables de discernement. Les Justices de paix se sont basées, semble-t-il, sur des simples dénominations de handicap pour tirer des conclusions hâtives sur la capacité de discernement des pupilles, sans examen préalable de l'historique de la décision tutélaire. Dans d'autres cas, des prolongations de l'autorité parentale (sous l'ancien droit) ont été transformées en curatelles de portée générale, sans examen en parallèle de la situation de la personne sous l'angle des droits politiques.

Conformément à l'article 3 de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), ces personnes ont donc été privées d'office du droit de vote. Elles ont la possibilité d'être réintégrées si elles en font la demande auprès de leur municipalité en prouvant leur capacité de discernement. Si les tuteurs, respectivement curateurs selon le nouveau droit, ont été dûment informés au préalable de ces changements par le Tribunal cantonal, les pupilles n'ont pas été directement informés des changements. Un délai de 20 jours avait été accordé au tuteur pour répliquer, par exemple dans le cas où la Justice de paix prévoyait de transformer des curatelles volontaires en curatelles de portée générale ; le courrier en question n'attire pas l'attention des tuteurs sur les conséquences que ce changement aurait sur les droits civiques ou d'éventuels autres droits du pupille, ni sur les possibilités prévues par la possibilité de faire une demande à la municipalité. Si des tuteurs ont saisi l'enjeu de ces changements, d'autres n'ont pas réagi immédiatement.

Lors de l'introduction du nouveau droit, le législateur avait pourtant suivi les recommandations de l'exécutif lors de l'introduction de la LVPAE, dans le sens où les mesures se voulaient être sur mesure et davantage encourager la personne à disposer d'elle-même. Alors que le droit de protection de la personne a sur le papier évolué vers des mesures à la carte, plusieurs personnes en situation de handicap ont perdu des droits sans examen détaillé de leur situation. La publicité de l'article 3 LEDP n'est pas automatique.

Compte tenu de ce qui précède, nous souhaitons poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1) Le Conseil d'Etat a-t-il connaissance du nombre de personnes ayant été privées de leurs droits politiques en absence d'instruction et en absence de communication au pupille, soit en raison du changement de droit cantonal, soit d'une révision ultérieure de la curatelle ?
- 2) Quelle est l'appréciation du Conseil d'Etat sur le fait qu'un-e citoyen-ne, fût-il en situation de handicap, soit privé de ses droits politiques sans recevoir *ad personam* aucune annonce directe en la matière et ne bénéficie d'aucune possibilité de recours *ad personam* ?
- 3) Le Conseil d'Etat peut-il veiller à ce que des courriers explicites soient adressés aux curatrices et curateurs lorsqu'une révision de la curatelle prévoit une privation des droits politiques ?
- 4) Le Conseil d'Etat est-il prêt à organiser la révision de ces cas ou pour le moins d'informer les personnes victimes de cette décision de la possibilité de demander une révision de leur curatelle ?

pour réobtenir leurs droits politiques, ou sinon, de coordonner avec la commune la publicité sur la possibilité prévue à l'article 3, alinéa 2, LEDP ?

- 5) Le Conseil d'Etat garantira-t-il à l'avenir qu'une personne sous curatelle soit informée au préalable et directement de la perte possible de ses droits politiques, lui permettant de réagir *ad personam* dans un délai plus acceptable que 20 jours ?
- 6) Au vu des faits exposés, des changements procéduraux sont-ils envisagés ? Si oui, lesquels ? Des adaptations législatives ou réglementaires sont-elles nécessaires pour ce faire ?
- 7) Les Justices de paix sont-elles formées de manière adéquate sur les types de handicaps et leur portée sur la capacité de discernement et disposent-elles des ressources suffisantes en personnel pour rendre des décisions pertinentes ?
- 8) L'administration cantonale, les Justices de paix et les communes sont-elles coordonnées sur l'application de l'article 3 LEDP ?

Nous remercions le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Souhaite développer.

(Signé) Arnaud Bouverat
et 39 cosignataires

Développement

M. Arnaud Bouverat (SOC) : — L'interpellation traite de la perte des droits politiques de plusieurs personnes en situation de handicap ou placées en Etablissement médico-social (EMS). Cette perte peut être survenue suite au changement du droit de la tutelle, avec la nouvelle Loi vaudoise d'application du droit fédéral de la protection de l'adulte et de l'enfant (LVPAE), en 2012, car elle a encore eu des effets plus tardivement, le délai de mise en application étant de trois ans. Ou alors, lors d'un changement de situation de curatelle, certaines personnes ont, en parallèle, perdu leurs droits politiques, mais sans en avoir été informés par les services communaux de contrôle des habitants ou par la Justice de paix. En effet, les personnes qui travaillent pour la Justice de paix ne sont pas toujours conscientes des conséquences que peut avoir une curatelle sur la problématique des droits politiques.

Notre interpellation a pour premier but de connaître l'ampleur de ce problème. De toute évidence, selon les retours que mon collègue Jean Tschopp et moi-même avons eus de la part de différentes associations actives dans le soutien aux personnes handicapées et à leurs proches, plusieurs dizaines de personnes ont été touchées, dans le canton. On peut toutefois imaginer que davantage de personnes peuvent être dans la même situation. Il conviendrait donc de connaître l'ampleur du phénomène. D'autre part, l'interpellation ébauche certaines pistes que le Conseil d'Etat pourrait emprunter pour tenter de résoudre le problème et de garantir l'information correcte des Juges de paix, des curatrices et curateurs, des proches de personnes sous curatelle ainsi que des personnes sous curatelle elles-mêmes. Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

L'interpellation est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.

Motion Séverine Evéquo et consorts – Valoriser le fonds cantonal pour la protection de la nature (19_MOT_097)

Texte déposé

En avril 2019, un organisme intergouvernemental indépendant comprenant plus de 130 Etats membres (IPBES), a publié un rapport qui dresse un bilan alarmiste sur l'état de la biodiversité dans le monde. Les 355 experts qui ont contribué à la rédaction du rapport indiquent que « la nature décline globalement à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine — et le taux d'extinction des espèces s'accroît, provoquant dès à présent des effets graves sur les populations humaines du monde entier. »

A travers son Programme de législature, le Conseil d'Etat s'est déjà engagé à « Etablir et mettre en œuvre un plan d'action en faveur de la biodiversité avec le soutien de la Confédération. » Pour mettre en œuvre les actions prévues par le plan d'action du canton, des moyens financiers supplémentaires devront être dégagés. Le canton dispose d'un fonds pour la protection de la nature — article 37 de la Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS). Or, celui-ci est actuellement insuffisamment doté pour soutenir une politique en faveur de la biodiversité qui soit à la hauteur des défis auxquels nous sommes confrontés.

La Confédération prévoit des financements pour la mise en œuvre des conventions-programmes conclues avec les cantons. Celles-ci permettent notamment de protéger et de gérer des objets de biotopes contenus dans les divers inventaires fédéraux. Pour un franc investi par le canton, la Confédération en injecte deux. Pourtant, le manque de moyens financiers cantonaux empêche aujourd'hui le canton de toucher l'entier de la manne financière de la Confédération. En effet, comme le rappelle le Conseil d'Etat dans sa réponse à l'interpellation Evéquo (17_INT_46), en 2018, le canton n'a pas pu « obtenir l'ensemble des subventions fédérales disponibles faute de ressources cantonales suffisantes ».

Au niveau des valeurs naturelles régionales, peu de moyens ont été déployés pour soutenir les démarches locales, or les en eux en matière de biodiversité sont centraux à cette échelle. Ces biotopes qui structurent le tissu territorial, permettent de connecter les biotopes d'intérêt national. Des actions fortes doivent donc être envisagées pour préserver ce patrimoine naturel, sans quoi de nombreuses espèces disparaîtront. Les communes ont donc aussi besoin des ressources du canton pour faciliter la mise en œuvre des mesures en faveur de la nature, du paysage et de l'infrastructure écologique (REC). On pense notamment aux inventaires d'arbres monumentaux, du patrimoine naturel, à la lutte contre les plantes envahissantes, aux mesures de promotion de la nature, ou à celles qui accompagnent le changement climatique — points d'eau, nouvelles plantations, toitures végétalisées. Ce soutien ne peut pas toujours être assuré, faute de moyens tant humains que financiers suffisants.

Faute de moyens financiers suffisants, le canton doit en outre renoncer à soutenir certaines actions menées par les communes, les associations ou les privés en faveur de la biodiversité. Il conviendrait ainsi d'envisager un système de financement analogue à celui de la Confédération, qui permettrait de faire percoler les moyens financiers du canton à travers les communes aux citoyens, pour soutenir des actions privées en faveur de la biodiversité par exemple en milieu bâti.

Ce fonds doit donc être doté de moyens supplémentaires pour pouvoir mettre en œuvre une politique de protection de la biodiversité ambitieuse.

Ainsi, les motionnaires demandent au Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil un décret visant à doter l'actuel Fonds cantonal pour la protection de la nature de moyens supplémentaires pour permettre au canton :

- **de remplir ses obligations fédérales et régionales ;**
- **de mettre en œuvre le plan d'action cantonal pour la biodiversité ;**
- **de soutenir les actions communales et privées visant à protéger, valoriser et développer leur patrimoine naturel ;**
- **de prévoir des ressources humaines supplémentaires pour accompagner la mise en œuvre de ces nouvelles mesures.**

Le décret proposera en outre un règlement d'utilisation du fonds adapté aux nouveaux objectifs fixés.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Séverine Evéquo
et 39 cosignataires*

Développement

Mme Séverine Evéquo (VER) : — L'idée de la motion consiste à valoriser le Fonds cantonal pour la protection de la nature, qui existe et est mentionné à l'article 37 de la Loi pour la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS). Il serait un outil idéal pour permettre le financement de mesures en faveur de la biodiversité. En effet, d'une part, il permet aujourd'hui déjà de recevoir la manne financière venant de la Confédération, avec les conventions-programmes, mais il pourrait également permettre à d'autres acteurs d'y faire percoler de l'argent.

Actuellement, on manque de moyens — le problème est identifié dans le texte de la motion — pour financer des mesures en faveur de la biodiversité. Je ne pense pas forcément à l'aire agricole, car j'en ai déjà discuté avec certains députés dont le regard est assez critique face à cette idée ; la motion que je vous présente vise surtout les communes et les espaces urbains. En effet, certaines communes pourraient bénéficier d'une manne financière afin de financer ou de cofinancer des mesures, dans leur périmètre. L'idée est donc de développer le Fonds cantonal pour la protection de la nature et de le doter de moyens suffisants pour remplir les obligations fédérales et régionales, pour mettre en œuvre le Plan d'action cantonal en faveur de la biodiversité, pour soutenir les actions communales et privées visant non seulement à protéger, mais aussi à développer leur patrimoine naturel, et enfin évidemment afin de pouvoir envisager toutes sortes de mesures qui sont aujourd'hui encore à développer.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.

Intervention personnelle – Philippe Jobin

Cas de maltraitance animale dans des exploitations agricoles

M. Philippe Jobin (UDC) : — La récente descente en flèche des éleveurs suisses par la *SonntagsZeitung* et un *Matin Dimanche* survitaminé nous révèle surtout que la presse de boulevard peine à apprécier objectivement et en connaissance de cause la réalité de nos campagnes et de nos écuries. En effet, la mise en relief orientée et exempte de discernement de statistiques brutes mises à disposition par les Offices fédéraux de l'agriculture et des affaires vétérinaires — loi sur l'information oblige, bien entendu — jette en pâture non seulement les éleveurs, mais aussi les familles paysannes suisses, comme vous l'avez vu dans *24heures*, en les vouant aux gémonies de manière totalement inacceptable. S'il existe en matière légale et judiciaire un principe cardinal, celui de la proportionnalité, force est de constater qu'il n'habite surtout pas ces pseudo journalistes, dont l'absence d'objectivité est indigne d'une enquête qui se voudrait d'investigation. Les articles incriminés mentionnent des recensements, qui ne correspondent pas au seul sujet de la maltraitance animale, puisque faisant état, pour en aggraver l'impact médiatique, bien entendu, de toutes les revendications des paiements directs — quelles que soient les prestations concernées.

Dans le canton de Vaud, en particulier en 2018, selon nos sources, au total, ce ne sont que 3,5 % des exploitations recevant des paiements directs, qui se sont vu notifier un constat de manquement en vertu de l'Ordonnance sur la protection des animaux (OPAN), en 2018, soit plus de deux fois moins. La présentation manipulée des chiffres fournis par les services fédéraux est résolument attentatoire à l'honneur, car malhonnête et illustrée de cas extrêmes, certes inqualifiables, mais tous représentatifs de la situation générale ou moyenne des exploitations dans notre pays. De ce fait, le groupe agricole du Grand Conseil s'inscrit en faux contre une telle communication sensationnaliste et mensongère au sujet de la situation nationale et vaudoise, en matière de détention des animaux de rente dans l'agriculture. Il exige de l'autorité cantonale la rectification de la présentation de cette situation, sur la base des statistiques dont elle dispose, dans le détail, mais en distinguant les réels manquements aux dispositions de l'OPAN, c'est-à-dire ceux qui font l'objet de sanctions pénales en plus de sanctions administratives — lorsque c'est vraiment grave — de ceux qui ne sont que des constats de conformités administratives ou d'ordre technique ponctuels, le plus souvent réparés sans délai. Une information

visant à plus de transparence est requise des autorités fédérales ou cantonales afin d'éviter la transmission un peu trop aveugle de statistiques difficiles à interpréter.

Au demeurant, nous déplorons la publication de ces articles alarmistes et tendancieux fort éloignés de la réalité, celle de nos familles paysannes traitant correctement l'ensemble de leur bétail, dans le respect tant des règles de protection qui leur est dû qu'avec l'affection naturelle qu'ils leur portent le plus souvent, s'agissant non seulement de leur gagne-pain, mais surtout d'éléments essentiels de la vie paysanne à laquelle ils sont attachés. Nous ne saurions accepter, sans coup férir, que des informations trompeuses, mises honteusement en relief sur la base de cas extrêmes, viennent à salir injustement la bonne et méritoire réputation générale de nos éleveurs et de nos familles paysannes, en matière de détention et de protection des animaux, notamment, et surtout, en comparaison internationale.

Ce point de l'ordre du jour est traité.

Postulat Jean-Bernard Chevalley et consorts au nom du groupe UDC – Pour une agriculture productrice et nourricière résolument inscrite dans le développement durable. (19_POS_152)

Texte déposé

En 2020, le peuple suisse se prononcera sur deux initiatives visant à bannir les produits de traitement de l'agriculture. Si l'une de ces initiatives est acceptée par le peuple, la mise en application de celle-ci induira un profond changement de paradigme de l'agriculture suisse, mais surtout une chute significative de la production indigène.

Dès lors, avec une diminution drastique de produits agricoles indigènes, notre pays ne pourrait plus assurer une sécurité alimentaire et devrait importer en masse des produits agricoles étrangers. Aujourd'hui, déjà, nous mangeons un jour sur deux des produits alimentaires d'importation.

Or, dans la Loi sur l'agriculture vaudoise (LVLAgr), il est spécifié à l'article 2 que l'Etat prend des mesures subsidiaires instituées en complément de celles prises par la Confédération, visant à favoriser le maintien d'une agriculture productrice (alinéa a) et préserver les terres agricoles (alinéa b).

Dans le contexte actuel, nombre d'agriculteurs appliquent déjà de nouvelles techniques culturales de remplacement des produits de synthèse. Ces différentes démarches sont multiples, en fonction des spécificités propres à chaque zone de production de l'agriculture vaudoise.

Dans le domaine de l'élevage, également, plusieurs démarches sont mises sur pied pour favoriser une agriculture de plus en plus respectueuse des animaux, avec une utilisation réduite et raisonnée de la médication.

Ces différentes approches doivent permettre de maintenir une agriculture nourricière, de proximité et de qualité sachant que tout comblement de manque de production dans nos contrées équivaut à une augmentation importante de dépenses énergétiques, dites d'énergie grise, ne serait-ce que pour l'acheminement de cette nourriture jusqu'à notre assiette.

Néanmoins le temps presse, car la société se montre impatiente envers notre agriculture de plus en plus pointée du doigt. La menace de certaines initiatives extrêmes doit inciter l'agriculture suisse et vaudoise à trouver des solutions afin de permettre à nos agriculteurs de produire des aliments respectueux de l'environnement et de la santé humaine, tout en garantissant une production rentable, permettant ainsi le maintien d'une certaine souveraineté alimentaire.

Dès lors, vu ce qui précède, la recherche dans ce domaine doit être intensifiée au plus vite.

Les postulants demandent au Conseil d'Etat de renseigner le parlement et :

- De rendre un rapport sur ce qui est déjà fait dans le canton en matière de formation et de recherche, ainsi qu'en ce qui concerne les pratiques agricoles actuelles dans le domaine environnemental et de soins au bétail.

- De proposer et de mettre en place, dans ce contexte, des mesures supplémentaires, nécessaires au développement de la recherche appliquée et de la formation professionnelle, vulgarisation comprise, en permettant la mise en application des nouvelles techniques de production alliant respect de l'environnement et agriculture productrice.
- D'apporter un soutien technique et financier aux solutions constructives et performantes que les agriculteurs mettent en application en vue de réduire les risques liés à la protection des plantes et aux soins du bétail tout en respectant les principes d'un développement durable.

Nous remercions le Conseil d'Etat pour la prise en considération de ces éléments et ses propositions de mesures pour favoriser, comme cela est spécifié dans la LVLAgr, une agriculture productrice qui préserve les terres agricoles dans le cadre d'un développement durable de l'agriculture dans le canton.

Prise en considération immédiate.

*(Signé) Jean-Bernard Chevalley
et 28 cosignataires*

Développement

M. Jean-Bernard Chevalley (UDC) : — L'année prochaine, le peuple suisse devra certainement se prononcer sur deux initiatives visant à bannir les produits de traitement dans l'agriculture. Si l'une de ces initiatives est acceptée par le peuple, sa mise en application induira un profond changement de paradigme de l'agriculture suisse, mais surtout une chute significative de la production indigène. Une diminution de produits agricoles indigènes impliquera que notre pays ne pourra plus assurer la sécurité alimentaire et devra importer en masse des produits agricoles étrangers. Aujourd'hui, déjà, nous consommons, un jour sur deux, des produits alimentaires d'importation.

Nous avons la chance de posséder une Loi sur l'agriculture vaudoise (LVLAgr) dans laquelle il est spécifié à l'article 2, que l'Etat prend des mesures subsidiaires instituées en complément de celles prises par la Confédération, visant à favoriser le maintien d'une agriculture productrice (alinéa a) et à préserver les terres agricoles (alinéa b).

Dans le contexte actuel, nombre d'agriculteurs appliquent déjà de nouvelles techniques culturales de remplacement des produits de synthèse. Ces différentes démarches sont multiples, en fonction des spécificités propres à chaque zone de production de l'agriculture vaudoise. Dans le domaine de l'élevage, également, plusieurs démarches sont mises sur pied pour favoriser une agriculture respectueuse des animaux, avec une utilisation réduite et raisonnée de la médication.

Ces différentes approches doivent permettre de maintenir une agriculture nourricière de qualité et surtout de proximité. Tout comblement de manque de production dans nos contrées implique d'importantes dépenses énergétiques, dites d'énergie grise, ne serait-ce que pour l'acheminement de cette nourriture jusqu'à notre assiette.

Le temps presse, car la société se montre impatiente face à l'agriculture, comme on s'en rend compte en consultant les médias. Dans ce contexte d'urgence climatique, l'agriculture suisse et vaudoise doit trouver des solutions afin de permettre à nos agriculteurs de produire des aliments respectueux de l'environnement et de la santé humaine, tout en garantissant une production rentable, permettant ainsi le maintien d'une souveraineté alimentaire, ceci passant également, dans ce domaine, par la recherche qu'il faut peut-être intensifier rapidement.

Au nom du groupe UDC, je demande au Conseil d'Etat d'informer le parlement et :

- de rendre un rapport sur ce qui est déjà fait dans le canton en matière de formation et de recherche, ainsi qu'en ce qui concerne les pratiques agricoles actuelles dans le domaine environnemental et de soins au bétail ;
- de proposer et de mettre en place, dans ce contexte, des mesures supplémentaires, nécessaires au développement de la recherche appliquée et de la formation professionnelle, vulgarisation comprise, en permettant la mise en application de nouvelles techniques de production alliant respect de l'environnement et agriculture productrice, comme vous avez pu en voir un

échantillon, lors de la journée des grandes cultures, qui s'est déroulée dernièrement à Grange-Verney ;

- d'apporter un soutien technique et financier aux solutions constructives et performantes que les agriculteurs mettent en application en vue de réduire les risques liés à la protection des plantes et aux soins du bétail tout en respectant les principes d'un développement durable.

Au nom du groupe UDC, je remercie le Conseil d'Etat pour la prise en considération de ces éléments et de ses propositions de mesures pour favoriser, comme cela est spécifié dans la LVLAg, une agriculture de proximité préservant les terres agricoles cantonales que nous transmettrons aux générations futures. Afin que ces démarches aient lieu rapidement, je vous prie de soutenir une prise en considération immédiate.

La discussion est ouverte.

M. Olivier Petermann (PLR) : — Souhaitons-nous une agriculture respectueuse de l'environnement ? Nous nous y employons, en Suisse, et particulièrement dans notre canton. En effet, dans les années nonante, sont apparues les premières techniques culturales, qui ont amené, à la fin des années nonante, à la production PER, c'est-à-dire la Production écologique requise. Pour ce qui est de mon exploitation, cela fait depuis 1990 que je n'utilise plus d'insecticides ou de fongicides sur mes cultures. Je reconnais que notre défense professionnelle a encore beaucoup à faire pour communiquer les progrès accomplis dans l'agriculture. De ce fait, le groupe PLR soutiendra la prise en considération immédiate de ce postulat, qui a l'avantage de demander un rapport sur les pratiques en cours dans notre canton. Je rappelle que tous les domaines agricoles vaudois consacrent plus de 12 % de leur surface en compensation écologique, alors que le minimum requis est de 7 %. Afin de pouvoir avancer sereinement, il est important de procéder à un bilan de ce qui est mis en œuvre pour l'environnement et le bien-être animal. Je vous recommande de prendre ce postulat en considération immédiate.

Mme Valérie Induni (SOC) : — J'avoue une certaine perplexité face à ce postulat. Le groupe socialiste est attaché à une agriculture de proximité ; d'ailleurs, régulièrement, il a déposé des interventions pour soutenir cette dernière, ainsi que l'achat de produits de la région. Alors, lorsque j'entends la charge donnée tout à l'heure, cela me fâche. D'une part, elle a été menée au nom du groupe agricole, dont je ne suis même pas sûre de la composition, et d'autre part, le postulat évoque la menace de certaines initiatives extrêmes. Cela ne m'inspire pas confiance dans le climat en train de se mettre en place — et je ne parle pas de la température extérieure ! En outre, j'ai l'impression que des pas sont consentis dans le sens d'une compréhension mutuelle, mais que tout s'écroule en l'espace de quelques paroles malvenues. Par ailleurs, je constate que le texte mélange allégrement postulat et motion. Au départ, il demande un rapport ou de proposer des pistes, mais au dernier alinéa, il s'agit non pas d'informer, mais d'apporter un soutien technique et financier à des solutions constructives et performantes. Selon moi, il s'agit d'une motion et non d'un postulat. A tout le moins, il me paraît tout à fait nécessaire que ce texte passe d'abord par une commission, y fasse sa vie, et ne revienne en plénum que plus tard.

M. Philippe Jobin (UDC) : — Madame la cheffe de groupe du parti socialiste, il ne s'agit pas, en effet, du groupe agricole, mais du comité du groupe agricole. Ensuite, le texte de mon collègue est extrêmement important, parce qu'il va dans le droit fil de ce que j'ai déclaré auparavant : il nous faut impérativement des chiffres, quelque chose d'assis et de concret, le plus rapidement possible. Des coupures de presse, certains brûlots nous poussent à demander ces chiffres et une action prompte de l'Etat. Ainsi, il est important de renvoyer ce texte immédiatement au Conseil d'Etat pour un règlement rapide.

M. Vassilis Venizelos (VER) : — Les différentes initiatives fédérales actuellement en discussion et sur lesquelles la population sera amenée à voter auront des conséquences fortes pour les agriculteurs ; il est probablement nécessaire de les anticiper. A titre personnel, je soutiens les différentes initiatives que je comprends pouvoir représenter un changement conséquent pour la profession agricole.

Si l'intention exprimée par le biais du postulat vise à développer des moyens pour accompagner et soutenir les agriculteurs qui souhaitent se diriger vers une agriculture encore plus intégrée et exempte de pesticides, je pourrai parfaitement soutenir cette démarche. Toutefois, à la lecture du postulat, et

notamment dans son développement, on comprend qu'existent un parti pris, un jugement sur les différentes initiatives — ce que je regrette —, car je suis persuadé que nous pouvons trouver un terrain d'entente et un accord sur la nécessité de soutenir les agriculteurs et la production agricole. Ainsi, un passage en commission nous permettrait de discuter plus sereinement.

Sur la forme, même si je comprends la nécessité d'engager une réflexion rapide sur les effets potentiels d'un virage, qui me semble aujourd'hui indispensable, et, quel que soit le sort réservé à ces initiatives, je ne comprends ni l'urgence absolue ni la nécessité de renvoyer ce postulat au Conseil d'Etat. Je souhaiterais entendre le chef du département et le directeur général de l'agriculture sur les différentes mesures déjà en œuvre, sur les réflexions en discussion pour anticiper la mise en place d'une politique agricole plus intégrée. Même si l'intention du postulant visant à renforcer l'accompagnement et le soutien aux agriculteurs, dans cette transition absolument indispensable, rencontre chez moi une forme de sympathie, certains passages du postulat m'interpellent néanmoins, et je ne saisis pas, a fortiori, l'urgence et l'absolue nécessité de le renvoyer directement au Conseil d'Etat. Raisons pour lesquelles, je vous invite également à soutenir plutôt son renvoi en commission.

M. Jérôme Christen (AdC) : — Lorsqu'est souhaitée la prise en considération immédiate d'un texte, il est appréciable que les groupes soient saisis du texte avant, de telle sorte qu'ils puissent lancer la discussion assez tôt. Ceci dit, le groupe PDC-Vaud Libre ne peut que saluer la démarche de M. Chevalley et de ses collègues agriculteurs ; le monde paysan se plaint à juste titre des difficultés auxquelles il est confronté, mais curieusement, lorsqu'on propose des mesures pour lui venir en aide, ses représentants, dans le parlement, ont une forte tendance à les rejeter, comme souffrant d'une allergie congénitale à toute forme de soutien en dehors des paiements directs, comme s'ils voulaient justifier leur ancrage libéral ou du moins leur attachement à l'économie de marché, à la main invisible d'Adam Smith, alors que nous savons tous que l'agriculture ne peut pas vivre ou survivre sans intervention de l'Etat.

Pour sauver la biodiversité et s'acheminer vers une agriculture durable, pour permettre à chacun de se nourrir avec des produits sains, il s'agit aujourd'hui de consentir à des pas supplémentaires. C'est donc non seulement une politique soucieuse de la protection de l'environnement, mais également en lien avec la santé publique qui doit rapidement s'imposer. Il est certain que le genre de diatribe dont vient de nous gratifier M. Jobin n'aide pas le monde paysan. Toutefois, le groupe PDC-Vaud Libre est au-dessus de ce genre de déclaration à l'emporte-pièce et contre-productive ; il préconisera le renvoi direct au Conseil d'Etat, car ce n'est pas parce que la proposition émane de l'UDC, qu'il faut prendre des pincettes ou atermoyer. Si la même proposition provenait des Verts, elle aurait sans doute été soutenue par ces derniers. Tout le monde s'accorde à dire que nous devons nous réunir pour avancer.

M. Jean Tschopp (SOC) : — Dans cet hémicycle, certaines choses doivent être relevées, comme le fait que le président du groupe UDC prétende s'exprimer, d'abord, au nom du groupe agricole, puis seulement au nom du comité... A ma connaissance, il n'existe pas de comité dans les groupes d'intérêts — ou en tous les cas, cela n'est pas clair. Monsieur Jobin, vous avez une conception à géométrie variable de la démocratie, qui vous conduit à dénoncer ouvertement la liberté des médias, ces derniers n'ayant mis en cause qu'une minorité d'agriculteurs et d'éleveurs. Or, il en va de la liberté d'information. Si elle vous gêne, c'est votre souci et non pas celui du groupe agricole. De toute évidence, selon mes informations, ce groupe n'a même pas été consulté au sujet de votre déclaration. Il me semblait important de réagir sur ce point.

Mme Martine Meldem (V'L) : — J'aimerais d'abord dire à Mme Induni qu'elle ne doit pas être fâchée des questions qui se posent par rapport à l'agriculture ; il faut garder en tête qu'avec ce qui se prépare, la panique a gagné le monde paysan. Les réactions sont de nature différente, pas toujours ni délicates ni mesurées. Dans une situation extrême, on ne peut pas toujours mettre des gants et exprimer les choses différemment de ce qu'elles sont. Par conséquent, je pense que le postulat de M. Chevalley est complètement justifié, et qu'il doit prendre, pour obtenir des résultats, le chemin le plus rapide possible.

Je déclare mes intérêts comme retraitée, depuis environ une année, qui se sent, de plus en plus, une sensibilité de consommatrice. Je souhaite une alimentation qui provienne de nos campagnes, car je la sais de qualité. Si les familles paysannes, garantes de la qualité de notre alimentation, disparaissent,

alors nous serons confrontés à une consommation industrielle. Et je n'en veux pas ! Ainsi, nous devons trouver des solutions pour amener le consommateur et le producteur à s'entendre, trouver un juste équilibre. Prenons donc le chemin le plus rapide et le plus efficace : le renvoi de ce postulat au Conseil d'Etat.

M. Raphaël Mahaim (VER) : — Je regrette également le dépôt de ce texte et, a fortiori, la demande de son renvoi direct au Conseil d'Etat. Si son intention est louable — nous pourrions le soutenir au sein du groupe des Verts — la manière dessert l'objectif. Nous devons tous concourir et travailler ensemble à trouver des solutions pour l'agriculture suisse. Je comprends la panique, terme utilisé par Mme Meldem, qui peut saisir le monde agricole. Je considère que ce sont des réponses et des réflexions vraies qui doivent être apportées, fortes d'une capacité à dépasser les clivages partisans. Aujourd'hui, nous obéissons à une logique de confrontation, nous jetant des anathèmes à la figure, demandant son renvoi au Conseil d'Etat par le biais d'un texte évoquant un mélange de différents aspects de politique fédérale, cantonale ou communale, alors qu'il serait primordial de travailler sur les réels enjeux.

La pression exercée sur la production indigène est inacceptable ; nous ne pouvons pas mettre en concurrence un paysan suisse avec son homologue de l'Europe de l'Est ou un producteur de viande du fin fond de l'Amérique du Sud. Je me demande où était le PLR lorsqu'il s'agissait des deux initiatives agricoles acceptées largement par les Vaudois, l'automne dernier. La réponse est la suivante : il était occupé à rédiger des textes visant à combattre les deux initiatives sur la souveraineté alimentaire et les aliments équitables, qui ne tendaient qu'à un seul but, celui de protéger la production indigène par des standards de qualité pour les agriculteurs suisses.

Une fenêtre d'opportunité permet d'ouvrir le débat, de trouver des solutions pour protéger l'agriculture de notre pays, notamment sa production indigène. Dans le contexte de lutte contre un certain nombre de pesticides, qui devront inévitablement être réduits à l'avenir, j'estime que nous n'avons pas besoin d'une logique de confrontation, mais plutôt de collaboration. Peut-être le côté gauche de l'hémicycle doit-il l'admettre, cela passera par l'accompagnement et le soutien aux paysans, car nous ne pourrions pas leur demander de sauter de la falaise directement dans le vide : la transition sera particulièrement difficile. Cependant, si l'autre côté se braque en agitant le spectre de l'apocalypse, refusant de réfléchir aux solutions, alors nous nous retrouverons avec une situation du type de la mort du secret bancaire ; pendant des années, nous nous serons arque-boutés sur des positions de principe et aurons raté les possibilités d'accompagner la transition.

Nous devrions travailler ensemble, nous accorder à accompagner la transition visant à rendre l'agriculture plus durable, de sorte que cette dernière s'opère de façon harmonieuse et soutenable pour les familles paysannes qui tirent la langue.

M. Eric Sonnay (PLR) : — En tant qu'agriculteur et producteur de lait et de bétail, je vous rends attentif au fait que, depuis trois jours, les agriculteurs sont critiqués dans les journaux, aujourd'hui encore, relativement au paiement direct. Jusqu'à preuve du contraire, plus de 90 % des agriculteurs accomplissent un très bon travail, et beaucoup ne traitent pas aux pesticides pour tuer le sol. Je ne connais d'ailleurs aucun agriculteur qui voudrait voir mourir sa terre.

Je m'adresse au groupe des Verts : lorsque vous demandez une production indigène, une exploitation familiale qui fasse vivre sa propre famille, mais qu'à chaque fois, vous nous répétiez qu'il faut davantage d'aide fédérale, je crois que vous vous trompez de ligne ! Qu'on paie nos produits locaux à des prix normaux et qu'on laisse les agriculteurs faire leur travail normalement ! J'estime qu'aujourd'hui les agriculteurs sont formés pour cela, tout en concevant que dans les années 70 ou 80, nous avons peut-être été trop loin.

Aujourd'hui, la production indigène représente 50 %. Si vous persistez dans vos discours, d'ici dix ans, ce chiffre approchera à peine 30% ! Ne venez pas nous dire que les agriculteurs polluent ! Si nous continuons dans votre sens, nous importerons toujours plus et nous polluerons de même ! Je vous recommande de soutenir ce postulat et sa prise en considération immédiate.

Mme Amélie Cherbuin (SOC) : — Ce postulat demande des chiffres pour infirmer les informations qui concernent les pratiques agricoles notamment dans le domaine des soins apportés au bétail. Vous

n'en aviez pas particulièrement besoin lorsque vous avez étayé votre position dans le fameux journal, envoyé en tout ménage, et qui indique qu'un million d'immigrants consomment 59 milliards d'eau. Vous affirmez de manière scandaleuse que ces immigrants sont la conséquence du réchauffement climatique, « ces habitants supplémentaires consomment chaque année environ 59 milliards d'eau qui manquent à l'agriculture en été. C'est une atteinte directe au climat et aux ressources de la Suisse. » Avant de regarder la paille dans l'œil du voisin, je pense qu'il s'agit d'abord de regarder la poutre dans le vôtre. J'aimerais rappeler que ces immigrés représentent également des consommateurs. On ne peut qu'être dubitatif devant ce postulat ; dès lors, il est absolument impératif de la renvoyer en commission pour en vérifier les intentions.

M. Yvan Pahud (UDC) : — M. Venizelos l'a très bien exprimé : ce postulat a pour but de soutenir l'agriculture. Nous ne nous prononçons pas sur l'issue des deux initiatives à venir ; toutefois, qu'elles soient acceptées ou non, l'agriculture désire se passer le plus possible de produits phytosanitaires. Si les initiatives sont acceptées, la situation sera extrême. Que fera le monde de l'agriculture ? Aujourd'hui, elle n'a pas de solutions : le bio ou rien... mais avec le bio, la production se voit diminuée. Ainsi, le postulat de notre collègue Chevalley a pour but de garantir une agriculture nourricière. Le temps presse, car l'initiative est soumise au vote l'an prochain, et les agriculteurs ont besoin de savoir où ils vont. Dès lors, il s'agit de renvoyer le plus vite possible ce postulat au Conseil d'Etat.

M. Grégory Devaud (PLR) : — Ce débat présente plusieurs éléments tout à fait intéressants, dans lesquels se lisent des fronts relatifs à une période électorale, mais aussi en pré campagne de certaines initiatives. J'aimerais déclarer mes intérêts en tant qu'agriculteur, actif dans certaines sociétés agroalimentaires et m'inscrire en faux contre certains éléments évoqués, notamment par la gauche de l'hémicycle, qui prétend que l'agriculture ne peut plus, aujourd'hui, se passer de subventions. D'abord, l'agriculture n'est pas subventionnée ; en effet, il existe une différence entre ce qu'on appelle subvention et le paiement de prestations écologiques fournies.

J'aimerais insister sur le fait que l'agriculteur reçoit une manne clairement importante, mais qui rétribue des prestations écologiques. A titre d'exemple, 12 % de mon domaine est dévolu à la compensation écologique. En moyenne, il s'agit d'un paiement de 1400 francs à l'hectare. Jusqu'à preuve du contraire, payer l'agriculture suisse 1400 francs l'hectare, si l'on rapporte cela à la surface, revient toujours moins cher que de rétribuer des cantonniers pour les bords de talus, les lisières de forêt, c'est-à-dire toutes les compensations accomplies. D'ailleurs, un ancien directeur de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) avait effectué le calcul : un cantonnier coûte 4000 à 5000 francs l'hectare, un paysan 1400. Le rapport est aisé à déduire. Pouvoir utiliser les agriculteurs pour des prestations pour lesquelles ils sont outillés représente un investissement opportun, de surcroît en faveur de l'environnement et de l'écologie.

Un article paru aujourd'hui dans la presse a provoqué des réactions relatives au plafonnement des paiements ; cela me paraît aller à l'inverse du bon sens. Depuis plusieurs années, on a cherché précisément à encourager une agriculture productrice, des regroupements de structures. A titre personnel, nous travaillons à quatre agriculteurs près de 250 hectares, et je puis vous assurer que nous avons rationalisé au maximum les surfaces, les machines et les produits utilisés. Ainsi, des processus de rationalisation des domaines agricoles nous ont permis d'être concurrentiels ; ce n'est donc pas avec ce genre d'éléments que peut être mise en avant la nécessité pour l'agriculture de toucher des paiements directs. Sur mon domaine, pendant 5 ans, nous n'avons pas contribué à ces éléments, et je peux vous assurer que le rendement était le même. 12 % d'un domaine permet une importante production alimentaire de proximité ; d'ailleurs, ceux qui me connaissent savent que le blé et le maïs vont chez le voisin, et les betteraves pas très loin pour la production suisse. La volonté consiste à avoir une production concurrentielle en termes de prix par rapport à l'Union européenne, en particulier.

Par ailleurs, nous mettons tous les pesticides dans le même panier ! Chaque fois que vous regardez le téléjournal et qu'il y est question de glyphosate — bien que les médias fassent leur travail — on contemple l'image d'un pulvérisateur au milieu de vignes sur la Côte. Pour ma part, je n'ai jamais vu un vigneron mettre du glyphosate sur ses vignes... j'aimerais répéter qu'il s'agit d'utilisations vraiment minimales et rationnelles pour sauver des cultures ou les maintenir en place. Parler de

pesticides au sens large n'est de loin pas aussi simple, car certains produits — les fongicides ou d'autres produits respectueux de l'environnement, car pour traiter la vigne on parle de cuivre ou de soufre, jusqu'à preuve du contraire, ce sont des produits naturels — aident la production des pommes de terre ou des betteraves, par exemple. Si, demain, vous êtes privés de la possibilité de traiter et de protéger les cultures à l'aide de fongicides, la production suisse de sucre, que je connais bien, disparaîtra. A fortiori, l'agriculteur n'a pas attendu qu'on parle de la question des pesticides, qu'on peigne le diable sur la muraille, pour amener des techniques culturales et des productions de semences destinées à être naturellement beaucoup plus résistantes à certaines maladies et à pouvoir garantir un rendement minimum. Par conséquent, les produits importés prévaudront. Le sucre européen, allemand ou polonais, le sucre mondial qui vient d'Amérique du Sud ou d'Inde, est aujourd'hui, en termes de durabilité, beaucoup moins performant que le sucre suisse. Sans faire l'hégémonie de la betterave suisse, elle reste, dans un système de rotation, une production particulièrement intéressante qui mérite d'être soutenue.

L'idée consiste donc à précisément donner la possibilité de continuer la recherche, le développement et l'innovation pour viser à une diminution des produits de synthèse tout en permettant un rendement et une production locale. Alors, quand on parle d'initiative meurtrière, je trouve le terme particulièrement approprié.

Sur mon domaine, depuis six ans, nous utilisons des drones qui distribuent des trichogrammes — je donnerai un cours de biologie, si jamais, à la gauche du parlement — dans un concept de lutte biologique, qui amène le prédateur d'un ravageur du maïs. Pour une distribution d'engrais économique et un semis performant, depuis plus de 3 ou 4 ans, nous utilisons également des GPS. D'ailleurs, si vous visitez des exploitations agricoles ou laitières modernes, en Suisse, vous verrez que l'innovation est à la pointe dans l'agriculture ; je pense que cela mérite d'être poursuivi, de se donner la chance de viser une durabilité maximale, une diminution drastique des produits de synthèse. D'ailleurs, un paysan ou un vigneron ne traite pas par plaisir, mais pour protéger sa culture, pour garantir un rendement qui finalement donnera une production alimentaire locale pour tout un chacun.

Ce postulat s'inscrit vraiment dans ce but, et je vous encourage à le renvoyer directement au Conseil d'Etat, car il est important que nous puissions faire état de ce qui s'effectue déjà, bien sûr, mais aussi du potentiel de la recherche, du développement et de l'innovation. Les grandes ou plus petites firmes, les interprofessions, tous les secteurs de défense de l'agriculture sont vraiment à la pointe. Je pense qu'il est essentiel de placer ces éléments dans la balance du politique, pour la population, pour comprendre que la question ne se résout pas simplement à oui ou non, à blanc ou noir. Il s'agit de soutenir l'agriculture pour que nous puissions fournir un produit propre, dans les années à venir, et qui garantisse un rendement pour les familles paysannes.

M. Andreas Wüthrich (VER) : — Je considère que ce postulat est important et je l'ai d'ailleurs cosigné. L'information qui doit être donnée sur l'agriculture doit être la plus large possible pour que tout le monde comprenne ce qui se fait. Mais concernant les revendications incluses, j'apprécierai de pouvoir donner mon opinion lors d'une commission, voie en faveur de laquelle je voterai.

M. Jean-Luc Bezençon (PLR) : — C'est la déclaration de M. Venizelos, qui m'amène à réagir, même si nous avons senti chez lui une volonté de défendre l'agriculture. Lorsqu'il a déclaré que ces deux initiatives concernant les pesticides — résumé effrayant de tous les produits utilisés — alors qu'il existe des herbicides, des insecticides et surtout des fongicides. Si les conséquences de ces initiatives seront fortes pour les agriculteurs, j'ajouterai qu'elles seront énormes aussi pour le consommateur.

Nous possédons une agriculture respectueuse de l'environnement ; ce que nous produisons est de très grande qualité. En diminuant nos productions, comme le député Sonnay l'a indiqué, c'est l'importation qui sera privilégiée, même si on peut se voiler la face en mettant de côté la qualité de ce qui est importé. Par conséquent, il est absolument erroné de partir dans ce sens. Nous devons absolument conserver une agriculture productrice.

J'ai 65 ans et suis donc à la retraite. J'ai passé ma vie à produire cette matière première indispensable à la vie humaine et j'en suis fier ; je n'ai pas du tout l'impression d'avoir mal fait les choses, d'avoir empoisonné les consommateurs, comme certains le pensent. Je suis fier d'avoir accompli ce travail et

d'avoir pu le transmettre à mon fils qui a des vues un peu différentes, par obligation, en fin de compte, puisqu'il va se mettre au bio, parce qu'il sent bien que la politique va dans ce sens, que le consommateur le demande. Mais il faut garder en tête les conséquences : en effet, il est obligé d'arrêter la production de pommes de terre, de betteraves sucrières, alors qu'il était formé pour cela.

Enfin, par rapport à la détention des animaux et du supposé non-respect de ces derniers par les paysans. J'ai commencé ce métier lorsque j'avais 8 ans, et à l'époque, nous trayions les vaches à la main. Quand la vache pèse près de 600 kilos, vous avez tout intérêt à être gentil avec elle, sinon vous vous retrouvez vite avec « le pied dans le seillon », comme on disait à l'époque. C'est déjà à ce moment qu'on apprend à respecter les animaux. Et cela nous suit toute notre vie.

En conclusion, je vous recommande de voter en faveur de la prise en considération immédiate.

Le président : — Je demande à chacun de s'exprimer aussi brièvement que possible.

M. José Durussel (UDC) : — Ce postulat tombe assez bien au niveau de la date, car il y a 4 jours — si vous avez suivi la politique internationale — les accords définitifs du Mercosur ont été signés. Chez les dirigeants agricoles des petits pays européens, les réactions ont été vives et ont démontré beaucoup d'inquiétudes au moment où beaucoup de manifestations ont eu lieu en Europe en faveur du climat. L'Union européenne signe exactement l'avenir contraire de notre planète. Je vous recommande de soutenir ce postulat qui va démontrer que notre pays travaille depuis longtemps pour le bien-être de la population et de ses consommateurs.

Monsieur le président, j'aimerais ajouter une chose qui m'a fort étonné dans ce débat : il me semble important de préciser que les déclarations personnelles ne doivent pas être commentées. Ce qui n'est pas le cas ici.

M. Axel Marion (AdC) : — Le chef du groupe a exposé précédemment que nous soutiendrions le renvoi immédiat de ce postulat au Conseil d'Etat. Toutefois, depuis de longues minutes, je constate le fossé qui nous sépare et l'incompréhension prévalant entre les deux parties de l'hémicycle. Si nous pouvons nous retrouver sur la forme d'un certain nombre de phrases, les intentions qui les sous-tendent méritent d'être éclaircies. A titre personnel, j'estime que les attaques sur les initiatives sont malheureuses, parce qu'elles ne visent pas un caractère rassembleur. A ce titre, je me prononcerai en faveur du renvoi en commission.

M. Vassilis Venizelos (VER) : — Ce débat démontre la nécessité de renvoyer ce texte en commission, car les différentes prises de position clivantes sont difficilement compréhensibles. Je reste convaincu qu'une large majorité de ce parlement est favorable à des solutions permettant aux agriculteurs de s'adapter aux changements climatiques. En effet, l'augmentation annoncée de 2 à 3 degrés pour ces prochaines années entraînera des conséquences sur les précipitations, peut-être des sécheresses à répétition ou des pluies extrêmes, la multiplication de ravageurs et de maladies. Ainsi, toute une série de mesures est nécessaire pour s'adapter à ces changements climatiques.

Je suis persuadé qu'un renvoi en commission permettra d'étoffer le texte, peut-être de l'expurger de certains passages inutilement clivants ou dogmatiques ; nous pourrions ainsi mener un débat serein et amener certains compléments déjà évoqués, a fortiori éclairés par le chef du département ou de l'agriculture.

M. Olivier Petermann (PLR) : — Le renvoi du texte au Conseil d'Etat occasionnera une information importante accessible non seulement aux politiciens, mais aussi aux citoyennes ou aux citoyens, leur permettant de se forger une opinion fondée, au vu des deux initiatives qui nous seront soumises prochainement. En effet, ces dernières sont extrêmes, et il est urgent de produire un état des lieux avant les votations. Quand vous êtes malades, vous soignez-vous avec de la chimie ou avec du jus d'ortie ? Je ne pense pas que l'agriculture soit seule à polluer avec ses produits phytosanitaires. Je vous recommande le renvoi direct au Conseil d'Etat.

Mme Valérie Induni (SOC) : — Sous couvert d'un renvoi direct au Conseil d'Etat, nous nous livrons finalement à une séance de commission à 150...et revoir toute la politique agricole à 150, sans le conseiller d'Etat en charge, sans les services concernés ne m'apparaît pas très favorable. Rendre les choses plus clivantes empêche le débat d'avancer. Par conséquent, je réitère ma demande de renvoyer

ce texte en commission pour que toutes les personnes qui veulent amener leur témoignage le puissent, mais dans un cadre opportun, ce qui nous rendrait beaucoup plus productifs.

Mme Martine Meldem (V'L) : — Je remercie M. Devaud — même si cela a pris du temps, monsieur le président — d'avoir expliqué le travail d'un agriculteur qui produit une alimentation de qualité. Je partage complètement l'analyse de M. Mahaim et considère que nous ne nous en sortirons pas si nous ne parvenons pas à nous rassembler autour d'un texte, de solutions innovantes.

Par ailleurs, ce sont en tout cas 12 % de nos surfaces qui sont déjà préservées pour la biodiversité, 12 % de producteurs bio, les pâturages et les forêts en sus. Ensuite, que reste-t-il ? La cité en béton et sa population. Si l'initiative qui inquiète tellement les campagnes était acceptée, il serait essentiel que, finalement, la cité assume aussi sa part de déchets dans l'eau. La première chose à faire serait de fermer toutes les toilettes de ce pays pour éviter que l'on pollue... et fermer tous les hôpitaux. Si l'initiative devait être acceptée, il faudrait aussi récupérer toutes les autres surfaces et salir l'eau des océans pour importer notre nourriture. Vous pouvez comprendre la panique qui a gagné les campagnes.

Que cela soit par le biais d'un renvoi immédiat ou d'une commission, l'essentiel tient dans la rapidité avec laquelle sera produite cette étude.

M. Jean-Bernard Chevalley (UDC) : — Lorsqu'il s'agit d'agriculture, le débat devient immédiatement émotionnel. Nous avons demandé la prise en considération immédiate, parce que, d'une part, les mesures techniques de soutien sont déjà en place dans différents endroits du canton, et d'autre part, le service de l'agriculture est le plus avisé pour réunir les connaissances — ignorées par l'ensemble de la population agricole — et faire avancer ce dossier. En outre, le texte ne mentionne pas de menaces relatives aux initiatives, mais indique simplement ce que leur acceptation impliquerait pour l'agriculture vaudoise.

A la question de pourquoi travailler dans l'urgence, on peut répondre que si l'on considère des mesures au niveau des cultures, ces dernières se travaillent sur un cycle d'une année. Si nous prenons le temps de rediscuter et ensuite de refaire des essais, cela va prendre des années. Pendant ce temps le système évolue.

Je vous recommande le renvoi direct au Conseil d'Etat, d'éviter un débat émotionnel et d'y préférer un débat factuel sur les chiffres que le canton a à disposition en fonction des exploitations qu'il régit.

La discussion est close.

Le président rappelle que l'auteur demande le renvoi direct au Conseil d'Etat et que des députés demandent le renvoi en commission.

Le renvoi direct au Conseil d'Etat, opposé au renvoi à une commission, est choisi par 73 voix contre 57 et 1 abstention.

Le postulat est pris en considération et renvoyé au Conseil d'Etat par 87 voix contre 3 et 42 abstentions.

Postulat Stéphane Montangero et consorts – Urgence climatique : un bilan intermédiaire de la stratégie « restauration collective » est nécessaire pour évaluer l'objectif de provenance locale des aliments et introduire le bien-être animal (19_POS_154)

Texte déposé

Faisant suite aux manifestations de jeunes de ce début d'année 2019 et aux divers stimuli visant à sensibiliser la population à l'état écologique de la planète, notre Parlement a adopté, le 19 mars dernier, à une écrasante majorité — par 110 contre 10 et 13 abstentions —, la résolution de notre collègue Laurent Miéville (Vert'Libéral) déclarant l'urgence climatique. Dans ce sens, il convient

d'intégrer les conséquences des dérèglements climatiques et la nécessité d'agir rapidement dans différents domaines de la vie quotidienne. Dont celui de l'alimentation.

Ainsi, et même si l'impact de l'alimentation sur le climat, complexe à modéliser, est au cœur des débats scientifiques et politiques, différentes études chiffrent à plus de 20 % l'impact des émissions de gaz à effet de serre imputables au système alimentaire mondial, notamment celles du Groupe d'experts international sur l'évolution du climat (GIEC)¹ ou de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Les manières d'aborder le domaine étant toutefois fort disparates, pour l'instant, la plupart des rapports et décisions politiques s'appuient donc uniquement sur l'impact de la production agricole, ce qui fait fi de l'ensemble de la chaîne de production alimentaire, de distribution et de transport, sans oublier les déchets ainsi produits.

Ainsi, de la même manière qu'il y a 25 ans, personne ne pouvait imaginer les restaurants sans fumée que nous connaissons aujourd'hui, de la même manière il est quasi certain que nos repas ou les menus servis dans les crèches, cantines et autres restaurants du personnel seront, dans 10 ou 15 ans, fort différents que ceux servis actuellement. Pour accompagner au mieux ces futurs changements, il faut les anticiper au maximum.

Or, le 1^{er} novembre 2014, le Conseil d'Etat adoptait sa « stratégie pour promouvoir les produits locaux et de saison dans la restauration collective² », répondant en cela aux postulats Yves Ferrari et du soussigné, textes déposés en 2011 et demandant que la question de l'approvisionnement des établissements dans le secteur de la restauration collective publique soit ciblée sur les produits locaux et de saison issus de l'agriculture vaudoise³.

Par ailleurs, aux questions purement climatiques sont venues se greffer également les préoccupations d'une population toujours sensible aux produits du terroir, à la provenance proche des aliments et au bien-être animal. Par exemple, le scandale des cas de maltraitance et de cannibalisme dans une porcherie vaudoise, a amené une série de mesures complémentaires rapides, de la part du Conseil d'Etat vaudois, avec son programme « paille et soleil »⁴.

Ces divers éléments posés, constatant qu'en quelques années bon nombre de paradigmes ont totalement changé et que les priorités et perceptions de la population se sont modifiées, les soussignés estiment qu'il y a urgence à savoir si la stratégie adoptée le 1^{er} novembre 2014 est toujours la bonne, si elle peut atteindre en l'état ses objectifs et comment elle pourrait être améliorée dans le contexte cité.

Les soussignés demandent donc que le Conseil d'Etat procède, à l'occasion des 5 ans de l'adoption de celle-ci, soit pour novembre 2019, à un bilan intermédiaire de sa stratégie pour promouvoir les produits locaux et de saison dans la restauration collective. Il est demandé entre autres de passer au crible les 4 axes stratégiques posés actuellement — diagnostic Beelong, formation des cuisiniers, appels d'offres pour les cuisines en gestion concédée et pour la livraison de repas, création de plateformes logistiques locales — et de tenir comptes des avancées scientifiques et technologiques effectuées ces dernières années.

Ce passage en revue systématique doit permettre d'évaluer si ces 4 axes sont toujours pertinents, s'ils doivent être complétés ou modifiés, notamment en examinant de quelle manière il est tenu compte du bien-être animal. Il doit surtout clarifier si le but d'atteindre au minimum 10 % d'approvisionnement direct de la restauration collective publique dans le canton auprès des producteurs locaux d'ici la fin de la législature est possible. Cela permettra également, dans le cas contraire, d'indiquer quelles mesures supplémentaires rapides le Conseil d'Etat entend prendre pour y parvenir. Et cela permettra enfin, si

¹ Cf. *Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC), Special Report: Global Warming of 1.5°*, octobre 2018; <https://www.ipcc.ch/sr15/>

² Cf. https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/developpement_durable/projet_alimentation/strategie_CE_alimentation_VD_2014.pdf

³ Cf. http://www.publidoc.vd.ch/guestDownload/direct/Texte%20adopt%C3%A9%20par%20CE%20%20-%20Postulat%20Ferrari.pdf?path=/Company%20Home/VD/CHANC/SIEL/antilope/objet/CEGC/Rapport%20du%20CE/2014/08/490573_197_Texte%20adopt%C3%A9%20par%20CE%20%20-%20Postulat%20Ferrari_20141128_1167810.pdf

⁴ Cf. <https://www.bicweb.vd.ch/frame.aspx?pPage=/communiqu.aspx?pObjectID=637209>

l'objectif devait déjà être atteint, d'en fixer un nouveau, plus ambitieux, qui correspondra mieux à l'urgence climatique, aujourd'hui enfin reconnue par notre canton.

Prise en considération immédiate.

(Signé) Stéphane Montangero
et 42 cosignataires

Développement

Le président : — Selon mes informations, la prise en considération immédiate de ce postulat rencontrerait une grande majorité du parlement. Vous m'avez compris...

M. Stéphane Montangero (SOC) : — Effectivement, avec le nombre de signataires, j'ose espérer que le débat que nous aurons sur cet objet sera court, d'autant que le présent objet est lié à d'autres objets dont nous avons déjà traité, notamment pour tout ce qui concerne la stratégie de restauration collective.

Pour résumer, en début d'année, nous avons déclaré l'urgence climatique. Or, il se trouve qu'il y a bientôt cinq ans — ce sera le cas en novembre prochain — le Conseil d'Etat avait présenté sa stratégie de restauration collective, résultant d'un postulat d'Yves Ferrari et de moi-même qui demandait notamment que l'on favorise les circuits courts. A l'occasion de cet anniversaire, nous demandons un bilan intermédiaire sur l'ensemble des quatre axes de la stratégie, à savoir le diagnostic *Beelong*, la formation des cuisiniers, les appels d'offres pour la cuisine en gestion concédée et pour la livraison de repas, ainsi que la création de plateformes logistiques locales. Nous demandons également que les nouveaux paramètres désormais beaucoup plus fortement ancrés dans notre société soient pris en compte, comme le bien-être animal, par exemple. J'avais promis d'être court alors je m'en remets à la décision du plénum.

La discussion est ouverte.

Mme Carole Dubois (PLR) : — Je vous rassure, monsieur le président : j'avais prévu d'intervenir très brièvement, pour vous dire que, dans sa majorité, le groupe PLR appuiera la demande de prise en considération immédiate du postulat de notre collègue Stéphane Montangero. Le bilan écologique des mesures énumérées dans la stratégie de novembre 2014 dans le but de promouvoir les produits locaux et de saison dans la restauration collective est important, mais il ne fait pas oublier la raison fondamentale de ces mesures, c'est-à-dire la défense et la valorisation de nos produits et de l'agriculture vaudoise. Nous sommes donc intéressés à recevoir un rapport intermédiaire évaluant la pertinence des quatre axes retenus et envisageant des adaptations, si nécessaire, en faveur de nos producteurs et des produits locaux, ainsi que dans un objectif de protection climatique. Nous vous invitons donc à soutenir la prise en considération immédiate de cet objet.

M. Philippe Jobin (UDC) : — Je serai très également très bref : j'ai appuyé et signé le postulat, faisant donc preuve d'une extrême ouverture. Je vous prie d'en faire de même et par conséquent de soutenir ce postulat et de le renvoyer directement au Conseil d'Etat. Il me semble extrêmement important d'évaluer l'objectif de la provenance locale des aliments et du bien-être animal, dont nous avons déjà discuté. Je vous encourage donc toutes est tous à soutenir le postulat, ainsi que le fera la majorité de mon groupe.

M. Yves Ferrari (VER) : — Etant cosignataire, il me semble tout à fait nécessaire de continuer dans la même direction. Les Verts soutiendront le renvoi direct du postulat au Conseil d'Etat.

La discussion est close.

Le postulat est pris en considération et renvoyé au Conseil d'Etat avec 1 abstention.

**Réponse du Conseil d'Etat aux observations de la Commission des finances sur le budget 2019
(GC 086)**

Rapport de la Commission des finances sur les réponses du Conseil d'Etat aux observations sur le Budget 2019

(Voir annexe en fin de séance.)

Décision du Grand Conseil après rapport de la Commission des finances

M. Alexandre Berthoud (PLR), rapporteur général : — Nous avons fait trois observations. Contrairement à ce qu'écrit le *24heures*, la Commission des finances dépose des textes et des observations lors du budget et malheureusement pas lors des comptes. Je tenais à le dire et à souligner que nous faisons notre travail et déposons des observations quand il y a lieu.

Département de l'économie, de l'innovation et du sport

Première observation – « Premiers grands crus vaudois » : gestion des coûts, buts recherchés et avenir de cette commission.

M. Alexandre Berthoud (PLR), rapporteur général : — Depuis la première observation et sa relance, qui concerne les « Premiers grands crus vaudois », les représentants de ces derniers ont interpellé le Parlement. Les coûts de la Commission des « Premiers grands crus vaudois », estimés à 50'000 francs en 2018, ont plus que doublé au budget 2019, à hauteur de 110'000 francs. Les émoluments facturés rapportant un montant de l'ordre de 20'000 francs, le subventionnement de cette marque par l'Etat est de presque 90'000 francs, cela plusieurs années après son lancement. Au vu de cette situation, la Commission des finances estime que ce n'est pas au canton de supporter les honoraires liés à cette commission. Il demande donc au Conseil d'Etat d'indiquer de quelle manière il entend désengager le canton de ces moyens financiers, d'ici fin 2019. Bien entendu, l'organisation concernée pourra perdurer, mais avec une autonomie financière complète et sans deniers publics.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat propose de maintenir la mention « Premiers grands crus vaudois », dans un premier temps, comme prévu pour les vins vaudois, mais il propose aussi d'entamer des négociations avec les partenaires privés afin de parvenir à un équilibre financier entre, d'une part, les coûts de la commission et de son secrétariat et, d'autre part, les émoluments prélevés auprès des candidats à la mention « Premier grand cru ». Si cet objectif ne pouvait être atteint, dans un deuxième temps, le Secrétariat de la commission serait internalisé au sein de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires, en 2020. La Commission des finances a accepté la réponse à cette observation à l'unanimité des membres présents, c'est-à-dire par 14 voix.

La discussion n'est pas utilisée.

La réponse est admise à l'unanimité.

Deuxième observation – « Contrôle de denrées alimentaires » : prévention et renforcement des contrôles

M. Alexandre Berthoud (PLR), rapporteur général : — La Commission des finances a estimé que des opérations de prévention peuvent avoir lieu, dans ce domaine, notamment par le renforcement des contrôles. Si la commission était satisfaite de voir, au budget 2019, que de premiers efforts ont été faits en matière de contrôles vétérinaires, elle exprime sa préoccupation quant à l'absence, en parallèle, de montée en puissance des moyens permettant le renforcement des contrôles des denrées alimentaires. Dans ce contexte, la commission demande au Conseil d'Etat de garantir que toutes les mesures utiles sont prises pour éviter un scandale alimentaire, dans notre canton, au cours des prochaines années. Elle prie également le gouvernement de documenter le Grand Conseil sur les indicateurs mis en place, ainsi que sur leur évolution au cours des dix dernières années.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat mentionne les statistiques des inspections des données alimentaires, de 2014 à 2018, ainsi que les conséquences administratives et pénales qui en ont découlé. L'évolution de ces inspections de 2014 à 2018 est également indiquée dans la réponse à l'observation. Outre l'ensemble des contrôles réalisés, l'inspectorat effectue également des milliers de prélèvements

d'échantillons de denrées alimentaires destinés à la division laboratoire de l'Office de la consommation (OFCO). Dans la réponse, le Conseil d'Etat expose que, compte tenu de l'évolution du nombre d'entreprises, ces prochaines années, l'OFCO envisage de réduire le niveau de détail des contrôles de certaines entreprises, tout en garantissant les mêmes performances sur les objectifs. Le gain de temps ainsi prévu pourra être réaffecté aux inspections de nouvelles entreprises, sans pour autant augmenter significativement les risques sanitaires alimentaires.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances a accepté la réponse du gouvernement à l'observation, par 12 voix contre 2, sans abstention. Elle a toutefois fait le commentaire suivant :

« Il est paradoxal que le service, d'une part, reconnaisse l'impossibilité de réaliser complètement les objectifs fixés par l'ordonnance et, d'autre part, ne demande pas de ressources supplémentaires pour y parvenir. La réorganisation des contrôles mentionnée soulève par ailleurs de nouvelles interrogations et la commission suivra avec attention ce dossier afin de s'assurer que l'inspectorat de l'OFCO puisse assurer une surveillance alimentaire dans le canton de Vaud qui soit et reste réellement à la hauteur des enjeux de santé publique. »

La discussion est ouverte.

M. Hadrien Buclin (EP) : — En raison du paradoxe relevé par M. le président de la Commission des finances, à savoir que d'un côté le gouvernement reconnaît que les contrôles sont insuffisants pour garantir une bonne sécurité alimentaire et pour éviter que le prochain scandale des lasagnes à la viande de cheval ou quelque autre scandale de ce type éclate dans le canton de Vaud, mais de l'autre côté, on ne demande pas de moyens supplémentaires. Il y a là effectivement un paradoxe qui fait que nous refuserons la réponse à cette observation. Nous y reviendrons lors du Budget 2020 pour demander un renforcement des moyens de contrôle vétérinaires alimentaires.

La discussion est close.

La réponse est admise avec quelques avis contraires et abstentions.

Thème transversal

Troisième observation — « Limite d'âge pour les représentants de l'Etat » : projet de loi modifiant la loi du 17 mai 2005 sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales (LPECPM)

M. Alexandre Berthoud (PLR), rapporteur général : — La dernière observation porte sur la limite d'âge des représentants de l'Etat. Cette observation fait suite au projet de loi modifiant la Loi du 17 mai 2005 sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales. Pour rappel, cette modification légale a été traitée par la Commission des finances dans le cadre du projet de budget 2019.

Lors du traitement de la modification légale, la Commission des finances a émis l'observation suivante : *« Dans ce contexte et à des fins d'uniformisation de cette nouvelle pratique, la commission demande au Conseil d'Etat d'une part de dresser une liste exhaustive des cas où cette limite des septante ans est appliquée au sein de l'Etat et, d'autre part, de modifier les bases légales y relatives afin d'avoir une parfaite égalité de traitement, notamment pour les juges assesseurs actifs au sein de certaines Cours du Tribunal cantonal. »*

Dans sa réponse, le gouvernement a listé l'ensemble des limites d'âge prévues dans la législation cantonale vaudoise. Par ailleurs, dans cette même réponse, il est indiqué que le changement de base légale pour atteindre l'égalité de traitement évoquée n'est pas d'actualité. La réponse à cette observation a été acceptée par 12 voix et 2 abstentions, mais avec toutefois le commentaire suivant :

« La liste dressée par le Conseil d'Etat n'est pas exhaustive, dans la mesure où les autres entités (fondations, associations, institutions) où l'Etat participe au financement en sont absentes. Malgré ce constat, la commission souligne que la dynamique qui tend à assouplir cette limite d'âge est inéluctable et invite en ce sens le Conseil d'Etat à viser une harmonisation totale à terme. »

La discussion n'est pas utilisée.

La réponse est admise à l'unanimité.

Ce point de l'ordre du jour est traité.

Démission du 2 juillet 2019

Grand Conseil et Bureau du Grand Conseil – M. Nicolas Rochat Fernandez, député

Le président : — Je vous donne lecture d'une lettre de démission qui nous a été adressée :

« Monsieur le président, cher Remy,

Par la présente, je te remets ma lettre de démission du Grand Conseil vaudois, avec effet au 2 juillet 2019, soit aujourd'hui même. Suite à la démission de Mme Rebecca Ruiz du Conseil national, en mars dernier, et étant le suivant sur la liste lors des élections fédérales de 2015, j'ai souhaité relever le défi de siéger sous la coupole fédérale. Partant et conformément aux statuts de mon parti, la continuation de mon mandat de député n'est pas possible, hormis pour la période jusqu'à la dernière session avant la pause d'été.

Je tiens, par la présente, à exprimer tout le plaisir que j'ai eu, depuis 2008, à siéger d'abord à Rumine et ensuite à Perregaux. J'ai énormément appris sur nos institutions et eu grand plaisir à travailler sur des dossiers avec des personnes incroyables. Enfin, en tant que deuxième vice-président, j'adresse également un message de remerciements à mes collègues avec qui j'ai siégé depuis 2016. »

Cher monsieur Nicolas Rochat Fernandez,

Ce n'est pas chaque année, loin s'en faut, que le Grand Conseil voit démissionner l'un de ses vice-présidents. Mais au-delà, avec votre départ, c'est l'un des députés influents du Parlement qui nous quitte. Permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour votre engagement, depuis janvier 2008, date de votre arrivée au sein du Grand Conseil suite au départ de Mme Josiane Aubert pour le Conseil national. L'unique viennent-ensuite de la liste socialiste du sous-arrondissement de La Vallée avait renoncé à siéger et vous aviez été désigné pour reprendre le siège. Par la suite, vous terminerez en tête de la liste socialiste, en 2012, devancé de peu, en termes de voix, par le député PLR Dominique Bonny. L'année 2017 verra la fin du tandem combier Rochat Fernandez – Bonny, puisque ce dernier ne se représentera pas. L'histoire se répète : vous êtes réélu en tête de liste, devancé de peu par Mme la députée Carole Dubois. Avec un départ en cette fin d'année parlementaire, vous aurez donc siégé onze ans et demi parmi nous.

En introduction, je vous ai qualifié de député influent du Parlement. J'en veux pour preuve, tout d'abord, le fait que vous êtes rapidement devenu, après seulement trois ans au Grand Conseil, président du groupe socialiste, fonction que vous avez occupée pendant cinq ans. Nombre de personnes présentes dans cette salle se souviennent de vos joutes oratoires — que dis-je : de vos duels — avec le président du groupe PLR, Jean-Marie Surer. Vous avez également siégé dans plusieurs commissions instituées : la Commission de présentation, comme vice-président ; la Commission des grâces ; la Commission des affaires judiciaires ; la Commission des affaires extérieures ; et dans deux commissions interparlementaires : le Contrôle de la HES-SO et la Révision du Concordat sur les entreprises de sécurité. Enfin, vous êtes membre du Bureau du Grand Conseil vaudois depuis juillet 2016 et vous en assumez la deuxième vice-présidence depuis une année. Vous étiez donc destiné à devenir le premier citoyen vaudois au cours de l'année 2020/2021. Tel ne sera pas le cas et je puis vous assurer que tant le Bureau que le Secrétariat général en conçoivent bien des regrets. Vous aviez, en effet, su dessiner des perspectives alléchantes en termes de projets qui vous tenaient à cœur et de découvertes de la Vallée de Joux. Vous auriez par ailleurs été le quatrième Combier seulement à présider aux destinées de notre Parlement, après Marius Meylan Lugrin en 1939, Claude Berney en 1979 et Charles-Louis Rochat en 1997. Vous auriez même été le tout premier ressortissant du Sentier ! Mais La Vallée se consolera sans doute facilement à l'idée d'être à nouveau représentée à Berne.

Si l'on se penche à présent sur les détails de votre parcours parmi nous, on peut relever votre présence importante également en termes de dépôts d'interventions parlementaires. Nous en avons dénombré par moins de septante-six ! (76) dont vingt-deux questions orales, vingt-deux interpellations, treize postulats, six motions, six déterminations, quatre résolutions, deux initiatives et une simple question. En onze ans et demi, vous avez été membre de plus de cent commissions ad hoc, dont quinze fois en tant que président.

Le 7 mai dernier, vous avez été assermenté comme nouveau conseiller national, suite à l'élection au Conseil d'Etat de Mme Rebecca Ruiz. Je note que vous avez déjà déposé pas moins de six objets, à Berne, tous dûment contrôlés et validés par le notoirement pointilleux Bureau du Conseil national, ce qui témoigne de l'utilité de la rigueur du contrôle des dépôts auquel vous avez été soumis, comme chacun ici. Certains de vos collègues du Grand Conseil auront probablement perçu de vous d'abord le sérieux et la rigueur. D'autres, les plus actifs sur les réseaux sociaux, auront eu l'occasion d'apprécier votre promptitude et votre agilité dans l'usage de ces nouveaux canaux — plus que dans la mise à jour de votre site internet, d'ailleurs. D'autres enfin, dont vos collègues du Bureau ces trois dernières années, ont découvert le bon vivant aimant plaisanter et partager, grand connaisseur des musiques les plus diverses. En leur nom à toutes et tous, je vous souhaite de trouver la plus grande satisfaction dans ce nouveau et passionnant défi de la politique fédérale. Je vous souhaite plein succès pour la campagne qui s'annonce, cet automne, et je vous remercie une fois encore pour votre contribution à la vie de notre Parlement vaudois. » (*Applaudissements.*)

Rapport de la Commission des finances chargée de contrôler les comptes de l'Etat de Vaud pour l'année 2018 (GC 097)

Rapport de majorité de la Commission des finances sur les comptes 2018

(Voir annexe en fin de volume.)

Rapport de minorité de la Commission des finances sur les comptes 2018

1. Préambule

La minorité de la commission est composée d'Hadrien Buclin, auteur du présent rapport.

2. Position du commissaire de minorité

La minorité invite le Grand Conseil à refuser les comptes 2018 pour quatre raisons principales :

- 1) L'excédent budgétaire de 590 millions brut aurait dû, selon la minorité, être utilisé dans le courant de l'année 2018, aux moyens de crédits supplémentaires, pour renforcer en personnel les secteurs du service public qui souffrent actuellement de sous-dotation. Des secteurs sous forte tension comme, notamment, la santé et les soins, l'accueil de jour des enfants, la protection de la jeunesse ou encore l'Office vaudois de l'assurance-maladie auraient ainsi dû bénéficier de plus de moyens financiers et en personnel en cours d'année.
- 2) L'excédent budgétaire aurait dû être également mobilisé, en cours d'année 2018, pour renforcer les politiques écologiques, que ce soit en matière de développement des énergies non-fossiles ou du réseau de transport public. En matière de mobilité, la minorité critique en particulier le choix du Conseil d'Etat de réallouer pour les routes les moyens dégagés en cours d'année à travers des mesures d'optimisation financière dans les transports publics : ainsi, sur les 198,1 mio budgétés en 2018 pour les transports publics, seuls 190,2 ont été dépensés aux comptes et un crédit supplémentaire de 9,2 Mios a été débloqués en parallèle pour l'entretien des routes⁵.

⁵ Voir pp. 212 et 214 de la brochure des comptes 2018.

- 3) La minorité continue à dénoncer les allègements fiscaux accordés aux grandes entreprises, qui favorisent la concentration des richesses aux mains de grands investisseurs. Alors que la croissance économique en 2018 a été dynamique (le PIB vaudois a augmenté de 2,8% sur l'année), les recettes fiscales issues des personnes morales sont en recul (de 612 millions pour l'impôt sur le bénéfice aux comptes 2017 à 583 millions en 2018). Ce recul s'explique tant par la baisse du taux cantonal de 9,5% en 2013 à 8% en 2018, que par les acomptes 2019, calculés avec le nouveau taux de la RIE3, fortement abaissé à 3,33%.
- 4) La minorité critique la sous-estimation des revenus par le Conseil d'Etat, qui a empêché le Grand Conseil d'avoir une idée juste des marges de manœuvre à disposition lors du débat sur le budget 2018. Alors que les recettes fiscales ont été budgétées à env. 6 milliards dans le projet de budget 2018 (un montant inférieur par rapport aux recettes des comptes 2017 !), elles sont finalement d'environ 6,6 milliards aux comptes. Si une marge d'erreur de 1 à 3% est tout à fait compréhensible au moment de budgéter les recettes fiscales, en raison notamment des incertitudes liées à l'évolution de la conjoncture économique, en revanche, une sous-estimation des recettes de près de 10% relève d'une volonté politique évidente d'anesthésier le débat budgétaire au Parlement.

3. Conclusion

Pour les raisons évoquées ci-dessus, la minorité refuse de cautionner la politique financière de l'Etat de Vaud pour l'année 2018 et invite donc le Grand Conseil à refuser les comptes.

Lausanne, le 18 juin 2019

Le rapporteur :
(Signé) Hadrien Buclin

Décision du Grand Conseil après rapports de la Commission des finances

M. Alexandre Berthoud (PLR), rapporteur de majorité : — Avant de m'exprimer au nom de la Commission des finances sur les comptes 2018, je souhaite adresser mes vifs remerciements au chef du Département des finances et des relations extérieures et au chef du Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) M. Pascal Rattaz, ainsi qu'à ses collaborateurs, pour leur disponibilité et leur compétence. J'adresse également mes plus vifs remerciements au Secrétaire de la Commission des finances, M. Fabrice Mascello, qui doit réaliser son travail dans un court délai, ainsi qu'à l'ensemble des services visités par les sous-commissions.

La Commission des finances a tenu cinq séances plénières consacrées à la présentation des comptes 2018. L'examen des comptes de chaque département fut suivi d'un rapport de chaque sous-commission. Nous avons également procédé à l'examen du bilan ainsi que des comptes de résultats opérationnels et extraordinaires. Nous avons enfin adopté les comptes et le présent rapport.

Conjointement à la Commission de gestion, la Commission des finances a reçu une délégation du Contrôle cantonal des finances (CCF) pour la présentation de leur rapport sur le contrôle des Comptes de l'Etat de Vaud pour l'exercice 2018. La Commission des finances a également reçu la cheffe de la Direction générale de la fiscalité, Mme Marinette Kellenberger, et a pris connaissance du rapport sur les revenus fiscaux. Pour la deuxième fois, la Commission des finances a confié à la Commission thématique des systèmes d'information le mandat d'examiner les comptes de la Direction du système d'information (DSI). Cette commission a concentré son examen sur les charges informatiques. Aussi, la Commission des finances lui a demandé de vérifier l'état d'avancement des principaux investissements identifiés préalablement, lors de leur examen dans le cadre du budget. Comme indiqué dans son précédent rapport, la Commission thématique des systèmes d'information procède aux contrôles des investissements au moyen d'un « Cockpit » établi par la DSI, qui permet un suivi des projets et comprend l'évaluation des risques. Vous trouverez leurs constats aux pages 6 à 9 du Rapport de majorité de la Commission des finances (*Voir rapport en annexe*). Relevons que ce rapport est fort apprécié, tant par la Commission thématique des systèmes d'information que par la Commission des finances, pour des raisons d'activités, autant pour le budget que pour les comptes, car cela de suivre et de faire perdurer leurs activités et nous en sommes très heureux.

Le thème d'étude suivant, pour les Comptes 2018, consiste en l'analyse des coûts au sein de l'Administration cantonale, concernant l'utilisation des cartes bancaires et des téléphones portables, ainsi que les déplacements et la gestion des places de parc, pour les collaborateurs de l'Etat. Durant leur visite, les commissaires ont pu questionner les divers services de l'Etat sur ces thèmes, mais également sur la pratique en termes de dépenses pour des cadeaux, des achats de vin, de repas ou encore de nuits d'hôtel. Cette démarche s'est basée sur une première analyse préalable et transversale, menée par les différents services et par le SAGEFI, ainsi que par la DSI, pour des listages. Cet exercice a été rendu nécessaire, à la suite de certains constats isolés qui avaient interpellé la commission, notamment après la lecture de rapports du CCF. Le travail de fond qui s'en est suivi correspond à une photographie de la situation, à un moment donné, soit en 2019. En effet, dans plusieurs domaines, il est relevé que les coûts tendent à une stabilisation et/ou se justifient par l'intensité ou par la nature de l'activité du service soumis à analyse. Des cas particuliers ont néanmoins été rapportés à la Commission des finances et font l'objet d'une attention particulière de la part des hiérarchies concernées, mais ils ont été considérés comme étant sous-contrôle. Ainsi, tout en émettant les réserves d'usage quant à ses propres limites d'analyse, la Commission des finances considère que la situation est satisfaisante et relève le souci permanent d'une bonne gestion des deniers publics de la part des services de l'Etat. En outre, elle remercie ces derniers pour leur collaboration, ainsi que pour leur effort de transparence.

Les comptes 2018 de l'Etat se soldent par un excédent de revenus net de 87 millions de francs. Les présents comptes sont bénéficiaires pour la quatorzième année consécutive ! Le résultat tient compte des écritures de boucllement, des préfinancements et des amortissements non planifiés. Le montant total des écritures se monte à 503 millions de francs. Sans entrer dans les détails étant donné qu'ils figurent dans les rapports de la Commission des finances et dans celui du Conseil d'Etat, je vous présente quelques chiffres clés. Les charges brutes de l'Etat de Vaud s'élèvent à 10,269 milliards de francs pour l'année 2018. Ce montant inclut quatre écritures de boucllement, quatre écritures de préfinancement et onze écritures d'amortissements non planifiés des investissements. Dans le cadre de ces écritures de boucllement, 157 millions représentent des subventions pour remboursement de crédits de construction en rapport avec les EMS et de crédits d'institutions échus ; 228,4 millions de francs représentent les amortissements non planifiés des investissements. De plus, il y a lieu de noter deux montants, de 30 millions de francs chacun, en rapport avec le programme de renforcement de la diversification du tissu économique et un décret d'investissement en rapport avec le numérique. Une fois ces opérations neutralisées, les charges ordinaires de l'Etat dépassent la prévision budgétaire de 124 millions de francs. L'augmentation réelle, par rapport à 2017, est de 269 millions de francs, représentant une croissance de l'ordre de 2,9 %. Les principaux écarts à constater entre 2017 et 2018 concernent le secteur social, pour 179 millions de francs ; 42 millions de francs représentent la masse salariale, 27 millions les transports, 14 millions les Hautes écoles ou encore, pour 12 millions, la protection de la jeunesse, l'enseignement spécialisé et la formation professionnelle.

L'augmentation totale des revenus est supérieure, de 827 millions, à ce que prévoyait le budget. Le montant est 8,7 % supérieur au budget. Cet écart s'explique, pour moitié, par l'augmentation des revenus fiscaux, alors que l'autre moitié comprend notamment la part de l'impôt fédéral direct (IFD) et de l'impôt anticipé, de l'ordre de 158 millions de francs, au versement du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) pour 62 millions, à la facture sociale (20 millions qui correspondent à des revenus provenant des communes), 35 millions provenant des subventions fédérales dans le domaine de la santé et du social, 21 millions pour le programme énergétique des bâtiments, 17 millions pour les routes et pour 10 millions aux revenus financiers. En ce qui concerne l'écart des impôts, il se chiffre à 451 millions par rapport au budget. Il provient d'effets exceptionnels, pour un montant de 193 millions, d'effets conjoncturels pour un montant de 167 millions et des modifications légales qui améliorent la situation de 32 millions de francs. Sans ces éléments, l'écart se réduit à 122 millions, soit l'équivalent du PIB vaudois en 2017 qui était de l'ordre de 2,1 %. L'impôt sur les personnes physiques marque un écart de 264 millions par rapport au budget, soit plus 6,5 %. Cet écart provient notamment des taxations exceptionnelles, pour un montant de l'ordre de 130 millions, liées entre autres aux dénonciations spontanées et à des effets conjoncturels sur l'impôt sur la fortune, de l'ordre de 77 millions. Sans ces éléments, l'impôt sur le revenu augmente de 1,1 % contre 3,4 % lors des comptes 2017. Voilà ce qu'il en est du rapport entre les charges et les revenus.

Les investissements bruts atteignent 304 millions, soit 17 millions de plus qu'en 2017. A ce montant, il y a lieu d'ajouter les nouveaux prêts, pour un montant de 53 millions, ainsi que les nouvelles garanties octroyées par notre parlement durant l'exercice, pour un montant de 223 millions. La dette du canton remonte légèrement, depuis l'année 2014, pour atteindre 875 millions en décembre 2018, contre 825 millions une année auparavant. Cette croissance s'explique principalement par le versement d'une tranche de recapitalisation de la Caisse de pensions, de l'ordre de 180 millions de francs par année, ainsi qu'à la poursuite de la montée des investissements. L'indicateur du degré d'autofinancement se monte à 190,3 % pour l'exercice 2018, retrouvant ainsi son niveau de 2016 après une baisse assez importante, en 2017, puisqu'il était à 166,6 %.

A la suite des débats de la Commission des finances, aucune observation n'est présentée au plénum aujourd'hui. En résumé, les comptes de l'Etat de Vaud pour l'année 2018 se bouclent avec un excédent de revenus net de 87 millions de francs après enregistrement des écritures de bouclement des amortissements non planifiés et des préfinancements présentés tout à l'heure. Il y a lieu de tenir compte du fait que la progression des revenus, notamment fiscaux, s'appuie principalement sur des revenus non pérennes. Cet état de fait a déjà été observé lors du bouclement des comptes précédents. Le résultat positif est évidemment salué par la Commission des finances, qui reste bien entendu attentive aux défis qui attendent le canton pour les prochaines années. Ces propos résument les réflexions, suite aux travaux des membres de la Commission des finances. Pour conclure, je vous invite, tout comme la Commission des finances l'a fait, à approuver les comptes de l'Etat de Vaud pour l'exercice 2018 tels que présentés par le gouvernement. Le vote de la Commission des finances est de 13 voix contre 1 sans abstention. Un rapport de minorité vous sera présenté d'ici quelques instants.

M. Hadrien Buclin (EP), rapporteur de minorité : — Pour une ou un parlementaire, accepter les comptes de l'Etat revient à apporter une caution à la politique financière et fiscale menée durant l'année écoulée. La minorité de gauche que je représente refuse de donner cette caution aux autorités et elle vous invite donc à refuser les comptes. Ce refus est motivé par quatre raisons principales, énumérées dans le rapport de minorité et que je vais brièvement développer.

Tout d'abord, selon nous, l'excédent budgétaire de 590 millions bruts aurait dû être utilisé dans le courant de l'année 2018, au moyen de crédits supplémentaires, par exemple, pour renforcer en personnel les secteurs du service public qui souffrent actuellement de sous-dotation. Parmi les secteurs sous forte tension où des renforts de personnel sont nécessaires, sans prétendre à l'exhaustivité, on peut citer la santé et les soins, l'accueil de jour des enfants qui connaissent une grave pénurie de places en crèche, la protection de la jeunesse, ou encore l'Office vaudois de l'assurance-maladie où les employés sont submergés par les dossiers de demandes de subsides. Dans de nombreux autres services, l'absence de budget suffisant pour les remplacements de congés — congés maladie et maternité — posent des difficultés au personnel et contribuent à mettre une pression malsaine sur les employés en congé — je pense notamment aux femmes en congé maternité.

Par ailleurs, l'excédent budgétaire aurait également dû être mobilisé pour renforcer les politiques écologiques, que ce soit en matière de développement des énergies renouvelables ou en matière de développement du réseau de transport public. Si l'on se penche sur le détail des comptes en matière de transports, on ne peut que critiquer le choix du Conseil d'Etat de réallouer aux routes les moyens dégagés en cours d'année par des mesures d'optimisation financière dans les transports publics ! Ainsi, sur les 198 millions budgétés en 2018 pour les transports publics, seuls 190 ont été dépensés aux comptes, c'est-à-dire 8 millions de moins que prévu, qui ont été réaffectés employés pour l'entretien des routes. En période d'urgence climatique, nous ne pouvons que dénoncer cette politique, du point de vue de la promotion des transports publics aux dépens des transports individuels motorisés.

Sur le plan fiscal, dans la continuité des campagnes que nous menons depuis plusieurs années, nous continuons à dénoncer les allègements accordés aux grandes entreprises, qui favorisent la concentration des richesses aux mains de grands investisseurs et de grands actionnaires, puisque l'on sait bien que les grandes entreprises sont détenues en grande partie par de très grands investisseurs, très grands actionnaires, et donc que le phénomène de concentration des richesses s'accélère. La

croissance économique a été dynamique, en 2018. Le Produit intérieur brut (PIB) vaudois a augmenté de 2,8 % sur l'année et, pourtant, les recettes fiscales issues des personnes morales sont en recul ! Elles ne suivent donc pas le dynamisme économique : il y a un décrochage, que nous dénonçons. En 2017, l'impôt sur le bénéfice avait rapporté 612 millions de francs, mais ce montant a reculé à 583 millions en 2018. Ce recul s'explique autant par la baisse du taux cantonal, intervenu dès avant la mise en œuvre de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), puisque cela fait finalement plusieurs années que, selon la fameuse technique des petits pas, ce taux d'imposition est baissé progressivement. Je rappelle qu'en 2013, il était à 9,5 % et en 2018, il n'est plus qu'à 8 % sur la part cantonale. La baisse des recettes fiscales sur le bénéfice des entreprises, en 2018, s'explique aussi par les acomptes 2019 des entreprises, calculés avec le nouveau taux, très fortement abaissé, jusqu'au taux de 3,33 %, effectif depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le dernier aspect sur lequel je voulais intervenir consiste à critiquer la sous-estimation des revenus au budget 2018, par le Conseil d'Etat, qui apparaît dans toute son étendue lorsque l'on examine les comptes. La sous-estimation pose problème, sur le plan démocratique, puisqu'elle empêche le Parlement d'avoir une idée correcte des marges de manœuvre à disposition, lors du budget 2018, ce qui entrave le débat parlementaire sur le budget, alors même qu'il s'agit d'une compétence fondamentale du Parlement. Je rappelle que lors du débat sur le budget 2018, par le biais de divers amendements, j'avais proposé de réévaluer à la hausse certaines rentrées fiscales. Or, au vu des comptes, force est de constater que mes estimations étaient nettement plus proches de la réalité que celles du Conseil d'Etat. Je pense que le Parlement aurait dû mieux nous écouter lors du débat budgétaire sur la question des recettes fiscales. Dans le projet de budget, les recettes ont été budgétées à près de 6 milliards de francs et elles sont finalement d'environ 6,6 milliards, aux comptes. Il ne s'agit donc pas d'une marge d'erreur de 1 ou de 2 %, soit une marge admissible compte tenu des incertitudes de la conjoncture, mais on voit là une marge d'erreur de près de 10 %, ce qui n'est pas acceptable : il y a là une volonté d'anesthésier le débat politique et budgétaire, en sous-estimant grossièrement les recettes fiscales, dans le budget. Nous continuerons à dénoncer cette pratique. Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, nous refuserons d'accepter les comptes présentés et nous vous invitons à en faire autant.

Le débat est interrompu.

La séance, levée à 12 heures, est reprise à 14 heures.

Intervention personnelle – Jean-François Chapuisat

Le métier de vigneron-tâcheron

Jean-François Chapuisat (V'L) : — La Fête des Vignerons ouvre ses portes dans moins de trois semaines, soit le 18 juillet, et ce, par le couronnement des vigneron-tâcherons. Cette fête de tous les superlatifs qui s'annonce belle et grandiose rend hommage aux traditions viticoles centenaires de toute une région. C'est également la fête d'un métier peu connu, celui des vigneron-tâcherons. Qu'est-ce qu'un vigneron-tâcheron ? Il s'agit d'un vigneron qui n'a pas de terre et qui travaille donc pour un propriétaire, un privé ou une commune par exemple, avec lequel il a conclu un contrat de vignolage. Le vigneron cultive la vigne pour obtenir des récoltes de bonne qualité et, si possible, régulières d'année en année. Il évite également avec soin toutes dégradations du sol et maintient les ceps en bon état pour en assurer la longévité. Il

est payé en fonction de la surface qu'il exploite ainsi que des rendements obtenus. C'est donc une sorte d'indépendant.

Certains vigneron-tâcherons s'engagent dans un travail respectueux de l'environnement. Ils n'utilisent pas ou presque plus de désherbants tels que le glyphosate ni d'introns de synthèse. Cette manière de travailler a deux conséquences : d'une part, il faut couper l'herbe, car elle concurrence la vigne et elle amène de l'humidité à la souche et, d'autre part, il faut procéder à plus de traitements avec des produits conventionnels pour lutter contre les maladies. Or, si certains vigneron-tâcherons sont soutenus par leur propriétaire dans cette démarche, d'autres le font de leur propre chef, uniquement par conviction. Cela entraîne des augmentations de coût, car le matériel pour travailler la vigne est à leur charge et, quand il s'agit d'acheter des machines pour couper l'herbe sous la vigne et les ceps, les machines peuvent se chiffrer en dizaines de milliers de francs. C'est donc une augmentation conséquente en termes d'heures de travail, puisqu'il faut faucher l'herbe plus souvent et effectuer plus de traitement. Ce travail ne bénéficie pas d'une grande reconnaissance — ils n'ont pas d'étiquette avec leur nom dessus — et leurs revenus restent inchangés.

Je souhaite donc que tant les propriétaires que la Confrérie des vigneron valorisent le travail des vigneron-tâcherons qui s'engagent pour respecter l'environnement. J'espère également que cette magnifique fête nous servira à nous pencher sur les problématiques actuelles de ce très beau métier.

Ce point de l'ordre du jour est traité.

Election de la Présidence du Grand Conseil 2019-2020 (GC 099)

M. Philippe Jobin (UDC) : — C'est avec un plaisir non dissimulé que le groupe UDC présente la candidature de M. Ravenel pour la présidence au Grand Conseil 2019-2020. Bien que cela ne soit pas la coutume, j'aimerais également saluer toutes celles et tous ceux qui font partie de sa famille et de ses amis proches et qui sont à la tribune. Nous te tenons les pouces.

Tu as 54 ans et tu as fait tes premiers pas en politique en 1989, au Conseil communal de Trélex. En 1991, tu as obtenu ta maîtrise fédérale. En 1995, tu as repris le domaine en fermage et, dix ans plus tard, tu en es devenu propriétaire. En 2004 — une grande année pour toi — tu es élu à la Municipalité, un de tes rêves. Huit ans plus tard, tu es élu au Grand Conseil. Chemin faisant, en 2016, tu deviens — rêve à l'état pur — syndic de ton village.

Yves a bien préparé la relève pour son domaine, avec Jérôme, son fils qui est la tribune et que je salue. Son fils dit d'ailleurs de son père : « J'ai eu de la chance d'avoir un père qui m'a rapidement fait confiance ». Cher Yves, c'est avec cette confiance qui anime ton fils que nous te présentons cet après-midi, à cette élection de président, laquelle revêt une si grande importance à tes yeux. Tu te réjouis de cette fonction qui signifie une responsabilité à assumer. L'expérience sera belle, enrichissante et elle va te permettre, si tu es élu, de découvrir notre superbe canton.

Cher Yves, avec toutes les qualités que tu possèdes, nous n'avons aucun doute sur tes capacités à mener et à diriger nos débats futurs qui seront certainement animés dans l'année à venir. Nous vous encourageons donc à soutenir la candidature d'Yves Ravenel à la présidence du Grand Conseil pour l'année 2019-2020.

La discussion n'est pas utilisée.

Il est passé à l'élection.

Bulletins distribués 130, rentrés 130, nul 0, blancs 16, majorité absolue 66 (valables 130.)

Est élu : M. Yves Ravenel, par 111 voix (*Applaudissements.*)

Voix éparses : 3

Le président : — Monsieur Ravenel, je vous félicite.

Rapport de la Commission des finances chargée de contrôler les comptes de l'Etat de Vaud pour l'année 2018 (GC 097)

Décision du Grand Conseil après rapports de la Commission des finances (suite)

Le débat est repris.

La discussion est ouverte.

Mme Carole Dubois (PLR) : — J'aimerais remercier les membres de la Commission des finances pour l'engagement et la conscience avec lesquels ils effectuent leur mandat. Comme l'a relevé le président de la Commission des finances, les comptes 2018 sont bénéficiaires pour la 14^{ème} année consécutive. Ils se bouclent en effet avec un excédent de revenus de 87 millions, tenant compte des 503 millions d'écritures de boucllement, de préfinancement et d'amortissements non planifiés. Il s'agit d'un bon résultat et il mérite d'être salué. Un de mes prédécesseurs avait comparé notre ministre des finances à Scrat, l'écureuil de *L'Age de glace* veillant sur sa noisette. Je vais me lancer dans une métaphore tout aussi hasardeuse, en le comparant au dragon gardant le trésor de la Terre du milieu dans les romans de Tolkien. Il s'agit néanmoins de ne pas s'endormir en se félicitant de cet équilibre confortable. En effet, le propre d'un équilibre est qu'il est en permanence menacé et qu'il demande une vigilance de tous les instants.

La mise en place de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) a constitué un appel d'air pour nos PME et a favorisé leurs investissements. Toutefois, la conservation de notre attractivité économique reste un défi sans fin. L'année 2018 a certes vu une augmentation des revenus fiscaux significative, mais elle repose sur une période économique qui n'est pas figée dans le marbre, particulièrement face aux incertitudes liées au franc fort. Le PLR souligne d'ailleurs les préfinancements sur les projets à venir dans des domaines de diversification économique, d'innovation, du numérique et du culturel et qui mettent en avant la proactivité de notre canton.

De l'autre côté de la balance se trouve le montant toujours croissant des charges : plus de 269 millions d'augmentation, soit 2,9 % d'augmentation. Nous sommes notamment préoccupés par les investissements non planifiés et les subventions accordées au CHUV dans un chassé-croisé de prestations d'intérêt général (PIG) peu transparentes et non explicables. Les dépenses liées au social croissent de 179 millions, notamment à cause des subsides à l'assurance maladie et continueront à croître lors de l'abaissement du seuil de 12 à 10% du revenu pour avoir droit aux subsides pour l'assurance maladie.

Nos priorités restent d'aider et de soutenir les plus vulnérables, d'assurer une qualité de vie digne à tous nos concitoyens, mais aussi de soutenir la formation, la réinsertion et l'accès à l'emploi. Une autre préoccupation est la hausse des coûts de la santé et le vieillissement de la population. Les coûts liés au stationnaire, à l'ambulatoire et à l'hébergement vont continuer à

croître et seul un canton avec une économie solide pourra y faire face. Une baisse des charges est totalement illusoire, au contraire des ressources qui ne sont pas pérennes.

Nous saluons également les 580 millions investis dans l'état par l'économie vaudoise. Ces prochaines années, d'autres gros investissements devront être consentis, notamment dans des infrastructures capables de faire face à ce que l'on commence à appeler communément le « tsunami gris » et aux mesures nécessaires à l'assainissement énergétique du parc immobilier du canton. Le PLR demande au Conseil d'Etat d'être attentif et il restera vigilant à ce que les Vaudoises et les Vaudois puissent continuer à bénéficier de la bonne santé du canton, santé à laquelle ils contribuent, et aussi à alléger la facture des citoyens qui paient des impôts. Il faut maintenir des conditions-cadres qui encouragent les contribuables et les entreprises pourvoyeuses d'emplois et de finance à s'installer et à rester dans notre canton. En conclusion, en tenant compte des réserves mentionnées, le PLR vous invite à approuver les comptes 2018 tels que présentés par le Conseil d'Etat.

M. Stéphane Montangero (SOC) : — Le rapport de majorité comportant la plupart des éléments techniques que nous aurions pu relever, je m'abstiendrais d'y revenir pour mentionner quelques points saillants en considération politique. A ce stade, je profite de souligner la qualité des travaux de notre commission et de remercier MM. Mascello et Berthoud — respectivement secrétaire et président de la commission — ainsi que l'ensemble de mes collègues. J'aimerais d'abord relever avec satisfaction que notre canton continue d'aller bien, et ce malgré tous les mauvais présages liés notamment à : l'introduction de la RIE III de manière anticipée ; un contexte international géopolitique toujours plus complexe et incertain qui amène certaines entreprises à modifier leur stratégie fiscale afin de ne pas être « trumper » ; enfin la majorité gouvernementale qui reste de gauche.

La majorité gouvernementale a été respectueuse de la minorité de droite gouvernementale. Cette majorité a été la garante de compromis dynamiques, et ce dans l'optique de recherche d'équilibre entre les forces intelligentes de ce canton. Elle a également été résolument ancrée dans une politique qui vise à satisfaire l'intérêt général dans toutes ses composantes, qu'elles soient politiques, associatives ou économiques et non à satisfaire les intérêts de quelques-uns au détriment du plus grand nombre. Ces éléments sont d'autant plus importants dans un contexte international chahuté. Par ailleurs, bon nombre de cantons et de pays nous envient d'avoir un gouvernement qui fixe un cap tenant compte de la fiscalité et des prestations à l'ensemble de la population ainsi que de l'augmentation de son pouvoir d'achat. Certes, il reste encore cette année un gap entre le budget et les comptes et on peut s'interroger sur les marges de manœuvre ainsi laissées à notre parlement, surtout lorsque l'on constate que les quelques milliers de francs de bénéfice se transforment en plusieurs millions.

Toutefois, préférons-nous une approche prudente permettant ce résultat ou une approche plus risquée source de tension au moment où le budget n'est pas tenu ? En examinant les comptes, on constate un tassement des revenus. Il y a toujours quelques aspects extraordinaires, mais l'examen précis des divers postes prouve ce tassement. Les « bonnes surprises » de Pascal avec un double effet ciseau, soit surestimation des charges et sous-estimation des revenus, sont terminées. Il y a fort à parier que l'ensemble des investissements consentis, lesquels ont une incidence sur les charges pérennes, couplés aux baisses d'impôt des entreprises et à celles consenties pour les personnes physiques ainsi qu'aux reprises de charges des communes par le canton, amènent à une période d'incertitude quant aux futurs résultats financiers de notre canton, et ce bien que nous ayons obtenu pour la quatorzième fois la notation AAA.

C'est dans ce contexte qu'intervient la « Fédération des gentlemen cambrioleurs », c'est-à-dire celle qui voudrait venir puiser 300 millions dans les caisses de l'Etat, la bouche en cœur. Nous tenons à lui rappeler fermement que la prudence est mère du succès. Comme les guêpes

sont attirées par le miel, les excédents budgétaires ont tendance à attirer des velléités de baisses d'impôt en tout genre. Toutefois, il convient de rappeler que si notre canton se porte actuellement bien, cela n'a pas toujours été le cas. En effet, il a mis beaucoup de temps à se remettre du double « effet kisscool », baisse d'impôt et conjoncture qui part en vrille. Cette situation n'est pas si ancienne, puisqu'elle date de la fin des années 90 et nous l'avons payée très cher depuis, ne l'oublions pas. C'est également le cas de plusieurs communes qui se mordent aujourd'hui les doigts d'avoir accepté des diminutions d'impôt qui n'ont finalement pas eu pour vertu de retenir les contribuables les plus riches et qui ont plutôt vidé les caisses.

Concernant les communes, il est utile d'ajouter à la liste précédemment dressée le fait que nous allons être confronté, ces prochaines années, au chantier colossal de la péréquation. Vu les attentes dressées par les communes — plusieurs d'entre vous étaient présents lors de la réunion de l'Union des communes vaudoises (UCV) — il est peu opportun, pour ne pas dire totalement hors de propos, de « siphonner les caisses de l'Etat », pour reprendre les propos du président de ces gentlemans cambrioleurs. En fin de compte, ces gentlemans cambrioleurs, avec leur appétit pour des baisses fiscales, me font penser aux personnes qui, après avoir commandé un menu trois plats et qui ont à peine commencé leur entrée, commandent un menu trois fois plus grand et plus gras. Ces derniers ne sont pas capables d'apprécier le goût et la texture et avalent leur repas comme ils avalent le reste. Ainsi, leur demande contenue dans l'initiative pour une baisse d'impôt pour la classe moyenne n'est pas encore entrée en force, qu'ils demandent encore plus. Si on souhaite réellement soulager la classe moyenne, il faut attaquer ce qui pèse le plus lourdement sur le portemonnaie des ménages : les primes d'assurance-maladie. Leur incessante croissance est le résultat de l'inaction de la droite fédérale, PLR et UDC en tête, qui est plombée dans son action par le lobby des caisses-maladie et des pharmas. Dans ce domaine, il y aurait moyen de soulager la classe moyenne, mais il n'en est toutefois pas question, les gentlemans ayant fait allégeance à leur classe supérieure, espérant un jour pouvoir siéger dans les mêmes conseils d'administration si bien rétribués.

Il y a donc de très bonnes raisons pour ne pas entrer en matière et pour repousser les réflexions sur la fiscalité des personnes physiques. La première raison est liée à la stabilisation du système sur plusieurs années afin d'examiner la manière dont il tient le choc face à l'ensemble des décisions fiscales et sociales que nous avons prises. Il s'agit notamment des conséquences de l'entrée en vigueur de la RIE III, avec ses deux composantes principales que sont la baisse de la fiscalité des entreprises et le bouclier social issu de l'initiative du parti socialiste vaudois qui permet de limiter les primes d'assurance-maladie à 10 % du revenu. La deuxième raison tient du fait que les premières mesures votées par ce parlement telles que celles découlant de l'initiative « Une baisse d'impôt pour la classe moyenne » auront aussi une incidence. Il s'agira donc de préserver des marges de manœuvre importantes pour notre canton, afin de garantir des prestations de qualité à l'ensemble de la population. Enfin, la dernière raison est liée au grand chantier qui nous attend. L'argent qui ne serait plus dans les caisses du canton ne se trouverait pas pour autant dans celles des communes. Cet argent serait, dans le meilleur des cas, réinjecté dans l'économie locale, avec plus de sorties et de loisirs par exemple. Par le passé, nous avons déjà constaté que seuls les ménages modestes en bénéficiaient et, pour la plupart des autres, il s'agissait de thésauriser. Tant qu'à thésauriser, je préfère que l'Etat en profite pour soulager les communes qui en ont vraiment besoin.

Pour les socialistes, il est central de poursuivre sur cette voie et le canton doit maintenir ainsi qu'intensifier ses efforts pour un service public de qualité et pour proposer à sa population des prestations qui répondent à ses besoins. Il faut des mesures qui viennent concrètement en aide à la classe moyenne et non pas un « arrosoir baisse d'impôt » qui ne bénéficie qu'aux riches tandis que la classe moyenne n'en voit même pas la moindre goutte. Nous estimons

également qu'il faut stabiliser le système avant de vouloir en retirer quoique ce soit, les chantiers à venir étant suffisamment complexes. Nous vous invitons par conséquent à accepter ces comptes.

M. Philippe Jobin (UDC) : — Monsieur le conseiller d'Etat, je ne suis pas sûr que vous vous leviez après mon intervention, mais il n'en demeure pas moins que les comptes 2018 ont une pêche d'enfer. J'ai également le sentiment que certains argentiers cantonaux de Suisse doivent mettre un masque à oxygène pour analyser ceux-ci — il y a parfois de quoi suffoquer. Toutefois, avec un excédent officiel net de 887 millions, notre canton reste solide financièrement. En effet, il renforce ses investissements, amortit et préfinance. Force est de constater que les revenus et recettes fiscales sont largement dus aux efforts fournis par les contribuables de ce canton qui ne sont pas des gentlemen, mais bien des gens qui participent à cet effort. Il est important de relever l'augmentation réelle des dépenses courantes de 269 millions, dont 179 pour les secteurs santé et social. Pour la période 2012-2018, l'augmentation moyenne des dépenses dans ces deux secteurs est de 160 millions par année, c'est-à-dire une fois et demie de plus que la baisse d'impôt prévue dès 2021 et qui se monte à 112 millions. Monsieur Montangero, le contribuable vaudois appréciera. Il apparaît clairement que le Conseil d'Etat accorde désormais plus d'importance au département de Mme Ruiz qu'aux contribuables vaudois. Or, si l'Etat peut dépenser chaque année, il peut également prélever moins pour remercier aujourd'hui ses contribuables qui paient les impôts les plus élevés de Suisse.

Tant de richesses pour l'Etat et tant d'impôt pour les Vaudoises et Vaudois, c'est infernal et les journaux parlent même de «enfer financier» pour les contribuables. Avec d'autres groupes politiques, nous déposerons, dès la rentrée, des propositions pour alléger la pression fiscale subie par la population. Il est indispensable de conserver et d'attirer non seulement les entreprises, mais surtout les contribuables, qu'ils soient actifs ou retraités. Je me réjouis d'ores et déjà de débattre du futur paquet fiscal qui nous sera proposé à la rentrée. Nous accepterons toutefois les comptes 2018 et nous vous invitons à en faire de même.

M. Maurice Mischler (VER) : — A mon tour de remercier la Commission des finances et M. Mascello pour les débats très intéressants et parfois houleux que nous avons eus lors de nos réunions. Les comptes 2018 sont excellents, cela a été dit. Les Verts sont heureux de pouvoir compter sur des finances saines. En effet, les 87 millions de résultat doivent être augmentés des 503 millions d'écriture de bouclage, ce qui nous donne un réel excédent de près de 600 millions. De plus, si nous examinons les dix dernières années, nous arrivons tout de même à une coquette somme de 6,1 milliards d'excédent comptabilisé. Voilà les données purement comptables.

D'un autre côté, les négociations avec les communes vont commencer dès demain et nous souhaitons que cela se fasse sous d'excellents auspices. Nous sommes en effet optimistes sur les résultats et nous espérons que les propos de M. Montangero seront nuancés par les négociations entre les cantons et les communes. Le 5 mars, le Grand Conseil a décrété l'urgence climatique par une résolution. Nous lisons dans le premier paragraphe : « Le Grand Conseil vaudois déclare l'urgence climatique et reconnaît la nécessité d'atténuer le changement climatique et ses graves conséquences comme une des tâches les plus prioritaires ». Pour de futures mesures de lutte contre le changement climatique, il est aussi indiqué que le Grand Conseil vaudois se basera sur les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), notamment en ce qui concerne les investissements visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Par une autre résolution signée par les représentants de chaque parti et portée par le GRIEC, le Conseil d'Etat a été enjoint à renforcer les budgets pour les énergies renouvelables. Or, que

voyons-nous dans les préfinancements 2018 ? Il est prévu d'octroyer 30 millions pour le programme de renforcement de la diversification du tissu économique, 30 millions pour le décret d'investissement du numérique, 6 millions pour le préfinancement Stratégie immobilier et 5 millions pour la plateforme 10. Toutefois, il n'y a rien sur le climat... Oserais-je vous annoncer que vendredi passé, le 28 juin, il a fait 45,9° en France alors que l'ancien record de 2003 était de 44,3°. On me rétorquera que le réchauffement climatique n'est pas prouvé, qu'il est normal qu'il fasse chaud en été et que les écolos nous coûtent 20'000 francs par ménage chaque année.

On a l'impression que nous vivons le syndrome de la grenouille, lequel implique que la raison doit remplacer l'idéologie. Je suis tout à fait d'accord avec cette affirmation. Il faut investir rationnellement, c'est-à-dire dans des technologies vertes très rentables et dans la préservation de la biodiversité. Ainsi, une partie du groupe vert s'abstiendra d'accepter les comptes 2018, non par défiance, mais bien pour signifier et rappeler l'urgence à agir. Pour ma part et avec une autre partie des Verts, je les accepterai, car je vois des signes encourageants de la part du Conseil d'Etat de faire avancer les choses et nous en voulons pour preuve la sortie d'hier de la conception cantonale pour l'énergie qui sera discutée à la rentrée. Nous avons donc l'espoir que, pour le budget 2020, les demandes et résolutions seront entendues par le Conseil d'Etat et qu'il sera massivement investi pour décarboner nos activités et aborder notre environnement et nos débats de manière apaisée.

Mme Claire Richard (V'L) : — Pour la quatorzième année consécutive, les comptes sont bénéficiaires, après ce l'on nomme pudiquement les écritures de bouclément — amortissements non planifiés, autres attributions ou préfinancements — presque 600 millions de bénéfice brut, 87 millions après bouclément. On peut certes se féliciter de ces excellents résultats qui ne peuvent que nous rassurer pour la mise en œuvre de la RIE III. Ainsi, nous n'aurons aucun souci à nous faire pour le budget 2020, car il y a de la marge. On peut d'ailleurs imaginer que cette marge ne pourrait que susciter la convoitise de nombreux groupes, dès l'automne. Toutefois, force est de constater que le débat politique est quelque peu biaisé. En effet, chaque automne, le budget cantonal est d'une étroitesse affligeante et ne laisse quasi aucune latitude au parlement ; et, chaque printemps, les excédents de revenus des comptes sont d'une largesse réjouissante alors que les écritures de bouclément ne sont pas de compétence parlementaire. Tant que tout va bien, comme depuis quatorze ans, on accepte les comptes en rechignant puis, rassurés, on passe à autre chose.

Cette année toutefois, mon groupe a de vraies sympathies pour quelques points figurant dans le rapport de minorité. En effet, nous constatons que certaines politiques publiques manquent cruellement de personnel pour les mener à bien, quitte parfois à devoir se passer de subventions fédérales, faute de pouvoir assumer les tâches exigées en contrepartie. Nous pensons évidemment à des domaines qui deviennent pourtant centraux pour notre population et notre société : la production d'énergie renouvelable, la rénovation énergétique des bâtiments, la lutte contre l'effondrement de la biodiversité — animaux et végétaux — qui sont toutes des actions fondamentales liées directement à la course contre le réchauffement climatique.

Dans les missions de l'Etat en matière d'écologie dans un sens large, pour s'aligner sur les exigences fédérales ou l'actualité brûlante, l'Etat doit urgemment établir un plan climat ainsi qu'un plan biodiversité. Selon son Programme de législation, il doit aussi mettre en œuvre les mesures de développement durable relatives à l'agenda 2030. Or, rien ou presque n'a été fait en matière de préfinancement. Cela démontre que l'on n'anticipe pas les besoins immenses qui nous attendent ainsi que l'appel de la rue. D'ailleurs, pour l'anecdote, l'Unité de développement durable compte actuellement 2,6 ETP. Il s'agit d'une sous-dotation manifeste

qui, on peut l'espérer, sera corrigée à l'avenir. Quant aux excédents de revenu de près de 600 millions, les contribuables — personnes physiques — ont pris une part prépondérante à ce résultat très largement positif et un retour d'ascenseur est indispensable. La classe moyenne devra être prise en compte et remerciée. En conclusion, en désaccord avec des écritures de bouclement sans vision d'avenir ni écoute de la population, une grande majorité du groupe vert-libéral s'abstiendra lors du vote des comptes.

M. Serge Melly (AdC) : — En sixième position, y a-t-il encore quelque chose à ajouter si ce n'est, qu'à titre personnel et en tant que représentant du PDC-Vaud Libre à la Commission des finances, je vous recommande d'accepter les comptes 2018. Je me réjouis que le thème d'étude ait permis de constater que les services sont plus que sérieux dans la gestion des frais annexes. Le choix de ce thème d'étude a toutefois permis de clarifier les instructions et de pousser tous les services à si telle ou telle dépense était non seulement légale, mais aussi légitime. Cette pression permet de s'assurer que l'argent public n'est pas gaspillé dans des dépenses somptuaires ou inutiles. Dans un autre domaine, nous partageons l'avis des Vert'libéraux sur l'emploi un peu trop fréquent de la technique des écritures de bouclement qui travestit la réalité de la situation financière. Toutefois, je sais, à titre personnel, que les rentrées fiscales resteront toujours aléatoires. En outre, je constate que si cette technique est légale, elle devrait, comme les faux frais que nous avons contrôlés dans notre thème d'étude, être utilisée avec modération. Suivant toutefois la majorité des Vert'libéraux et une partie des Verts, le groupe PDC-Vaud Libre s'abstiendra au moment du vote.

M. Jean-Michel Dolivo (EP) : — Chaque année, les comptes sont l'occasion d'un exercice d'autosatisfaction, surtout de la part des partis gouvernementaux. Aujourd'hui, notre groupe, qui défend le rapport de minorité, est heureux de constater que cet exercice d'autosatisfaction n'est pas partagé par tous les partis ; en effet, les Verts s'abstiendront et d'autres groupes ont également fait remarquer qu'il était inadmissible que, chaque année, le tour de passe-passe se poursuit — on sous-estime les recettes et les revenus fiscaux et on constitue, pour le Grand Conseil, mais également pour les habitants, un véritable piège. 600 millions d'excédent cette année, sur dix ans plus de 6 milliards, qui sont comptabilisés et qui sont ainsi soustraits à toute discussion politique, à toute proposition ou projet de politique publique ou d'investissement dans des secteurs décisifs pour répondre aux besoins de la population. Il s'agit en effet de renforcer massivement des politiques publiques, notamment en matière d'isolation des bâtiments, de développement d'énergie renouvelable, et donc dans des projets concrets, de façon à ce que l'urgence climatique ne constitue pas uniquement un étendard que l'on brandit pour illustrer la gravité de la situation. En outre, l'objectif est également de renforcer les politiques publiques en matière de lutte contre le dumping salarial et social, de remise en cause des conditions de travail avec un développement nécessaire de l'inspection du travail. Enfin, il faut développer toute une série de politiques publiques dans le secteur de la santé, du social, des crèches et des garderies, ainsi que la construction de bâtiments scolaires.

Par ailleurs, ce tour de passe-passe est néfaste pour le débat. En effet, lors du budget, les marges de manœuvre sont si limitées que notre groupe est toujours le seul à proposer des amendements, action qualifiée de crime de lèse-majesté — la majesté étant le ministre des finances qui considère qu'il ne faut pas aller au-delà du budget. Ce tour de passe-passe se retourne contre, d'une part, les députés du Grand Conseil qui souhaitent des développements de politiques publiques et, d'autre part, les habitants de ce canton, puisque des besoins sociaux et écologiques ne peuvent pas être satisfaits en raison de ces excédents incompatibles qui ne rendent pas compte de la situation financière du canton et des possibilités d'investissement. Notre groupe refusera donc le quitus à une telle politique et vous invite à ne pas adopter les comptes. Nous espérons que ce refus s'exprimera par une abstention plus

grande que d'habitude et que certaines propositions budgétaires exprimées précédemment seront enfin prises en compte.

Le débat est interrompu.

Election de la première Vice-Présidence 2019-2020 (GC_100)

Mme Valérie Induni (SOC) : — Au nom du groupe socialiste, j'ai le plaisir de vous présenter notre candidate pour le poste de première vice-présidente du Grand Conseil. La situation est un peu particulière, puisque c'est Nicolas Rochat Fernandez qui aurait été aujourd'hui candidat à cette élection, s'il n'avait pas été élu entre-temps au Conseil national. Quant à notre collègue du Bureau du Grand Conseil, Valérie Schwaar, elle va prendre ses nouvelles fonctions de magistrate à la Cour des Comptes en janvier 2020. Bref, il y a du mouvement dans le groupe socialiste.

Pour la première vice-présidence, j'ai l'honneur de vous présenter Sonya Butera, une députée trilingue qui a souvent pensé, enfant, que tout le monde parlait plusieurs langues et au parcours international, puisqu'elle est née dans la partie anglophone du Canada, où elle a passé ses sept premières années. Après un passage d'une année en Afghanistan pour le travail de son père à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), elle s'est établie en Suisse avec sa famille, plus précisément à Genève. C'est là qu'elle a grandi en tant qu'expatriée, dans un quartier populaire riche en migrants. Sa scolarité, effectuée dans le cadre de l'école publique, a été marquée en 1974 par la votation sur l'initiative « Contre l'emprise étrangère et le surpeuplement de la Suisse ». Ce fût peut-être là le point de départ de son engagement politique. Naturalisée à l'âge de 21 ans et binationale, mariée et mère de trois enfants, Sonya Butera vit à Crissier depuis 2005. Elle s'y est engagée très rapidement au niveau politique, en étant élue au Conseil communal en 2006, conseil qu'elle a présidé durant l'année 2016-2017. Après le niveau communal, elle s'est lancée dans l'aventure de la politique cantonale et a été élue au Grand Conseil en 2012, puis réélue en 2017 avec le meilleur score de son district derrière un certain Pierre-Yves Maillard. Alors qu'à la ville Sonya Butera est dentiste responsable des institutions socio-éducatives de la Lavigny, de l'Espérance, de Perceval ainsi que de l'Hôpital de neuro-réhabilitation de Lavigny et médecin agréé à l'Hôpital de Morges, au Grand Conseil elle est membre de la Commission de la santé publique depuis 2012 — un domaine de prédilection pour elle, qui possède un doctorat en médecine dentaire préventive ainsi qu'une licence en psychologie et un master en management. Elle a été membre de la Commission intercommunal du HIB de 2012 à 2017 et, actuellement elle préside la délégation vaudoise de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO, commission dont elle avait remplacé la présidence au pied levé l'année dernière. Elle a visiblement l'habitude de relever des défis. Sonya Butera apprécie le travail législatif, en particulier quand les travaux de commission s'avèrent constructifs. Dans les moments marquants de son mandat, elle cite en premier lieu le toilettage de la Loi sur la santé publique, adoptée en automne 2017, ou le projet de loi sur l'exercice de la prostitution, qui devrait passer prochainement en plénum. Sonya Butera a un profond respect pour les institutions et croit dur comme fer à l'importance des politiques publiques, garantes de la paix sociale et d'un accès pour toutes et tous aux services sanitaires, à la formation, à l'emploi et à une place active au sein de la société. Elle est passionnée par les progrès de la médecine et les enjeux de santé publique. Elle est une grande fan des hautes écoles et du système de mutualisation des formations offert par la HES-SO. Ouverte, pétillante, Sonya Butera a su tisser des liens tangibles et empreints de respect au sein du Grand Conseil, avec de nombreux députés de tous bords politiques. Nul doute qu'elle saura se mettre rapidement dans le coup au sein du Bureau, où elle disposera d'une année de formation intensive à la fonction de future présidente du Grand Conseil. Et dans une année, qui sait ? Si tout se passe bien, on pourra déguster en septembre des pancakes au sirop d'érable, de l'agneau avec de la sauce à la menthe, mais aussi peut-être du papet vaudois, le tout arrosé d'un petit vin de Mont-sur-Rolle qui lui plaît tout particulièrement. Je vous propose d'élire Mme Sonya Butera à la première vice-présidence du Grand Conseil.

La discussion n'est pas utilisée.

Il est passé à l'élection.

Bulletins distribués 133, rentrés 133, nul 0, blancs 19, majorité absolue 67.

Est élue : Mme Sonya Butera, par 93 voix (*Applaudissements.*)

Obtient des voix : M. Stéphane Montangero, 12 voix

Voix éparses : 9

Rapport de la Commission des finances chargée de contrôler les comptes de l'Etat de Vaud pour l'année 2018 (GC_097)

Décision du Grand Conseil après rapports de la Commission des finances (suite)

Le débat est repris.

M. Pierre Zwahlen (IND) : — Bien d'autres ont évoqué le bonheur de ces comptes, je m'en réjouis, mais me concentrerai aujourd'hui sur un seul de leurs aspects, qui est majeur : les écritures de boucllement. Elles portent sur un montant total de 503,4 millions. Selon une récente tribune publiée par le ministre des finances, ces écritures constituent des réserves stratégiques du Conseil d'Etat. A ce titre, il est passionnant d'examiner ce qu'étaient les priorités stratégiques du gouvernement en mars-avril dernier, au moment de décider de ces écritures. Quand il a un demi-milliard à disposition, que fait le Conseil d'Etat ? Ce n'est pas la première fois, mais regardons cela de plus près.

A la lumière de la page 13 du rapport de la majorité de la commission, le programme de législature est placé sous l'égide du développement durable. Ah bon ? Faut-il croire que 163 millions d'amortissements non planifiés et subventions pour les EMS y participent efficacement ?

Le patrimoine naturel de Faunes et flores s'effondre et le Conseil d'Etat annonce un plan pour la biodiversité. Au lieu de préfinancer ce plan, on suramortit 44 millions de subventions d'investissement et 15 millions d'objets informatiques. Les Vaudois-e-s s'inquiètent du réchauffement climatique, descendent dans la rue par milliers, et ce, bien avant ces écritures de boucllement. Le Conseil d'Etat convoque des assises, annonce un plan d'action pour cette année, mais s'abstient de tout préfinancement en faveur du climat. En revanche, il suramortit les routes, pour 6 et 14,5 millions, il hyperamortit le réseau pour les 40 tonnes, à raison de 16 millions de francs. Monsieur Broulis, le silence du gouvernement est lourd sur les ressources à mettre en œuvre pour l'agenda 2030 du développement durable. Je déclare mes intérêts : je suis coprésident de la Plateforme suisse de la société civile pour l'agenda 2030. Qu'en est-il du préfinancement de 128 millions décidé l'an dernier, en prévision d'une entrée en vigueur retardée de la réforme fiscale des entreprises après 2020 ? Suite à l'interpellation, cosignée par plusieurs d'entre vous, déposée le lendemain de l'approbation de cette réforme fiscale combinée avec le financement de l'AVS par le peuple suisse et les cantons. On aurait pu imaginer que le Conseil d'Etat déclare sans tarder sa volonté de réserver les 128 millions pour les plans d'action climat et biodiversité, pour la réalisation de l'agenda 2030 qui est préparé par le Comité interdépartemental vaudois de développement durable.

Le silence est lourd, sans réponse à des aspirations globales et puissantes exprimées par les gens de ce canton. Les choix stratégiques du gouvernement, quand il dispose librement d'un demi-milliard de francs, ne correspondent pas aux impératifs environnementaux et d'urgence climatique. Si vous y êtes sensibles, je vous invite à vous abstenir sur les comptes 2018.

M. Guy Gaudard (PLR) : — Les Vaudoises et Vaudois ont été heureux d'apprendre que les comptes du canton se portent magnifiquement bien. J'ai tout de même quelques retenues par rapport à cette annonce, même si elle profite à la collectivité. En tant qu'entrepreneur, fondateur de ma PME dans le

domaine des installations électriques à Lausanne, où j'occupe une trentaine d'employés, je suis confronté tous les jours à un contrôle rigoureux des rentrées et sorties d'argent. Pour cette raison, j'ai beaucoup de peine à comprendre les raisons qui font qu'entre le bénéfice au budget 2018, estimé à 65'000 francs, et le résultat des comptes 2018, présentant un bénéfice brut d'environ 500 millions, il puisse y avoir un tel écart. Conscient que l'impôt sur les successions, sur les droits de mutation, etc., sont difficiles à évaluer un an à l'avance, le delta est tout de même pharaonique. Il faut souligner que l'EAD (échange automatique de données) n'est pas provisionné ; le résultat aurait été supérieur à celui annoncé.

Concernant les PME, je m'interroge sur les raisons qui incitent l'ACI (Administration cantonale des impôts) à appliquer des règles incompréhensibles, où après de savants calculs multipliant tant le chiffre d'affaires que le bénéfice des années précédentes, avec des coefficients sortis de nulle part, je découvre comme bon nombre d'entrepreneurs que la valorisation de ma PME se chiffre à coups de millions. Etant employé de ma société anonyme : on me taxe sur mon revenu ; mon entreprise fait du bénéfice : on va la ponctionner ; si je prends un dividende : rebelote ; ensuite viennent l'impôt fédéral direct et le fameux impôt sur la fortune, soit la valeur de votre entreprise. Si certains pensent qu'il est insignifiant, je peux vous prouver le contraire. Pour quelles raisons, les entreprises se voient-elles évaluées sur la base du chiffre présenté à l'ACI et non sur une estimation faite par des professionnels de la branche. Le canton ne devrait pas imposer les PME sur la valeur virtuelle de leur entreprise. D'autre part, il serait avisé et envisageable que le Conseil d'Etat adopte un crédit d'impôt pour les jeunes se mettant en ménage jusqu'à 25 ans. On pourrait également modéliser un crédit d'impôt à d'autres couches de la population, qui verraient grâce à cela leurs charges fiscales diminuer ou s'échelonner par tranches ascendantes sur 24 mois ou plus si nécessaire. Volontairement, je n'ai pas parlé de la caisse de pensions. Je pense que ce sera le prochain caillou dans la chaussure du Conseil d'Etat.

M. Jean-Rémy Chevalley (PLR) : — L'extrême-gauche critique et dénonce le fait que les comptes présentent un excédent de recettes. Cela apparaît même comme un tour de passe-passe. Le Conseil d'Etat se protégerait intentionnellement d'un potentiel mauvais résultat. Ils oublient légèrement qu'un budget ne peut en aucun cas être une science exacte ; il reste et restera toujours une addition juste de chiffres faux. L'extrême gauche critique le fait que l'excédent de recettes aurait pu être affecté à différents objets, mais comment le faire avant de connaître le résultat final ? Si les comptes étaient déficitaires, les mêmes personnes critiqueraient le Conseil d'Etat pour son manque de vision et de réalisme ainsi que pour son optimisme exagéré. Ce qui est sûr, c'est qu'un résultat positif est beaucoup plus rassurant et dynamisant pour notre canton qu'un résultat négatif. Je remercie le Conseil d'Etat pour ces comptes 2018 et vous encourage à les accepter tels que présentés.

M. Hadrien Buclin (EP), rapporteur de minorité : — J'aimerais abonder dans le sens de Mme Richard et de MM. Mischler et Zwahlen. En effet, j'ai été choqué par l'absence, dans les écritures de boucllement, de moyens dévolus à la transition écologique et énergétique, d'autant plus qu'aujourd'hui on apprend par les médias que les autorités prévoient de lever une nouvelle taxe qui frappera les ménages modestes — les taxes ne sont pas proportionnelles, contrairement aux impôts — et qui sera destinée à renflouer le fonds cantonal pour l'énergie. Je suis favorable au renflouement de ce fonds, mais il aurait très bien pu être renfloué via une écriture de boucllement à 100 millions, par exemple, ou via l'utilisation de cet excédent, plutôt que de lever une nouvelle taxe à dimension fortement antisociale. Je déplore que le Conseil d'Etat, dans ses priorités stratégiques, ne tienne pas compte de l'urgence climatique qui a pourtant été votée via une résolution de ce Parlement.

M. Stéphane Masson (PLR) : — L'article 163 de la Constitution dit que « La gestion des finances de l'Etat doit être économe et efficace ; elle tend à atténuer les effets des cycles économiques. » A l'appui de cette disposition, je constate que les comptes présentés sont économes — nous ne sommes pas dans le rouge — et efficaces, puisqu'ils génèrent un excédent de recettes. Toutes les propositions que l'on entend aujourd'hui, qui visent à attribuer cet excédent de recettes à d'autres fins, sont légitimes — l'urgence climatique et la transition écologique, notamment. Il est difficile de vouloir influencer sur l'utilisation de cet excédent de recettes. Je propose à ceux qui nous invitent à les utiliser d'une manière ou d'une autre de venir avec une initiative constitutionnelle qui viendrait compléter l'article 163 de la Constitution, en mentionnant par exemple qu'il est possible de viser une transition écologique et

énergétique ou de tenir compte de l'urgence climatique. Dès lors, en l'état, je vous invite à approuver les comptes tels qu'ils nous sont présentés.

M. Pascal Broulis, conseiller d'Etat : — Ce sont les comptes du Conseil d'Etat et pas les comptes d'une seule personne au niveau de l'Etat. C'est le reflet de l'année 2018. Madame Claire Richard, 2018 c'est avant 2019. Nous avons baissé les impôts en 2019, mais nous avons aussi massivement augmenté les dépenses. Dès lors, en 2019, nous tenons compte d'une croissance très importante dans les charges et d'une baisse fiscale. Il faut donc avoir cela à l'esprit. Cela nous a permis de pouvoir présenter un budget équilibré — et cela a été difficile. Nous avons eu une bonne tenue et une économie qui fonctionne. Il faut garder à l'esprit que, aujourd'hui, on vote les comptes 2018, ce qui est largement avant 2019 ; le budget 2018 a été construit en 2017. Il s'agit d'une période complètement différente. Entre 2017 et 2019, personne ne pouvait anticiper que la Banque nationale suisse (BNS) ferait un résultat positif et qu'elle pourrait nous payer un double revenu. D'ailleurs, aucun ministre des finances d'un autre canton ne l'a fait, car il faut être prudent ; il est dangereux de dépenser de l'argent que l'on n'a pas gagné. La situation est identique au niveau des rentrées fiscales. Nous devons construire un budget solide, sincère, qui permet d'éviter des tensions au bouclage des comptes. Je vais reprendre les écritures de bouclage les unes après les autres, afin que vous ayez un aperçu de ce que sont les écritures de bouclage. C'est un espace qui donne du disponible au Conseil d'Etat pour le budget de l'année suivante — celui de 2020. Quand vous amortissez des routes, par exemple, c'est une charge que vous n'aurez plus dans le domaine des routes et qui donne de l'espace pour les transports publics. Dans cette écriture de bouclage, il y a la transition énergétique. Moins de routes amorties donne un espace, par exemple, pour les transports publics. Monsieur Zwahlen, avant de faire la leçon, il faut savoir ce qui se cache derrière les écritures. Quand on donne de l'argent pour les EMS, je suis fier que nos aînés trouvent des places et puissent finir leur vie dignement. C'est identique : nous avons besoin de place. Quand nous amortissons une partie de l'investissement antérieur, qui n'est peut-être plus adapté au climat, nous donnons de l'espace non pas pour 2019, mais pour 2020 à 2023. En ce qui concerne le domaine des prisons — c'est surprenant, il n'a pas été cité — la somme d'environ 50 millions va nous permettre de donner de l'espace, puisque nous devons construire un site pénitentiaire à Orbe. En amortissant un bout de la vieille infrastructure, qui n'était plus adaptée à la sécurité de 2020, le gouvernement peut voir venir et consentir les investissements à la Plaine de l'Orbe pour construire un nouveau site. Autre exemple, et il faut voir ce qui se cache derrière, quand on parle de transition énergétique : programme de renforcement à la diversification du tissu économique vaudois pour 30 millions ; c'est beaucoup d'argent, l'innovation. Quand on innove, ce n'est pas pour le passé, mais pour le futur. Ces sommes peuvent donc être consenties dans des projets qui touchent au climat ou à la prise en charge de nos parents vieillissant en EMS. Ces 30 millions sont également là pour soutenir des politiques publiques. Concernant le décret à l'investissement numérique, le Conseil d'Etat a l'obligation de trouver des financements durables. La durabilité n'est pas seulement là où on veut la voir, il y a aussi les finances durables. La dette transgénérationnelle fait partie des piliers du développement durable. Je remercie M. Masson d'avoir rappelé cet aspect. Le Gouvernement a l'obligation de financer toute nouvelles charge — à moins que vous supprimiez l'article, ce qui n'est pas le cas. Le Conseil d'Etat doit aller plus loin et préparer le futur. Nous avons consenti 30 millions dans ce secteur. La stratégie immobilière est de pouvoir décharger certains pans de l'activité de l'Etat et ce sont des écritures de bouclage. Quand on parle de 500 millions, il s'agit de 2018 et nous sommes en 2019. Cet argent a déjà été consommé par les flux financiers. Du point de vue matériel, il n'existe plus, c'est un résultat comptable positif ou négatif. Qu'est-ce que cela va donner dans les finances publiques de l'Etat de Vaud ? A peu près 500 millions, cela donne une vingtaine de millions. Les 500 millions se transforment dans un coût récurrent d'à peu près 20 millions, qui donne ensuite à l'Etat la possibilité de pouvoir investir. Ces 500 millions vont soulager certaines pistes et donner au Conseil d'Etat la possibilité de pouvoir dépenser dans ce qui lui semble prioritaire, par exemple dans le cadre du projet de budget 2020, en fixant ses priorités.

Revenons à 2018. Pour un ministre des finances et un Gouvernement, 2018 c'est du passé ; on travaille déjà sur 2025. Mais il faut le quittancer, ce sont les règles du jeu. J'espère que l'ensemble des partis gouvernementaux vont soutenir ces comptes. Ensuite, sur ce résultat, monsieur Chevalley a raison : on peut être heureux d'avoir des comptes positifs. Je vous laisse imaginer si l'on avait un résultat négatif, qui dépasse le petit équilibre. Or, c'est une norme constitutionnelle : avec effet

immédiat, le Conseil d'Etat doit venir avec des mesures d'assainissement. Je vous laisse imaginer ce que cela aurait donné : des hausses d'impôts, des baisses de prestations. Cela fait partie des règles du jeu constitutionnel. On ne peut que se réjouir que le canton de Vaud soit triple A, qu'il ait une maîtrise de ses dépenses, qu'il ait la possibilité de mettre de côté 500 millions qui se transformeront en 20 millions. Telle est la réserve stratégique pour 2020, afin de donner une assise à notre canton, qui le mérite. Tel est le travail d'un Gouvernement dans son ensemble : trouver des solutions pour le bien commun, garantir la cohésion sociale. Le budget 2018, qui se clôt avec des comptes positifs, l'a prouvé : on a renforcé massivement le social en 2018 — je rappelle que l'on est déjà passé aux 12 % pour les assurances-maladies.

Enfin, nous allons construire. Nous vous écoutons et nous fixons des priorités. Si le budget 2020 n'est pas équilibré, le Conseil d'Etat devra trouver une majorité qualifiée. Nous travaillerons donc pour trouver des équilibres dans l'ensemble de la société. Sur la question des rentrées fiscales, je vous ai entendus et il y a beaucoup de contradictions : ceux qui veulent une baisse d'impôts, mais plus de prestations, ce sera compliqué, il faudra faire un choix. Soit on maintient nos rentrées fiscales, soit on diminue les prestations, mais il faudra vraiment faire des choix stratégiques. Aujourd'hui, la troisième réforme fiscale des entreprises (RIE III) permet de garantir au canton de Vaud d'avoir des conditions-cadres. Je vous invite à faire comme la Commission des finances et à accepter ces comptes 2018, afin de construire l'avenir de notre canton à travers ces écritures de bouclage.

Le débat est interrompu.

Election de la deuxième Vice-Présidence 2019 – 2020 (GC_101)

Mme Carole Dubois (PLR) : — En premier lieu, je souhaite adresser un petit mot à M. le président sortant. Cher Rémy, au nom du groupe PLR, je tiens à vous remercier pour votre année présidentielle. Vous avez mené les débats avec la sérénité et le calme olympien que nous vous connaissons tous. Impartial, efficace, ferme et toujours respectueux des institutions et des personnes, vous avez été un bel ambassadeur de notre Parlement dans tout le canton, et même au-delà. Nous félicitons également M. Yves Ravenel et Mme Sonya Butera pour leur élection.

Il me revient le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Laurence Cretegy pour la deuxième vice-présidence du Grand Conseil. Née en 1967, mère de quatre enfants, Mme Cretegy a déjà une longue expérience des institutions politiques derrière elle. Municipale à Bussy-Chardonney depuis 2008, puis syndique depuis 2009, elle est députée depuis 2012 et membre du Bureau du Grand Conseil depuis 2017. Agricultrice, entrepreneure, elle se bat depuis de nombreuses années pour la reconnaissance du monde agricole, de l'agritourisme et de la qualité de nos produits vaudois et suisses. Présidente ou membre de plusieurs associations, elle trouve encore le temps de faire découvrir notre canton aux touristes et aux amateurs de passage, du haut de son attelage, et de mettre en scène la revue de sa région. Dans ces activités professionnelles et politiques, elle a l'habitude de diriger des débats et favoriser le dialogue. De plus, cela fait déjà plusieurs années qu'elle représente notre canton, dans la Commission des affaires extérieures ou la Francophonie. Laurence Cretegy saura défendre, en tant que deuxième vice-présidente, les valeurs qui lui sont chères : la liberté et la responsabilité, ainsi que les valeurs institutionnelles de notre Parlement et de notre canton. Au nom du groupe PLR, je vous invite à accueillir favorablement sa candidature.

La discussion n'est pas utilisée.

Il est passé à l'élection.

Bulletins distribués 128, rentrés 128, nul 0, blancs 18, majorité absolue 65 (valables 128).

Est élue : Mme Laurence Cretegy, par 82 voix (*Applaudissements.*)

Obtient des voix : M. Jean-Marc Genton, 14 voix.

Rapport de la Commission des finances chargée de contrôler les comptes de l'Etat de Vaud pour l'année 2018 (GC_097)

Décision du Grand Conseil après rapports de la Commission des finances (suite)

Le débat est repris.

M. Hadrien Buclin (EP), rapporteur de minorité : — Je suis désolé d'intervenir après le conseiller d'Etat, mais ses explications sur les écritures de boucllement ne m'ont pas entièrement satisfait. Quand bien même on admettrait la légitimité des préfinancements mentionnés — personnellement, je doute de l'utilité d'amortir des investissements à marge forcée, comme on le fait à travers ces préfinancements — il reste, après écritures de boucllement, 87 millions de francs d'excédents qui ne sont pas réutilisés, ou plutôt utilisés à rembourser une dette quasiment inexistante qui ne nous coûte rien compte tenu des taux d'intérêt négatifs. Je continue donc à penser, au sujet de ces 87 millions d'excédent, qu'ils auraient dû être mobilisés pour renflouer le fonds cantonal pour l'énergie, ce qui aurait permis d'éviter de lever une taxe supplémentaire sur les ménages. Je persiste et signe : selon moi, le gouvernement n'a pas le sens des priorités écologiques dans l'utilisation de l'excédent.

M. Guy Gaudard (PLR) : — Concernant les deux questions que j'ai posées au sujet du crédit d'impôt pour les jeunes qui se mettent en ménage jusqu'à 25 ans, je reviendrai à la rentrée avec un postulat. J'aurais tout de même souhaité avoir une réponse de la part du conseiller d'Etat sur la mise en valeur des entreprises, dont la fortune est surestimée. Le Conseil d'Etat pense-t-il poursuivre cette pratique de taxer les entreprises sur la valeur vénale. Mon entreprise est chiffrée à 3 millions, mais il est impossible que je la vende à ce prix. Il s'agit d'une écriture comptable et, sur la base de chiffres, on donne une valeur à une société, qui sera rajoutée à la fortune sur la déclaration d'impôts. Je trouve cela à la limite du supportable, d'autant plus que j'ai expliqué tout à l'heure le nombre d'impôts qui étaient perçus.

M. Pascal Broulis, conseiller d'Etat : — Quand on préfinance, cela a de toute façon un coût : celui de la dette. Si vous êtes attachés au développement durable, il faut savoir qu'il y a plusieurs piliers, notamment les finances. La dette est un poison. Ce n'est pas parce que l'argent ne coûte rien qu'on ne rembourse pas ses dettes. On rembourse toujours ses dettes ; même l'Union soviétique a dû rembourser les emprunts de la Grande Russie avant 17 — ce n'était pas à 100 %, mais ils sont quand même passés à la caisse. On paie toujours ce qu'on a consommé. Le Gouvernement a fixé ses priorités et, au travers de ses écritures, il y a beaucoup de textes qui concernent l'environnement — amortissement non planifié bâtiment et assainissement énergétique, par exemple. Tout est lié ; même de vivre en EMS a un lien avec l'environnement.

Monsieur Gaudard, je vais essayer d'apporter un éclairage sur vos inquiétudes. En démocratie, une des forces est la fiscalité. La tyrannie, le despotisme, le totalitarisme qu'ont connus certains pays comme les Pays de l'est, n'ont pas d'impôts ; c'est la décision du plus fort sur le plus faible. En démocratie, l'impôt en Suisse se débat ; il y a un dialogue permanent. D'ailleurs, plusieurs thèmes à l'ordre du jour touchent à l'impôt. Si vous avez un seul impôt, c'est le fiasco programmé ; c'est le cas de pays qui ont souhaité passer à la TVA et qui, quand ils ont commencé à dépasser les 15 %, deviennent confiscatoire. Cela pose des problèmes, car les gens le contournent et c'est le marché noir assuré. La diversité fiscale permet donc de garantir un équilibre. Si vous consommez tous vos revenus, vous échapperez à l'impôt sur la fortune ; si vous thésaurisez, vous ne payez pas la TVA, etc. La diversité fiscale, y compris l'impôt sur les successions, doit garantir des impôts qui peuvent être perçus. Concernant les entreprises, le canton n'a pas de marge de manœuvre. Si vous voulez intervenir, puisque nous sommes en période préélectorale, demandez aux candidats au Conseil national d'être attentifs à cette question et d'intervenir au niveau de la Berne fédérale, sur l'évaluation des actions non cotées, car il faut tout

de même pouvoir en fixer un prix. Généralement, il y a une décote. Je suis heureux de savoir que votre entreprise a une valeur. Vous considérez qu'elle est supérieure à ce qu'elle peut valoir, mais il faut malgré tout pouvoir fixer un prix. Et il s'agit de normes codifiées au niveau de la Berne fédérale. Si vous considérez qu'il faut revoir tout cela, il faut interpeller la Berne fédérale. Dans le cadre de l'atténuation de la fiscalité pour l'entrepreneur, il y a tout d'abord eu la RIE II, qui avait un volet très important : la transmission d'entreprises et la décote. D'ailleurs, pour les entreprises agricoles, cela permet de soulager, à partir de 55 ans, une bonne partie de la ponction fiscale — identique pour l'entrepreneur, qu'il soit boulanger, artisan ou électricien. Cela a été une réforme importante qui a atténué la fiscalité. Ensuite, il y a eu la question de la double imposition des dividendes. D'ailleurs, cela revient, puisque la Commission des finances traitera prochainement d'un texte qui souhaite ré-augmenter la question du dividende et de son imposition. Aujourd'hui, le canton de Vaud est à 70 %. On sait que l'équilibre se trouve entre 70 et 72 % environ. Le modèle vaudois, qui a été repris par quasiment tous les cantons suisses et la Confédération, montre qu'il n'est pas mauvais. Il permet à l'entrepreneur de trouver un outil de planification pour soit sortir de son entreprise, soit sortir du dividende, pour se payer. Sur la question de la fortune, il est clair que, selon le modèle, cette fortune peut poser un problème, si ces fonds sont investis dans l'entreprise et qu'il n'y pas de rentabilité. Nous en sommes conscients ; dans le programme de législation, le Conseil d'Etat a dit qu'il souhaitait réexaminer cette question, mais il faut le faire avec intelligence et au bon moment, car c'est complexe. Monsieur Gaudard, si vous souhaitez que l'on revisite la question de l'estimation des actions non cotées pour l'entreprise en forme commerciale, il faut plutôt passer par la Berne fédérale. Nous n'avons pas de marge de manœuvre et nous appliquons, comme tous les cantons suisses, des normes harmonisées. J'espère vous avoir convaincu et rassuré sur la diversité fiscale qui garantit l'équilibre dans une démocratie.

La discussion est close.

Il est passé à la discussion, département par département.

Département du territoire et de l'environnement

La discussion est ouverte.

M. Hadrien Buclin (EP), rapporteur de minorité : — J'ai une remarque concernant le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH). Lors du débat budgétaire 2018, nous avons proposé de créer un poste supplémentaire au BEFH, en faisant valoir que celui-ci allait être très absorbé par la mise en œuvre des nouvelles bases législatives, notamment la Loi d'organisation de lutte contre les violences domestiques, et qu'il manquerait de moyens pour mener des projets de promotion de l'égalité, ce qui reste le cœur de son activité. Or, cela n'a pas manqué, puisque les moyens que nous demandions ont été refusés par le Parlement. Dès lors — on l'apprend par exemple à la page 29 du rapport de la majorité — le BEFH a dû reporter notamment un projet de promotion de l'égalité dans les écoles. Il est regrettable que de tels projets doivent être reportés, faute de moyens.

La discussion est close.

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

La discussion n'est pas utilisée.

Département des institutions et de la sécurité

La discussion n'est pas utilisée.

Département de la santé et de l'action sociale

La discussion n'est pas utilisée.

Département de l'économie, de l'innovation et du sport

La discussion n'est pas utilisée.

Département des infrastructures et des ressources humaines

La discussion n'est pas utilisée.

Département des finances et des relations extérieures

La discussion n'est pas utilisée.

Ordre judiciaire vaudois

La discussion n'est pas utilisée.

Secrétariat général du Grand Conseil

La discussion n'est pas utilisée.

Compte d'investissements

La discussion n'est pas utilisée.

La discussion finale n'est pas utilisée.

Les comptes de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2018 sont acceptés par 89 voix contre 5 et 16 abstentions.

M. Olivier Mayor (VER) : — Je ne suis pas sûr que ce vote ait correctement fonctionné. Pouvez-vous me confirmer que tout s'est bien déroulé ? Il s'agit d'un acte symbolique important et il doit refléter les votes des députés ici présents.

Le président : — Messieurs le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint me confirment que le vote précédent a été fait en bonne et due forme. Vous avez raison : il s'agit d'un acte symbolique important.

Les éventuelles réponses aux observations de la Commission des finances interviendront ultérieurement.

**Election d'un membre du Bureau, en remplacement de M. Rémy Jaquier démissionnaire
(GC_102)**

Mme Carole Dubois (PLR) : — Au nom du groupe PLR, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de M. Stéphane Rezso, représentant PLR du district de l'Ouest lausannois. M. Stéphane Rezso est né en 1964, il est marié et père de famille. Il est chef d'entreprise à Crissier, entreprise qu'il a créée en 1996 et qui est active dans les milieux de l'énergie et de la construction. Dans ses activités politiques, il a été conseiller communal à Crissier pendant vingt ans, conseil communal qu'il a présidé en 1999. Il a ensuite été élu municipal en 2019, puis syndic depuis 2016. Au Grand Conseil, il est député depuis 2012. Il a notamment siégé à la Commission des finances, à la législature précédente, et siège actuellement à la Commission des infrastructures liées aux transports et à la mobilité. Dans ses activités associatives, Stéphane Rezso est président de la SICOL (Société industrielle et commerciale de l'Ouest lausannois) et membre de plusieurs associations professionnelles, ainsi que de plusieurs conseils d'administration, principalement dans le domaine de l'énergie. Comme vous avez pu l'entendre, il a toutes les qualités pour être un membre compétent et énergique au Bureau du Grand Conseil. Je ne peux que le proposer très vivement à votre suffrage.

La discussion n'est pas utilisée.

Il est passé à l'élection.

Bulletins distribués 120, rentrés 120, nul 1, blancs 22, majorité absolue 60 (valables 119).

Est élu : M. Stéphane Rezso, par 63 voix (*Applaudissements.*)

Obtient des voix : M. Alexandre Berthoud, 10 voix.

Voix éparses : 24

Motion François Pointet et consorts au nom du groupe Vert'libéral – Pour pacifier les conflits entre rénovation énergétique et protection des monuments, il est temps d'édicter une directive ! (19_MOT_100)

Texte déposé

Nous connaissons bien les problèmes rencontrés par les propriétaires désirant poser des panneaux solaires lorsqu'ils sont impactés par un site ou un monument protégé. Pour faciliter les décisions et éviter des arbitrages arbitraires ou incompréhensibles, le Conseil d'Etat a édicté la directive : « Intégration des panneaux thermiques et photovoltaïques ». Cette directive, même si tout n'est pas parfait, a grandement pacifié les conflits sur ce sujet et permis de limiter les entraves au développement du solaire.

Les propriétaires désirant rénover énergétiquement leurs bâtiments sont aussi fortement impactés dès qu'ils se trouvent aux abords d'un site ou d'un monument protégé. Il en devient difficile de mener à bien des travaux de rénovation vu que :

- Les communes donnent souvent beaucoup d'importance aux préavis délivrés par la direction des monuments et sites, même lorsque ces préavis ne sont donnés qu'à titre indicatif.
- Les procédures et possibilités d'actions sont mal connues par les autorités communales.
- Les services de la Direction générale de l'environnement (DGE) sont souvent appelés trop tard, alors que la situation a déjà conduit à des conflits.

Au vu des efforts nécessaires pour réduire notre pression sur l'environnement, la rénovation énergétique de bâtiment est un sujet essentiel qu'il ne faut pas négliger.

Nous devons soutenir les citoyens responsables qui s'engagent pour la rénovation énergétique de leur bâtiment sans mettre en danger la protection de notre patrimoine bâti. Cela passe par une coordination renforcée permettant une pesée d'intérêt raisonnable.

Il est donc temps de renforcer la coordination entre les différents services de l'Etat, les communes et les porteurs de projets.

C'est pourquoi, par la présente motion, nous demandons au Conseil d'Etat la mise en place d'une directive pour faciliter la rénovation énergétique des bâtiments lorsque la protection des monuments et sites est en jeu sur le modèle de celle faite pour les panneaux solaires.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) François Pointet
et 35 cosignataires*

Développement

M. François Pointet (V'L) : — Nous connaissons bien le conflit d'intérêts entre la préservation du patrimoine bâti, le développement de l'énergie solaire et les rénovations énergétiques, surtout que la préservation des monuments et des sites s'étend « aux abords » des objets à protéger, terme des plus flous ! Pour le cas solaire, le Conseil d'Etat a édicté une directive qui améliore grandement la situation. Il est donc légitime de demander une démarche similaire pour les rénovations énergétiques des bâtiments, car nous devons soutenir les citoyens responsables qui s'engagent pour la rénovation énergétique de leur bâtiment.

J'ai bien entendu la réponse apportée par le Conseil d'Etat lors de la dernière Heure des questions⁶, mais son caractère négatif et contradictoire la rend décevante. Nous restons d'avis que plus de coordination, de communication et de collaboration entre la Direction des monuments et des sites, la Division de l'efficacité énergétique, les communes et les porteurs de projet est nécessaire. C'est ce qui est demandé par le biais de la présente motion. Nous avons encore un vœu : il serait souhaitable que les services concernés, du côté des monuments aussi bien que de l'énergie, soient présents lors des travaux de commission, dans le but de trouver le bon chemin.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.

Motion Arnaud Bouverat et consorts – Taxe automobile : stop à la taxation de la mobilité réduite ! (19_MOT_101)

Texte déposé

Dans sa réponse à la motion Volet « Pour une taxe raisonnable et concurrentielle », le Conseil d'Etat a dit vouloir réviser la loi sur la taxe des véhicules automobiles et des bateaux (LTVB) en visant des rabais ciblés pour les entreprises et travailler sur les critères écologiques plutôt que viser « la politique de l'arrosoir ». La motion a été transformée en postulat lors de la séance du Grand Conseil du 28 mai 2019.

Les deux axes prioritaires fixés par le Conseil d'Etat n'évoquent aucune préoccupation sociale par rapport à une taxe automobile qui tient insuffisamment compte de la situation financière et des obligations à disposer d'un véhicule de certain-e-s conductrices et conducteurs. La loi prévoit certes en son art. 3 que le département compétent a la faculté d'exonérer sur demande de tout ou partie [de] la taxe les véhicules automobiles de personnes infirmes indigentes, mais ne dit rien quant à la situation des proches-aidants.

Par le passé, les proches-aidants ont bénéficié de quelques largesses de l'administration cantonale étendant l'exonération totale ou partielle, en tout cas lorsqu'ils avaient un enfant invalide et indigent. Depuis quelques années, l'administration cantonale applique la loi à la lettre et les proches-aidants doivent payer l'entier de la taxe. Ceci a incité certains parents à immatriculer le véhicule au nom de la personne à mobilité réduite lorsque le véhicule était dédié uniquement au transport de cette personne ; cette option est toutefois limitée à certaines situations.

Il convient de comprendre que les proches de personnes à mobilité réduite qui se déplacent en chaise roulante, sont tenus d'acquérir des véhicules bien plus grands, plus lourds et malheureusement polluants qu'un véhicule normal. Cette situation n'est aucunement un choix, mais une obligation. Ils doivent donc non seulement déboursier plus d'argent que pour l'achat d'un véhicule ordinaire, mais, en plus, ils se trouvent désormais davantage taxés en vertu de la Loi sur la taxe des véhicules automobiles et des bateaux (LTVB). Alors que l'Etat veut soutenir davantage les proches-aidants d'un côté, il complique leur activité de l'autre. A noter que ces prestations de proches-aidants sont bien plus avantageuses pour l'Etat qu'un

⁶ Séance du mardi 11 juin 2019, Réponse du Conseil d'Etat à la « Question orale François Pointet – Une directive pour arbitrer les conflits entre rénovation énergétique des bâtiments et protection des sites et monuments ? 19_HQU_239 ».

recours à des transports professionnels de personnes adaptés. A notre sens, l'application de critères écologiques ne doit pas se faire à l'encontre de personnes qui n'ont pas le choix de prendre d'autres véhicules.

Compte tenu de ce qui précède, les soussignés proposent de modifier la Loi sur la taxe des véhicules automobiles et des bateaux (LTVB) dans le but d'exonérer partiellement ou totalement selon les cas les proches-aidants devant recourir à un véhicule adapté pour le transport privé de personnes à mobilité réduite. Dans le cadre des critères écologiques que le Conseil d'Etat souhaite renforcer dans la loi, il convient ainsi de veiller aux conséquences sociales de ceux-ci.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Arnaud Bouverat
et 39 cosignataires*

Développement

M. Arnaud Bouverat (SOC) : — La motion revient sur la question des taxes automobiles, déjà traitées dans le cadre d'une précédente motion transformée en postulat. Lors des débats parlementaires, la conseillère d'Etat en charge du département compétent avait souligné que le Conseil d'Etat réfléchissait à une baisse de la taxe automobile ciblée sur les entreprises et des justifications écologiques, mais aucune préoccupation sociale ne faisait alors partie des réflexions. Or, depuis quelques années, le Service des automobiles a durci sa pratique et n'octroie plus ni de baisse ni d'exemption de la taxe automobile aux proches de personnes à mobilité réduite, qui doivent acquérir des véhicules plus gros que strictement nécessaire à leur propre usage, pour pouvoir transporter des chaises roulantes, par exemple. Cette situation ne dépend ni de leur choix ni de leur libre arbitre, mais est une réponse à un besoin que l'Etat devrait entendre, car si des proches aidants disposent d'un véhicule adapté, des prestations de service de transport handicap sont économisées et, au final, la solution est donc bien plus avantageuse pour l'Etat. Or, ces personnes se trouvent désormais taxées davantage que par le passé. Le problème n'est pas uniquement administratif ; effectivement, la lettre de la loi ne permet théoriquement à l'administration d'octroyer des exemptions ou des baisses de la taxe automobile qu'aux personnes « invalides et indigentes » elles-mêmes, mais elle ne permet pas de le faire pour leurs proches. En ce sens, par le biais de la présente motion, nous proposons de modifier la loi afin de tenir compte de certaines préoccupations sociales, dans le cadre de la modification de cette loi. Nous espérons qu'elle recevra un bon accueil en commission.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.

Postulat Stéphane Rezso et consorts – Surélevons le bâti existant pour créer des places (16_POS_214)

Rapport de la commission

1. PREAMBULE

La commission nommée pour examiner l'objet cité en titre s'est réunie le 9 mars 2017 à Lausanne. Outre cet objet, durant la même séance, elle a également examiné le (16_POS_217) Postulat Stéphane Rezso et consorts - Agrandissons l'existant - Poussons les murs ou surélevons le bâti existant pour créer de l'espace.

Elle était composée de Mme Roxanne Meyer Keller, confirmée dans son rôle de présidente et rapportrice, ainsi que de MM. Dominique-Richard Bonny, Claude Matter, Gérard Mojon, Stéphane Rezso, Michel Renaud, Alexandre Rydlo, Yvan Pahud, Jean-Marc Sordet, Etienne Räss et Serge Melly.

Madame la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, cheffe du Département du territoire et de l'environnement (DTE), était également présente. Elle était accompagnée de M. Philippe Pont, chef du Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPaL, DFIRE).

Les notes de séance ont été tenues par Mme Fanny Krug, secrétaire de la commission.

2. POSITION DU POSTULANT

Ce postulat concerne l'extension du parking de la Riponne avec la création d'un étage supplémentaire. Cette mesure a déjà été envisagée par la Ville de Lausanne. Le canton n'a pas un grand impact bien qu'il ait acquis le bâtiment sis la Riponne 10. Le message serait d'encourager l'ajout d'un étage supplémentaire de parking à la Riponne. Cela mettrait le Palais de Rumine à niveau et permettrait d'enlever les places de parc sur la Place du Château.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Ce postulat concerne essentiellement Lausanne, l'influence du canton s'arrête où commence celle de la Ville de Lausanne. Cependant, la place de la Riponne souffre de son traitement urbanistique surtout depuis la construction du parking en sous-sol. Elle est la plus grande surface ouverte au centre-ville de Lausanne qui mériterait une réflexion plus cohérente en matière d'aménagement. Cette réflexion pourrait aussi inclure les valeurs patrimoniales des édifices qui la ceignent (Palais de Rumine, Espace Arlaud) et mettre en valeur les qualités historiques et urbaines de cette place. Il appartient d'abord à la Ville de Lausanne d'engager cette réflexion, car elle est propriétaire des lieux. La conseillère d'Etat partage l'avis du DFIRE selon lequel cette réflexion va bien au-delà d'un projet de création de places de parc tel que le propose le postulant.

Les services de l'Etat ne sont pas compétents pour traiter la demande émise au-travers du postulat, une interpellation aurait peut-être été l'outil adéquat.

Le chef du SIPAL précise que le canton est propriétaire d'une partie du complexe Riponne (depuis la galerie jusqu'en toiture) ; la Ville de Lausanne est propriétaire des sous-sols et du rez-de-chaussée.

4. DISCUSSION GENERALE

La discussion a principalement porté sur le rôle du canton par rapport au réaménagement de la Riponne. Il semble en effet que les questions d'esthétisme de la place ainsi que celle de la réalisation d'une étude sur la question de la surélévation du parking ne soient pas de la compétence cantonale. Plusieurs points ont néanmoins été abordés dans la perspective d'ouvrir le débat sur la problématique.

Si la majorité des députés de la commission se met d'accord sur le besoin de réaménager la place de la Riponne, la question du parking révèle certaines divergences. En effet, il n'est pas prouvé que le parking en question soit saturé à part quelques samedis. De plus, dans une réflexion plus générale et cantonale, il semblerait intéressant de réfléchir sur des moyens de transport plus globaux, incluant des P+R dans la périphérie.

Par ailleurs, il serait important d'ouvrir une discussion sur les places de parc au Château comme le demandait l'interpellation ([16 INT 601](#)) *Interpellation Etienne Räss - La Place du Château à Lausanne après la construction du nouveau Parlement et la rénovation du Château : retour à la case départ ?* La surélévation du Parking de la Riponne pourrait être une réponse à cette problématique. En parallèle, les députés souhaitent aborder la question de la suppression totale des voitures dans le quartier de la Cité.

Le Canton ne peut pas soutenir l'établissement d'un diagnostic urbanistique de la place de la Riponne et de ses alentours. C'est à la Ville de Lausanne de le faire par le biais du conseil communal. La

discussion peut pourtant être ouverte entre les deux instances, notamment au travers des rencontres entre la Ville et la cheffe du DTE.

En conséquence et en l'état, il convient d'élargir la réflexion et de permettre au Grand Conseil de se positionner. L'application de ces réflexions sera ensuite une tâche réalisée par les instances compétentes. Le postulat n'est donc pas transformé en résolution, ni retiré comme proposé lors de la discussion.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Suite à la discussion, les deux propositions de compléments au postulat suivantes (ajouts/retraits) sont opposées :

- 1) « (...) Le présent postulat demande ainsi au Conseil d'Etat d'encourager la Ville de Lausanne à mener une étude d'élaborer une étude en collaboration avec la ville de Lausanne renseignant sur la possibilité de surélever le parking de la Riponne en vue de créer de nouvelles places de parc souterraines. (...) »
- 2) « (...) Cette étude devrait notamment :
 - Etablir le diagnostic urbanistique de la place de la Riponne et de ses alentours
 - Evaluer le potentiel en matière de création de places de parc sur le site de la Riponne et/ou d'autres surfaces (...) »

Par 10 voix contre 1, la commission adopte la deuxième proposition de compléments.

Vote sur la prise en considération partielle du postulat

Au vote, la commission recommande au Grand Conseil de prendre partiellement en considération ce postulat à l'unanimité des membres présents, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

A savoir :

« (...) Cette étude devrait notamment :

- Etablir le diagnostic urbanistique de la place de la Riponne et de ses alentours
- Evaluer le potentiel en matière de création de places de parc sur le site de la Riponne et/ou d'autres surfaces (...) »

Avenches, le 1^{er} août 2017.

*La rapportrice :
(Signé) Roxanne Meyer Keller*

Décision du Grand Conseil après rapport de la commission

Mme Roxanne Meyer Keller (SOC), rapportrice : — Le postulant et moi-même n'y croyions plus. Cela fait déjà trois ans que ce postulat et le suivant dans l'ordre du jour dorment dans des tiroirs. Nous sommes contents de pouvoir enfin nous prononcer sur ces deux postulats.

L'influence du canton s'arrête où la commune — celle de la ville de Lausanne — commence. C'est ainsi que la commission a eu toutes les difficultés de statuer sur ce postulat et sur la place de la Riponne. En effet, le postulat et le postulant souhaitaient que Grand Conseil puisse se prononcer sur la possibilité de surélever le parking de la Riponne et de rendre cette place plus esthétiquement agréable. Or, le canton a estimé qu'il s'agissait d'une compétence communale et non cantonale. Pourtant, au fur et à mesure des travaux de la commission, la discussion a permis une ouverture d'esprit des deux instances. C'est ainsi qu'après moult discussions, dont je vous fais grâce, le postulat a été pris en considération partiellement à l'unanimité, à savoir :

« (...) Cette étude devrait notamment :

- *Etablir le diagnostic urbanistique de la place de la Riponne et de ses alentours*

- Evaluer le potentiel en matière de création de places de parc sur le site de la Riponne *et/ou d'autres surfaces* (...) »

La discussion est ouverte.

M. Jean-Luc Collet (UDC) : — Les bonnes nouvelles ne venant jamais seules, je peux vous dire que la ville de Lausanne a également entamé une réflexion, puisque le conseil communal a voté, il y a environ six mois, plusieurs centaines de milliers de francs destinés à une réflexion urbanistique profonde et à large échelle concernant les places de la Riponne et du Tunnel. Nul doute qu'en réunissant les compétences du canton et de la ville, nous arriverons à une solution qui devrait satisfaire tout le monde. Quand ? Ça, nous n'en savons rien.

La discussion est close.

Le Grand Conseil prend le postulat en considération partiellement avec quelques oppositions et abstentions.

Postulat Stéphane Rezso et consorts – Agrandissons l'existant – Poussons les murs ou surélevons le bâti existant pour créer de l'espace (16_POS_217)

Rapport de la commission

1. PREAMBULE

La commission nommée pour examiner l'objet cité en titre s'est réunie le 9 mars 2017 à Lausanne. Outre cet objet, durant la même séance, elle a également examiné le (16_POS_214) Postulat Stéphane Rezso et consorts - Surélevons le bâti existant pour créer des places.

Elle était composée de Mme Roxanne Meyer Keller, confirmée dans son rôle de présidente et rapportrice, ainsi que de MM. Dominique-Richard Bonny, Claude Matter, Gérard Mojon, Stéphane Rezso, Michel Renaud, Alexandre Rydlo, Yvan Pahud, Jean-Marc Sordet, Etienne Räss et Serge Melly.

Madame la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, cheffe du Département du territoire et de l'environnement (DTE), était également présente. Elle était accompagnée de M. Philippe Pont, chef du Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPaL, DFIRE).

Les notes de séance ont été tenues par Mme Fanny Krug, secrétaire de la commission.

2. POSITION DU POSTULANT

En lien avec l'obligation de densifier en ville, il s'agit de savoir :

- Qu'est-ce qui peut être densifié et quelle densification le bâtiment peut supporter sans s'effondrer
- Qu'est-ce que les règlements des communes prévoient au niveau de la zone et comment il serait possible d'assouplir ces règlements
- Qu'est-ce que peut faire le canton pour faciliter la densification en ville
- En matière d'exemplarité, montrer ce que le canton fait et comment il peut mettre en avant ses réalisations (il ne s'agit pas d'un inventaire à la Prévert).

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Un agrandissement doit suivre des règles strictes avant tout engagement de projet et des décisions d'intervention. La question n'est pas tant de discuter le principe que de savoir comment le mettre en œuvre (dans quelle situation on peut pousser les toits vers le haut, selon quelles contraintes et conditions).

Au niveau de l'exemplarité de l'Etat, le canton a poussé les toitures vers le haut avec le début d'une série qu'il espère longue :

- Projet dit UNI 5 – surélévation des toitures pour des surfaces de bureaux supplémentaires à la rue de l'Université 5 à Lausanne. Un appel d'offres sera lancé à la fin mars 2017 pour répondre à des besoins sur un bâtiment propriété de l'Etat, par une structure légère développée avec l'EPFL. Ce projet est réalisé en partenariat avec l'EPFL (projet *working space*). L'EPFL développe également un concept similaire appelé *living Shell* pour du logement en toiture.
- Projet d'agrandissement de l'ETML en cours de discussion avec la Ville de Lausanne.

Il s'agit de pousser les murs et les toitures en ville plutôt qu'en périphérie par un plan d'action ciblé.

Surélever le bâti n'est pas simple et coûte cher. Parmi les complications, il y a l'emprise du chantier sur la voie publique, l'acheminement des matériaux en milieu bâti et souvent dense. C'est beaucoup de moyens pour relativement peu de surface gagnée.

Par contre, les gains indirects sont importants (coût de la mobilité périphérique vers le centre, des infrastructures des transports publics).

En termes techniques, le nombre d'étages pouvant être construits en surélévation est limité à deux. Aucun bâtiment ne peut supporter plus de deux étages supplémentaires, à moins de mettre en œuvre des mesures importantes et coûteuses. Les constructions doivent être légères et en bois pour avoir un gain de poids suffisant.

En conclusion, la proposition du postulant d'élaborer une étude sur les sites et immeubles susceptibles d'être agrandis est assez ambitieuse et nécessiterait un travail considérable (précis, cartographique, descriptif, illustratif et propositionnel, en fonction de l'ambition du postulant à préciser). Le département considère que la stratégie pratiquée actuellement et qui consiste à étudier toutes les opportunités semble répondre aux propositions du postulant ; elle est aussi pragmatique, aussi bien sous l'angle technique qu'économique. En revanche, la prise en considération du postulat, si l'ambition était aussi poussée qu'évoqué plus haut, pourrait être préjudiciable à l'activité du SIPAL, d'autant que ces réflexions sont menées en permanence.

Le chef du SIPAL ajoute que depuis qu'on parle de densification, il a toujours été très sensible au fait de pouvoir conduire des opérations de ce type partout où cela est possible. Il fait part de quelques compléments d'objets qui ont déjà été surélevés :

- Surélévation du bâtiment de l'EPCL à la Vallée de la Jeunesse à Lausanne : un étage supplémentaire sur la structure d'un immeuble dit « construction CROCS ».
- Analyse interne sur les possibilités de densifier les immeubles propriétés du canton sur le territoire du centre des laboratoires d'Epalinges pour répondre à des besoins sur le plan administratif et des laboratoires. La structure actuelle et le règlement permettent d'ajouter un à deux étages supplémentaires sur ces bâtiments. Au moment venu, un étage sera ajouté plutôt que de miter le territoire avec de nouveaux bâtiments.

4. DISCUSSION GENERALE

Les termes de la discussion portent sur trois points principaux. Tout d'abord, il est question de savoir si la surélévation de certains bâtiments amène à des modifications de législations communales et si le Canton est impliqué dans ces décisions. En l'occurrence, si les projets de surélévation restent dans le cadre de la loi sur l'aménagement du territoire et des contraintes techniques, le Canton ne restreint pas la possibilité de surélever. Si néanmoins le projet dépasse les directives communales, c'est aux communes elles-mêmes de faire les modifications législatives nécessaires. Le Canton n'est pas impliqué dans ce débat. De manière générale, les projets d'aménagements sont conformes aux lois préexistantes.

La question d'un inventaire complet des bâtiments cantonaux est également soulevée. Dans la mesure du possible, la commission estime important de définir les besoins particuliers pour chaque bâtiment concerné, d'autant que les logements se font toujours rares. En revanche, il n'est pas utile de

répertorier les sites et immeubles qui se prêteraient à la surélévation, comme le demande le postulat. Il importe plutôt de s'assurer qu'en cas de besoin, les services puissent trouver des solutions. Un tel répertoire demanderait un gros investissement, probablement démesurés par rapport au bénéfice rapporté.

Pour ailleurs, le principe de surélévation faisant encore débat au sein du canton, il semble nécessaire de laisser une certaine souplesse aux communes quant aux « incitations » à la surélévation.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Suite à la discussion, la commission accepte les propositions de compléments au postulat (ajouts/retraits) suivantes à l'unanimité des membres présents.

« Le présent postulat demande ainsi au Conseil d'Etat d'élaborer une étude renseignant sur la possibilité de surélever certains sites et bâtiments, en vue de créer des nouvelles structures utiles — comme des logements, des parkings, des écoles, voire des bureaux. Cette étude devrait notamment :

- ~~identifier répertorier les sites et immeubles et /bâtiments de son patrimoine~~ qui se prêteraient à des surélévations pour les biens propriétés du canton ~~ou autres~~ ;
- ~~évaluer le potentiel en matière de création de logements, de parkings ou autres structures sur les sites identifiés.~~

Le rapport devrait également prendre en compte le rôle des communes et proposer des mesures pour les inciter à surélever, quand cela est possible et bénéfique, le bâti existant. »

Vote sur la prise en considération partielle

La commission recommande au Grand Conseil de prendre partiellement en considération ce postulat à l'unanimité des membres présents, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

A savoir :

« Le présent postulat demande ainsi au Conseil d'Etat d'élaborer une étude renseignant sur la possibilité de surélever certains sites et bâtiments, en vue de créer des nouvelles structures utiles — comme des logements, des parkings, des écoles, voire des bureaux. Cette étude devrait notamment :

- ~~identifier répertorier les sites et immeubles et /bâtiments de son patrimoine~~ qui se prêteraient à des surélévations pour les biens propriétés du canton ~~ou autres~~ ;
- ~~évaluer le potentiel en matière de création de logements, de parkings ou autres structures sur les sites identifiés.~~

Le rapport devrait également prendre en compte le rôle des communes et proposer des mesures pour les inciter à surélever, quand cela est possible et bénéfique, le bâti existant. »

Avenches, le 1^{er} août 2017.

*La rapportrice :
(Signé) Roxanne Meyer Keller*

Décision du Grand Conseil après rapport de la commission

Mme Roxanne Meyer Keller (SOC), rapportrice : — Nous voici de nouveau face à un postulat qui est d'actualité, même si la commission a siégé il y a trois ans déjà, lors de la précédente législature. Elle s'est posé les questions suivantes :

- qu'est-ce qui peut être densifié ?
- Quelle densification le bâtiment peut supporter sans s'effondrer ?
- Qu'est-ce que les règlements des communes prévoient au niveau des zones ?
- Comment serait-il possible d'assouplir ces règlements ?
- Etc.

La discussion a été vive et la problématique est la même que pour le précédent postulat : la frontière entre les compétences communales et cantonales. En conclusion, la commission recommande de prendre partiellement en considération ce postulat à l'unanimité, de la manière suivante :

« Le présent postulat demande ainsi au Conseil d'Etat d'élaborer une étude renseignant sur la possibilité de surélever certains sites et bâtiments, en vue de créer des nouvelles structures utiles — comme des logements, des parkings, des écoles, voire des bureaux. Cette étude devrait notamment :

- ~~identifier répertorier~~ les sites et immeubles et bâtiments de son patrimoine qui se prêteraient à des surélévations pour les biens propriétés du canton ou autres ;
- ~~évaluer le potentiel en matière de création de logements, de parkings ou autres structures sur les sites identifiés.~~ »

Ce rapport devra également prendre en compte le rôle des communes et proposer des mesures pour les inciter à surélever, quand cela est possible et bénéfique, le bâti existant.

La discussion n'est pas utilisée.

Le Grand Conseil prend le postulat en considération partiellement avec quelques abstentions.

Postulat Guy Gaudard et consorts – Impôt minimum (18_POS_082)

Rapport de la commission

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le jeudi 31 janvier 2019 à la Salle du Bicentenaire, place du Château 6 à Lausanne. Présidée par M. le député A. Berthoud, également rapporteur, elle était composée de Mmes les députées A. Cherbuin, A. Baehler Bech et C. Richard ainsi que de MM. les députés A. Cherubini, G. Zünd, H. Buclin, S. Melly, J.-M. Sordet, P.-A. Pernoud, G. Mojon, G.-P. Bolay, N. Glauser, M. Mischler et S. Montangero.

Ont également participé à cette séance, MM. G. Gaudard, postulant, le Conseiller d'Etat P. Broulis (chef du DFIRE), ainsi que E. Birchmeier (chef du SAGEFI), P. Rattaz (SAGEFI) et P. Curchod (DGF). M. F. Mascello s'est chargé de la prise des notes de séance.

2. POSITION DU POSTULANT

Selon le postulant, chaque habitant devrait participer à l'amortissement des infrastructures cantonales dont il profite, par le biais d'un impôt par tête (autres termes possibles : personnel, minimum ou capitation). Son texte vise ainsi à laisser la liberté au Conseil d'Etat d'appliquer ou non le principe d'un impôt personnel. L'un des arguments qui fait pencher la balance en faveur de cette taxation est le fait que les personnes qui ne paient pas d'impôt peuvent néanmoins se prononcer sur des dépenses de la collectivité, sans pour autant participer à l'effort collectif. Ce constat est également valable pour une demande de hausse d'impôt. Introduire un tel impôt minimum pourrait légitimer ces citoyens en tant que participants à un but fiscal commun. Le but de cette démarche est d'avoir un équilibre avec les citoyens qui bénéficient des infrastructures payées par l'ensemble des contribuables, sans pour autant priver de ressources financières les personnes en situation précaire ; dès lors, un cadre devrait être fixé, avec des exceptions à mettre en place. A l'heure actuelle, le député rappelle que trois cantons connaissent une telle pratique (Schaffhouse, Genève et Valais) et qu'une commune vaudoise (Chavannes-le-Chêne) faisait de même depuis un certain temps, à hauteur d'une ponction de CHF 10.—par personne. Le député conclut sa prise de parole par trois questions :

- Le Conseil d'Etat a-t-il connaissance du bilan fiscal des trois cantons précités qui pratiquent cette imposition par tête ?

- Combien de personnes dans le canton ne paient-elles pas d'impôt ?
- Le Conseil d'Etat renonce-t-il à une perception dans le cas où l'impôt ne dépasse pas le montant de CHF 20.-- ?

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Après quelques considérations historiques permettant de comprendre la relative obsolescence de cet impôt personnel, le Conseiller d'Etat met en avant la dynamique actuelle qui est basée sur une vision progressive de l'impôt, tenant compte de la capacité contributive du contribuable. Dans ce contexte, un certain nombre de personnes ne paient effectivement pas d'impôt (p.ex. étudiants), mais participent à l'effort commun par le biais d'impôts indirects (p.ex. TVA sur les biens et les services) ou par le truchement des taxes collectées par l'Etat (p.ex. plaques d'immatriculation).

D'un point de vue suisse, neuf cantons perçoivent actuellement un impôt à la personne (Zurich, Lucerne, Uri, Nidwald, Soleure, Schaffhouse, Tessin, Valais et Genève). A sa connaissance, ils ont tous éliminé les personnes indigentes et, pour ce qui est du voisin genevois, celui-ci a dû en plus mettre en place des exceptions à cette imposition.

Le canton de Vaud connaît effectivement un seuil en dessous duquel la perception est abandonnée, car les coûts induits par une telle pratique seraient supérieurs au montant collecté par l'Etat. Il faut admettre que certaines pratiques amènent plus de problèmes que de solutions. La même logique est par ailleurs également appliquée pour l'information à certaines catégories de contribuables, et ce pour les mêmes raisons. Le canton de Vaud compte environ 100'000 personnes qui ne paient pas d'impôt ; si l'on en soustrait principalement les jeunes adultes en formation, l'on peut estimer qu'environ 60'000 contribuables échappent à l'impôt. Selon le montant de l'impôt personnel, la recette brute pour l'Etat oscillerait entre CHF 600'000 et CHF 1,5 mio.

A noter que l'impôt personnel existe ou a existé dans certaines communes. L'exemple d'une commune, qui a tenté de mettre en place une perception de CHF 10.--, est cité, mais celle-ci a dû y renoncer en raison de diverses complications. Malgré cet échec, la solution se trouve peut-être justement dans les collectivités publiques qui seraient le niveau idéal de la perception d'un impôt par tête, au titre d'impôt du bien-vivre ensemble. Certains municipaux l'ont d'ailleurs bien compris et s'engagent en donnant du temps au collectif et font ainsi entrevoir une autre manière d'être solidaires.

En conclusion, l'impôt à la personne a été autrefois une solution possible, mais n'est plus d'actualité au niveau cantonal. Les modèles de fiscalisation d'aujourd'hui des personnes physiques sont différents, avec une préférence pour un barème progressif, permettant ainsi à l'Etat de travailler sur les grands profils d'impôts, basés sur la capacité contributive des contribuables. Au niveau international, l'exemple danois est souvent cité en matière de réussite sociale et fiscale : ce pays a pris l'option d'une fiscalisation totale sur tous les revenus (y.c. l'aide sociale). Ce système offre d'un côté l'avantage d'éviter certaines ruptures dans les rentrées financières de l'Etat (plus d'effets de seuil), et de l'autre garantit une forte redistribution des prestations étatiques. La Suisse est sur le bon chemin, mais a encore besoin de temps pour cas échéant intégrer ce changement fondamental. La question de la fiscalisation des aides sociales est d'ailleurs en discussion aux Chambres fédérales.

4. DISCUSSION GENERALE

Le postulant cite l'exemple d'une personne, actuellement aux poursuites pour défaut de paiement de ses impôts, qui se voit maintenant obligée de supporter un retrait de salaire, alors que des voisins proches, au bénéfice de l'aide sociale, n'ont pas à faire face aux mêmes difficultés et sacrifices. Cet exemple parmi d'autres conforte le sentiment de déséquilibre entre habitants du même canton ; un impôt même symbolique permettrait à la population concernée de faire preuve de solidarité. Il retient néanmoins qu'environ un tiers des cantons suisses (9/26) applique cet impôt à la tête et ne s'arrête pas à la question de la rentabilité financière entre impôts perçus et coûts induits.

Le Conseiller d'Etat ajoute encore que le Canton de Vaud est l'un des plus performants en matière d'encaissement, car l'Administration cantonale des impôts (ACI) est justement très attentive aux situations délicates, telles que décrites. Personne n'est à l'abri d'une mauvaise passe, après la

survenance d'événements tragiques (maladie, accident, divorce, etc.). Dans ce contexte sensible, l'ACI a notamment mis en place une information spécifique pour les contribuables en difficultés, par le biais d'un décompte intermédiaire au 30 juin (compte courant fiscal) qui permet de prendre des premières mesures correctives plus rapidement. En tous les cas, la comparaison en matière de fiscalité n'est pas forcément bonne conseillère, dans la mesure où chaque dossier est unique. Interpellé sur le chiffre de 60'000 personnes non soumises à l'impôt, le Conseiller d'Etat précise que cette donnée doit être mise en comparaison avec les 450'000 contribuables au total, l'équilibre entre ces deux populations fiscales est considéré comme correct.

Un député peine à comprendre l'approche du postulant qui semble mélanger diverses problématiques, comme l'impôt minimum et les assurances sociales. Il l'encourage à retirer son texte. Une autre députée fait également remarquer que le cas cité en exemple découle d'une différence entre les barèmes des offices des poursuites et ceux de l'aide sociale. L'introduction d'un impôt minimum ne règlera pas le problème. Le postulant entend bien ces prises de position, mais n'entend pas retirer son texte.

Un député constate que malgré un encaissement potentiel de CHF 1,5 mio, l'Etat n'en sortirait pas gagnant, car devant supporter au final les frais de perception et de contentieux. Il renonce à soutenir le postulat, mais trouve le système danois intéressant, avec une fiscalisation complète de toute rentrée financière, qui permet de valoriser la participation de tous les contribuables, même les plus modestes.

Un député trouve l'idée d'un impôt par tête intéressante, mais peu efficiente. Le niveau communal pourrait néanmoins être le bon niveau de perception. Ce postulat permettra, estime-t-il, un débat sur le fait que certaines personnes ne contribuent pas à l'effort collectif, mais participent aux décisions. Un député réagit au fait de ne laisser participer aux décisions que les personnes qui contribuent financièrement au système. Cela signifierait le retrait du droit de vote aux personnes non soumises à l'impôt. Il combat cette idée et met en avant le fait que la contribution à la bonne marche de la société peut prendre d'autres formes que le bulletin de versement de ses acomptes.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil de ne pas prendre en considération ce postulat par 11 voix contre, 1 pour et 3 abstentions.

Montanaire, le 7 mars 2019.

*Le rapporteur :
(Signé) Alexandre Berthoud*

Décision du Grand Conseil après rapport de la commission

M. Alexandre Berthoud (PLR), rapporteur : — La Commission des finances s'est réunie le jeudi 31 janvier 2019, dans le but d'examiner le postulat Gaudard et consorts intitulé « impôt minimum ». Selon le postulant, chaque habitant de plus de dix-huit ans devrait participer à l'amortissement des infrastructures cantonales dont il profite par le biais d'un impôt. Son texte vise ainsi à laisser la liberté au gouvernement d'appliquer ou non le principe d'un impôt personnel. Le postulant part du principe que les personnes qui ne paient pas d'impôts peuvent néanmoins se prononcer sur les dépenses de la collectivité sans pour autant participer à l'effort collectif. Ce constat est également valable pour une demande de hausse d'impôts. Lors de cette séance, il est indiqué que neuf cantons suisses perçoivent actuellement un impôt à la personne. A noter que les personnes indigentes ne sont pas soumises à cette obligation. A titre informatif, il est rappelé que le canton de Vaud compte environ 100 000 personnes qui ne payent pas d'impôts. Si l'on soustrait principalement les jeunes adultes en formation, on peut estimer qu'environ 60 000 contribuables échappent à l'impôt dans notre canton. Selon le montant qui serait perçu dans le cadre d'un impôt personnel, la recette brute pour l'Etat se chiffrerait entre 600 000 et 1,5 million de francs.

Lors de la discussion générale, plusieurs députés se sont exprimés en défaveur de ce texte, en indiquant notamment que l'ensemble de la population participe à l'effort commun par le biais d'impôts indirects, comme la TVA, ou par des taxes collectées par l'Etat. Pour rappel, les modèles privilégient un barème progressif permettant ainsi à l'Etat de travailler sur les grands profits d'impôts

basés sur la capacité contributive des contribuables. Il est aussi relevé que, malgré un encaissement potentiel de 1,5 million de francs, l'Etat n'en sortirait pas gagnant, car devant supporter finalement les frais de perception et les frais de contentieux. Le manque d'efficacité de cet impôt est également mis en avant par une partie de notre commission. A l'issue des débats, la Commission des finances recommande au Grand Conseil de ne pas prendre en considération ce postulat par 11 voix contre 1 et 3 abstentions.

La discussion est ouverte.

M. Guy Gaudard (PLR) : — Au-delà de la position très tranchée de la Commission des finances sur la mise en pratique d'un impôt minimum, plusieurs questions demeurent, notamment celle du renforcement de la relation de citoyenneté de tous les contribuables avec leur canton. En s'acquittant d'un impôt minimum à définir, comme mon postulat le propose, chaque contribuable participe à la vie économique et au paiement des infrastructures à charge du canton. Bien évidemment, des exceptions pourraient être faites : apprentis, étudiants et indigents en sont quelques-unes. Il faut savoir que, à des degrés divers, neuf cantons sur vingt-six perçoivent actuellement un impôt à la personne : Zurich, Lucerne, Uri, Nidwald, Soleure, Schaffhouse, le Tessin, le Valais et Genève. Dans notre canton, quelque 60 000 personnes ne versent pas un centime d'impôt, alors que si l'on fiscalisait même modestement — j'insiste sur ce terme — les prestations de l'Etat, on supprimerait en partie le problème de ceux qui sont aidés par le canton et ceux qui ne le sont pas.

En commission, j'ai expliqué le cas de l'un de mes collaborateurs actuellement aux poursuites pour défaut de paiement de ses impôts. Il se voit imposer — le verbe est volontairement choisi — une retenue de salaire insupportable. Sachant qu'il a un enfant à charge et que sa compagne travaille à 60 %, il est en train de se noyer, puisqu'il s'agit de tranches de 2016 et que les années 2017 et 2018 seront quasiment impossibles à payer avant de nombreuses années. Ce même monteur a des voisins proches au bénéfice de l'aide sociale qui n'ont pas à faire face à de telles difficultés et sacrifices. Personnellement, je trouve cela profondément inique. Celui qui travaille est puni contrairement à celui qui ne travaille pas.

En commission, certains députés ont trouvé que je mélangeais les problématiques de l'impôt minimum et des assurances sociales. En tant que patron depuis trente ans, je peux vous assurer que ce n'est pas le cas. Je suis bien au clair sur les différences entre les deux. Il est également assez cocasse de constater que même celui qui ne paye pas un centime d'impôt pourrait, lors d'une votation, accepter des dépenses plus élevées sur un investissement quelconque, tout en n'ayant pas à devoir participer à leur financement par le biais de l'impôt sur le revenu. Il aurait même le grand privilège de participer à un vote populaire qui demanderait d'augmenter de quelques points l'impôt sur le revenu appliqué par le canton ou sa commune.

Je conclus mon intervention en vous invitant à envoyer ce postulat au Conseil d'Etat afin que ce dernier puisse, par exemple, explorer la possibilité de prélever à la source un impôt étant versé à l'Administration cantonale des impôts (ACI) pour les personnes qui manquent de régularité dans l'échéancier des paiements de leurs impôts ou créer un fonds personnel pour rembourser sa dette. Ce prélèvement n'aurait rien à voir avec ce que l'Office des poursuites se permet de prélever actuellement sur un salaire qui est, rappelons-le, le résultat d'un travail.

Mme Amélie Cherbuin (SOC) : — D'après M. Gaudard, chaque habitant devrait payer un impôt au titre de participation personnelle aux infrastructures, quel que soit son revenu. Il vise par ce postulat les personnes au bénéfice de prestations sociales ou aux revenus si faibles qu'ils ne sont aujourd'hui pas imposables. Je rappelle que nous avons un système de prélèvement de l'impôt basé sur le revenu, mais également sur des taxes que tout un chacun paye. La participation des personnes non imposées sur le revenu au bien collectif est donc déjà mise en œuvre. De plus, vouloir comparer la situation d'une personne saisie sur salaire pour dettes avec une personne qui n'a plus rien et qui est soutenue par l'Etat, justifiant ainsi un impôt personnel, ce n'est pas à prendre le problème par le bon bout. En vue de rétablir un équilibre, il serait plus juste de relever les normes d'insaisissabilité permettant d'assurer une quote-part disponible pour que les impôts puissent être payés par les personnes saisies et qu'ainsi elles ne s'enfoncent pas encore plus dans la spirale de l'endettement. Enfin, les coûts de perception qu'engendrerait cet impôt auprès des personnes insaisissables, pour terminer avec les actes de défaut

de bien, n'apporteraient aucune plus-value à notre canton. Bien au contraire... Pour toutes ces raisons, le parti socialiste vous recommande de rejeter ce postulat avec ferveur.

M. Hadrien Buclin (EP) : — Le PLR se profile souvent comme un parti en lutte contre les excès de bureaucratie. Il est un peu cocasse de constater que l'un de ses élus propose un impôt qui ne financerait même pas ses coûts de perception, c'est-à-dire un impôt bureaucratique par excellence qui ne ferait que de générer de l'administration supplémentaire sans couvrir totalement les frais administratifs. De plus, autre contradiction, M. Gaudard affiche un but supposément social en évoquant un de ses employés en difficulté, mais propose, dans le même temps, de ponctionner les ménages les plus modestes par un prélèvement supplémentaire. Rappelons-le, ces ménages payent déjà des contributions, notamment la TVA qui contribue pour près de la moitié aux recettes de la Confédération. C'est donc un impôt important dans le système fiscal suisse. Pour toutes ces raisons, nous vous invitons bien entendu à rejeter cette proposition.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : — Au niveau de la logique des chiffres, prélever un impôt qui rapporterait environ 1 million sur environ 10 milliards de budget annuel de l'Etat, c'est ramener un franc sur 10 000, c'est-à-dire à rien ! C'est nul, ça ne vaut pas la peine d'en parler, d'autant plus que les frais de perception dépasseront peut-être ces chiffres. Néanmoins, à titre personnel, j'assiste à un glissement qui se manifeste auprès de certaines couches de la population — un glissement relayé par certains partis politiques — pour lesquelles tout est dû. Je pense en particulier à la gratuité qui voudrait faire croire que les choses n'ont pas de valeur, parce qu'on ne les paie pas. Cet état d'esprit n'est pas admissible. A long terme, il n'est pas acceptable pour ceux à qui nous faisons croire que les choses n'ont pas de prix. Certes, demander 100 francs d'impôts, au niveau des finances cantonales, ce n'est rien, mais au niveau de la perception des gens qui payeraient, cela peut être important. Cela leur permettrait également de reprendre pied — modestement, mais symboliquement — dans la collectivité de ceux qui paient des impôts. Ils le feraient également. Je crois qu'au niveau psychologique, c'est une certaine forme de réhabilitation qui dépasserait largement les 100 francs qu'ils seraient amenés de payer sur une année.

M. Guy Gaudard (PLR) : — Je vais répondre à mon collègue lausannois : en principe, qui répond appond, mais j'évite ce genre de procédé. J'apprécie son qualificatif par rapport au postulat qui a été déposé. Monsieur Chollet, ce postulat n'est pas « nul ». Il faut écouter un peu les gens qui payent des impôts et vous verrez l'impression qu'ils ont par rapport à ceux qui n'en payent pas. Je regrette que vous trouviez que ce postulat est « nul ». Pour ma part, je pense qu'il est plutôt intéressant de se pencher sur le fait que les gens payent des impôts — que tout le monde en paye — par solidarité fiscale et non pas par manque de moyens.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : — Ma démonstration me paraissait tellement évidente que, dans les faits, elle ne l'était peut-être pas. Elle ne visait qu'à une chose : renvoyer ce postulat au Conseil d'Etat.

La discussion est close.

Le Grand Conseil refuse la prise en considération du postulat avec quelques avis contraires et abstentions.

M. Guy Gaudard (PLR) : — Je demande un vote nominal, parce qu'il me semble que la différence entre les deux camps n'est pas si tranchée qu'elle n'y paraît.

Cette demande est appuyée par au moins 20 députés.

Le président : — Si vous choisissez de classer ce postulat, vous votez oui ; dans le cas contraire, vous votez non. Les abstentions sont possibles.

Au vote nominal, le Grand Conseil refuse la prise en considération du postulat par 68 voix contre 38 et 17 abstentions.

(Voir annexe en fin de séance.)

Cérémonie de passation des pouvoirs

Discours de M. Rémy Jaquier, président sortant de charge

Le président sortant : — Lors de mon allocution du 3 juillet dernier, j'avais cité le philosophe chinois Chen Jiaying qui a écrit : « S'il n'y avait pas tous ces cycles qui se répètent, si le temps était vraiment semblable à une flèche toujours en vol, qui jamais ne retombe, nous n'aurions aucun moyen d'acquiescer la conscience du temps. » L'année qui vient précisément de s'écouler ne m'a pas laissé beaucoup de temps pour réfléchir au temps qui passe. Par contre, elle m'a permis de prendre toute la dimension de la fonction et de ses multiples facettes. Je dois vous avouer que de se trouver les premières fois devant vous, au perchoir, génère un sentiment de grande solitude. Mais la présence très rassurante du secrétaire général à vos côtés et la marche des travaux du Parlement vous entraînent rapidement dans votre rôle de pilote. Malgré la tentation d'entrer dans les débats au fond, la fonction demande une grande attention, avec la Loi sur le Grand Conseil continuellement sous les yeux. Comme le disent certains esprits scientifiques : « Il faut rester méta. »

Chers et chères collègues, la fonction m'a aussi donné le temps de vous écouter et tout en gardant loin de moi l'idée de vous faire une quelconque morale, vous me permettrez quelques constats. Sur le fond, tout d'abord, je suis convaincu que nous pourrions gagner beaucoup de temps avec des interventions plus brèves et concises. Pour rappel, notre Parlement est l'un des derniers à ne pas limiter le temps de parole. Il s'agit là d'un privilège à ne pas galvauder. Votre créativité en matière d'interventions parlementaires est à l'image de la terre vaudoise : fertile, généreuse, mais avec un contenu qui tend à perdre rapidement sa consistance lorsqu'il est trop axé sur l'actualité médiatique. Sur la forme, j'ai constaté que le besoin de tacler un adversaire politique ou un membre du Conseil d'Etat, et vice versa, peut donner le sentiment de s'écarter de la mission que nous a confié l'électeur. Comme le rappelle la vidéo qui tourne en boucle dans ce Parlement, nous avons été désignés d'abord pour conduire les affaires du canton et défendre au mieux les intérêts des Vaudoises et des Vaudois. Les joutes oratoires font par contre partie du jeu parlementaire et sont appréciées, même si parfois leur dimension théâtrale donne dans l'exagération. Pour autant que chacune et chacun déclarent préalablement ses intérêts, ce Parlement réunit une somme de compétences fort appréciable pour traiter et documenter les objets à l'ordre du jour.

Moins visible en raison de son cahier des charges, le Bureau du Grand Conseil effectue un travail considérable qui demande une totale disponibilité de ses membres, hors des pressions politiques. J'adresse ici mes sincères remerciements à mes collègues pour leur travail, leur soutien et leur amitié. Je félicite la nouvelle équipe du Bureau qui va reprendre le flambeau dès jeudi prochain.

La configuration des lieux est telle que votre serviteur regarde toujours les membres du Conseil d'Etat de dos. C'est encore le cas aujourd'hui. Par contre, être à ce point proche du gouvernement durant une année est un privilège. Je remercie chacune et chacun de ses membres pour les excellentes relations entretenues au cours de cette année. Je profite de cette dernière tribune pour saluer les excellentes relations entretenues entre nos deux pouvoirs et pour remercier le Conseil d'Etat *in corpore* pour son engagement inlassable au service du bien-être du canton et de sa population.

Une telle institution ne pourrait tout simplement pas fonctionner sans l'aide du secrétariat général. Tout au long de l'année, nous pouvons nous appuyer sur une équipe professionnelle, avec des missions clairement réparties et parfaitement assumées. Un grand merci à toute l'équipe qui fonctionne comme une vraie PME. Monsieur le secrétaire général, cher Igor, au nom de l'ensemble des députées et députés de ce Grand Conseil et du Bureau, je vous adresse ma profonde reconnaissance pour la manière dont vous organisez et conduisez le travail et le fonctionnement de ce Parlement. Ce Parlement vaudois est aussi un lieu très prisé des visiteurs. Depuis deux ans, nous apprécions la qualité de l'accueil de notre intendant et la parfaite tenue du bâtiment. Ma reconnaissance va aussi à Mme et MM. les huissiers, aux membres de la régie, du service de sécurité et de la buvette pour leur aide, leur disponibilité, leur discrétion et leur hospitalité.

Je sais que vous attendez aussi quelques statistiques sur l'engagement de votre serviteur. J'ai eu le plaisir d'effectuer 215 représentations et de prononcer une centaine d'allocutions dans l'ensemble du canton. Je me suis toujours exprimé en votre nom, en apportant les salutations des autorités cantonales. Mais l'épreuve la plus difficile durant ces représentations aura été, en bon protestant que je suis, de ne

jamais abuser des bonnes choses de la table, soit de résister à la tentation du bricelet. C'est ainsi que la variation du poids de votre serviteur n'a jamais dépassé la fourchette de plus ou moins deux kilos. *(Rires.)*

Ce fut un réel plaisir et un honneur d'occuper ce perchoir. Je vous remercie de m'avoir donné ainsi la possibilité de servir mon canton pour les institutions duquel j'ai un profond respect.

Je m'adresse maintenant à M. le président élu : cher Yves, le moment est venu de te féliciter pour ta brillante élection. Je te cède ce perchoir, en te souhaitant beaucoup de satisfaction dans cette magnifique fonction. Je suis convaincu que ce Parlement sera en de très bonnes mains. A toi de jouer, mon cher Yves, et vive le canton de Vaud ! *(Applaudissements.)*

Discours de M. Yves Ravenel, nouveau président

Le président entrant : — C'est avec plaisir et émotion que je m'adresse à vous en ce jour d'élection. En effet, j'aimerais vous remercier pour la confiance que vous venez de me témoigner en m'élisant à la présidence du Grand Conseil vaudois. Accéder à la présidence est pour moi un grand honneur ; c'est également une grande responsabilité dont je suis pleinement conscient. J'aurai la chance de présider notre Parlement et ce sera avec plaisir que je me mettrai au service de notre institution pour laquelle j'ai un grand respect. Une année passionnante m'attend et je vous assure que je déploierai toute mon énergie pour mener à bien les travaux du Grand Conseil. La tâche est conséquente et je mesure pleinement la quantité de travail qui m'attend. Les citoyens de notre canton nourrissent de multiples et légitimes attentes vis-à-vis de leurs élus. J'aurai donc à cœur de ne pas les décevoir et d'être à la hauteur de mes responsabilités. Je veillerai à diriger les débats dans la sérénité, en respectant les différentes idées de chacune et de chacun, dans un état d'esprit toujours constructif. Je me réjouis d'endosser cette fonction et de représenter le Grand Conseil à travers les diverses invitations auxquelles je serai convié.

Mais avant toute chose, j'aimerais profiter de ce moment pour adresser mes plus vifs remerciements à notre président sortant, M. Rémy Jaquier, pour le travail remarquable effectué pendant cette année présidentielle. Monsieur le président, cher Rémy, voilà déjà une année que vous avez été brillamment élu à la présidence. Une année qui, d'entrée, paraissait longue, mais qui s'est déroulée — vous l'avez dit — au pas de charge. Les quarante séances que vous avez présidées ont tout juste suffi à faire visiter le Parlement à toutes les personnes qui vous sont chères. Très rapidement, vous avez endossé le rôle de président et mené les débats dans un état d'esprit calme et réfléchi. Vous avez su nous rappeler à l'ordre lorsque l'assemblée devenait trop bruyante ou lorsqu'une ou un député développait trop longuement son dépôt. Vous avez également su faire preuve de patience quand il s'agissait d'attendre l'arrivée d'une ou d'un représentant du Conseil d'Etat afin de participer à nos débats. Nous avons apprécié votre esprit calme, serein, constamment à la recherche du compromis. Monsieur le président, au nom du Grand Conseil, je vous remercie pour tout ce que vous avez fait et apporté au Parlement durant cette année. En guise de reconnaissance, voici un cadeau souvenir. *(Une plante est offerte au président sortant, N.d.l.r.)* Nous sommes persuadés que vous saurez lui trouver une bonne place dans votre maison afin qu'elle devienne grande comme vous, monsieur le président. Pour l'arroser abondamment, voici quelques bouteilles de vin de ma région. *(Applaudissements.)*

J'aimerais également adresser des félicitations à Mme la députée Sonya Butera pour son élection à la première vice-présidence, à Mme la députée Laurence Cretegny pour son élection à la deuxième vice-présidence, ainsi que M. Stéphane Rezso pour son arrivée au Bureau. Au nom du Bureau du Grand Conseil, je vous souhaite une très cordiale bienvenue et je me réjouis d'ores et déjà de collaborer avec vous, convaincu que vous saurez intégrer l'équipe du Bureau qui vous réservera un accueil chaleureux.

Je salue tout particulièrement à la tribune le comité d'organisation de la réception présidentielle du 3 septembre 2019 à Trélex, comité composé de M. le président du conseil communal, de mes collègues de la municipalité, de Mme la secrétaire municipale et d'amis qui m'ont fait l'honneur de nous aider à l'organisation de cette réception. Je salue particulièrement ma compagne Sandrine, mon fils Jérôme, ma famille et une délégation d'amis du village. Je dois bien vous avouer que, il y a quatre ans, en entrant au Bureau, je ne m'étais pas imaginé l'ampleur de l'organisation d'une telle journée. Bon courage, madame la vice-présidente. *(Rires.)* Je souhaite vraiment remercier ce comité et je vous

demande de l'applaudir pour tout le travail déjà réalisé. (*Applaudissements.*) Aujourd'hui, je suis sûr que le 3 septembre tout sera prêt pour vous accueillir comme il se doit à Trélex.

Pour conclure, je réitère mes remerciements et je me réjouis de cette année à venir au service de notre Parlement. La présidence représente une occasion exceptionnelle d'aller à la rencontre des habitants de notre canton et de leur prêter une attention. C'est dans cet état d'esprit que je commence cette année présidentielle. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

J'aimerais maintenant passer la parole à notre collègue, M. Maurice Treboux, président du comité d'organisation de la réception du 3 septembre qui va vous donner quelques détails.

Allocution de M. Maurice Treboux

M. Maurice Treboux (UDC) : — Monsieur le président, cher Yves, voilà, voilà, c'est fait ! Les membres du comité d'organisation de ta réception tiennent à te féliciter vivement pour cette très belle élection. Tous présents cet après-midi dans la tribune, ils ont — si c'était encore nécessaire — pris la mesure de l'événement que vivra le village de Trélex le mardi 3 septembre prochain. Cette réception en l'honneur du nouveau président du Grand Conseil vaudois, nous l'avons voulue traditionnelle, évidemment institutionnelle, assurément protocolaire, mais adaptée à des échanges prolifiques, tout cela dans une atmosphère conviviale et populaire. Répondez nombreux au carton d'invitation qui va vous parvenir de quelques jours. Venez à Trélex en train plutôt qu'en voiture, profiter du train spécial de 15 h. 10 au départ de Nyon, une prestation de mobilité douce offerte par notre petit train rouge régional, le Nyon-St-Cergue.

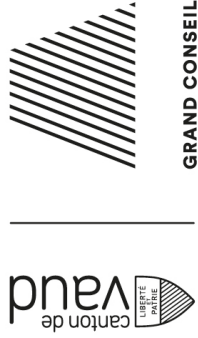
En cette fin d'après-midi, nous vous proposons de fêter entre nous cette élection. La commune de Trélex a l'honneur et le plaisir de vous convier tout à l'heure à un apéritif à la buvette, mais dès la fin de cette séance, une petite surprise a été organisée par des amis de notre nouveau président. Je sais, Yves, que tu n'aimes pas beaucoup les surprises, mais... Je vous donne donc rendez-vous tout de suite devant notre Parlement. (*Des vaches attendent le président dans la rue Cité-devant. N.d.l.r.*)

Le président entrant : — Merci Maurice pour ces quelques mots et pour tout le travail que tu as réalisé dans cette aventure. C'est une chance d'avoir pu compter sur toi pour l'organisation de cette réception.

Mesdames et messieurs les députés, nous arrivons au terme de cette cérémonie. Je vous souhaite de bonnes vacances d'été et vous donne rendez-vous à la rentrée, le 26 août. Je vous donne également rendez-vous le 3 septembre à Trélex. Mais dans l'immédiat, je vous attends toutes et tous à la buvette pour partager le verre de l'amitié offert par la commune de Trélex.

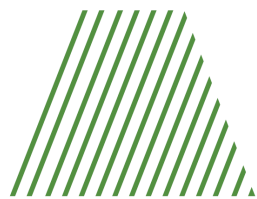
La séance est levée à 16 h 40.

JUIN 2019



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
sur les réponses du Conseil d'Etat aux observations sur le budget 2019

Département / Entité	Titre / sujet	Oui	Non	Abst.	Commentaires
DEIS / DGAV	« Premiers grands crus vaudois » : gestion des coûts, buts recherchés et avenir de cette commission.	14	0	0	Aucun
DEIS / DGAV - SPEI	« Contrôle de denrées alimentaires » : prévention et renforcement des contrôles	12	2	0	<i>Il est paradoxal que le service, d'une part, reconnaisse l'impossibilité de réaliser complètement les objectifs fixés par l'ordonnance et, d'autre part, ne demande pas de ressources supplémentaires pour y parvenir. La réorganisation des contrôles mentionnée soulève par ailleurs de nouvelles interrogations et la commission suivra avec attention ce dossier afin de s'assurer que l'inspectorat de l'OFCO puisse assurer une surveillance alimentaire dans le canton de Vaud qui soit et reste réellement à la hauteur des enjeux de santé publique.</i>
Transversal	« Limite d'âge pour les représentants de l'Etat » : projet de loi modifiant la loi du 17 mai 2005 sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales (LPECPM)	12	0	2	<i>La liste dressée par le Conseil d'Etat n'est pas exhaustive, dans la mesure où les autres entités (fondations, associations, institutions) où l'Etat participe au financement en sont absentes. Malgré ce constat, la commission souligne que la dynamique qui tend à assouplir cette limite d'âge est inéluctable et invite en ce sens le Conseil d'Etat à viser une harmonisation totale à terme.</i>



GRAND CONSEIL

Commission des finances (COFIN)

JUIN 2019

**Rapport de majorité de la commission
chargée de contrôler les comptes de
l'Etat de Vaud**

Année 2018

8
COMPTES

Bureau

Président et rapporteur général	M. Alexandre Berthoud
Vice-présidents	M. Stéphane Montangero M. Jean-Marc Sordet

Sous-commissions

Départements

Commissaires

Territoire et environnement (DTE)	M. Alberto Cherubini Mme Claire Richard, rapportrice
Formation, jeunesse et culture (DFJC)	M. Guy-Philippe Bolay M. Maurice Mischler, rapporteur
Institution et sécurité (DIS)	M. Nicolas Glauser, rapporteur M. Serge Melly
Santé et action sociale (DSAS)	Mme Anne Bachler Bech, rapportrice M. Gérard Mojon, rapporteur
Economie, innovation et sport (DEIS)	Mme Amélie Cherbuin M. Jean-Marc Sordet, rapporteur
Infrastructures et ressources humaines (DIRH)	M. Hadrien Buclin M. Georges Zünd, rapporteur
Finances et relations extérieures (DFIRE)	M. Stéphane Montangero M. Pierre-André Pernoud, rapporteur

Autres entités

Ordre judiciaire vaudois (OJV)	M. Nicolas Glauser, rapporteur M. Serge Melly
Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)	M. Alberto Cherubini Mme Claire Richard, rapportrice
Secrétaire de la commission	M. Fabrice Mascello

TABLE DES MATIERES

1. Travaux de la Commission des finances	5
1.1 Généralités	5
1.2 Auditions / documentation	5
1.3 Recommandations de la COFIN et du CCF	5
1.3.1 COFIN	5
1.3.2 Contrôle cantonal des finances (CCF)	5
1.4 Observations.....	5
1.5 Thème d'étude transversal	5
1.6 Rapport de la CTSI sur les comptes 2018 de la DSI	6
2. Comptes 2018	10
2.1 Comparaison avec le budget 2018 (après attribution aux préfinancements).....	10
2.2 Comparaison avec le budget 2018 (sans crédit supplémentaire / avec écritures de boucllement)	10
2.3 Comparaison avec le budget 2018 (avec crédits supplémentaires)	11
2.4 Comparaison avec les comptes 2017 (sans les écritures de boucllement, d'attribution et mesures CHUV)	11
2.5 Ecritures de boucllement et de préfinancements/autres capitaux propres pour les comptes 2018	13
2.6 Préfinancements.....	14
2.7 Compte de résultat extraordinaire	14
3. Résultats 2018	15
3.1 Résultat après attribution aux préfinancements/autres capitaux propres.....	15
3.2 Résultat total, compte de résultat	15
4. Dépenses d'investissement	16
4.1 Dépenses d'investissement à amortir	16
4.2 Crédits d'investissement disponibles.....	16
4.3 Dépenses d'investissement 2018.....	16
4.4 Solde comptable négatif de certains investissements	16
5. Bilan	17
6. Considérations générales	18
6.1 Crédits supplémentaires et autorisations de dépassements budgétaires.....	18
6.1.1 Crédits supplémentaires	18
6.1.2 Dépassements budgétaires.....	19
6.1.3 Suivi budgétaire.....	20
6.2 Reports de crédits	20
6.3 Revenus fiscaux	21
6.4 Garanties accordées et risques identifiés par l'Etat de Vaud.....	22
6.5 Fonds, dons et legs.....	22
6.6 Régimes financiers particuliers.....	22
6.6.1 Université de Lausanne	22
6.6.2 Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV).....	22
6.6.3 Haute école pédagogique (HEP Vaud).....	22
6.6.4 Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD)	22
6.6.5 Haute école d'art et de design de Lausanne (ECAL).....	22
6.6.6 Haute école de santé Vaud (HESAV).....	22
6.7 Participations (patrimoine administratif).....	22
7. Rapport annuel du Conseil d'Etat	23
8. Rapport du Contrôle cantonal des finances (CCF)	23
9. Conclusions	24
9.1 Remerciements	24
9.2 Prise de position de la COFIN sur les comptes 2018.....	24
9.2.1 Compte de résultat.....	24
9.2.2 Compte de résultat extraordinaire.....	24
9.2.3 Bilan	25

9.2.4	<i>Etat de la dette</i>	25
9.2.5	<i>Investissements</i>	25
9.2.6	<i>Degré d'autofinancement</i>	25
9.2.7	<i>Note finale</i>	26
9.3	Recommandation d'approbation des comptes 2018	26
10.	Observation	27
11.	Rapports des sous-commissions	28
11.1	Département du territoire et de l'environnement.....	28
11.2	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.....	34
11.3	Département des institutions et de la sécurité	43
11.4	Département de la santé et de l'action sociale	48
11.5	Département de l'économie, de l'innovation et du sport	63
11.6	Département des infrastructures et des ressources humaines	71
11.7	Département des finances et des relations extérieures.....	79
11.8	Ordre judiciaire vaudois	88
11.9	Secrétariat général du Grand Conseil.....	90

1. TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES

1.1 Généralités

La Commission des finances (ci-après COFIN) a tenu 5 séances plénières consacrées à :

- la présentation des comptes 2018,
- l'examen des comptes de chaque département, avec un rapport de chaque sous-commission,
- l'examen du bilan ainsi que les comptes de résultat opérationnel et extraordinaire,
- l'adoption des comptes et du présent rapport.

1.2 Auditions / documentation

Conjointement à la Commission de gestion, la COFIN a reçu une délégation du Contrôle cantonal des finances (CCF) constituée du chef de service, M. Thierry Bonard, accompagné par ses deux adjoints, Mme Christine Braunstein et M. Philippe Tamborini, pour la présentation de leur rapport sur le contrôle des comptes de l'exercice 2018. Elle a reçu également la cheffe de la Direction générale de la fiscalité (DGF), Mme Marinette Kellenberger, accompagnée de MM. Bernard Pouly et Jean-Paul Carrard, et a pris connaissance du rapport sur les revenus fiscaux.

Pour la seconde fois, la COFIN a auditionné une délégation de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI), composée de son président, M. le député Maurice Neyroud et de son vice-président, M. Alexandre Rydlo. Cette commission a en effet été mandatée par la COFIN pour analyser le bouclage des comptes 2018 de la Direction des systèmes d'information (DSI). La CTSI a relevé la pertinence de cette analyse qui lui permet de parachever son étude habituelle du projet de budget de la DSI, pour lequel elle reçoit un mandat depuis plusieurs années. La COFIN salue le travail d'analyse effectué par la CTSI et estime que cette pertinente collaboration est appelée à s'inscrire dans la durée. Le rapport de la CTSI se trouve au point 1.6 de ce rapport.

La COFIN a pu prendre connaissance de la partie financière du rapport annuel 2018 du Conseil d'Etat (pages 25 à 44 du document) qui fournit toute indication utile à une meilleure compréhension des comptes et de l'évolution de la situation des finances cantonales ; elle invite les députés du Grand Conseil à en faire de même.

1.3 Recommandations de la COFIN et du CCF

1.3.1 COFIN

A l'issue de ses travaux, la COFIN recommande au Grand Conseil, par 13 oui, 1 non et 0 abstention, d'approuver les comptes 2018 de l'Etat de Vaud tels que présentés par le Conseil d'Etat (voir pt 9.3 de ce rapport). Un rapport de minorité est annoncé.

1.3.2 Contrôle cantonal des finances (CCF)

Comme entre 2014 et 2017, le CCF recommande l'approbation des comptes 2018, sans réserve (voir pt 8 de ce rapport).

1.4 Observations

La COFIN ne dépose aucune observation sur les comptes 2018. A noter que, conformément à l'art. 52, al. 2, de la Loi sur le Grand Conseil (LGC), elle a interpellé les députés du Parlement pour le dépôt éventuel d'observation ; aucune demande ne lui a été soumise.

1.5 Thème d'étude transversal

La COFIN a retenu, comme thème d'étude pour les comptes 2018, l'analyse des coûts au sein de l'administration cantonale concernant l'utilisation des cartes bancaires, des téléphones portables ainsi que les déplacements et la gestion des places de parc. Durant leurs visites, les commissaires ont ainsi pu questionner les services de l'Etat selon ces thèmes, mais également sur la pratique en termes de dépenses pour des cadeaux, des achats de vin, de repas ou encore de nuits d'hôtel. Cette démarche s'est basée sur une première analyse préalable et transversale

menée, pour les services, par le SAGEFI (existence d'une directive générale sur la gestion des cartes de crédit) et la DSI (inventaire et évolution des frais de téléphonie sur les deux dernières années).

Cet exercice avait été rendu nécessaire à la suite de certains constats isolés qui avaient interpellé la commission. Le travail de fond qui s'en est suivi correspond à une photographie de la situation, à un moment donné, dont le résultat est jugé satisfaisant. En effet, dans plusieurs domaines, il est relevé que les coûts tendent à une stabilisation et / ou se justifient de par l'intensité ou la nature de l'activité du service soumis à analyse. Des cas particuliers ont néanmoins été rapportés et font l'objet d'une attention particulière de la part des hiérarchies concernées, mais sont considérés comme sous contrôle. Ainsi et tout en émettant les réserves d'usage quant à ses propres limites d'analyse, la commission considère la situation comme étant satisfaisante et relève le souci permanent de bonne gestion des deniers publics de la part des services ; elle remercie ces derniers de leur collaboration ainsi que de leurs efforts de transparence.

1.6 Rapport de la CTSI sur les comptes 2018 de la DSI

La CCOFIN a confié pour la deuxième année consécutive à la CTSI le mandat d'examiner les comptes de la DSI. La CTSI a concentré son examen sur les charges informatiques (comptes du groupe 31). La COFIN demande à la CTSI de vérifier l'état d'avancement des principaux investissements identifiés préalablement lors de l'examen du budget. Comme indiqué dans son précédent rapport, la CTSI procède aux contrôles des investissements au moyen d'un Cockpit établi par la DSI qui permet un suivi des projets et qui comprend une évaluation des risques.

1.6.1 Constats principaux suite à l'examen des comptes 2018 de la DSI

Respect du budget global de la DSI (groupes 30, 31, 33 et 34)

La CTSI constate que les comptes informatiques 2018 sont très proches du budget. Ce qui confirme l'efficacité du suivi financier et de la gestion des projets de la DSI.

Au final, compte tenu des reports de crédit et des crédits supplémentaires, la DSI laisse un solde de 6.116 millions sur l'ensemble de son budget 2018 (4.059 millions sur le budget informatique seul). En comparant budget et comptes (sans crédits supplémentaires et reports), le disponible est de 2'851'250.- (139'119'500-136'268'250).

On retrouve les chiffres ci-dessous dans la brochure des comptes, rubrique 047 DSI :

Budget 2018	139'119'500
Crédits supplémentaires	3'485'100
Budget actualisé	142'604'600
Charges 2018 (y compris report de crédit 18-19 ; 220'000*)	- 136'488'250
Solde	6'116'350

* Les reports de crédit 2017/2018 ne font pas partie du budget actualisé, car ils sont comptabilisés en diminution de charge dans l'exercice 2018 ; par rapport aux comptes 2017, la DSI utilise le nouvel outil SAP de suivi des projets.

Le disponible de 6'116'350 fr. se décompose comme suit :

- 1'009'910 fr. sur les charges de personnel : il s'agit des postes vacants 2018 non repourvus (env. 7.0 ETP vacants en moyenne annuelle sur un effectif de 384.5 ETP). L'augmentation de la masse salariale, entre les comptes 2017 et 2018, résulte uniquement des augmentations statutaires normales, puisque le processus d'internalisation du personnel s'est terminé en 2017.
- 4'059'510 fr. sur les comptes de l'enveloppe informatique dont un disponible très important sur la maintenance applicative et exploitation (en tenant compte des crédits supplémentaires, le disponible se monte à 4.770 millions) (voir explications ci-dessous).

Un dépassement significatif est observé sur le compte 3118, Acquisitions de licences, car la DSI a dû faire face à plusieurs régularisations conséquentes en 2018 (OpenText pour les licences StreamServe, SAP pour les licences Business Partners, Microsoft pour les licences Exchange notamment).

- 323'040 fr. sur les frais généraux du service (loyers, frais de déplacement, électricité, économat, carburants, etc.).

- 720'890 fr. sur les amortissements liés au crédit d'inventaire, en raison notamment d'investissements tardifs effectués au cours de 2018. Bien que les prévisions d'investissement aient été tenues, la période d'amortissement a été raccourcie, car les acquisitions ont été faites en grande partie sur le second semestre.

Seuls les amortissements en lien avec le crédit d'inventaire figurent dans le budget de la DSI, les autres amortissements relatifs aux investissements informatiques sont tous comptabilisés au niveau du SAGEFI.

Respect du budget global de la DSI (groupes 31)

Le solde 2018 (non dépensé) pour les charges informatiques se calcule de la manière suivante :

Budget 2018	66'668'100
Reports de crédits 2017 sur 2018 (rupture statistique, 2'360'000 fr. comptabilisés directement en diminution de charges)	
Crédits supplémentaires	+ 3'633'200
Budget 2018 actualisé	70'301'300
Charges 2018 (effectives)	- 66'021'790
Reports de crédits 2018 sur 2019	- 220'000
Solde 2018 (non dépensé) par rapport au budget actualisé	4'059'510

Le disponible de 4 millions sur les charges informatiques (groupe 31) entre budget et compte 2018 s'explique par le fait qu'il a fallu absorber un volume de travail urgent à réaliser découlant de crédits supplémentaires pour 3'633'200 fr. et de reports de crédits de 2'360'000 fr. Dès lors, les collaborateurs de la DSI ont moins pu avancer sur des projets qui figuraient au budget. Afin d'éviter de tels écarts, la direction de la DSI a décidé de limiter drastiquement les reports de crédits sur 2019 à 220'000 fr. seulement.

La CTSI constate que la DSI travaille sur la base d'**une enveloppe budgétaire** au sein de laquelle elle réattribue durant l'année les budgets de certains projets sur d'autres projets en fonction de nouvelles priorités, de disponibilités financières, de besoin de financement d'activités transverses, etc.

Les réattributions entre projets du compte de fonctionnement, dont la somme compensée est nulle, se montent à env. 11.6 millions en 2018, soit env. 17% du budget informatique.

Situation par typologie de projets

Les éléments de maintenance courante (MC) et de maintenance des infrastructures (MI) représentent 86% des charges informatiques. Cela signifie que 14% des dépenses sont dédiés à des projets relatifs à des évolutions mineures ou urgentes, sachant que les évolutions majeures sont réalisées au travers des crédits d'investissement (EMPD).

Cela signifie que l'essentiel du budget de fonctionnement de la DSI est dédié à la maintenance du patrimoine applicatif existant, sans évolution majeure de fonctionnalité ou de périmètre d'applications.

Comptes d'investissements : cockpit pour le suivi des dépenses d'investissement (EMPD)

A la demande de la CTSI, la DSI a élaboré un tableau de pilotage (Cockpit) dans lequel figure l'essentiel des éléments liés aux projets d'investissement informatique. Ce tableau présente tous les investissements en cours, mais il ne prend pas en compte les projets enregistrés dans les comptes de fonctionnement.

Le Cockpit comprend des éléments qualitatifs et quantitatifs qui permettent de voir l'état des projets, selon divers indicateurs : Finances/Budget ; Qualité/Résultats ; Charge/RH ; Avancement/Délais. Il est prévu de soumettre à la CTSI une version mise à jour du Cockpit deux fois par année, au moment de l'analyse du budget et au moment des comptes.

La CTSI souhaite présenter, de manière non exhaustive et sans faire de la co-gestion, les trois points suivants qui ressortent de l'analyse du Cockpit.

Projet DGEP GIS-FP Système d'Information de la Formation Professionnelle

L'analyse du Cockpit a permis d'identifier un projet critique présentant des risques au niveau de la gouvernance, du respect des délais, de la qualité de l'application et, dans une moindre mesure, des coûts : *DGEP GIS-FP Système d'Information Education de la Formation Professionnelle*. De manière résumée on peut relever que :

- le fournisseur n'étant pas en mesure de livrer le projet selon les termes du contrat, car il rencontre principalement des difficultés de paramétrage avec les registres existants de l'ACV, la DSI, en collaboration avec la DGEP, va très probablement proposer de se séparer de ce fournisseur et de réaliser le projet différemment ;
- la réalisation de cette nouvelle solution ne devrait pas entraîner de dépassement budgétaire, la DSI assure qu'il sera possible de fournir l'application avec les CHF 9.6 millions encore disponibles au budget, sachant qu'à ce jour 2'150'000 fr. ont été dépensés sur ce projet ; il faudra toutefois étudier les modalités de la rupture du contrat avec le fournisseur initial ;
- ce projet est sensible, suite notamment aux sérieuses difficultés du projet précédent SIEF (défauts de conception et de réalisation du logiciel) et aux attentes des utilisateurs. Les commissions de surveillance, COFIN et COGES, ainsi que la CTSI devront suivre attentivement la mise en place de ce nouveau projet, dès la phase test au sein de quelques établissements ;
- néanmoins la CTSI estime que le projet reste sous contrôle et considère plausible la nouvelle variante, décrite par le chef de la DSI, pour livrer une solution répondant aux besoins métier sans dépassement de budget.

SAMOA - Gestion des subventions et de l'octroi des subsides aux assurances maladie

Un crédit additionnel est en préparation pour couvrir l'évolution constante du périmètre du projet SAMOA (Gestion des subventions et de l'octroi des subsides aux assurances maladie), voté en 2015. À l'époque, il était prévu 200'000 subsidiés, alors qu'après deux ans il y en avait déjà plus de 240'000 avec des prévisions à 300'000. De plus, les règles d'octroi ont beaucoup changé. A ce sujet, le chef de la DSI indique qu'en 2019, le coût des licences SAP sera beaucoup plus élevé, dès lors, un crédit additionnel de l'ordre de 2,9 millions sera présenté prochainement au Grand Conseil, afin de couvrir le « reste à faire » de CHF 1'800'000.- et l'augmentation de périmètre de ce projet.

Durée de réalisation des projets informatiques

Il subsiste, sur plusieurs projets, de petits soldes de crédits entre CHF 100'000.- et CHF 500'000.- pour des EMPD dont l'adoption par le Grand Conseil date de près de 10 ans. Selon le chef de la DSI, il reste parfois des évolutions mineures dont la réalisation est souvent reportée par le service bénéficiaire, pour cause d'interdépendances et de contraintes extérieures. La CTSI doute de la pertinence de conserver des reliquats de projets informatiques alors que ce secteur a pour particularité d'évoluer rapidement. Il conviendra que la DSI avertisse les services bénéficiaires quand les EMPD doivent être bouclés.

Selon le chef de la DSI, un EMPD ne peut rester ouvert au-delà de 10 ans (*LFin, art. 37, al. 2), dans tous les cas, ce solde est périmé dix ans après l'entrée en vigueur du décret...*). Le SAGEFI demande néanmoins un bouclage plus rapide des EMPD informatiques. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du suivi général des objets d'investissements à boucler, et au regard de la nature spécifique des projets informatiques par rapport à d'autres projets comme les constructions de bâtiments. Par analogie aux dispositions des crédits-cadres (art. 33 al. 2 LFin), le SAGEFI demande que les EMPD informatiques soient bouclés s'il n'y a plus d'engagements à honorer au terme de quatre ans.

Investissements et capacité à réaliser (enveloppe de 28.1 mios, réalisés en 2018 de 19.6 mios)

En 2018, les investissements sont nettement inférieurs aux dépenses des années précédentes, soit -20% par rapport à la moyenne des trois dernières années qui s'établissait à 24.3 millions.

A ce propos, la DSI explique que la différence d'environ 9 millions, entre l'enveloppe accordée de 28.1 millions et le total effectivement réalisé en 2018 de 19.6 millions, provient principalement des trois éléments suivants :

- 1) en moins, env. 6 millions prévus pour des nouveaux projets n'ont pas pu être investis, car ces crédits (EMPD) n'ont finalement pas été votés en 2018, il s'agit notamment des objets suivants : Gestion informatique au SESAF pour 1'000'000.- ; Renouvellement du SI SPECO pour 1'000'000 ; Stratégie e-VD portail pour 1'229'000.- (l'EMPD a été voté fin 2018) ; Sécurisation du SI – phase II pour 2 millions ;
- 2) en moins, env. 6 millions découlent de retards sur la réalisation de certains projets. A titre d'exemple, pour le SI relatif à la formation professionnelle (DGEP) seuls 800'000 fr. env. ont été réalisés en 2018 sur un total prévu de 3.8 millions ;
- 3) en plus, env. 3 millions ont pu être investis en 2018 dans des projets dont la réalisation s'est déroulée de manière plus rapide que prévu, notamment le SI des Ressources Humaines et le SI du domaine social (RI / BRAPA).

De son côté, la CTSI relève une problématique de capacité à réaliser qui provient de différences de fonctionnement ou de culture entre les services et de difficultés à mettre des capacités à disposition des projets informatiques.

1.6.2 Conclusions

La CTSI remercie le chef de la DSI, et le responsable de l'unité Administration, Finances et Achats, pour la documentation détaillée qu'ils ont fournie sur les comptes 2018 et pour leurs réponses pertinentes aux diverses questions des commissaires.

À l'issue de son analyse, conformément au mandat confié par la COFIN, la CTSI recommande d'accepter les comptes informatiques 2018 tels que présentés par le Conseil d'Etat.

2. COMPTES 2018

Ce rapport présente un certain nombre d'éléments relatifs aux résultats 2018. Pour plus de détails, il est nécessaire de se référer également à la brochure des comptes 2018 ainsi qu'au rapport annuel du Conseil d'Etat pour l'exercice soumis à analyse.

2.1 Comparaison avec le budget 2018 (après attribution aux préfinancements)

	Charges	Revenus	Résultat
Budget 2018	9'528'576'300	9'528'637'600	61'300
Comptes 2018	10'268'902'962	10'355'829'761	86'926'799
Différence en fr.	740'326'662	827'192'161	86'865'499
Différence en %	7.77%	8.68%	

En intégrant les attributions de 71 mios aux préfinancements aux comptes de fonctionnement, les charges progressent de 7,77% alors que les revenus augmentent de 8,68%, pour un excédent de revenus net de 86'926'799 fr. (voir pt 3.1 de ce rapport).

2.2 Comparaison avec le budget 2018 (sans crédit supplémentaire / avec écritures de boucllement)

Les comptes de fonctionnement bouclent avec un résultat plus favorable que les prévisions budgétaires comme le montre le tableau ci-dessous :

	Charges	Revenus	Résultat
Budget 2018	9'528'576'300	9'528'637'600	61'300
Comptes 2018	10'197'902'962	10'355'829'761	157'926'799
Différence en fr.	669'326'662	827'192'161	157'865'499
Ecritures de boucllements (fonctionnement)	- 432'452'107		
TOTAL	+ 236'874'555		

Les charges des comptes 2018 sont supérieures au budget de 669,3 mios (+7,02%), en raison de l'enregistrement de certaines écritures de boucllement (voir détail et commentaires au pt. 2.5) d'un montant total de 503,4 mios. Ces dernières se scindent toutefois en deux parties : celles liées au compte de fonctionnement (432,4 mios mentionnées ci-dessus) et celles en lien avec les attributions aux préfinancements et autres capitaux propres (71 mios – non compris dans le résultat de 157,9 mios), car enregistrées en tant que charges extraordinaires, conformément au MCH2. Au final, les charges de l'Etat sont supérieures de 236,9 mios au budget.

2.3 Comparaison avec le budget 2018 (avec crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus	Résultat
Budget 2018	9'528'576'300	9'528'637'600	61'300
Crédits supplémentaires	158'209'500	79'277'200	-78'932'300
Budget total 2018	9'686'785'800	9'607'914'800	-78'871'000
Comptes 2018	10'197'902'962	10'355'829'761	157'926'799
Différence en fr.	511'117'162	747'914'961	236'797'799
Différence en %	5.28%	7.78%	

Le budget total, intégrant les crédits supplémentaires, résulte en un excédent de charges de 78,9 mios. L'écart par rapport aux comptes s'élève à 236,8 mios et s'explique par des revenus de 747,9 mios supérieurs aux prévisions et des charges supérieures se montant à 511,1 mios.

2.4 Comparaison avec les comptes 2017 (sans les écritures de bouclement, d'attribution et mesures CHUV)

	Charges	Revenus	Résultat
Comptes 17	9'383'465'286	10'151'453'545	767'988'259
Comptes 18	9'652'703'144	10'355'829'761	703'126'617
Différence en fr.	269'237'858	204'376'216	-64'861'642
Différence en %	2.87%	2.01%	-0.86%

A périmètre comptable équivalent retraité 2017 vs 2018 (hors mesures CHUV, écritures de bouclement et d'attribution mentionnées pour ces deux années), les charges 2018 progressent de 269,2 mios (+ 2,9%) et les revenus de 204,4 (+2%). Pour rappel, le budget 2018 prévoyait une croissance des charges de 2,48%.

Variation des charges et des revenus par rapport au budget 2018 et comptes 2017

(le total des charges par département ne comprend pas les écritures d'attribution aux préfinancements et aux autres capitaux propres, soit 339 mios en 2017 et 71 mios en 2018)

	<u>Budget 2018</u>	<u>Comptes 2018</u>	<u>Variation Budget / Comptes 2018</u>	<u>Comptes 2017</u>	<u>Variation Comptes 2017/2018</u>
Revenus					
DTE	425'314'200	453'455'610	28'141'410	451'994'554	1'461'056
DFJC	440'670'300	459'215'037	18'544'737	447'607'366	11'607'671
DIS	203'365'700	215'396'657	12'030'957	215'882'787	-486'131
DSAS	1'239'992'300	1'301'516'821	61'524'521	1'253'394'374	48'122'447
DEIS	525'982'500	519'640'981	-6'341'519	527'378'049	-7'737'068
DIRH	143'437'200	169'451'320	26'014'120	158'477'238	10'974'082
DFIRE	6'463'339'900	7'147'307'273	683'967'373	7'010'034'175	137'273'097
OJV	86'501'500	89'827'927	3'326'427	86'658'105	3'169'822
SGC	34'000	18'136	-15'864	26'896	-8'760
	9'528'637'600	10'355'829'761	827'192'162	10'151'453'545	204'376'216
Charges					
DTE	204'910'200	222'052'941	17'142'741	221'010'561	1'042'380
DFJC	2'917'708'500	2'929'295'962	11'587'462	2'864'181'479	65'114'483
DIS	571'629'800	581'046'844	9'417'044	561'097'544	19'949'300
DSAS	3'702'647'400	3'899'729'218	197'081'818	3'715'411'214	184'318'004
DEIS	698'397'100	696'723'778	-1'673'322	699'538'681	-2'814'902
DIRH	592'929'900	598'306'545	5'376'645	567'733'206	30'573'339
DFIRE	677'324'000	1'111'386'249	434'062'249	877'687'755	233'698'494
OJV	154'559'500	151'536'778	-3'022'722	150'257'255	1'279'523
SGC	8'469'900	7'824'644	-645'256	8'072'521	-247'877
	9'528'576'300	10'197'902'962	669'326'661	9'664'990'217	532'912'745
			7.02%		5.51%

2.5 Ecritures de boucllement et de préfinancements/autres capitaux propres pour les comptes 2018

Ecritures	Montants en mios
Compensation aux communes, baisse d'imposition du bénéfice des sociétés	23,0
Subventions remboursement emprunts EMS et institutions échus	4,9
Amortissements non planifiés prêts entreprises de transport public	24,1
Subvention remboursement crédits de construction EMS et institutions échus	152,0
<i>Sous-total écritures de boucllement diverses</i>	204,0
Amortissements non planifiés subventions d'investissements	44,4
Amortissements non planifiés objets informatiques	15,4
Amortissements non planifiés bâtiments et assainissement énergétique	51,2
Amortissements non planifiés routes	14,5
Amortissement non planifiés assainissement bruit	2,9
Amortissements non planifiés bâtiments Perregaux, Château St-Maire et place du Château	5,6
Amortissements non planifiés UNIL, entretien lourd et Géopolis	14,2
Amortissements non planifiés réseau prioritaire trafic 40 tonnes	16,3
Amortissements non planifiés rattrapage entretien routes	6,1
Amortissements non planifiés rénovation ECAM	4,0
Amortissements non planifiés investissements et constructions prisons	47,8
Amortissements non planifiés travaux de sécurisation EMS	6,0
<i>Sous-total amortissements non planifiés investissements</i>	228,4
Préfinancement « Programme renforcement diversification tissu économique »	30,0
Préfinancement « Décret d'investissement du numérique »	30,0
Préfinancement « Stratégique immobilier »	6,0
Préfinancement site Platerforme 10 »	5,0
<i>Sous-total attribution aux préfinancements</i>	71,0
TOTAL	503,4

Le montant de 503,4 mios se scinde en deux parties : les écritures de boucllement liées au fonctionnement pour un montant total de 432,4 mios (204 mios + 228,4) et celles liées au préfinancement pour un montant de 71,0 mios. Alors que sous l'égide du MCH1, l'entier des écritures de boucllement était intégré dans le périmètre des comptes de fonctionnement, la mise en œuvre du MCH2 demande que les écritures liées aux attributions pour les préfinancements et les autres capitaux propres soient enregistrées en charges extraordinaires, hors périmètre du compte de résultat opérationnel.

2.6 Préfinancements

Les préfinancements sont constitués pour des projets à venir. Ils sont fixés par l'autorité compétente, en l'occurrence le Conseil d'Etat lors du bouclage des comptes lorsque le contexte conjoncturel le permet. Ils permettent au Conseil d'Etat d'augmenter sa marge de manœuvre, notamment en matière d'investissement puisque les préfinancements constitués sont utilisés pour financer tout ou partie de leur amortissement.

Dans ce contexte, les comptes 2018 enregistrent quatre attributions (voir point 2.5) : une première de 30 mios pour préfinancer un complément au programme de la diversification économique (75 mios déjà préfinancés aux comptes 2017) pour les essais cliniques en immunothérapies cellulaires oncologiques en lien avec le futur EMPD relatif à la mise en œuvre du renforcement de la politique d'innovation. Une deuxième de 30.0 mios à un préfinancement pour le futur décret d'investissement du numérique (équipement de l'élève). Une troisième de 6.mios pour reconstituer le préfinancement de 35 mios comptabilisés aux comptes 2015 en regard de l'affectation récente du projet Vortex (EMPD 124 de février 2019) pour le préfinancement des locaux communautaires. Enfin, une quatrième de 5 mios concerne le préfinancement du site Plateforme 10.

2.7 Compte de résultat extraordinaire

	2018
Charges extraordinaires	71'910'167
Revenus extraordinaires	100'105'683
Revenu extraordinaire	28'195'516

Ce compte se solde par un excédent de revenus de 28,2 mios qui se compose des principales positions suivantes :

Charges extraordinaires (71,9 mios)

Attribution à des préfinancements (71 mios)

Programmes de diversifications économique (30 mios) et numérique (30 mios)

Investissements stratégiques immobiliers (6 mios)

Investissement site Plateforme 10 (5 mios)

Dation sur succession (0,9 mio)

Revenus extraordinaires (100,1 mios)

Versement BCV (57,6 mios)

Versement extraordinaire de la Banque Cantonale Vaudoise à ses actionnaires par un prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital (huitième année consécutive).

Ristourne de décompte de chauffage pour la période 2011 – 2017 (3,6 mios)

Reports de crédits non utilisés (1,7 mio)

Mises au rebut d'immobilisation bouclées avec soldes négatifs (6,5 mios)

Prélèvements annuels sur les préfinancements (28 mios)

3. RESULTATS 2018

3.1 Résultat après attribution aux préfinancements/autres capitaux propres

Résultat après préfinancements	2018
Résultat opérationnel (excédent)	157'926'799
Attribution aux préfinancements/autres capitaux propres	- 71'000'000
Excédent de revenus	86'926'799

Le résultat des comptes de l'Etat est présenté avec les écritures d'attribution à des préfinancements. Cette année, le résultat des comptes 2018 après attributions de 71 mios présente un excédent de revenus de 86,9 mios.

3.2 Résultat total, compte de résultat

Résultat de l'exercice	2018
Résultat opérationnel (excédent)	157'926'799
Résultat extraordinaire	28'195'516
Excédent de revenus	186'122'315

Au résultat opérationnel de 157,9 mios, il convient d'ajouter le résultat extraordinaire obtenu durant l'exercice, soit un excédent de 28,2 mios (voir pt 2.7 ci-dessus). Le résultat global de l'exercice 2018 se solde par conséquent par un excédent de revenus de 186,1 mios.

4. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

4.1 Dépenses d'investissement à amortir

Les crédits accordés par le Grand Conseil pour les dépenses d'investissement en cours d'amortissement au 31 décembre 2018 totalisent un montant de 3,409 mrd (voir tableau «Etat des dépenses et recettes d'investissements au 31 décembre 2018», pages 283 à 295 de la brochure des comptes, avec une distinction entre les objets bouclés et en cours).

Les amortissements sur les dépenses d'investissement comptabilisés en 2018 atteignent le montant de 381,1 mios contre 269,3 pour 2017. Cette hausse de 111,8 mios s'explique principalement par la comptabilisation en 2018 d'amortissements non planifiés.

4.2 Crédits d'investissement disponibles

Selon le tableau de contrôle des dépenses d'investissement, le solde des crédits d'investissement disponible pour les prochaines années s'élève à 1,187 mrd (votés et non dépensés).

4.3 Dépenses d'investissement 2018

Le budget des dépenses d'investissement prévoyait un total net de 395,1 mios à la charge du Canton, soit respectivement 428,6 mios de dépenses brutes et 33,5 mios de contributions de tiers. En tenant compte des participations de la Confédération et de tiers pour les différents ouvrages (57,9 mios), les dépenses brutes (budget des dépenses d'investissements) effectivement injectées dans l'économie atteignent, pour l'exercice 2018, 303,8 mios. L'effet net pour les comptes de l'Etat est de 245,9 mios, soit 149,1 mios de moins que ne le prévoyait le budget. Cet écart s'explique essentiellement par des retards pris sur de nombreux projets. Le détail des dépenses d'investissement de l'exercice 2018 est présenté en pages 274 à 282 de la brochure des comptes.

4.4 Solde comptable négatif de certains investissements

Certains objets d'investissement présentent des soldes comptables négatifs. La raison est historique et provient du fait qu'avant l'année 2014, les objets d'investissements étaient amortis de manière linéaire sur la base des montants fixés par les décrets. Ainsi, il n'était pas rare de constater des soldes négatifs si les dépenses nettes étaient inférieures à la charge d'amortissement calculée.

Lors du passage du MCH1 au MCH2 et selon les recommandations y afférentes (aucun retraitement du patrimoine administratif), les objets présentant des soldes négatifs ont été repris dans le bilan au 1er janvier 2014. A terme, ces soldes négatifs devraient disparaître soit par de nouvelles dépenses ou par des boucléments d'objet étant entendu également que la méthode d'amortissement a changé puisqu'elle n'est non plus basée sur le montant du décret, mais sur les dépenses nettes.

Le tableau ci-après montre l'évolution des écarts enregistrés depuis 1998 entre les prévisions d'investissement et les investissements effectifs.

Année	Dépenses budgétisées en mios de Fr.	Dépenses effectuées en mios de Fr.	En % du budget	Ecart par rapport au budget en mios de Fr.
1998	300,0	251,1	83,7 %	- 48,9
1999	207,0	195,0	94,2 %	- 12,0
2000	202,0	165,6	82,0 %	- 36,4
2001	213,4	207,7	97,3 %	- 5,7
2002	231,7	221,6	95,6 %	- 10,1
2003	250,6	201,4	80,4 %	- 49,2
2004	219,8	187,1	85,1 %	- 32,7
2005	200,0	160,4	80,2 %	- 39,6
2006	200,0	157,8	78,9 %	- 42,2
2007	200,0	140,9	70,5 %	- 59,1
2008	215,0	153,8	71,5 %	- 61,2
2009	301,0	166,4	55,3 %	- 134,6
2010	300,0	304,2	101,4%	+ 4,2
2011	300,0	234,2	78,1%	- 65,8
2012	300,0	257,9	85,9%	- 42,1
2013	320,9	240,9	75,1%	- 80,0
2014	369,2	303,3	82,1%	- 65,9
2015	421,4	306,1	72,6%	- 115,3
2016	437,9	318,1	72,6%	- 119,8
2017	365,1	250,1	68,5%	- 115,0
2018	395,1	245,9	62,2%	-149,2

5. BILAN

L'actif du bilan de l'Etat reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'Etat (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'Etat (patrimoine administratif).

Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité et montre en particulier de quelle manière l'Etat finance ses actifs à long terme.

Le bilan de l'Etat de Vaud au 31 décembre 2018 est présenté dans la brochure des comptes. Une description des variations principales des postes actifs et passifs figure en pages 38 à 43 du rapport annuel du Conseil d'Etat.

6. CONSIDERATIONS GENERALES

6.1 Crédits supplémentaires et autorisations de dépassements budgétaires

6.1.1 Crédits supplémentaires

Le total général des crédits supplémentaires nets est passé de 72,1 mios (0,78%) en 2017 à 78,9 mios (0,83%) en 2018. Les pages 364 à 368 de la brochure des comptes détaillent les crédits supplémentaires, avec leur ventilation respective, ayant un impact sur les charges brutes supérieures à 100'000 fr.

	Budget 2018 voté Charges brutes	Crédits supplémentaires nets	Crédits supplémentaires en % du budget voté
DTE	204'910'200	-1'599'000	-0.78
DFJC	2'917'708'500	7'933'700	0.27
DIS	571'629'800	6'963'200	1.22
DSAS	3'702'647'400	60'814'900	1.64
DEIS	698'397'100	-453'700	-0.06
DIRH	592'929'900	3'150'100	0.53
DFIRE	677'324'000	2'573'100	0.38
OJV	154'559'500	-450'000	-0.29
SGC	8'469'900		0.00
Total	9'528'576'300	78'932'300	0.83

Le nombre de crédits supplémentaires demandés par les services est en légère baisse par rapport à l'année 2017 (-3), avec un solde net toutefois supérieur. Ainsi, 174 demandes ont été acceptées pour un total de 78,9 mios en 2018 contre 177 demandes pour 72,1 mios en 2017.

Historique du total des crédits supplémentaires (en mios de fr. nets, après compensation)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre	283	272	257	220	201	190	183	188	177	174
En mios de CHF	24.4	12.6	40.7	50.2	52.0	47,5	86.1	94.5	72,1	78,9

Les 78,9 mios découlant des 174 demandes acceptées en 2018 se répartissent comme suit :

- 25 demandes pour 0 fr. net (montant brut totalement compensé) de compétence des chefs de département (art. 24, al. 2 LFin) ;
- 122 demandes pour 423'300 fr. nets de compétence du Conseil d'Etat (art. 24, al. 1 et 25, al. 2 LFin) ;
- 27 demandes pour 78'509'000 fr. nets de compétence COFIN (art. 24, al. 1 et 25, al. 3 LFin).

A la lecture des informations ci-dessus, on note que, même si le nombre de crédits supplémentaires soumis à la COFIN est modeste, les dispositions de la LFin lui permettent d'examiner l'essentiel des demandes de crédits supplémentaires présentant des enjeux financiers importants. Un rapport d'activité semestriel est publié par la commission à l'attention du Grand Conseil où le détail des crédits supplémentaires adoptés, et autres bouclements de crédit, est visible.

6.1.2 Dépassements budgétaires

Les dépassements budgétaires concernent les montants non couverts par les crédits supplémentaires des groupes 30, 31 et 36, sauf écritures de bouclage. Ils peuvent également contenir la régularisation des crédits d'étude pour lesquels les projets d'EMPD n'auraient pas abouti.

Dans ce contexte, ce montant pour les comptes 2018 s'élève à 74,6 mios, soit 0,8% des charges totales du budget 2018 (groupes 30, 31 et 36 après suppression des effets financiers dus aux écritures de bouclage). Cette donnée est en augmentation par rapport à l'année 2017 qui à titre de comparaison et à périmètre constant (une fois neutralisé des effets purement comptables) laissait apparaître un montant de 41,7 mios, soit 0,5% des charges du budget 2017. Le nombre de rubriques en dépassement budgétaire augmente légèrement et passe à 210 au 31.12.2018 contre 207 une année auparavant. De manière générale, les dépassements se décomposent comme suit (seuls les montants les plus significatifs, supérieurs à 1 mio, sont détaillés) :

- 115 (54,8%) inhérents à des dépassements inférieurs à 10'000 fr. pour un montant global de 0.3 mio (0.4%) ;
- 58 (27,6%) inhérents à des dépassements compris entre 10'000 fr. et 100'000 fr., pour un montant global de 2,1 mios (2,9%) ;
- 28 (13,3%) inhérents à des dépassements compris entre 0.1 mio et 1 mio, pour un montant global de 8,9 mios (12,0%) ;
- 7 (3,3%) inhérents à des dépassements compris entre 1 mio et 10 mios, pour un montant global de 26,4 mios (35,3%) ;
- 2 (1%) inhérent à des dépassements supérieurs à 10 mios, pour un montant global de 36,9 mios (49,4%).

Les deux derniers points précités, soit 9 dépassements non autorisés supérieurs à 1 mio, totalisent un montant de 63,3 mios, soit 84,8% du montant total des dépassements 2018. Les éléments principaux sont :

- DSAS : hausse des primes d'assurance maladie pour les subsidiés PC AVS / AI (15 mios) ; hospitalisation hors canton (12,4 mios) ; activités de jour des établissements socio-éducatifs (3,5 mios) et subvention à l'AVASAD en lien avec la liste des moyens et appareils de soins (LiMA) (3 mios) ;
- DFIRE : parts communales aux gains immobiliers (15,2 mios) et frontaliers (6,7 mios) ;
- DFJC : subventions liées à l'augmentation du nombre d'étudiants hors canton en particulier dans le domaine universitaire (6,2 mios).

6.1.3 Suivi budgétaire

Les montants nets des crédits supplémentaires ont évolué comme suit au cours des cinq dernières années :

Exercice	Charges nettes crédits supplémentaires	Revenus nets crédits supplémentaires	Montants nets crédits supplémentaires
2013	106'645'200	54'613'700	52'031'500
2014	98'282'700	50'741'700	47'541'000
2015	160'260'400	74'127'900	86'132'500
2016	175'680'000	81'096'400	94'583'600
2017	178'574'900	106'420'700	72'154'200
2018	158'209'500	79'277'200	78'932'300

Avec les art. 28 LFin (suivi du budget de fonctionnement) et 36 (suivi du budget d'investissement), la COFIN possède un outil de surveillance indispensable, non seulement pour le Conseil d'Etat, mais également pour le Grand Conseil. La COFIN veille au respect de ces dispositions et le Conseil d'Etat s'est engagé à lui communiquer le résultat du suivi en la forme la plus élaborée possible. Le point de situation au 30 juin 2018 est fait pour la COFIN durant le second semestre 2018, alors que le point au 31 décembre 2018 découle de la présentation des comptes de l'exercice.

6.2 Reports de crédits

La LFin précise qu'en principe, après la clôture des comptes, les départements ne peuvent pas disposer des crédits budgétaires non utilisés. Toutefois, le Conseil d'Etat peut autoriser le report sur l'année suivante des crédits partiellement ou totalement inutilisés pendant l'exercice budgétaire ; la COFIN est informée de ces reports. A la fin de l'année, les crédits reportés sont en principe périmés.

Les reports de crédits adoptés par le Conseil d'Etat en 2018 sont les suivants :

	Reports totaux 2018 sur 2019	Pour comparaison	
		Reports totaux 2017 sur 2018	Reports totaux 2016 sur 2017
DTE	9'777'480	10'141'923	6'064'000
DFJC	125'000	190'000	290'000
DIS	727'200	1'205'000	2'006'100
DSAS	100'000	105'400	194'100
DEIS	1'705'000	1'000'000	1'680'000
DIRH	1'269'000	3'221'700	2'894'200
DFIRE	4'957'400	3'937'200	6'054'224
OJV	30'000	0	198'500
SGC	0	0	108'000
Total	18'691'080	19'801'223	19'489'124

6.3 Revenus fiscaux

Dans le cadre de ses travaux sur l'examen des comptes 2018, la COFIN a pris connaissance du rapport de la Direction générale de la fiscalité (DGF - voir tableau complet ci-dessous, relatif au groupe 40 « revenus fiscaux ») traitant des recettes fiscales. Un commentaire est également rédigé dans le rapport annuel du Conseil d'Etat aux pages 32 et 36 sur les évolutions de « budget 2018 à comptes 2018 » et de « comptes 2017 à comptes 2018 » notamment pour les groupes 40 (Revenus fiscaux), 41 (Patentes et concessions) et 42 (Taxes et compensations). L'évolution du produit des impôts depuis 2012 est disponible en page 327 de la brochure sur les comptes.

De budget à comptes, le total du produit d'impôts des comptes 2018 présente un écart favorable au budget de 450.8 mios (+7.7%). Ceci s'explique par les impôts directs sur les personnes physiques, notamment l'impôt sur le revenu (+130.4 mios/+3.7%), l'impôt sur la fortune (+133.7 mios/+23.2%), l'impôt à la source (-9.9 mios/-5.9%), l'impôt sur les frontaliers (+10.6 mios/+10.6%) et l'impôt spécial sur les étrangers (-6.1 mios/-5.5%). L'impôt sur les personnes morales est légèrement supérieur aux prévisions, notamment l'impôt sur le bénéfice (+1.5 mio/+0.3%), sur le capital (+8.4 mios/+9.4%) et les autres impôts directs sur les personnes morales (+8.8 mios/+29.2%). L'écart favorable provient également des autres impôts directs, notamment les droits de mutation (+42.1 mios/+28.1%), les gains immobiliers (+64.8 mios/+35.0%) et les impôts sur les successions et donations (+55.0 mios/+68.7%). Enfin, l'évolution du parc véhicules a permis d'enregistrer des revenus liés aux taxes véhicules plus élevés que la prévision (+5.4 mios/+2.2%).

De comptes à comptes, le total du produit d'impôts des comptes 2018 présente un écart favorable aux comptes 2017 de 114.0 mios (+1.8%) contre 139.1 mios (+2.3%) l'année précédente. Ceci s'explique par les impôts directs sur les personnes physiques, notamment l'impôt sur le revenu (+38.9 mios/+1.1%), l'impôt sur la fortune (+33.5 mios/+5.0%), l'impôt à la source (-25.9 mios/-14.0%), l'impôt sur les frontaliers (+10.6 mios/10.6%) et l'impôt spécial sur les étrangers (-8.0 mios/-7.1%). L'impôt sur les personnes morales est inférieur à l'année précédente, notamment l'impôt sur le bénéfice (-29.6 mios/-4.8%). L'impôt sur le capital (+4.8 mios/+5.1%) et les autres impôts directs sur les personnes morales (+10.8 mios/+38.7%) sont en hausse. Plus de la moitié de l'écart favorable provient des autres impôts directs, notamment les droits de mutation (+19.5 mios/+11.3%), les gains immobiliers (+36.4 mios/+17.1%) et les impôts sur les successions et donations (+23.9 mios/+21.5%). Enfin, l'évolution du parc véhicules a permis d'enregistrer des revenus liés aux taxes véhicules plus élevés que l'an dernier (+4.1 mios/+1.7%).

En intégrant la part cantonale à l'IFD, les recettes fiscales des comptes 2018 comprennent des effets exceptionnels pour 352,6 mios, des effets législatifs pour - 22,8 mios et des effets conjoncturels pour 167 mios.

CHF	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart comptes/budget 2018		Comptes 2017	Ecart comptes 2018/2017	
Impôts sur le revenu	3'503'000'000	3'633'420'019	130'420'019	3.7%	3'594'559'739	38'860'281	1.1%
Impôts sur la fortune	575'000'000	708'684'518	133'684'518	23.2%	675'237'613	33'446'904	5.0%
Impôts à la source	169'000'000	159'073'057	-9'926'943	-5.9%	184'964'713	-25'891'657	-14.0%
Impôt sur les frontaliers	100'000'000	110'575'166	10'575'166	10.6%	100'016'697	10'558'469	10.6%
Impôt spécial des étrangers	110'000'000	103'892'068	-6'107'932	-5.6%	111'866'273	-7'974'204	-7.1%
Impôts sur le bénéfice	581'600'000	583'119'533	1'519'533	0.3%	612'715'702	-29'596'169	-4.8%
Impôts sur le capital	90'000'000	98'413'368	8'413'368	9.3%	93'663'828	4'749'541	5.1%
Autres impôts personnes morales	30'000'000	38'765'914	8'765'914	29.2%	27'959'971	10'805'943	38.6%
Gains immobiliers	185'000'000	249'745'729	64'745'729	35.0%	213'361'773	36'383'956	17.1%
Droits de mutation	150'000'000	192'097'635	42'097'635	28.1%	172'640'126	19'457'508	11.3%
Successions et donations	80'000'000	134'925'379	54'925'379	68.7%	111'038'615	23'886'764	21.5%
Taxes véhicules	245'115'000	250'543'469	5'428'469	2.2%	246'470'849	4'072'620	1.7%
Divers	27'800'000	34'013'635	6'213'635	22.4%	38'763'386	-4'749'751	-12.3%
	5'846'515'000	6'297'269'492	450'754'492	7.7%	6'183'259'287	114'010'205	1.8%

6.4 Garanties accordées et risques identifiés par l'Etat de Vaud

Lors du bouclage des comptes, le SAGEFI demande sous une forme standardisée à tous les services des informations ciblées sur les garanties et cautionnements octroyés. L'information demandée a trait aussi bien à la base légale qu'au détail du prêt sous-jacent. Pour chaque garantie et cautionnement octroyé, les services doivent se positionner quant au risque pour l'Etat d'être actionné en garantie dans un délai d'une année par les institutions financières. Dans le cadre de ce contrôle, des risques supérieurs à 1 mio pour un total de 8,5 mios ont été identifiés à la fin 2018 (contre 8 mios à fin 2017), à la DGE (7,1 mios) et au SPEI (1,4 mio).

Le détail des garanties hors bilan accordées par l'Etat se trouve en pages 323 à 325 de la brochure des comptes. Au 31 décembre 2018, le total s'élève à 1,567 mrd et est en hausse en comparaison aux années précédentes : 1,435 mrd à fin 2017 et 1,271 mrd à fin 2016.

6.5 Fonds, dons et legs

Les pages 321 et 322 de la brochure des comptes présentent la ventilation des 60 fonds par l'Etat; leur nombre est stable (59 en 2017 et 62 en 2016), pour un montant total de financements spéciaux et fonds de capitaux propres ainsi que capitaux tiers de 211 mios contre 209,1 mios en 2017. Parmi ces 60 positions, 22 fonds dépassent 1 mio, dont 6 qui possèdent un capital supérieur à 10 mios ; le plus important étant celui pour l'énergie, avec 62 mios.

Les 36 dons et legs se trouvent détaillés à la page 369 de la brochure des comptes et totalisent un capital de 14,8 mios contre 14,7 mios à fin 2017.

6.6 Régimes financiers particuliers

6.6.1 Université de Lausanne

Le rapport de révision d'Ernst & Young figure en pages 380 et 382 de la brochure des comptes.

6.6.2 Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV)

Ce chapitre est intégré au rapport de la sous-commission pour le DSAS, voir pt 11.4 de ce rapport. Le rapport de révision d'Ernst & Young figure en pages 377 à 379 de la brochure des comptes

6.6.3 Haute école pédagogique (HEP Vaud)

Le rapport de révision de Prateo figure en pages 383 à 385 de la brochure des comptes.

6.6.4 Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD)

Le rapport de révision de PWC figure en pages 386 à 388 de la brochure des comptes.

6.6.5 Haute école d'art et de design de Lausanne (ECAL)

Le rapport de révision de PWC figure en pages 386, 391 et 392 de la brochure des comptes.

6.6.6 Haute école de santé Vaud (HESAV)

Le rapport de révision de PWC figure en pages 386, 389 et 390 de la brochure des comptes.

6.7 Participations (patrimoine administratif)

L'inventaire des participations appartenant au patrimoine administratif de l'Etat se trouve dans la brochure des comptes (Titres et participations), en pages 303 et 304. Leur valeur comptable en 2018 à l'actif du bilan se monte à 9,011 mios et reste inchangée depuis 2014.

7. RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ETAT

Selon l'article 139 de la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil, le Conseil d'Etat remet au Grand Conseil son rapport de gestion et les comptes d'Etat pour l'année écoulée le 31 mai au plus tard, sauf cas exceptionnel.

Ces dispositions ont été respectées et la COFIN a pu prendre connaissance de la partie financière du rapport. Elle invite le lecteur à s'y référer, notamment en ce qui concerne l'évolution du bilan de l'Etat.

8. RAPPORT DU CONTROLE CANTONAL DES FINANCES (CCF)

Le 16 mai 2019, lors d'une séance commune avec la Commission de gestion, la COFIN a pris acte des conclusions du CCF quant à la révision des comptes 2018. **Cet organe d'audit interne recommande, sans réserve, l'approbation des comptes annuels et du bilan pour l'exercice 2018 (voir son rapport en page 373 et 374 de la brochure sur les comptes).**

Cette recommandation sans réserve est un point important : depuis que la responsabilité du contrôle des comptes de l'Etat incombe au CCF, soit 1996, il s'agit du sixième exercice où ce dernier peut délivrer son opinion sans réserve. Parallèlement, le CCF émet un constat, qui ne remet toutefois pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus, concernant le système de contrôle interne (SCI). En effet, le déploiement de ce dernier au sein de l'administration, bien que concrètement entamé, ne peut pas encore être considéré comme effectif puisque seuls treize services ont obtenu leur certification. La COFIN suit avec attention cette mise en œuvre progressive.

9. CONCLUSIONS

9.1 Remerciements

La COFIN tient à relever, en particulier, la grande disponibilité du SAGEFI. Elle remercie M. le chef du département des finances, M. le chef du SAGEFI et ses collaborateurs, M. le secrétaire de la Commission, ainsi que l'ensemble des services visités par les sous-commissions.

9.2 Prise de position de la COFIN sur les comptes 2018

9.2.1 *Compte de résultat*

Les comptes de l'Etat de Vaud sont bénéficiaires pour la quatorzième année consécutive, avec un excédent de revenus net de 87 mios dans le compte de résultat. Ce résultat, arrêté par le Conseil d'Etat, tient compte des écritures de bouclage, des préfinancements et des amortissements non planifiés, pour un montant total de 503 mios.

Pour l'exercice 2018, les charges brutes de l'Etat de Vaud s'élèvent à 10,269 mrd. Ce résultat comprend quatre écritures de bouclage, quatre écritures de préfinancement et onze écritures d'amortissements non planifiés des investissements. Dans le cadre de ces écritures de bouclage, 157 mios représentent des subventions pour remboursement de crédits de construction d'EMS et d'institutions échus, 228,4 mios des amortissements non planifiés des investissements. De plus, il y a lieu de noter deux montants de 30 mios chacun représentant un préfinancement en rapport avec le programme de renforcement de la diversification du tissu économique et un décret d'investissement du numérique. Hors écriture de bouclage, les charges de fonctionnement de l'Etat dépassent de 124 mios la prévision budgétaire. A noter que l'augmentation réelle des charges par rapport aux comptes précédents se situe à 269 mios. Les principaux écarts entre les comptes 2017 et 2018 concernent le secteur social (+179 mios), la masse salariale (+42 mios), les transports (+27 mios), les Hautes écoles (+14 mios), la protection de la jeunesse, l'enseignement spécialisé et la formation professionnelle (+12 mios).

En ce qui concerne l'analyse des crédits supplémentaires, ils sont au nombre de 174, soit 3 de moins qu'en 2017. Avec 79 mios de charges nettes, le total des montants non compensés est plus important que l'année précédente de 7 mios. Ces montants proviennent principalement des subsides LAMal (50 mios), du matériel de soins en EMS (7 mios), de la politique familiale (6 mios), du secteur pénitentiaire (3 mios), de la formation professionnelle (3 mios) et de l'enseignement spécialisé et de l'intégration scolaire (5 mios).

La croissance de la masse salariale est de 42 mios par rapport à 2017, dont 30 mios supplémentaires dans l'enseignement.

L'augmentation du total des revenus est supérieure de 827 mios à ce que prévoyait le budget (+8.7 %). Cet écart s'explique pour moitié par l'augmentation des revenus fiscaux. L'autre moitié comprend notamment la part à l'impôt fédéral direct et à l'impôt anticipé (+158 mios), le versement du bénéfice de la BNS (+62 mios), la facture sociale (+20 mios), les subventions fédérales santé-social (+35 mios), le programme énergétique des bâtiments (+21 mios) aux routes (+17 mios) et les revenus financiers (+10 mios). L'écart des impôts de 451 mios par rapport au budget provient d'effets exceptionnels (193 mios), conjoncturels (167 mios) et de modifications légales (-32 mios). Sans ces éléments, l'écart se réduit à 122 mios (2.1 %), soit l'équivalent du PIB vaudois de 2017. Par rapport aux comptes 2017, les recettes d'impôts présentent une légère augmentation de 1.8 %. L'impôt sur les personnes physiques marque un écart de 264 mios par rapport au budget (+ 6.5 %). Cet écart provient notamment de taxations exceptionnelles (130 mios) liées entre autres aux dénonciations spontanées et à des effets conjoncturels sur la fortune (77 mios). Sans ces éléments non pérennes, l'impôt sur le revenu augmente de 1.1 % contre 3.4 % aux comptes 2017.

9.2.2 *Compte de résultat extraordinaire*

L'écart constaté s'explique par des écritures en lien avec des attributions à des préfinancements et à des capitaux propres qui s'élèvent à 71 mios en 2018 contre 339 mios une année auparavant. Lors de l'année 2017, un montant de 256 mios avait été comptabilisé et correspondait à une estimation de deux ans de surcoûts liés à la feuille de route RIE III vaudoise pour les années 2019 et 2020.

Sont notamment comptabilisés en 2018 dans les revenus extraordinaires, 57.6 mios dus au versement de la BCV à ses actionnaires par un prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital et ceci pour la huitième année consécutive et une ristourne des décomptes de chauffage 2011/2017 pour 3.6 mios. Les prélèvements annuels sur les préfinancements ont été effectués pour un montant total de 28 mios. Au final, le compte de résultat extraordinaire pour l'année 2018 présente des charges extraordinaires de 71.9 mios, des revenus extraordinaires de 100.1 mios, qui correspond à un excédent de revenus calculé de 28.2 mios.

9.2.3 Bilan

Selon les pages 38 à 43 du rapport du Conseil d'Etat, à l'actif, la progression des disponibilités (+ 391 mios) au 31 décembre 2018 est en partie due au calendrier de fin d'année des encaissements automatiques de factures sur le compte postal (+ 207 mios). Cet écart se retrouve au passif du bilan, groupe de compte 200 – Engagements courants. Le solde de la variation des disponibilités de 184 mios est dû principalement au cash-flow 2018. La progression des créances (+285 mios) découle d'une augmentation des créances d'impôt (+90 mios), d'une progression de la récupération supputée sur l'impôt anticipé (+46 mios) et finalement du solde du compte courant de la Caisse fédérale en faveur du Canton (+143 mios). Au passif du bilan, la variation totale s'explique principalement par une augmentation des engagements courants (+301 mios), des engagements financiers à court terme (+ 331 mios), des passifs de régulations (+233 mios) et une diminution des engagements financiers à long terme (- 509 mios).

9.2.4 Etat de la dette

La dette nette (y.c placements) s'élève à 875 mios, contre 825 mios en 2017. Cette évolution s'explique par une diminution de 50 mios de placement. La charge d'intérêt reste négative à – 12 mios, en raison des intérêts rémunérateurs sur les créances fiscales (46 mios) supérieures aux intérêts bruts payés (34 mios).

9.2.5 Investissements

S'agissant des investissements, la Commission des finances constate que, globalement, l'Etat a investi 580 mios dans l'économie. Les montants engagés par l'Etat pour l'année 2018 sont les suivants :

Investissements bruts y compris la part des tiers	304 mios
Octroi de nouveaux prêts par l'Etat pour	53 mios
Nouvelles garanties de l'Etat pour	223 mios

A titre de comparaison, il est relevé que le Grand Conseil a octroyé :

- pour 2010 : 33 EMPD, 40 objets, 44 décrets pour un total net de 384,9 mios ;
- pour 2011 : 18 EMPD, 29 objets, 29 décrets pour un total net de 239,9 mios ;
- pour 2012 : 26 EMPD, 36 objets, 41 décrets pour un total net de 271,1 mios ;
- pour 2013 : 28 EMPD, 30 objets, 32 décrets pour un total net de 618.5 mios ;
- pour 2014 : 31 EMPD, 39 objets, 41 décrets pour un total net de 495,9 mios ;
- pour 2015 : 32 EMPD, 38 objets, 39 décrets pour un total net de 381,8 mios ;
- pour 2016 : 26 EMPD, 29 objets, 31 décrets pour un total net de 302,6 mios ;
- pour 2017 : 26 EMPD, 29 objets, 33 décrets pour un total net de 247,5 mios ;
- pour 2018 : 33 EMPD, 35 objets, 35 décrets pour un total net de 317,9 mios.

Ces montants ne comprennent toutefois ni les garanties ni les prêts.

9.2.6 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement se calcule en additionnant les amortissements au résultat opérationnel après attributions, divisés par les dépenses nettes d'investissements. En d'autres termes et d'une manière générale, l'objectif recherché est de 100%, ce qui indique que le flux de trésorerie dégagé par le compte de résultat (résultat + amortissement) permet de financer les investissements du patrimoine administratif.

Pour l'exercice 2018, cet indicateur se situe à 190,3% et retrouve ainsi son niveau de 2016 (190,7%), après une baisse en 2017 (166,6%). L'historique complet de ce paramètre ainsi que d'autres valeurs sont mentionnées en page 326 de la brochure sur les comptes 2018.

9.2.7 Note finale

Les comptes 2018 de l'Etat de Vaud se bouclent avec un excédent de revenus de 87 mios après enregistrement des écritures de bouclement, des amortissements non planifiés et des préfinancements. Sans ces éléments extraordinaires, la croissance des charges courantes se situe à 2,9 %. A ces résultats, il y a lieu de tenir compte que la progression des revenus notamment fiscaux, s'appuie principalement sur des revenus non pérennes. Cet état de fait a déjà été observé lors du bouclement des comptes précédents. La COFIN salue ce résultat positif, mais reste bien entendu attentive aux défis qui attendent le canton pour les années suivantes.

9.3 Recommandation d'approbation des comptes 2018

La COFIN recommande au Grand Conseil, par 13 oui, 1 non et 0 abstention, d'approuver les comptes 2018 de l'Etat de Vaud tels que présentés par le Conseil d'Etat. Un rapport de minorité est annoncé.

10. OBSERVATION

Aucune.

11. RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS

11.1 Département du territoire et de l'environnement

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Pour examiner les comptes 2018, notre sous-commission a rencontré les chefs de service et les responsables financiers de chacun des 4 services du Département du territoire et de l'environnement (DTE). Tout au long de ces séances, nous avons été accompagnés par Monsieur Jacques Ehrbar, responsable financier du Département. Nous le remercions pour sa disponibilité et ses précieuses informations.

Au terme de nos travaux, nous avons rencontré Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, cheffe du DTE. Nous la remercions pour son accueil et sa disponibilité.

2. Récapitulation des comptes 2018

a) Comparaison avec le budget 2018

	Charges	Revenus
Budget 2018	204'910'200	425'314'200
Comptes 2018	222'052'941	453'455'610
Différence en fr.	17'142'741	28'141'410
Différence en %	8.37%	6.62%

b) Comparaison avec le budget total 2018, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2018	204'910'200	425'314'200
Crédits supplémentaires	-1'389'000	210'000
Budget total 2018	203'521'200	425'524'200
Comptes 2018	222'052'941	453'455'610
Différence en fr.	18'531'741	27'931'410
Différence en %	9.11%	6.56%

Par rapport au budget 2018 (y compris les crédits supplémentaires), les comptes 2018 du DTE montrent :

- une augmentation des charges de 18,53 mios, représentant une augmentation de 9.11%
- une augmentation des revenus de 27.93 mios, représentant une augmentation de 6.56%

c) Comparaison avec les comptes 2017

	Charges	Revenus
Comptes 2017	221'010'561	451'994'554
Comptes 2018	222'052'941	453'455'610
Différence en fr.	1'042'380	1'461'056
Différence en %	0.47%	0.32%

Par rapport aux comptes 2017 :

- l'augmentation des charges en 2018 est de 1.04 mio, soit une hausse de 0.47%
- les revenus 2018 ont augmenté de 1.46 mio, soit une hausse de 0.32%

d) Comparaison du revenu net

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
Revenu net	231'402'669	220'404'000	230'983'993

3. Reports de crédits

a) 2017 sur 2018 pour un montant total de 10'141'923 fr.

Service publié	Montant	Description
003 SAN	142'000	Report d'achat de matériel et d'entretien
005 DGE	281'823	Report de crédit conventions-programmes 2016
005 DGE	9'718'100	Report de crédit conventions-programmes 2017

b) 2018 sur 2019 pour un montant total de 9'777'479 fr.

Service publié	Montant	Description
001 SG-DTE	20'000	Mandat évaluation certifications développement durable
003 SAN	154'700	Acquisition de matériel d'exploitation
003 SAN	288'000	Action seniors et frais d'obtention permis
005 DGE	1'589'579	Report de crédit conventions-programmes 2017
005 DGE	7'228'700	Report de crédit conventions-programmes 2018
005 DGE	496'500	Report de divers projets sur 2019

4. Remarques de détail

001 Secrétariat général DTE, avec le BEFH et l'UDD

Notre sous-commission a rencontré le secrétaire général du DTE, la comptable ainsi que la cheffe du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes. D'une manière générale, l'année 2018 a été une année de transition au Secrétariat général, où plusieurs projets du BEFH et de l'UDD, presque à maturité, ont été reportés en 2019.

Secrétariat général du DTE (SG)

3010 Le Secrétariat général a transféré 0.55 ETP à la DGE et le poste de responsable de l'UDD est resté vacant de juillet à octobre.

3030 Le Secrétariat général n'a pas eu besoin d'avoir recours à ce poste, et l'engagement de personnel temporaire pour le BEFH ne s'est pas concrétisé comme souhaité.

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

L'équipe du BEFH est très active au niveau de la publication de brochures d'information et de la participation au sein de diverses commissions cantonales ainsi que dans la promotion de campagnes pour promouvoir l'égalité. Certains montants budgétés n'ont pas été utilisés par report des projets.

3102 Report à 2019 de la publication de L'école de l'égalité.

3130 Report de la publication L'école de l'égalité. Et report des formations relatives au contrôle de l'égalité salariale jusqu'à l'entrée en fonction de la personne engagée en CDI (0.75 ETP) en 2019.

3132 Un mandat externe était prévu en 2018 pour la mise en place du contrôle de l'égalité salariale. Le processus sera finalement assuré par la personne engagée en 2019 après le report du projet.

3150 Aucun frais d'entretien de mobilier, appareils de bureau ou machines.

Unité de développement durable (UDD)

L'UDD a pour fonction de mettre en œuvre les principes du développement durable et les mesures de l'Agenda 2030 dans l'administration vaudoise. En raison de l'interdisciplinarité du développement durable, elle doit agir de manière transversale à tous les départements. Elle compte à ce jour 2.6 ETP, y compris son chef nouvellement engagé. La sous-commission n'a pas rencontré de représentant de l'UDD, l'activité de cette dernière en 2018 ayant été limitée.

3010 Vacances du poste de Responsable UDD de juillet à octobre.

3102 Aucune publication n'a été éditée par l'UDD.

005 Direction générale de l'environnement (DGE)

Pour l'examen des comptes, notre sous-commission s'est entretenue avec le directeur général de l'environnement, l'adjoint à la direction générale en charge des finances et le responsable du secteur finances. Le Programme bâtiment a connu cette année une augmentation de son volume. Il est financé en 2018 à raison de 80% par la Confédération et de 20% par le Canton de Vaud. Le Programme bâtiment est assuré en principe au moins jusqu'en 2024.

Les explications des variations listées ci-dessous correspondent aux écarts entre les comptes et le budget 2018 :

3010 Diminution des charges salariales en lien avec des collaborateurs partis en retraite et remplacés par du personnel plus jeune, ainsi que des vacances de postes plus longues que prévu.

3030 Dépassement financé par le Fonds pour l'énergie dû à du personnel auxiliaire supplémentaire lié à un surcroît de travail dans le cadre du Programme bâtiment.

3132 Mandats et conseils externes non utilisés en raison du retard pris par des projets en lien avec le Fonds pour l'énergie (un montant de 1,1 mio n'a pas pu être utilisé à cette fin) et des non-dépenses relatives à des travaux relatifs à la lutte contre le bruit.

3137 Dépassement financé par le Fonds pour l'énergie (2006) pour la TVA à payer sur les frais de gestion en lien avec le Programme bâtiment 2017 et 2018, qui sont mis à disposition par la Confédération.

3611 L'entretien des cours d'eau officiant comme frontières cantonales pour des ouvrages d'endiguement varie d'une année à l'autre.

4230 Dépassement imputé à l'augmentation du nombre d'apprentis à la DGE, malgré une baisse du nombre d'apprentis forestiers-bûcherons observée depuis quelques années.

4250 Notamment ventes de bois, entre autres aux EPO pour une chaudière à bois, à un prix du bois actuellement très bas.

Synthèse financière du Programme 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique

Objet	31.12.2017	31.12.2018
Subventions payées	54.26 mios	63.27 mios
Subventions engagées	29.78 mios	21.75 mios
Subventions à engager	5.96 mios	5.52 mios
Réserve financière à attribuer	10.00 mios	9.45 mios
Total	100.00 mios	100,00 mios

Le Programme 100 millions est ainsi presque entièrement engagé, la réserve financière de 9.45 mios n'étant pas attribuable à des projets concrets, mais conservée pour des besoins de gestion du fonds et de projets en cours.

Conventions-programmes en fr de la DGE – Période 2016 – 2019

Conventions-programmes	Part Vaud payée en 2018	Part Confédération payée en 2018
Biodiversité en forêt	891'641	1'124'013
Forêts protectrices	4'108'677	4'172'642
Gestion des forêts	1'735'726	2'677'844
Ouvrages de protection eaux	2'928'150	2'363'834
Ouvrage de protection forêts	80'241	827'604
Renaturation	2'887'246	1'934'005
Nature & Paysage	1'687'077	1'792'938
Parcs naturels	555'000	1'830'472
Grande Cariçaie	312'956	796'300
Programme bâtiments 2017	1'177'663	11'675'146
Oiseaux eau & faune sauvage	0	108'502
Total	16'364'376	29'303'301

Les conventions-programmes seront toutes échues en 2019 et devront être renégociées avec la Confédération. La prochaine période s'étendra sur cinq ans au lieu de quatre, de 2020 à 2024.

Au 31 décembre 2018, d'importants reports de crédits et écritures transitoires ont été effectués sur 2019, de respectivement 12'500'670 fr. pour le Canton et 27'024'714 fr. pour la Confédération. La part cantonale représente des montants engagés, mais pas encore dépensés.

043 *Service du développement territorial (SDT)*

La sous-commission a rencontré le chef de service, son adjointe ainsi que la comptable. L'année 2018 a été particulièrement chargée pour le SDT : travaux de transformation des locaux de la Rue de l'Université/Riponne, déménagement, passage à la dématérialisation de l'administration, mise en œuvre du Plan directeur cantonal et de la Loi sur l'aménagement du territoire révisés. Malgré le surcroît de travail qui en a découlé, les sous-commissaires relèvent l'excellente maîtrise du budget ainsi qu'une poursuite efficace du travail au sein du service.

- 3102 Diminution du nombre de publications ; la mise à jour du site internet est privilégiée aux versions papier.
- 3132 Retard pris par certains projets, notamment au niveau de la refonte complète du Plan directeur cantonal (en particulier mise en format numérique) et des agglomérations.
- 3170 Diminution de ce poste en raison d'une bonne utilisation des transports publics.
- 3612 Période « creuse » pour le projet d'agglomération Lausanne-Morges, moins d'études en cours.

003 *Service des automobiles et de la navigation (SAN)*

La sous-commission a rencontré le chef de service ainsi que le chef de la division finances et controlling. Durant l'exercice écoulé, le parc des véhicules vaudois a augmenté de 0.95% et la taxe de 1.65%, pour une augmentation de la population de 0.73%. La taxe moyenne passe ainsi de 417.50 fr en 2017 à 433.70 en 2018, essentiellement en raison de l'augmentation du poids et de la puissance moyenne des véhicules. La même évolution est observable pour les bateaux. En 2018, le parc vaudois totalisait 577'633 véhicules (+ 5'452) et les recettes de la taxe automobile se sont élevées à 250,54 mios (+ 4.07 mios).

Certains postes d'entretien sont utilisés avec parcimonie, voire sont reportés d'année en année dans l'attente d'en savoir davantage sur l'avenir du SAN. Un crédit pour l'acquisition d'un terrain a déjà été voté par le Grand Conseil en 2015 et le projet devrait très prochainement pouvoir être concrètement lancé, après une ultime analyse par le Conseil d'Etat des divers coûts de ce dossier, en termes d'investissements et de fonctionnement.

- 3132 La différence est essentiellement due à un succès plus faible que prévu des contrôles de la vue des seniors (contrôles offerts à 70 et 73 ans suite à l'élévation à 75 ans de l'âge des contrôles obligatoires, décidée au niveau fédéral).
- 4210 Des absences maladies et accidents n'ont pas permis de convoquer le quota prévu de véhicules pour les expertises, d'où une baisse de revenu.
- 4260 Diminution du contentieux et des frais de poursuite, ce qui impacte également à la baisse les frais de poursuite refacturés.

5. Dépenses et recettes d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2018	20'228'000	381'000	19'847'000
Comptes 2018	21'797'833	12'504'817	9'293'016
Ecart	1'569'833	12'123'817	-10'553'984

Les investissements nets 2018 du DTE sont ventilés comme suit :

SP	Service	Budget	Comptes
001	SG-DTE	0	0
005	DGE	16'050'000	8'739'516
043	SDT	600'000	195'604
003	SAN	3'197'000	357'896
Total	DTE	19'847'000	9'293'016

Nombre de travaux liés à des investissements, dont les montants ont été budgétés pour l'exercice 2018, n'ont pas été effectués ou seulement partiellement. Ces retards sont provoqués essentiellement par des causes techniques (notamment météorologiques), juridiques et, dans certains cas, opérationnelles (manque quantitatif de personnel).

Notre sous-commission a pointé quelques-uns des postes d'investissement appelant des commentaires :

DGE

Compte	Objet	Budget 2018	Comptes 2018
I.000002.01	Part cantonale assainissement décharges. Objet bouclé en décembre 2018. Comptabilisation des subventions fédérales reçues	0	-929'249
I.000010.01	Le Famollens en ville de Rolle. Ajustement du planning suite à différentes contraintes rencontrées (CFE, eaux souterraines, etc.). La fin des études et les travaux sont prévus pour 2019-2020.	600'000	104'594
I.000021.01	Plan protection Venoge 2. Retard dans les travaux du secteur Bois-de-Vaux.	760'000	243'691
I.000030.01	La Thielle à Yverdon-les-Bains. Les travaux ont pu avancer plus vite que prévu.	700'000	947'346
I.000031.02	La Grande Eaux, à Aigle et Yverne. Surcoûts suite aux intempéries du premier semestre	100'000	384'446
I.000033.01	La Baye de Clarens à Montreux. Changement dans l'organisation de conduite du projet, ce qui a ralenti les travaux à l'embouchure	650'000	62'000

I.000035.01	La Brinaz à Grandson et Montagny. La procédure juridique s'est prolongée, la tentative de conciliation auprès de la CDAP n'a pas encore abouti.	800'000	0
I.000417.01	Décharge de Molard Parelliet à Trélex. La mise en place du programme de surveillance post-assainissement a pris un peu de retard et démarrera en 2019	1'250'000	208'616
I.000419.01	Rhône 3 – 1 ^{ère} tranche des travaux. Avec l'entrée en fonction de la coordinatrice cantonale, le dossier avance rapidement. Les premières études menées conjointement avec le Canton du Valais ont pu être réalisées	750'000	1'152'493
SDT	Le budget de 600'000 fr. est composé de 2 objets :		
	- Part du crédit-cadre de 5 mios pour appui aux communes pour la révision de leur PGA.	500'000	195'604
	- Modernisation du SI du SDT	100'000	0
SAN	Le budget de 3.197 mios est composé de 3 objets :		
	- Evolution majeure du SI-inf	897'000	357'896
	- Crédit d'étude Nouveau SAN	2'200'000	0
	- Nouveau SAN Lausanne – Impact informatique	100'000	0

11.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Commissaires : M. Maurice Mischler, rapporteur
M. Guy-Philippe Bolay

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission des finances auprès du DFJC ont consacré sept séances à l'étude des comptes de l'année écoulée. Ils remercient les directeurs et chefs de services ainsi que leurs collaborateurs pour les réponses détaillées et les compléments d'information suite aux questions posées par la sous-commission. Ils remercient aussi M. Laurent Schweingruber, responsable financier du Département, pour son appui, son aide et ses explications.

Les commissaires ont pu, à la fin de leur visite des services, s'entretenir et échanger sur ce rapport avec Mme Cesla Amarelle, cheffe du Département, accompagnée de M. Jacques Grossrieder, Secrétaire général et de M. Laurent Schweingruber, responsable financier.

2. Récapitulation des comptes 2018

a) Comparaison avec le budget 2018

	Charges	Revenus
Budget 2018	2'917'708'500	440'670'300
Comptes 2018	2'929'295'962	459'215'037
Différence en fr.	11'587'462	18'544'737
Différence en %	0,40%	4,21%

b) Comparaison avec le budget total 2018, y compris crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2018	2'917'708'500	440'670'300
Crédits supplémentaires	12'364'400	4'430'700
Budget total 2018	2'930'072'900	445'101'000
Comptes 2018	2'929'295'962	459'215'037
Différence en fr.	-776'938	14'114'037
Différence en %	-0,03%	3,17%

c) Comparaison avec les comptes 2017

	Charges	Revenus
Comptes 2017	2'864'181'479	447'607'366
Comptes 2018	2'929'295'962	459'215'037
Différence en fr.	65'114'483	11'607'671
Différence en %	2,27%	2,59%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
Charge nette	2'470'080'925	2'477'038'200	2'416'574'113

3. Reports de crédits

a) 2017 sur 2018

Service	Montant	Description
017 SERAC	190'000	Numérisation herbier vaudois

b) 2018 sur 2019

Service	Montant	Description
012 Scolarité enf., prim. et sec	125'000	Matériel informatique non livré

4. Remarques générales

Pour 2018, le budget du DFJC a nécessité plusieurs crédits supplémentaires, totalisant un montant net de 7'933'700 fr. soit une charge de 12'364'400 fr. et un revenu de 4'430'700 fr. Ces crédits supplémentaires sont pour la plupart totalement compensés. Le plus important en terme de coût étant un crédit supplémentaire de 6'022'700 fr. pour couvrir les besoins en matière d'enseignement spécialisé et d'aide à l'intégration dans l'école régulière (SESAF).

Si l'on tient compte des crédits supplémentaires, nous voyons que les charges sont bien contenues et présentent un solde budgétaire de 776'938 fr. (0,03 %), alors que les revenus sont supérieurs aux prévisions de 14'114'037 fr. (3,17%). Un seul poste, le 015/4701, totalise à lui seul un revenu supplémentaire de 12'844'997 fr., notamment à cause de correctifs de subventions fédérales et cantonales pour l'Université.

Les dépassements non autorisés se sont élevés à 9'921'085 fr. dont un dépassement de 6'212'118 fr. au compte 015/3611 concernant les subventions liées à l'augmentation du nombre d'étudiants hors canton en particulier dans le domaine universitaire.

Le montant total des charges s'élève à 11'587'462 fr. de plus que le budget 2018 (soit 0.4%). Au final, et tenant compte de revenus supérieurs aux prévisions de 18'554'737 fr., les comptes 2018 du DFJC présentent un solde de charges nettes inférieur au budget, pour 6.9 mios (0.28%).

Certains services ou directions ont évoqué le calendrier serré pour établir les reports de crédits et souhaiteraient une prolongation du délai au 20 janvier en lieu et place du 11 janvier, comme actuellement. Cela permettrait, d'une part, une meilleure prévisibilité des factures fournisseurs à recevoir et, d'autre part, d'affiner le montant du report.

5. Remarques de détail

010 Secrétariat général du DFJC (SG-DFJC)

Le fonds Congé sabbatique des enseignants (COSAB) a permis, comme en 2017, de financer 33 congés sabbatiques en 2018, correspondant à un prélèvement de 961'016.79 fr., ce qui représente une augmentation de 1.7% par rapport à l'année passée. En 2018, 29 établissements de la DGEO, de la DGEP et du SESAF ont été concernés. Le capital du fonds au 31.12.2018 est de 3'534'558.07 fr.

Trois crédits supplémentaires totalement compensés ont été octroyés : un de 518'000 fr. pour la réorganisation du service et le traitement de dossiers transversaux ; un de 257'900 fr. pour la caisse de prévoyance de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin et un de 9400 fr. pour des besoins urgents du service.

- 3010 Un ETP supplémentaire (transféré de la DGEP) pour la communication et la transition numérique. Quelques évolutions sont à prévoir pour ce thème.
- 3132 Concerne notamment le rapport Rouiller piloté de manière transversale par le SG et des avis de droit pour l'arrêt du TF concernant la gratuité de l'école (camps, matériel, etc...).
- 3611 Le crédit supplémentaire nécessaire pour la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin relève de sa participation en tant qu'affiliée, à la réforme de la caisse de pensions du canton de Neuchâtel. Ce refinancement est partagé entre les différents cantons.

011 Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Crédits supplémentaires 011 & 012

Neuf crédits supplémentaires tous totalement compensés ont été octroyé en 2018 : un de 16'200 fr. pour des demandes urgentes du service ; un de 696'900 fr. pour des achats d'ouvrages pour les bibliothèques ; un de 324'300 fr. pour la problématique de l'amiante (dont 62'000 fr. à charge de la DGEO) ; un de 1'950'500 fr. pour un ajustement budgétaire pour MCH2 ; un de 240'000 fr. pour l'harmonisation des bibliothèques avec le SERAC ; un de 50'000 fr. pour les frais de repas ; un de 431'400 fr. pour les charges salariales du personnel externe ; un de 990'000 fr. pour l'informatique pédagogique et un de 207'900 fr. pour l'internalisation de collaborateurs externes en CDD.

- 3020 Quelques projets ont pris fin, plusieurs commissions ont été mises en « stand by », en attendant que certaines priorités soient fixées ou que le personnel nécessaire soit identifié et recruté.
- 3030.2 Les contrats LSE (location de service) pour l'équipe d'externes dévolue à la comptabilité ont été internalisés (passages de LES en CDI), transférés du compte 012-3130 (du 1^{er} janvier au 31 juillet), puis de CDD en CDI dès le 1^{er} août 2018.
- 3090 Moins de demandes de formation.
- 3138 Ces concours existent encore, mais ont trouvé d'autres financements pour les prix remis aux vainqueurs.
- 3130.2 D'autres priorités ont été privilégiées, par exemple les exercices d'évacuation. Le budget est en fait le triple, car payé 1/3 par le canton, 1/3 par l'ECA et 1/3 par les communes.
- 4260.3 Budget basé sur les années précédentes, mais non réalisé.
- 4221 Concerne le personnel détaché à la CIIP, difficilement prévisible.

012 Scolarité enfantine, primaire, secondaire et classes de rattachement

Le préfinancement de 30 millions, pour la formation et le matériel pour les 10 projets pilotes concernant la numérisation de l'enseignement, sera probablement insuffisant pour l'ensemble de la mise en œuvre du projet.

- 3010 Les 1.3 ETP sont décomposés comme suit : le directeur de Nyon-Marens (par ailleurs Syndic d'une commune vaudoise) ne travaille qu'à 70%, la différence étant compensée par du décanat supplémentaire à hauteur de 30%. Le 100% restant est pour l'établissement de Payerne, en réorganisation. De plus, il est prévu un nouvel établissement à Cossonay (Cossonay Veyron-Venoge) en 2020.
- 3030 Idem que pour le service publié 11 (internalisation) et changement de la manière de rembourser la BCU pour le personnel mis à disposition des bibliothèques scolaires (voir compte 3910) et internalisation en CDD de LSE (gestion des inventaires des 92 ES) (voir compte 3158).
- 3090 Pour la formation de la relève des directeurs (formation FORDIF).

- 3103 Modification de la manière de comptabiliser les frais d'achat des ouvrages des bibliothèques scolaires (voir compte 3104) tel que recommandé par le CCF.
- 3104.9 Pris en charge par le TCS notamment.
- 3113.4 Simplification de libellé budgétaire. L'internalisation (projet Tutti) est en cours (72 établissements sur 92) et devrait être terminée en fin d'année 2019.
- 3130.2 Par exemple visite guidée, ou jonglerie, (cirque), transféré au 3138.
- 3161 Plus de photocopies, car le matériel didactique est moins imprimé (entraînant une diminution des postes 3104).
- 3170.1.3 et 2.3 Transférés au compte 3171 augmenté de 50'000 fr. par une demande de crédit supplémentaire qui transfert cette somme du compte 011/3130.
- 3199 Nécessité de défendre certains enseignants notamment contre des parents.
- 3611.4 Les études PISA ne sont pas annoncées à l'avance. Facture sur deux années.
- 3910 Charges centralisées au SERAC (recommandation du CCF).
- 4611.2 Somme difficilement prévisible, essentiellement lié à la fermeture du centre sportif de Payerne.

Evolution du nombre des élèves de la DGEO

Cycle	Enfantine	Primaire	Sec.	Racc.	Accueil	Total
2013 (*)	15'137	43'068	22'494	610	500	81'809
2014 (*)	15'452	44'106	22'835	659	630	83'682
2015 (*)	15'799	45'387	22'286	628	650	84'750
2016 (*)	15'823	46'046	22'269	585	448	85'171
2017 (*)	15'644	46'893	22'374	743	576	86'230
2018(*)	15'796	47'777	22'798	687	616	87'674
Var.17-18	152	884	424	-56	40	1'444

* Nombre d'élèves figurant au budget soit, à l'état des lieux en avril de l'année n-1. Les élèves des années 7 et 8 HarmoS sont intégrés au primaire.

013 Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP)

La DGEP a élaboré deux demandes de crédit supplémentaire sur le service publié 013, la première pour la réallocation de moyens budgétaires nécessaire au bon fonctionnement de la DGEP et la deuxième pour le renforcement des mesures d'aide à la réinsertion en formation professionnelle.

Il est relevé que les revenus de trois préfinancements (CPA, accessibilité à la HEIG-VD et le développement de la mobilité internationale) ont été intégrés dans le budget 2018, mais n'ont pas fait l'objet d'un transfert par le SAGEFI.

Concernant les voyages en avion, passablement d'initiatives ponctuelles, mais pas d'interdictions générales.

Pour les services publiés 013 et 014, il n'y a aucun dépassement budgétaire. La DGEP a mis en place durant l'année 2018 des outils de pilotage efficaces pour effectuer le suivi des dépenses par rapport au budget annuel et aux dépenses effectives des années précédentes ainsi que pour gérer la masse salariale des ouvertures de classes, sachant qu'en moyenne une telle ouverture coûte 280'000 fr. par année pour les écoles professionnelles et 350'000 fr. pour les classes gymnasiales.

On note tout de même une correction au niveau des revenus de la fondation pour la formation professionnelle (FONPRO) où les prestations liées aux thèmes d'examens ont été facturées à tort sur plusieurs années pour un montant global estimé de 800'000 fr.

- 3169 Droits d'auteur, facture reçue en fin d'année.
- 3611 Différence liée à la mobilité des élèves. Rappelons que sur les 240 formations, 170 sont offertes par le Canton.
- 3611.10 Moins d'utilisation du préfinancement que prévu. En attente d'une meilleure connaissance de l'offre de formation. Concernant la certification professionnelle initiale pour les adultes, la DGEP élabore actuellement un plan cantonal de formation comme demandé par la Confédération pour 2020. La Confédération a débloqué 15 mios pour toute la Suisse pour 4 ans.
- 3636.6 Fonds pour les grutiers et les machinistes et solde des subventions pour les brevets et diplômes débutés avant le 1^{er} janvier 2017 et le passage à un subventionnement à la personne.
- 4230.1 Diminution des revenus suite à la correction mentionnée ci-dessus (cf. FONPRO).
- 4260 Les revenus des préfinancements n'ont pas été comptabilisés dans le service publié 013, mais dans les comptes du SAGEFI.
- 4630 Hausse des forfaits de la Confédération suite à une redistribution des moyens financiers non utilisés pour d'autres projets au sein du SEFRI.

014 Enseignement secondaire II

La DGEP a élaboré sept demandes de crédit supplémentaire dont plusieurs concernant les immeubles pour un montant de 854'000 fr. ; une de 3,2 mios pour régulariser l'ouverture de 31 classes ; une de 363'000 fr. pour le renforcement des mesures d'aides à l'insertion en formation professionnelle (48'000 fr. alloués au SP 014) ; une de 617'000 fr. pour un financement de projets stratégiques pour l'informatique pédagogique ; une de 275'000 fr. pour la réallocation de moyens budgétaires pour la DGEP (85'000 fr. alloués au SP 014).

Concernant la problématique de la maturité bilingue français-anglais, seuls 75 élèves ont été retenus (contre 170 l'année passée et 250 en 2017-2018). Les destinations sont maintenant limitées à l'Angleterre, par souci de compatibilité avec les plans d'étude vaudois. Dans le futur, l'objectif est de stabiliser les effectifs aux environs de 120-150 élèves. Il est à noter qu'il n'y a rien à signaler avec les maturités bilingues français-allemand et français-italien.

Plusieurs mesures ont été prises en vue de maîtriser la masse budgétaire notamment pour contenir le nombre de périodes supplémentaires occasionnelles (PSO), les voyages d'études (3171), les cours facultatifs, ainsi que le recours aux intervenants externes (3130.13).

Concernant les voyages en avion, passablement d'initiatives ponctuelles en vue de la suppression de ce genre de moyen de transport, mais pas d'interdictions générales.

- 3113 Achat de licence, maintenance, bornes WiFi (voir demande de crédit supplémentaire de 617'000 fr.).
- 3119 Priorité accordée à l'entretien de certaines œuvres (3159). Collaboration avec le SERAC pour l'évaluation de ces œuvres.
- 3130.13 Baisse des recours aux intervenants externes (CEPV et ERACOM).
- 3140 L'entretien du terrain de football du COFOP n'a pas été réalisé, cette parcelle sera prochainement utilisée pour la construction de futures infrastructures cantonales.
- 3160 Il s'agit essentiellement des loyers pour les bâtiments (gymnases Provence, Bugnon, Beaulieu, EPCO, EdT, CPNV Ste-Croix) et les locations de salles de sport.
- 3637.1 Diminution des aides individuelles suite à la refonte du concept sur les maturités bilingues.
- 3510 Égalisation pour les fonds des gymnases.
- 4510

Evolution des effectifs des étudiants et apprentis de l'enseignement secondaire 2

Effectifs	Gymnases	Form. prof.	Ecole Transition	Total
Au 15.11.13	11'837	22'691	1'120	35'648
Au 15.11.14	12'194	22'705	1'203	36'102
Au 15.11.15	12'717	22'688	1'245	36'650
Au 15.11.16	13'408	22'703	1'207	37'318
Au 15.11.17	14'055	22'739	1'288	38'082
Au 15.11.18	14'216*	22'560*	1'152*	37'928*
Var. 17/18	+161	-179	-136	-154

* effectif provisoire

Remarque : Le tableau présente donc désormais les effectifs scolaires annoncés à l'OFS au 15 novembre de chaque année depuis 2013.

015 Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Le nombre d'étudiants est en augmentation globale de 2.4% par rapport à 2017, ce qui est la même progression que pour les années 2016-2017. Les progressions les plus fortes sont l'ELS et la HEP (resp. 9,5% et 6,6%). L'École de la Source ayant trouvé de nouveaux locaux, cela lui a permis d'augmenter son nombre d'étudiants. A l'opposé, la HEIG connaît la plus forte régression surtout dans la filière économie d'entreprise. Le nombre de jeunes vaudois engagés dans cette formation diminue et la proportion de ceux qui vont dans des écoles d'autres cantons qui offrent la formation bilingue augmente. Il n'y a eu qu'une demande de crédit supplémentaire de moins de 1000 fr. pour du mobilier.

Evolution des effectifs des étudiants dans les formations bachelor, master et doctorat

Au 15.10.	Unil	HEP VD	HEIG-VD	HESAV	ELS	ECAL	HEMU	EESP
2013	13'257	1'690	1'680	900	673	532	497	694
2014	13'686	1'781	1'693	876	714	544	504	743
2015	13'716	1'893	1'663	948	756	546	510	767
2016	14'127	1'907	1'541	1'033	736	579	504	758
2017	14'508	2'062	1'478	1'060	746	567	507	770
2018	14'814	2'199	1'463	1'053	817	568	518	794
Var. 17/18	+306	+137	-15	-7	+71	+1	+11	+24

La subvention cantonale pour l'UNIL est conforme au budget soit de 31'7300'700 fr.

L'État de Vaud rétrocède à l'UNIL la subvention fédérale de base pour l'UNIL de 94'838'665 fr. (budget : 83'500'000 fr.). La différence s'explique par la difficulté à prévoir la performance de l'UNIL relativement aux autres universités conformément à la LEHE. Cette différence résulte aussi d'un correctif lié au décompte final de l'année 2017. Normalement, cet effet ne devrait pas se reproduire pour l'année 2019 (voir compte 4701.2). Il en est de même pour la subvention fédérale pour les locations qui est de 270'000 fr. (budget : 200'000 fr.). Enfin, la subvention issue de l'accord intercantonal universitaire (AIU) est de 63'656'363.85 fr. (budget : 62'300'000 fr.). Son augmentation provient de la progression du nombre d'étudiants en provenance d'autres cantons suisses (+97).

Concernant le Fonds de réserve et d'innovation (FRI), il a fait l'objet d'une dissolution de 6'027'360.18 fr. Cette somme a été utilisée pour des projets « FRI » (collaboration avec le LICR pour 2.6 mio, développements informatiques 1.4 mio et couverture des reports des facultés (1.4 mio pour l'essentiel), d'une attribution volontaire de 900'000 fr. destinée à des adaptations de locaux nécessaires au regroupement du département de biologie computationnelle au Génopode, et de l'excédent de revenus du périmètre « État de Vaud » (191'004.58). Le solde du FRI au 31 décembre est de 33'256'063.69 fr.

- 3611 Les risques annoncés au budget 2018 se sont concrétisés au-delà de la fourchette envisagée. Le dépassement de 6 millions est dû aux étudiants vaudois étudiant dans les autres cantons.
- 4309 Quelques honoraires d'administrateurs sont payés en retard.

017 Service des affaires culturelles (SERAC)

Deux demandes de crédit supplémentaire totalement compensées. Une de 250'000 fr. concernant les postes 3511 et 4511 pour une mise en conformité du financement du soutien sélectif des arts de la scène avec les dispositions de la LVCA. L'autre, de 240'000 fr. porte sur le suivi de l'intégration des bibliothèques scolaires dans le réseau vaudois des bibliothèques. Cette intégration est supervisée par la BCU qui engage des auxiliaires (équivalant à 3 ETP) sous CDD financés par la DGEO pour effectuer le travail. Cette pratique impose la contrainte de renouveler les personnes tous les trois ans. L'interface de recherche Renouvaud tend à se généraliser dans toutes les entités (scolaires, universitaires et patrimoniales). Il existe des concurrents, notamment SLSP qui est utilisé par les HES, cela pose des problèmes de compatibilité.

Concernant le fonds 2010 (RERO), il s'agit d'un fonds 2000 et non d'un fonds 3000. Car ce compte a été considéré comme « financement spécial » par le SAGEFI, étant alimenté en principe par des taxes ou produits liés au but originel de ce type de fonds, en vertu du chapitre 5 « Ouverture d'un fonds » de la directive d'exécution no 18 sur la Gestion des fonds.

- 3030 Ce compte couvre 5 types de dépense (accueil et surveillance du Palais de Rumine, accueil et surveillance de la BCUL, travaux ponctuels des musées cantonaux, études ponctuelles en politique culturelle, civilistes pour les musées cantonaux/BCUL).
- 3104 Il était prévu d'utiliser le fonds 3020 « Élysée », mais il a été utilisé pour le compte.
- 3119 Acquisition collections.
- 3111 Est compensé par le compte 4309, il s'agit d'un véhicule avec un monte-charges pour le Musée romain d'Avenches pour les travaux de restauration du mur d'enceinte.
- 3180 Recommandation du CCF (rappel de livres ou ouvrages non rendus).
- 3199 Vente de marchandises à la boutique du Palais de Rumine pour le compte de partenaires externes. Compensé par le compte 4309 (encaissement du produit de la vente). La dépense sur le compte 3199 correspond au versement aux partenaires externes du produit de la vente, moins une commission pour frais de gestion de la boutique par l'Etat.
- 3510 Attribution aux fonds de type 2000 (directive SAGEFI).
- 35117-11 Comptes du fonds, les recettes étant supérieures aux dépenses, la différence est versée au capital du fonds.
- 3636 Certaines compagnies ne figurent plus (p. ex Furlan ou Linga), mais elles ont été transférées au compte 3636.3.1 correspondant au fonds 3006.
- 3636.2.4 Il n'y a pas eu de festival, mais c'est une aide pour organiser le prochain.
- 4611 Retour financier lors de la sortie de Vaud de RERO (part vaudoise au fonds de développement).
- 4634 Demande du SAGEFI liée à la mise en conformité avec le MCH2.

018 Service de la protection de la jeunesse (SPJ)

L'ancien chef de service *ad interim* a été confirmé dans sa fonction de nouveau chef de service. Suite au rapport Rouiller, plusieurs réorganisations sont en cours, ainsi qu'une demande de crédit supplémentaire en rapport avec les subventions et une deuxième en lien avec la gestion des cas limite.

Trois demandes de crédits supplémentaires ont été accordées en 2018. La première et la troisième sont totalement compensées et concernent des travaux d'aménagements des locaux du SPJ (49'000 fr.) et des financements des effectifs nécessaires au remplacement du personnel en absence maladie, maternité et accident. La deuxième de 6'431'900 fr., pour une charge nette de 2'371'200 fr. concerne le financement des prises en charge en institutions spécialisées situées dans le canton de Vaud, elle concerne les comptes 3636 et 4637. Il existe un décalage temporel entre les pratiques de demande de subvention de ces institutions dans le canton de Vaud et dans les autres cantons. Des mesures en vue d'une harmonisation ont été initiées en 2018 et se poursuivent en 2019.

Il est à noter que 4% des enfants sont connus du SPJ et parmi ceux-ci, 15 à 16% sont placés, ce qui est dans la moyenne suisse. Il est à noter qu'une conséquence du rapport Rouiller est une tendance des autorités judiciaires à plus retirer la garde qu'auparavant (60 mandats 310CC de plus en 6 mois). Par ailleurs, des outils de pilotage ont été introduits pour un meilleur suivi des cas.

En raison d'une hausse des cas problématiques pour les 0-6 ans, les structures commencent à manquer de place. Des crédits supplémentaires sont à attendre pour 2019.

3199 Il s'agit de la salle de pause au premier étage et des WC femmes à Longemalle.

3636 Déjà expliqué dans l'introduction, un crédit supplémentaire a dû être octroyé pour ces financements.

3636.9 Le Fonds de Protection de la Jeunesse risque de ne plus être alimenté par la Loterie Romande dès 2020 suite à la révision de la loi sur les jeux d'argent entrée en vigueur le 1.1.2019. Cela nécessitera des budgets supplémentaires le cas échéant.

3636.10 Le poste à 80% de la chargée de projet est en CDD, donc pas compté dans ce poste.

3701 Dépend du nombre d'éducateurs.

019 Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP)

Conformément au communiqué de presse du 7 mars 2019, il est prévu que le SESAP et le DGEO fusionnent. Cette fusion devrait être effective le 1^{er} janvier 2020. La fusion des comptes est à l'étude, accompagnée par des regards externes. Pour plus de lisibilité, dans le budget 2020, les deux entités seront encore séparées, mais devraient être réunies pour les comptes 2020.

Il est à noter qu'une augmentation d'enfants en situation de handicap, notamment suite à des regroupements familiaux qui sont observés et qui n'étaient pas prévisibles.

Un crédit supplémentaire de 6'022'700 fr., avec une charge nette de 3'022'700 fr., a été octroyé pour couvrir les besoins en matière de mesures d'enseignement spécialisé et d'aide à l'intégration dans l'école régulière. Elle concerne le compte 3020.

Le nombre d'enfants suivis par le SESAP est de 1850 enfants en institution et 1227 enfants suivis en école obligatoire. Le coût moyen par enfant est de 80'000 fr. en institution et de 60'000 fr. pour ceux suivis en école obligatoire.

Enfin, comme mentionné dans le rapport sur le thème d'étude, les conventions liées aux mandats de prestations vont être renégociées avec les institutions d'ici les trois prochaines années.

3090 Le non dépensé est dû à plusieurs formations groupées.

3130 Malgré l'augmentation, il a été procédé à des mesures d'économie, comme la généralisation des séances à 45 minutes et à l'encouragement de séances collectives. Un cabinet de logopédie qui engage des logopédistes salariées pose un problème quant à son fonctionnement.

3170 Plus de déplacements que prévu, notamment pour les aides à l'intégration, ou les enseignants spécialisés. Le nombre d'aides à l'intégration est de 850.

3636 La commission d'intégration précoce (CIP) permet l'accueil dans plus de 300 garderies dans le Canton s'agissant d'enfants en situation de handicap. Le personnel auxiliaire accompagnant les enfants en crèche et garderie est rétribué par un salaire horaire variant de 27 fr. à 31.40 selon la formation.

Cette rubrique a également fait l'objet d'un transfert du service de la santé publique permettant la prise en charge du service d'éducation sexuelle rattaché à la Fondation PROFA.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2018	88'195'000	18'018'000	70'177'000
Comptes 2018	62'843'543	20'545'482	42'298'061
Ecarts	-25'351'457	2'527'482	-27'878'939

Les investissements 2018 du DFJC sont ventilés par services publiés (SP) comme suit :

SP	Service	Budget	Comptes
010	SG-DFJC	0	0
011	DGEO	0	249'644
012	Scolarité enfantine..	0	0
013	DGEP	21'292'000	3'903'123
014	Ens. Sec. II	0	0
015	DGES	27'935'000	13'433'814
017	SERAC	19'950'000	24'711'481
018	SPJ	0	0
019	SESAF	1'000'000	0
Total	DFJC	70'177'000	42'298'061

Analyse des investissements

DGEO

Modernisation SI DGEO-GIS-EO. Dépenses liées aux coûts de maintenance évolutive et de modernisation de l'objet SI DGEO – GIS-EO.

DGEP

Les projets des gymnases d'Aigle, du GYB et d'Echallens sont dans la phase d'études préliminaires et les crédits d'étude, respectivement d'ouvrage, n'ont pas encore été activés.

Le déploiement du projet de refonte du SI métier n'a pas été aussi rapide qu'initialement prévu.

Les décomptes finaux des crédits d'ouvrage relatifs au CEOL et au gymnase de Renens sont en cours de réalisation.

Les travaux en lien avec l'extension du gymnase de Burier ont pris du retard suite aux oppositions déposées par plusieurs associations.

Les travaux de mise à niveau du câblage informatique dans les établissements sont toujours en cours.

Le projet d'école professionnelle sur le site de Vennes n'a pas pu démarrer selon le calendrier initialement retenu suite à une redéfinition des priorités dans le déploiement du dispositif de la formation professionnelle.

DGES

17 objets. Les trois plus importants sont des travaux de rénovation pour la HEP pour 3,7 mios, un crédit d'étude de 1,8 mio pour le campus de la HESAV et une mise à niveau à la HEIG Yverdon-les-Bains.

SERAC

Cinq objets. Bien sûr le nouveau musée des Beaux-Arts pour 15,5 mios et 516'434 fr. pour les aménagements extérieurs et le musée de l'Élysée et le Mudac pour 12,3 mios.

CREDIT D'INVESTISSEMENTS A BOUCLER

Durant l'année 2018, 3 objets ont été bouclés : le crédit d'étude pour le gymnase de Morges et le crédit d'investissement pour le Centre professionnel et gymnase de Marcellin (6,5 mios respectivement 73,5 mios) (DGEP) et les pavillons provisoires pour la HEP (DGES). A noter qu'une liste de 25 objets avait été prévue pour cette année.

Pour l'année 2019, il nous a été remis une liste de 27 objets ouverts qui pourraient être bouclés. Ceux-ci se répartissent de la manière suivante, 7 pour la DGEP, 19 à la DGES et 1 pour le SERAC. Une certaine prudence est de mise quant à la réalisation effective de ces boucllements.

11.3 Département des institutions et de la sécurité

Commissaires : M. Nicolas Glauser, rapporteur
M. Serge Melly

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission ont consacré 4 demi-journées à l'examen des comptes 2018. Les rencontres se sont tenues dans les locaux du Château St-Maire.

Les commissionnaires ont recueilli les explications des chef-fe-s de service accompagné-e-s de leur responsable financier. Ils ont été suivis dans leurs travaux par Monsieur Roger Schibenegg, responsable financier départemental. Ils ont reçu toutes les informations nécessaires à l'analyse des comptes.

La sous-commission tient à remercier tous les collaborateurs pour leur disponibilité ; elle a grandement apprécié la maîtrise des dossiers et a ainsi reçu toutes explications demandées.

2. Récapitulation des comptes 2018

a) Comparaison avec le budget 2018

	Charges	Revenus
Budget 2018	571'629'800	203'365'700
Comptes 2018	581'046'844	215'396'657
Différence en fr.	9'417'044	12'030'957
Différence en %	1.65%	5.92%

b) Comparaison avec le budget total 2018, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2018	571'629'800	203'365'700
Crédits supplémentaires	8'221'200	1'258'000
Budget total 2018	579'851'000	204'623'700
Comptes 2018	581'046'844	215'396'657
Différence en fr.	1'195'844	10'772'957
Différence en %	0.21%	5.26%

c) Comparaison avec les comptes 2017

	Charges	Revenus
Comptes 2017	561'097'544	215'882'787
Comptes 2018	581'046'844	215'396'657
Différence en fr.	19'949'300	-486'131
Différence en %	3.56%	-0.23%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
Charge nette	365'650'188	368'264'100	345'214'757

3. Reports de crédits

a) 2017 sur 2018 pour un montant total de 1'205'000 fr.

Service publié	Montant	Description
004 SSCM	20'000	Adaptation de l'uniforme de l'EMCC
004 SSCM	10'000	Analyse cantonale des dangers et des risques
004 SSCM	80'000	Signalétique et documentation
004 SSCM	12'000	Système de bâchage en extension de l'Unité de conduite coordonnée de l'EMCC
004 SSCM	45'200	Extension des locaux
022 OCTP	25'000	Revue processus - évaluation SI (Tutelec)
022 OCTP	50'000	Base de données non créée en 2017
024 SPEN	962'800	Acquisition matériel sécuritaire

b) 2018 sur 2019 pour un montant total de 727'200 fr.

Service publié	Montant	Description
004 SSCM	25'000	Signalétique et supports de visite du Château de Morges et ses Musées
004 SSCM	15'000	Impression du document d'analyses des dangers et des risques cantonales
002 PoICant	108'000	Report de la livraison d'un drone
024 SPEN	290'200	Acquisition matériel sécuritaire
024 SPEN	289'000	Acquisition matériel et installations sécuritaires

4. Remarques générales

Les commissaires tiennent à relever les très bonnes aptitudes des chefs-fes de service et des responsables financiers-ères à contenir les dépenses. L'excellente présentation des comptes avec une page d'explications toujours plus étoffée diminue fortement le nombre de questions et demandes d'explication, ce qui ne facilite pas toujours l'élaboration des rapports avec des éléments nouveaux.

Les comptes 2018 du DIS se montent à 581 mios de charges et 215 mios de revenus, laissant apparaître un excédent de charges de 366 mios.

5. Remarques de détail

020 *Secrétariat général du DIS (SG-DIS)*

La charge nette de ce service est inférieure de 0.35 mio par rapport au budget.

3132.3 Exposition organisée par le centre intercantonal d'information sur les croyances et l'école cantonale d'art de Lausanne sur la diversité religieuse du canton de Vaud.

- 3150.1 La différence de montant n'est pas due à des travaux non exécutés, mais à des frais moins importants que prévu.
- 4309 Augmentation des entrées à la tour de la cathédrale.

022 Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP)

Comme chaque année, l'office a vu son nombre de mandats de protection confiés par les justices de paix augmenter (+ 440 mandats sur l'année). Malgré le renforcement de collaborateurs en CDI en début d'année, l'office a dû recourir à des travailleurs auxiliaires pour 1.2 mio supplémentaire au compte 3030 pour faire face à la situation.

- 3102 Cette campagne de recrutement sera effective en 2019.
- 3132 L'augmentation par rapport à 2017 est due au transfert de la réception et du tri du courrier, ceci afin de décharger les collaborateurs de l'office.
- 4260 et 4309 Rémunérations alloués par les justices de paix pour les personnes non indigentes concernées par une mesure de protection.

021 Service juridique et législatif (SJL)

Le total des charges de ce service est supérieur de 19.4 mios et n'est que partiellement compensé par l'augmentation des produits de 14.5 mios. Depuis cette année, le SJL a repris la gestion des créances du CHUV, ce qui est une bonne chose, car le programme informatique du secteur recouvrement donne entière satisfaction.

- 3130 Il est difficile pour le service de faire des estimations exactes, car le SJL ne dispose d'aucune compétence en matière d'assistance judiciaire (AJ), si ce n'est pour payer les montants mis à charge de l'AJ et procéder à leur recouvrement.
- 3181 Comme il s'agit de perte comptable et non des dépenses effectives, il n'y a pas besoin de faire de crédit supplémentaire.
- 3199 On trouve dans ce compte, les indemnités versées aux avocats d'office (env. 18 mios) et aux personnes acquittées (env. 1 mio).
- 4270 Le service a traité 12'109 dossiers.
- 4290 Aucun montant n'a été budgété sur ce compte jusqu'en 2018, car la gestion systématique des actes de défaut de biens, dont les recettes sont enregistrées sur ce compte, est relativement récente.

004 Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

L'augmentation des charges de ce service de 1.2 mio par rapport au budget a été largement compensée par des revenus supplémentaires de 1.4 mio.

- 3030.1 Il s'agit de stagiaires universitaires et gymnasiens.
- 3636 Quelques exemples où la PCI est intervenue, mais qui ne pouvaient pas être planifiés :
- | | |
|--|-----------|
| Tempête Eleanor | 166 jours |
| Opération Alpa (apport d'eau dans les pâturages) | 157 jours |
| Opération Pape | 140 jours |
| Grand froid | 135 jours |
| Evacuation urgence Etivaz | 134 jours |

Fonds 2007 – fonds cantonal de la PCI

Le budget prévoyait une baisse du fond de 82'000 fr. (compte 4500.1), mais au boucllement c'est une consolidation du fond de 318'287 fr. (compte 3500.2).

Fonds 2025 – fonds des contributions de remplacement liées aux abris de PCI

Le budget prévoyait une baisse de 2'714'800 fr. (compte 4500.2), mais au boucllement, c'est une consolidation du fond de 5'202'041 fr. (compte 3500.1).

002 Police cantonale (POLCANT)

La charge nette de ce service est supérieure de 0.8 mio par rapport au budget. La surpopulation carcérale qui perdure en est la principale raison. Un crédit supplémentaire non compensé de 132'100 fr. a été nécessaire aux comptes 3030 et suivants (charges sociales) et 2'061'700 fr. aux comptes 3130 pour l'engagement d'agents de transfert et de surveillance (Ats) externe dans les centres de gendarmerie mobiles et de la zone carcérale de la Blécherette.

- 3137 Il s'agit en partie de TVA payée sur les prestations fournies par l'OFROU compensées par des recettes de la confédération (4610 et 4309).
- 3180 Dissolution de la provision pour perte sur débiteurs douteux.
- 3610 Charges de projets fédéraux moins élevées que planifiées (corps des gardes-frontières, réseau Polycom).
- 3611 Poste en diminution, car il y avait moins d'aspirants à l'académie de police.
- 4120 Permis pour achat port d'arme, concessions pour les entreprises de sécurité et leur personnel.
- 4231 Montant provenant de l'académie de police qui refacture des cours donnés par l'Université de printemps.
- 4250 Attestation de copie de rapport d'accident.
- 4270 Ecart par rapport au budget principalement dû aux radars.
- 4470-71 Location de la piscine de la Blécherette et places de parc pour les employés externes qui ne travaillent pas pour l'Etat de Vaud.

024 Service pénitentiaire (SPEN)

La charge nette de ce service est inférieure de 3.9 mios par rapport au budget. Malgré l'augmentation des charges dues à la surpopulation carcérale et des revenus supplémentaires qui proviennent principalement des comptes (4220 et 4320), les charges sont en diminution de 3.2 mios (3090, 3101, 3112 et 3135).

- 3090 Légère diminution du poste, moins de supervision et une partie de la formation et du perfectionnement du personnel sont données à l'interne.
- 3130.1 Une partie de ce montant sera affecté à l'amélioration des caméras de surveillance, pour les bracelets électroniques et également le changement des systèmes de détection et brouillage de téléphones mobiles.
- 3135.4 Le service place environ 155 personnes hors canton.
- 3162 Il s'agit de deux leasings pour les machines de l'atelier d'imprimerie.
- 4230 Il s'agit de remboursement de collaborateurs qui quittent le service et qui ont bénéficié de formations peu avant leur départ.

025 Service des communes et du logement (SCL)

La charge nette de ce service est inférieure de 3.8 mios par rapport au budget, ceci est principalement dû au compte 3636 (-2.4 mios), aide financière à la pierre qui est moins sollicitée en raison des faibles taux d'intérêt du marché.

- 3170 Ce compte comprend principalement les forfaits de déplacement alloués aux préfets.

- 3135 Il s'agit de frais médicaux (éthylomètre, analyse de sang et toxicologique) devant être avancés par les préfetures. Les remboursements des contrevenants sont comptabilisés sur le compte 4260
- 4450 Intérêts sur les prêts octroyés pour la construction de logements pour étudiants ou à loyers modérés.
- 4511 Il s'agit du prélèvement sur le fond des incitations financières aux fusions de commune. L'absence d'un montant s'explique par le fait qu'il n'y a pas eu de fusion en 2018.

026 *Ministère public (MP)*

La charge nette de ce service est inférieure de 0.1 mio par rapport au budget, ceci malgré l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2018 de la modification des statuts des procureurs qui les fait passer désormais à la classe supérieure après 5 ans de service.

- 3001 Le montant mis dans ce compte aurait dû être comptabilisé au 3170.
- 3100 Il s'agit de matériel de bureau pour de l'archivage.
- 3103 Les codes annotés (pénal et procédures pénales) sont réédités périodiquement. Il faut en acheter de nombreux exemplaires. Il n'y a pas eu de telle réédition en 2018.
- 3130.7 Il s'agit de frais de transport pour du déménagement.
- 3162 Il s'agit du leasing d'un photocopieur qui aurait dû être comptabilisé dans le compte 3161.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2018	18'565'000	1'300'000	17'265'000
Comptes 2018	5'626'923	82'455	5'544'468
Ecart	-12'938'077	-1'217'545	-11'720'532

Les investissements nets 2018 du DIS sont ventilés comme suit :

SP	Service	Budget	Comptes
020	SG-DIS	0	0
022	OCTP	0	0
021	SJL	500'000	0
004	SSCM	1'600'000	0
002	POLCANT	7'841'000	5'053'229
024	SPEN	7'324'000	491'239
025	SCL	0	0
026	MP	0	0
Total	DIS	17'265'000	5'544'468

11.4 Département de la santé et de l'action sociale

Commissaires : Mme Anne Baehler Bech, rapportrice
M. Gérard Mojon, rapporteur

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Durant ses travaux, la sous-commission DSAS a rencontré les chef-fe-s de service et leurs collaborateurs qui ont répondu à leurs demandes et fourni tous les documents nécessaires à l'exécution de leur mandat. Qu'ils soient ici tous remerciés de leur disponibilité et la qualité des informations reçues.

Conformément à la procédure mise en place dans le cadre de l'application de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES), les commissaires COFIN – DSAS sont conviés à une présentation des projets d'investissements des établissements de santé, deux fois par année (au printemps et en automne) qui leur permet d'être informés des dossiers réalisés et à venir.

2. Récapitulation des comptes 2018

a) Comparaison avec le budget 2018

	Charges	Revenus
Budget 2018	3'702'647'000	1'239'992'300
Comptes 2018	3'899'729'218	1'301'516'821
Différence en fr.	197'081'818	61'524'521
Différence en %	5.32%	4.96%

Les charges **brutes** 2018 dépassent celles prévues au budget (sans les crédits supplémentaires) de 197.08 mios, soit +5,32%. Au niveau des charges nettes, ce dépassement se réduit à 135.55 mios, soit 5.50%.

Les principales explications de cette progression en termes de charges brutes sont les suivantes :

- + 58.6 mios d'augmentation des subsides assurance maladie (dont +22.0 mios pour les subsides RI et +36.6 mios pour les subsides partiels), liés à l'introduction en octobre 2018 du plafonnement de la charge de l'assurance maladie à 12% du revenu;
- + 10.4 mios d'augmentation des contentieux LAMal ;
- + 8.2 mios d'augmentation du financement résiduel (remboursement de matériel de soins (LIMA)) ;
- + 7.8 mios d'augmentation des subsides rente-pont ;
- 8.6 mios de diminution des subventions d'investissements EMS / EPMS ;
- + 33.3 mios d'augmentation des prestations du RI-CSIR et MIS-CSIR ;
- 17.5 mios de diminutions des prestations du RI non-CSIR (baisse du nombre de dossiers) ;
- + 72.9 mios d'augmentation des investissements CHUV, dont +70.2 mios d'amortissements non planifiés ;
- + 12.4 mios d'augmentation des coûts pour hospitalisations hors canton ;
- 5.6 mios de diminution de la subvention à la FHV du fait d'une croissance d'activité moins importante que prévue ;
- + 25.2 mios variations diverses, individuellement inférieures à 5 mios.

b) Comparaison avec le budget total 2018, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2018	3'702'647'400	1'239'992'300
Crédits supplémentaires	118'222'600	57'407'700
Budget total 2018	3'820'870'000	1'297'400'000
Comptes 2018	3'899'729'218	1'301'516'821
Différence en fr.	78'859'218	4'116'821
Différence en %	2.06%	0.32%

c) Comparaison avec les comptes 2017

	Charges	Revenus
Comptes 2017	3'715'411'214	1'253'394'374
Comptes 2018	3'899'729'218	1'301'516'821
Différence en fr.	184'318'004	48'122'447
Différence en %	4.96%	3.84%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
Charge nette	2'598'212'397	2'462'655'100	2'462'016'840

Les charges nettes 2018 présentent une augmentation de 136.20 mios par rapport aux comptes 2017, soit 5.53%.

3. Reports de crédits

a) 2017 sur 2018 pour un montant total de 105'400 fr.

Service publié	Montant	Description
027 SG-DSAS	46'900	Mandats non réalisés en 2017
036 SPAS	58'500	Mandat non réalisé en 2017

b) 2018 sur 2019 pour un montant total de 100'000 fr.

Service publié	Montant	Description
037 Admin SSP	100'000	Projet coopération populations vulnérables

4. Remarques générales

Facture sociale 2018

La facture sociale 2018 se monte à 800.01 mios, soit une variation de +19.48 mios (+2.5%) par rapport au budget 2018 et +26.48 mios (+3.42%) par rapport aux comptes 2017, cela principalement du fait de la croissance des subsides à l'assurance maladie.

Facture sociale 2018 aux communes Régimes	comptes	budget	variations comptes /budget 2018	
	2018	2018	en CHF	en %
PC à domicile et hébergement	239'886'800	238'399'900	1'486'900	0.62%
Assurance maladie	98'727'600	79'652'100	19'075'500	23.95%
RI+part. cantonale ass. chômage	263'358'200	269'177'700	-5'819'500	-2.16%
Subv. et aide aux personnes handicapées	110'636'000	110'398'400	237'600	0.22%
Prestations famille et autres prest.soc.	57'751'100	53'333'800	4'417'300	8.28%
Bourses d'étude et d'apprentissage	29'651'200	29'564'100	87'100	0.29%
Total régimes	800'010'900	780'526'000	19'484'900	2.50%
DRPTC*	-10'000'000	-10'000'000	0	
FS à charge des communes	790'010'900	770'526'000	19'484'900	

*Décret réglant les modalités d'application de l'impact financier de la RPT sur les communes vaudoises pour la facture sociale

5. Remarques de détail

5.1 *Secrétariat général*

027 Secrétariat général (SG)

Par rapport aux comptes 2017, les charges ont augmenté de 0.3 mio, essentiellement du fait de transferts de personnel. Ces charges sont cependant conformes au budget 2018.

5.2 *SASH*

Les charges globales du SASH se sont élevées à l'617 mios, soit 95 mios de plus que le budget 2018, et 802 mios de revenus.

95 mios de crédits supplémentaires ont été accordés en cours d'année, partiellement compensés par 27 mios de revenus supplémentaires. Après crédit supplémentaire, les charges présentent un dépassement de 438'657 fr.

028 Administration générale du SASH

Un crédit supplémentaire de 766'600 fr. a été accordé au cours de l'année. L'écart des charges entre les comptes 2018 et le budget 2018 est de 660'788 fr., soit 5,6%. L'écart des charges entre les comptes 2017 et les comptes 2018 est de 1,5 mio soit 13,7 %.

3030 Engagement de 15 personnes pour le renforcement administratif de l'OVAM (charges entièrement compensées).

3100 Frais supplémentaires en matériel de bureau pour équipement des postes de travail des collaborateurs du renforcement de l'OVAM.

029 Régime cantonal de réduction des primes

Un crédit supplémentaire de 59 mios a été accordé au cours de l'année pour faire face à la hausse des primes en 2018 (+6%) et à l'introduction anticipée du subside « RIE3 » à 12%. L'écart des charges entre les comptes 2018 et le budget 2018 est de 57,1 mios soit 13,6%. L'écart des charges entre les comptes 2017 et les comptes 2018 est de 57,1 mios également, soit 13,6 %.

3637.1 - 4,7 mios dus à la baisse des subsidiés RI.

3637.2 + 33 mios pour les subsides partiels et + 23 mios pour l'introduction anticipée du subside RIE3 à 12 %.

3637.4 + 10,4 mios dus à l'augmentation des primes impayées et donc du contentieux.

030 Prestations complémentaires AVS / AI

Un crédit supplémentaire de 476'800 fr. a été accordé au cours de l'année pour les frais de gérance de la Caisse de compensation AVS (CCVD) qui est l'autorité d'application pour les prestations complémentaires. L'écart des charges entre les comptes 2018 et le budget 2018 est de - 144'698 fr. L'écart des charges entre les comptes 2017 et les comptes 2018 est de 13,3 mios soit 2,5 %.

3637 1-3 PC Homes : distinction dès 2017 des établissements EMS (gériatrie et psychiatrie de l'âge avancé), EPSM (psychiatrie pour les adultes) et ESE (handicap physique et mental, addictions) ; baisse de 6,3 mios : de manière générale on observe une stabilité des dépenses et une légère diminution du taux de bénéficiaires depuis quelques années.

3637.4 + 3,4 mios ; l'évolution des coûts dépend de la démographie. Le nombre de rentiers AVS augmente de même que le nombre de rentiers ayant droit à une PC.

031 Hébergement

Un crédit supplémentaire de 8,9 mios a été accordé au cours de l'année pour faire face à la nécessité pour l'Etat de prendre en charge le matériel de soins (LiMA). L'écart des charges entre les comptes 2018 et le budget 2018 est de + 3,3 mios soit 1,7 %. L'écart des charges entre les comptes 2017 et les comptes 2018 est de 13,6 mios soit 7,3 %.

3636 Baisse des dépenses de 8,2 mios. Cet écart est dû principalement au service de la dette (délais de consolidation et amortissements différés) et pour les redevances et loyers (baisse du taux OFL) des établissements de forme commerciale.

3637 Les principaux écarts des aides individuelles LAPRAMS sont liés à une diminution des aides longs-séjours (- 860'737.- CHF), aux garanties particulières (+ 1,9 mio ; aides sous condition de ressource pour des résidents en EMS/EPMS) et au financement résiduel des soins (+ 8,9 mios pour le matériel LiMA) et aux cotisations AVS, soit les cotisations AVS payées pour les personnes sans activité lucrative (+ 2,2 mios ; les montants à payer sont peu aisés à estimer).

032 Hospitalisation

L'écart des charges entre les comptes 2018 et le budget 2018 est de - 986 fr. L'écart des charges entre les comptes 2017 et les comptes 2018 est de 164'561 fr.

033 Primes d'assurance maladie pour les prestations complémentaires

Un crédit supplémentaire de 10,2 mios a été accordé au cours de l'année pour faire face aux besoins. L'écart des charges entre les comptes 2018 et le budget 2018 est de 25,2 mios soit 12%. L'écart des charges entre les comptes 2017 et les comptes 2018 est de 28,2 mios soit 13,6 %.

3637.1 + 24,4 mios. L'écart s'explique par l'augmentation des primes en 2018 (6,4% contre 2% budgété) par l'augmentation du nombre de bénéficiaires PC et par le rattrapage du retard de traitement entre 2017 et 2018 (+10,3 mios).

034 Politique familiale et autres régimes sociaux

Un crédit supplémentaire de 17,3 mios partiellement compensé a été accordé au cours de l'année pour faire face aux besoins. L'écart des charges entre les comptes 2018 et le budget 2018 est de 11,5 mios soit 10,5%. L'écart des charges entre les comptes 2017 et les comptes 2018 est de 13,8 mios soit 13%.

- 3637.4 +7,8 mios. Le crédit global supplémentaire accordé s'est révélé finalement supérieur aux charges réelles. En juin 2018, la croissance du nombre de ménages bénéficiaires était estimée à 6%. Au final elle s'est révélée à 4% soit 4'999 ménages à la fin de l'année. La demande croît ainsi moins fort que prévu.
- 3637.5 + 3 mios. En juin 2018 la projection prévoyait 1270 bénéficiaires, soit 133 de plus que ceux observés à la fin de l'année (1137). La demande se stabilise (diminution par rapport à 2017 du nombre d'entrées alors que le nombre de sorties est stable).
- 4260 Le décompte final des cotisations 2017 fait par les caisses se calcule sur la masse salariale et n'est donc pas budgétale.

035 Promotion du maintien à domicile

- 3636 Variation à la hausse ou à la baisse des activités des différentes institutions subventionnées.

5.3 SPAS

036 Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

Les charges globales du SPAS se sont élevées à 898,6 mios soit 23,4 mios de plus que le budget 2018. 23,8 mios de crédits supplémentaires ont été accordés en cours d'année. Ainsi les charges présentent un écart de 0,4 mio positif par rapport au budget 2018. L'écart des charges entre les comptes 2017 et les comptes 2018 est de 11,4 mios soit + 1,3%. Les recettes de 474,8 mios sont supérieures aux projections de 0,9 mio.

En 2018, les éléments suivants concernant les prestations financières du RI sont à relever : une baisse de 2,46% du nombre de dossiers non-CSIR ce qui représente une non-dépense de 17,5 mios (montant qui a permis de compenser les charges d'autres régimes) ; après une hausse des besoins, une stabilisation des dépenses RI-CSIR est observée. Il convient de rappeler à cet égard que les charges liées au RI-CSIR sont entièrement compensées par les subventions du SEM.

- 3630 Les frais de personnel intègrent la croissance de l'effectif du SPAS qui a passé de 148,4 ETP à 150.4 ETP, (croissance des effectifs du CSIR, +3 ETP ; transfert au SG-DSAS, -1 ETP).
- 3611 L'aide sociale pour les vaudois domiciliés dans d'autres cantons est en net recul en 2018, en raison de l'arrêt de la refacturation des prestations dès avril 2017, décidée par le parlement fédéral. L'écart avec les chiffres du budget (+0.5 mio) vient de la difficulté de projeter le solde des charges.
- 3612 Les subventions aux Régions d'action sociale ont fait l'objet d'un crédit supplémentaire de 2,7 mios pour couvrir les frais d'aménagements des unités communes CSR-ORP de Lausanne et d'Yverdon ainsi que les déficits annoncés des CSR pour 2018.
- 3635/3637 Les subventions pour les établissements sociaux éducatifs (ESE) + les frais de placement ESE s'élèvent à 225,2 mios soit +1,8 mio par rapport au budget. Cette augmentation est liée notamment à la création de places nouvelles et au renforcement de l'encadrement.
- 3637.1-4 En 2018, 365 mios ont été consacrés au titre d'aide sociale RI non-CSIR et 39,8 mios au titre d'aide sociale RI-CSIR.
- 3637.5 Baisse des dépenses en raison notamment de la diminution du nombre de jeunes entrant au RI en raison du dispositif FORJAD. Le programme FORMAD destiné à la formation des bénéficiaires du RI âgés de 25 à 40 ans se poursuit.
- 3637.9 Baisse des dépenses en raison de l'effet positif du transfert des jeunes vers les bourses et du retard du traitement des dossiers, estimé dans les transitoires.

5.4 Direction générale de la santé (DGS – ex-Service de la santé publique (SSP)) et CHUV

5.4.1 DGS

Les comptes 2018 de la DGS ont essentiellement été influencés par les éléments suivants :

- Amortissements non planifiés au CHUV à charge de la DGS +70.2 mios (77.0 mios en 2016 et 57.8 mios en 2017). A titre d'information, si l'on ajoute les montants pris à charge par le SAGEFI, ces sommes s'élèvent globalement à 214.7 mios en 2016, 126.7 mios en 2017 et 113.0 mios en 2018.
- Couverture du risque d'hospitalisation hors canton ; comptabilisation d'une provision de +18.5 mios, suite à l'arrêt du TF relatif aux cliniques genevoises.
- Contrat de prestation direct avec la PMU +14.7 mios (précédemment inclus au CHUV).
- Transfert des activités sociales de l'AVASAD de l'ex SASH à la DGS +52.6 mios.

Si les deux derniers éléments avaient été budgétés, tel n'était évidemment pas le cas de deux premiers, même si une issue défavorable de la procédure relative aux cliniques genevoises avait été mentionnée parmi les risques potentiels relatifs à l'exercice sous analyse.

L'analyse plus détaillée des variations par rapport aux comptes 2017, permet de constater que les 93.85 mios d'augmentation des charges brutes se répartissent essentiellement de la manière suivante :

- Transfert AVASAD (susmentionné)	+ 52.6 mios
- CHUV	- 11.6 mios
Amort. non planifiés (2018 70.2 vs 2017 57.8) et effets y relatifs	
- PMU	+ 15.0 mios
Précédemment inclus dans CHUV	
- Hôpitaux hors CHUV	+ 22.0 mios
Dont 18.5 mios hors canton susmentionnés	
- Soins à domicile	+ 9.0 mios
- Chaîne des urgences (MSU)	+ 3.0 mios
- Autres	+ 3.9 mios

L'analyse des écarts au budget révèle les écarts suivants au niveau des charges brutes :

Subventions

- Populations vulnérables, santé scolaire, autres (OMC)	- 0.03 mios
- CHUV (dont 70.2 amortissements non planifiés)	+ 70.64 mios
- PMU (activités non transférées du CHUV uniquement)	- 0.74 mios
- Hôpitaux (hors CHUV) (dont 18.5 mios hors canton)	+ 4.01 mios
Provision hors canton	+18.5 mios
FHV	- 6 mios
Hors canton - réduction des hospitalisations	- 6 mios
Cliniques	- 2 mios
- Soins à domicile	+ 5.40 mios
OSAD	+ ~2 mios
LiMA	+ ~3 mios
- Chaîne des urgences (MSU)	+ 0.84 mios
- Prévention / Réseaux / Formation	- 0.51 mios
- Autres subventions	- 1.42 mios
Mandats non accordés à IUMSP	-0.2 mios
Dotations aux Fonds	-0.6 mios
Adaptation système de santé	-0.6 mios
	<hr/>
	+ 78.19 mios

Hors subventions

- Autres charges (administration générale)	- <u>0.14 mios</u>
Total variation des charges brutes	+ 78.05 mios
- Dont +70.2 mios et +18.5 mios susmentionnés	<hr/> <hr/>

En dehors des éléments ci-dessus, les éléments suivants appellent encore les commentaires suivants :

037 Administration générale

Un transfert de charge de 1.7 mio du compte 3030 au 3130, pour la ventilation des participants indépendants (par opposition à internes) aux cercles de qualité des EMS, avait été anticipé par crédit supplémentaire afin d'être en

conformité avec les exigences MCH2. Ceci ressort clairement des notes figurant au fascicule des comptes 2018, comme les autres variations, chacune individuellement inférieure à 0.2 mio.

3636-5 Prévention et lutte contre les maladies transmissibles - Le dépassement est dû au renforcement de la coordination dans le secteur des maladies transmissibles dans le canton de Vaud ainsi qu'à l'augmentation des prestations dans le domaine de la tuberculose.

Par ailleurs, la totalité du budget 2018 de l'institution Sid'Action a été transférée de la DGS au CHUV début 2018, alors que le transfert effectif des activités a été effectué seulement au dernier trimestre de 2018.

Au niveau des revenus, la variation de 0.8 mio du poste 4260, lié au remboursement plus élevé que prévu des vaccins contre le Papillomavirus fait également l'objet d'un commentaire approprié dans la brochure.

064 Système de santé

Mis à part les amortissements extraordinaires du CHUV (+70.2 mios) et l'enregistrement de la couverture des risques du dossier hors canton (+ 18.5 mios), les charges de fonctionnement de la DGS sont de quelque 10 mios inférieures à celles budgétées.

Les autres écarts marquants, non spécifiquement commentés dans la brochure, sont les suivants :

- 3180 Variation du ducroire sur débiteurs douteux de la Centrale d'encaissement (+0.2 mio).
- 3632 Un crédit supplémentaire de 0.15 mio, accordé par le Conseil d'Etat afin d'être en conformité avec MCH2, ne s'est pas avéré nécessaire, les besoins de financement des fonds afférant à la DGS ayant été moins importants que prévus.
- 3634 Les charges d'investissement du CHUV augmentent de +72.9 mios par rapport au budget, dont +70.2 mios d'amortissements non planifiés et +2.7 mios de réallocations entre investissement et exploitation. Suite aux amortissements non planifiés en 2017, la PIG d'investissement du CHUV est devenue négative en 2018. Par conséquent, une réallocation entre exploitation et investissement, permettant de mettre à zéro cette PIG, a été effectuée. Cette opération technique est mentionnée dans l'annexe technique du contrat de prestation CHUV (p. 38, point 3 – PIG d'investissement). Les charges d'exploitation diminuent des -2.7 mios susmentionnés, mais augmentent de +0.6 mio suite au transfert des activités du Centre médecin dentaire et oral de la PMU.
- 3635 La baisse de la part état au financement des cliniques a globalement compensé l'augmentation du financement résiduel des OSAD, non anticipés au budget.
- 3636 Le transfert de l'AVASAD ayant été prévu au budget, l'augmentation de 8.5 mios provient essentiellement de décisions de justice, soit +18.5 mios de risque hospitalisation hors canton et + 3 mios d'impact financier concernant la liste des moyens et appareils (LiMA). En conséquence les autres charges enregistrent une diminution, en particulier dans le domaine de l'hospitalisation hors CHUV.
- 4260 Essentiellement issus de recours en responsabilité auprès des assureurs RC, ces remboursements de frais initialement pris en charge par la LAMal ne sont jamais budgétés.

5.4.2 CHUV :

Les comptes 2018 du CHUV présentent un excédent de charges de -7.27 mios alors que ceux de 2017 bouclaient avec un excédent de recettes de +2.37 mios ; ceux de 2016 clôturaient exactement à l'équilibre.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de -27.8 mios (-8.8 en 2017, -6.8 en 2016).

Le résultat d'investissement est excédentaire de +20.6 mios (+11.1 en 2017, +6.8 en 2016).

a) Tendances principales 2018

L'activité d'hospitalisation 2018 du CHUV se caractérise par une forte diminution des durées moyennes de séjours (DMS). Cette diminution, de l'ordre de 5%, permet de prendre davantage de patients, mais plus légers. Le case-mix moyen ne diminue cependant que de 2% et indique donc une amélioration de la productivité de la prise en charge hospitalière de 3%. Les activités chirurgicales sont en forte progression notamment grâce à une augmentation de l'occupation du bloc opératoire rénové après le déménagement de 2017.

L'activité ambulatoire progresse dans quasiment tous les secteurs, mais particulièrement en cardiologie (hôpital de jour), psychiatrie, mère-enfant (augmentation de la productivité) et oncologie.

L'introduction d'un tarif Tarmed revu à la baisse (-18.5 mios) explique une grande partie de la perte de cette année. Cette baisse de revenus a cependant été compensée pour moitié par l'augmentation de l'activité en Tarmed.

Par rapport aux prévisions budgétaires, les revenus ont progressé davantage que les dépenses (retards de développements), ce qui explique l'amélioration des résultats par rapport au déficit budgété de 14.8 mios.

Nous nous plaignons à relever que la direction du CHUV fourni aux membres de la sous-commission, lors de chacune de ses visites ordinaires (comptes annuels et budget), un certain nombre d'indicateurs de gestion, faisant l'objet d'un suivi permanent et permettant de vérifier la bonne gestion de l'établissement. Citons, à titre d'exemple, la durée moyenne des séjours, le taux d'utilisation du bloc opératoire, le pourcentage de patients installés dans les délais requis ou le nombre de lits occupés de manière inadéquate. Ce dernier indicateur a d'ailleurs permis de constater qu'en 2018 la hausse du nombre de lits occupés de manière inadéquate se poursuit pour atteindre 91 lits (88 en 2017 et 71 en 2016), répartis entre 2/3 de somatique et 1/3 de psychiatrique. Des mesures de corrections sont immédiatement prises. Certaines permettent d'immédiatement atteindre les objectifs fixés, d'autres demandent des efforts sur une plus longue période.

b) Comptes 2018

En termes plus financiers, le compte de pertes et profits 2018 du CHUV se présente de la manière suivante :

Compte de pertes et profits	Réalisé 2018	Budget 2018	Réalisé 2017	Ecart réalisé/budget 2018		Ecart réalisé 2018/2017	
REVENUS (en millions)							
Revenus d'exploitation	1'428.87	1'404.68	1'430.23	24.19	1.72%	-1.36	-0.10%
Revenus opérationnels hors enveloppe	180.11	195.60	174.03	-15.49	-7.92%	6.07	3.49%
Autres revenus opérationnels	5.63	6.36	7.28	-0.73	-11.49%	-1.65	-22.63%
Revenus opérationnels	1'614.61	1'606.64	1'611.54	7.97	0.50%	3.06	0.19%
Revenus non opérationnel/sur exercices antérieurs	0.85	0.02	0.66	0.83	4149.99%	0.19	29.08%
Revenus d'immobilisation	150.60	76.41	145.82	74.19	97.11%	4.79	3.28%
TOTAL REVENUS	1'766.06	1'683.07	1'758.02	82.99	4.93%	8.04	0.46%
CHARGES (en millions)							
Personnel	1'220.65	1'227.63	1'197.38	-6.98	-0.57%	23.27	1.94%
Biens et services médicaux	232.88	228.49	221.86	4.39	1.92%	11.02	4.97%
Frais de gestion	153.97	158.47	156.17	-4.50	-2.84%	-2.20	-1.41%
Frais financiers et provisions	34.05	22.20	44.95	11.85	53.38%	-10.9	-24.24%
Charges opérationnelles	1'641.55	1'636.79	1'620.36	4.76	0.29%	21.19	1.31%
Frais non-opérationnel/sur exercices antérieurs	1.73	0.03	0.59	1.70	6145.25%	1.15	195.29%
Charges d'immobilisation	130.05	61.05	134.70	69.00	113.04%	-4.66	-3.46%
TOTAL CHARGES	1'773.33	1'697.87	1'755.65	75.46	4.44%	17.69	1.01%
Résultat d'exploitation principale	-26.95	-30.15	-8.82	3.20	-10.62%	-18.13	205.65%
Résultat non opérationnel/sur exercices antérieurs	-0.88	-0.01	0.07	-0.87	11327.09%	-0.95	-1336.77%
Résultat d'immobilisation	20.56	15.36	11.11	5.20	33.85%	9.44	84.96%
RESULTAT NET D'EXPLOITATION	-7.27	-14.80	2.37	7.53	-50.88%	-9.64	-406.88%

c) Remarque générale

Le budget 2018 présentait une perte d'exploitation de -30.1 mios et un bénéfice d'immobilisation de 15.4 mios. Ce déséquilibre entre résultats d'exploitation et d'immobilisation trouve son origine dans la construction du budget 2017 : les moyens budgétaires supplémentaires (19 mios) ont été donnés au CHUV par diminution nette des charges d'immobilisation (amortissements extraordinaires 2016, REKOLE). Ces moyens étaient destinés à financer à la fois des charges d'immobilisation (7 mios), mais surtout d'exploitation supplémentaires (12 mios).

En 2017, le CHUV a pu transférer explicitement 12 millions de PIG immobilisation vers l'exploitation. En 2018, en revanche, le DSAS a souhaité que 14,7 millions soient retransférés de la PIG exploitation vers la PIG immobilisation au contrat de prestation (CP) définitif. La PIG exploitation et donc le résultat d'exploitation sont ainsi diminués « artificiellement » de 14,7 millions entre 2017 et 2018.

Sans cet effet :	Evolution du résultat opérationnel	17-18 :	-3.4 mios	(- 14.7 mios = -18.13 mios ci-dessus)
	Evolution du résultat s/exercices antérieurs	17-18 :	-0.9 mio	
	Evolution du résultat d'immobilisation	17-18 :	-5.3 mios	(+14.7 mios = +9.44 mios ci-dessus)

Cette opération ne constitue pas un changement de méthode au sens de la théorie comptable, mais découle d'un choix d'affectation différent de la part de la DGS ; elle n'est ainsi, et à juste titre, pas mentionnée en tant que telle au rapport du réviseur externe.

d) Comparaison Comptes 2018 – Comptes 2017

d1) Résultat d'exploitation

Par rapport aux comptes 2017, les principales variations expliquant l'augmentation de -18.13 mios du déficit net d'exploitation (hors exercices antérieurs) (-26.95 mios vs -8.82 mios), sont les suivants :

Revenus d'exploitation :	-1.36 mio	
<i>Hospitalisation (hosp) : adaptation part Etat à l'activité</i>		+14.1 mios
<i>Hosp : augmentation (augm) facturation due à l'activité</i>		+12.6 mios
<i>Augm ambulatoire (dont -18.5 mios) de baisse du Tarmed</i>		+ 2.1 mios
<i>Sortie subvention (subv) PMU des comptes du groupe CHUV</i>		- 15.6 mios
<i>Re-transfert subv PIG exploitation vers investissement (v. ci-dessus)</i>		- 14.7 mios
<i>Introduction modèle formation incitative aux médecins généralistes</i>		- 2.3 mios
<i>Contribution de fonds projets gérés par UNIL</i>		+ 2.5 mios
Revenus opérationnels hors enveloppe :	+6.07 mios :	
<i>Augm fonds de tiers (Human Brain Project, HIV Alliance, etc...)</i>		+12.4 mios
<i>Compensation de baisse Tarmed sur le fond des honoraires</i>		- 3.3 mios
<i>Variation fonds/capitaux tiers et capitaux propres</i>		- 5.2 mios
<i>Divers</i>		+ 2.2 mios
Autres revenus opérationnels :	-1.65 mio :	
<i>Diminution des dons pour recherche/divers</i>		- 1.8 mio
<i>Récupérations sur contentieux (+0.3) et revenus financiers (-0.2)</i>		+ 0.1 mio
Charges de personnel :	+ 23.3 mios (+ 138 ETP) :	
<i>Augm de l'effectif exploitation</i>		+18.6 mios
<i>Augm du salaire moyen exploitation</i>		+ 3.4 mios
<i>Augm auxiliaires (+0.9) et stagiaires (+0.4)</i>		+ 1.3 mio
Biens et services médicaux :	+11.02 mios	
<i>Agents thérapeutiques, produits chimiques et divers</i>		+ 2.7 mios
<i>Matériel d'implantation (+0.8) et à usage unique (+3.7)</i>		+ 4.5 mios
<i>Biens divers médicaux (+1.4) et produits chimiques (-0.2)</i>		+ 1.2 mio
<i>Services médicaux</i>		+ 2.7 mios
Charges de gestion courante :	-2.20 mios	
<i>Immeubles, frais d'entretien</i>		- 5.0 mios
<i>Charges hôtelières (+0.4) et gestion équipements (+2.4)</i>		+ 2.8 mios
Frais financiers et provisions :	-10.90 mios	
<i>Pertes sur débiteurs et frais de recouvrement</i>		+ 3.7 mios
<i>Sortie de la PMU du groupe CHUV</i>		- 15.6 mios
<i>Autres subv et contribution (+0.8) et ajust stocks (+0.3)</i>		+ 1.1 mio

d2) Résultat d'investissement

Par rapport aux comptes 2017, les principales variations expliquant l'augmentation de +9.45 mios de l'excédent net d'investissement (+20.56 mios vs +11.11 mios), sont les suivants :

Revenus d'immobilisations : + 4.79 mios			
<i>Revenus de l'activité</i>	+ 1.7 mio		
<i>PIG</i>	+ 2.7 mios		(effets conjugués des amortissements extra. 2016 à 2018, du re-transfert de la PIG exploitation vers investissement, de la sortie PMU)
<i>Autres revenus (loyers, fonds)</i>	+ 0.4 mio		

Charges d'immobilisations : - 4.66 mios

	Réalisé au 31.12.2018	Réalisé au 31.12.2017	Ecart 2017- 2018
Décrets de construction : Compens.financière	3'052'190	6'072'146	-3'019'956
objets 1 à 8 mios amortissements et intérêts	1'693'724	2'352'496	-658'772
objets 1 à 8 mios amort extraordinaires	18'366'155	14'720'160	3'645'995
Loyers	23'612'289	20'362'951	3'249'338
Fonds d'entretien	16'349'638	14'609'277	1'740'361
Charges propriétaires (Fondation HEL)	515'632	515'632	-
Subvention affiliés	3'012'517	7'533'525	-4'521'008
			-
Equipements crédit d'inventaire amortissements	11'567'045	25'478'628	-13'911'583
Equipements crédit d'inventaire amort extraordin	51'877'432	43'057'041	8'820'391
Total charges d'immobilisation	130'046'622	134'701'856	-4'655'234

e) Comparaison Comptes 2018 - Budget (définitif) 2018e1) Résultat d'exploitation

Par rapport au budget 2018, les principaux écarts expliquant la diminution de -3.20 mios du déficit net d'exploitation (-26.95 mios vs -30.15 mios), sont les suivants :

Revenus (garantis) d'exploitation : + 24.19 mios	
Revenus ambulatoires : + 10.43 mios	
<i>Effet du Tarmed un peu moins fort que prévu</i>	+1.8 mio
<i>Augmentation d'activité au-delà du budget</i>	+ 8.6mios
Revenus d'hospitalisation : + 10.25 mios	
<i>Facturation augmentation d'activité 17-18</i>	+5.3 mios
<i>Correction ex. antérieurs</i>	+4.9 mios
Tâches de santé publique, subvention UNIL et divers : + 3.51 mios	
<i>Rétrocession overhead Fonds National Suisse (1,4 mio) et compléments conjoncturels UNIL</i>	

Revenus opérationnels hors enveloppe et autres revenus opérationnels : - 16.23 Mio :

Non consommation des 11, 5 millions du fonds de développement prévus au budget
 Transitoire fonds des honoraires (3 mios, impact Tarmed)

Frais de personnel : -6.98 mios

Essentiellement du fait de retards sur engagements budgétés en oncologie et psychiatrie

Biens et services médicaux : +4.39 mios

<i>Agents thérapeutiques</i>	+ 2.3 mios
<i>Matériel d'implantation</i>	- 2.6 mios
<i>Matériel à usage unique, produits chimiques, div</i>	- 0.3 mio
<i>Autre matériel</i>	+ 4.9 mios
<i>Services médicaux</i>	+ 0.1 mio

Charges de gestion courante : -4.50 mios

<i>Charges hôtelières</i>	- 1.2 mio
<i>Gestion courante</i>	+ 4.9 mios
<i>Immeubles</i>	- 7.0 mios
<i>Equipements</i>	- 1.3 mio

Frais financiers et provisions : + 11,85 mios

Augmentation des pertes sur débiteurs
Variation provision débiteurs douteux
Fonds de recherche impliquant plusieurs hôpitaux

e2) Résultat non opérationnel et d'investissement

Par rapport au budget 2018, les principaux écarts expliquant l'augmentation de +5.20 mios de l'excédent net d'investissement (+20.56 mios vs +15.36 mios), sont les suivants :

La perte nette non-opérationnelle provient essentiellement de charges sur les exercices antérieurs.

Le bénéfice d'investissement (20.6 mios) s'explique par :

<i>Le bénéfice prévu au budget</i>	15.4 mios	
<i>Un décalage dans les acquisitions d'équipements</i>	+ 1.2 mio	
<i>Des revenus (hors PIG) supérieurs au budget</i>	+ 4.0 mios	<i>Revenus d'hospitalisation (part du tarif), loyers et financement par des fonds</i>

f) Part de la DGS dans les revenus d'exploitation

	Comptes 2018 CHUV		Comptes 2017 CHUV		Ecart comptes à comptes		dont part DGS	
	Total	dont DGS	Total	dont DGS				
Revenus d'exploitation "garantis"	1'428.9	561.5	1'430.2	576.6	-1.4	-0.1%	-15.2	-2.6%
Revenus d'hospitalisation	694.0	289.3	667.2	275.2	26.7	4.0%	14.1	5.1%
Revenus ambulatoires	339.8	0.3	337.7	0.3	2.1	0.6%	-	-
Subventions Prestations d'intérêt général (PIG, SSP) et E&R (UNIL)	395.2	271.9	425.3	301.2	-30.1	-7.1%	-29.3	-9.7%
Autres revenus d'exploitation	186.6	-	182.0	-	4.6	2.5%	-	-
TOTAL REVENUS DEXPLOITATION	1'615.5	561.5	1'612.2	576.6	3.3	0.2%	-15.2	-2.6%

Entre 2017 et 2018, les revenus opérationnels du CHUV ont augmenté de 3,3 mios (+0,2%).

La participation de la DGS diminue de 15,0 mios entre 2017 et 2018, la participation à l'hospitalisation augmentant de 13,8 mios (valorisation de l'augmentation de l'activité entre 2016 et 2017), mais la subvention PIG diminuant de 28,9 mios. Cette forte baisse s'explique par la sortie de la PMU du groupe CHUV (-15,6 mios) ainsi que par le re-transfert d'un montant de 14,7 mios de la PIG exploitation vers l'investissement, demandé par le DSAS au contrat de prestation définitif 2018.

Le solde des revenus opérationnels (18,3 millions) a été généré par l'augmentation de la facturation de l'activité hospitalière aux autres payeurs (les assureurs maladie, assureurs fédéraux, autres cantons, ...) et le produit de la facturation ambulatoire (à charge quasi exclusive des assureurs maladie), dont la faible augmentation s'explique par l'effet de la modification du Tarmed (-18,5 millions), ainsi que par une augmentation de la subvention de l'UNIL pour les activités de recherche et formation.

Les membres de la sous-commission se sont assurés de la cohérence entre les comptes du CHUV et ceux de la DGS et ont obtenu réconciliation des montants rapportés par les deux entités.

g) Fonds au bilan du CHUV

Les fonds au bilan du CHUV sont régis par la Loi sur les Hospices cantonaux (LHC) et les règlements et directives qui en découlent. Ils sont affectés soit à l'activité hospitalière, soit à la recherche.

Les activités respectives des fonds du CHUV au cours de l'exercice 2018 peuvent se résumer de la manière suivante :

en mios de francs

2018	Valeur au 31 décembre	Valeur au 1 ^{er} janvier	Variation 2017
Fonds institutionnels hospitaliers	11'972	11'602	+370
Fonds de développement et de perfectionnement	38'579	29'333	+9'246
Fonds d'entretien	10'574	6'799	+3'775
Fonds de réserve des unités	6'956	7'232	-276
Fonds institutionnels	68'081	54'966	+13'115

Fonds de services	24'385	24'661	-276
Fonds de recherche du CHUV	21	1'045	-1'024
Fonds de recherche	24'406	25'706	-1'300

Fonds des honoraires	25'126	26'694	-1'568
Fonds nationaux	11'537	12'074	-537
Fonds de tiers et divers	97'439	86'134	11'305
Fonds des honoraires, nationaux et divers	134'102	124'902	9'200

h) Objets d'investissement liés au CHUV

Le CHUV a réalisé en 2018 des investissements s'élevant à 102.0 mios.

Ceux-ci se répartissent de la manière suivante :

(en milliers de francs)

	2018	2017
Entretien du CHUV	5'311	6'107
Transformations du CHUV	14'110	15'642
Total entretien et transformations du CHUV	19'421	21'749
Travaux dans locaux de tiers	1'358	1'396
Objets de moins de 8 mios (financés par fonds y relatif)	21'559	16'102
Total financement CHUV	42'338	39'247
Budget de l'Etat : construction et grosses transformations	59'407	45'658
Total général entretien, transformations et constructions bâtiments CHUV	101'746	84'905
Financement hors CHUV (université)	300	153
Total général des travaux pilotés par la CIT du CHUV	102'046	85'058

L'évolution des travaux réalisés par la direction des travaux du CHUV entre 2010 et 2018 est la suivante :

Source de financement	Travaux en millions de francs										Total 1992-2017	Moyenne annuelle 1992.2017
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018			
Entretien du CHUV	9.1	8.2	6.6	8.6	7.8	6.8	5.5	6.1	5.3	162.0	6.2	
Transformations du CHUV	9.0	15.9	10.6	10.7	14.6	11.6	15.2	15.6	14.1	246.5	9.5	
Total entretien et transfos du CHUV	18.1	24.1	17.2	19.3	22.4	18.4	20.7	21.7	19.4	408.5	15.7	
Travaux dans locaux de tiers	0.0	0.0	0.5	1.3	4.1	3.8	2.6	1.3	1.3	14.9	0.6	
Fonds de 1 à 8 millions	0.0	0.0	3.3	8.3	10.9	33.2	23.9	16.1	21.6	117.3	4.5	
Total financement CHUV	18.1	24.1	21.0	28.9	37.4	55.4	47.2	39.1	42.3	540.7	20.8	
Budget de l'Etat : constr. + grosses transfos	23.4	16.1	26.3	35.2	48.2	49.4	56.6	45.7	59.4	662.1	25.5	
Total général entretien, transfos et constructions des bâtiments CHUV	41.5	40.2	47.3	64.1	85.6	104.8	103.8	84.8	101.7	1202.8	46.3	
Financement hors CHUV (Université) = Bugnon 7-9, Lavey-les-Bains	3.1	0.5	0.4	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	42.0	1.6	
TOTAL général travaux pilotés par la Direction CIT du CHUV (y.c. hors CHUV)	44.6	40.7	47.7	64.2	85.7	104.9	104.0	84.9	102.0	1244.7	47.9	

Les travaux planifiés sur les années 2019 à 2023 sont les suivants :

Sur des EMPD déjà acceptés par le Grand Conseil

Objets décrétés					Période 2019-2023						
N° EOTP	Nom du projet	Date décrét	En service	Total	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
I.000077.01/02	Hôpital de Cery			8'034	0	0	0	330	0	0	
I.000077.03/04	Hôpital de Cery	2013	2021	108'370	19'943	18'982	17'139	17'139	1'402	1'402	
I.000099.01	Hôpital unique de l'enfant	2012	2022	177'000	6'127	15'758	45'317	45'317	30'667	14'254	
I.000099.01 - 600'025	Hôpital de l'enfant équipements cadre normatif parking	2018	2022	34'050	0	4'540	4'540	11'350	11'350	2'270	
I.000103.01	BH05 - Bloc opératoire et structure préfabriquée			2'400	0	0	19	0	0	0	
I.000103.02	BH05 - Bloc opératoire et structure préfabriquée	2012	2021	105'645	7'414	10'524	18'564	11'840	0	0	
I.000106.01/02	1ère tranche soins continus, soins intensifs et chambres BH	2012	2021	47'447	7'629	6'163	8'804	10'124	1'321	0	
I.000112.01	Entretien technique, ascenseurs-groupe secours-dét. incen		2020	30'070	581	901	3'033	1'425	0	0	
I.000368.01	Neurosciences Cery	2014	2018	22'300	6'214	784	0	0	0	0	
I.000369.01	CTE laboratoire de thérapie expérimentale en oncologie - I.0003	2014	2016	18'500	828	2'201	1'120	0	0	0	
I.000382.01	Unité Centralisée de Production (UCP)	2015	2018	15'970	6'496	587	16	0	0	0	
I.000389.01	Ingénierie immunitaire en oncologie pour le LICR	2016	2021	63'200	564	5'017	14'843	18'292	19'860	0	
I.000386.01	Etudes - Médecine personnalisée et ingénierie immunitaire	2015	2022	6'150	643	2'095	3'143	0	0	0	
I.000103.03 - 600026	BH05 - Bloc équipements	2017	2021	18'204	5'068	1'010	4'547	6'063	1'516	0	
I. Total objet décrétés				657'341	61'508	68'561	121'085	121'880	66'115	17'926	

Sur des EMPD à soumettre au Grand Conseil en 2019 (suite du tableau précédent)

Objets - priorité 1					Période 2019 - 2023						
N° EOTP	Nom du projet	Date décrét	En service	Total	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Plan de redressement lié à la vétusté des infrastructures stationnaires											
I.000655.01	Hôpital de Beaumont	2019	2024	32'400	0	0	0	0	6'885	5'265	
I.000655.01	1ère tranche modernisation des chambres à lits du BH	2019	2022	22'100	0	0	3'846	4'751	4'751	4'751	
I.000655.01	Amélioration du transfert patients (inter-hôpitaux et urgences)	2019	2021	50'000	0	0	2'630	9'332	9'517	14'181	
Sous-total				104'500	0	0	6'476	14'084	21'153	24'198	
I.000386.02	Travaux - Médecine personnalisée et ingénierie immunitaire	2019	2023	42'550	0	0	2'128	2'128	3'457	3'457	
	à créer Mesures énergétiques gros consommateur L.VLEne	2019	2024	33'000	0	500	4'000	6'000	8'000	4'000	
Soins intensifs et soins intermédiaires											
I.000106.01/02	Extension de 7 lits des soins intensifs	2020	2022	12'500	0	0	0	5'000	5'000	833	
	Création de lits intermédiaires au BH11	2020	2024	37'800	0	0	0	0	0	4'445	
Sous-total				50'300	0	0	0	5'000	5'000	5'278	
Total des dépenses priorité 1				230'350	0	500	12'603	27'211	37'610	36'933	
Total des dépenses par période objets décrétés et priorités 1				887'691	61'508	69'061	133'688	149'091	103'725	54'859	

Les objets accordés sur le fonds des investissements entre 1 à 8 mios, pour l'année 2019, sont les suivants

Objet N°	Intitulé de l'investissement	Montant total KCHF
80038	BU25-Transformation labos pathologie (étape 2)	1'500'000
80039	MAT-Chambres privées niveau 06	1'800'000
80041	BH06-Transformation ancien studio TV pour DO (lot2)	6'500'000
80042	BU21-Centre de contrôle et de supervision	3'000'000
80043	BH08-Rénovation du hall Etape 1	2'000'000
80044	BH08-Transformation de la BDFM en consultations	7'500'000
80045	BH05-Centrale des lits et bureaux BH05	3'500'000
80046	NES-Passerelle + étanchéité Nestlé	1'500'000
80047	CI-Démolition partielle et assainissement bâtiment Nord de la cli	1'500'000
80050	HO-Centrale des lits HO	2'500'000
	Total	31'300'000

6. Dépenses d'investissements DSAS

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2018	132'884'000	0	132'884'000
Comptes 2018	63'459'264	600'000	62'859'264
Ecart	-69'424'736	600'000	-70'024'736

Dépenses nettes par Service publié (SP)

SP	Service	Budget 2018	Comptes 2018
027	SG-DSAS	2'564'000	2'963'775
028	SASH	500'000	1'076'113
038	CHUV	129'820'000	58'819'376
Total	DSAS	132'884'000	62'859'264

11.5 Département de l'économie, de l'innovation et du sport

Commissaires : Mme Amélie Cherbuin
M. Jean-Marc Sordet, rapporteur

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 4 demi-journées à l'examen des comptes 2018 du DEIS.

Elle remercie les chef-fe-s de service et les collaboratrices et collaborateurs du Département de la clarté et, dans la plupart des cas, de la diligence avec lesquelles lui ont été fournies les informations demandées, ainsi que la responsable de l'unité financière du Département, Mme M. P. Grego Pasinelli, qui l'a accompagnée tout au long de ces séances.

Elle tient également à remercier M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, chef du Département, pour son accueil et sa disponibilité lors de l'entretien qu'elle a eu avec lui à l'issue de ses travaux.

2. Récapitulation des comptes 2018

a) Comparaison avec le budget 2018

	Charges	Revenus
Budget 2018	698'397'100	525'982'500
Comptes 2018	696'723'778	519'640'981
Différence en fr.	-1'673'322	-6'341'519
Différence en %	-0.24%	-1.21%

b) Comparaison avec le budget total 2018, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2018	698'397'100	525'982'500
Crédits supplémentaires	5'282'600	5'736'300
Budget total 2018	703'679'700	531'718'800
Comptes 2018	696'723'778	519'640'981
Différence en fr.	-6'955'922	-12'077'819
Différence en %	-0.99%	-2.27%

c) Comparaison avec les comptes 2017

	Charges	Revenus
Comptes 2017	699'538'681	527'378'049
Comptes 2018	696'723'778	519'640'981
Différence en fr.	-2'814'902	-7'737'068
Différence en %	-0.40%	-1.47%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
Charge nette	177'082'798	172'414'600	172'160'632

3. Remarques générales

Les charges 2018 du DEIS se montent à 696,7 mios et les revenus à 519,6 mios, laissant apparaître un excédent de charges de 177,1 mios au lieu d'un montant de 172,4 mios prévu au budget (crédits supplémentaires non inclus). Cet écart de 4,7 mios est le fruit d'une diminution des charges de 1,6 mio et d'une diminution des revenus de 6,3 mios.

Pour le 1^{er} janvier 2019, le Conseil d'Etat a désigné un nouveau secrétaire général au DEIS ; la personne en poste étant nommée cheffe du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI).

Structurellement, à partir du 1^{er} juillet 2018, le DEIS a vu la création de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) et du SPEI (anciennement SPECo). Le vétérinaire cantonal a été intégré à la DGAV, alors que le chimiste cantonal s'est vu intégré au SPEI. Cette réorganisation a pour but de créer des synergies afin de renforcer la protection des consommateurs, les intérêts et la confiance de ces derniers en la filière agricole en général et en particulier, de renforcer le suivi et la cohérence des contrôles liés aux filières de productions animales. À ce stade, la nouvelle structure doit encore se consolider en termes de synergie et d'efficacité, mais, malgré cette fusion qui a engendré un certain manque de lisibilité, le travail de la sous-commission a pu être facilité grâce aux tableaux fournis par le service.

4. Reports de crédits

a) 2017 sur 2018 pour un montant total de 1'000'000 fr.

Service publié	Montant	Description
042 SEPS	1'000'000	Contribution VD candidature JO 2026

b) 2018 sur 2019 pour un montant total de 1'705'000.00 fr.

Service publié	Montant	Description
039 SG-DEIS	455'000	Fête des Vignerons 2019
041 DGAV	250'000	Projet Contrôle de la vendange non réalisé en 2018
042 SEPS	1'000'000	JOJ2020 - contribution complémentaire de CHF 1 mio

5. Remarques de détail**039 Secrétariat général du DEIS (SG-DEIS)**

Certains dossiers stratégiques et d'importance sont pilotés par le Secrétariat général, comme celui des Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) 2020 qui bénéficie d'une subvention de 8 millions accordée par le Grand Conseil ou encore la mise en place du projet de développement d'une marque territoriale VAUD+.

3030 Renforcement de l'unité juridique et politique ; nomination d'une cheffe de projet Marque Vaud.

3132 Compensation du compte 3030 suite à la nomination d'une cheffe de projet Marque Vaud.

040 Service de l'emploi (SDE)

Globalement, l'année est très positive du point de vue économique. On note une diminution de chômeurs de longue durée et une diminution des chômeurs de toutes les classes d'âge, y compris le plus de 50 ans.

24'447 demandeurs d'emploi en moyenne ont été suivis par les ORP, plus de 22'507 ont retrouvé un emploi en 2018 dont 1'682 bénéficiaires RI.

26'906 sanctions ont été prononcées en 2018 à l'encontre des demandeurs d'emploi assurés LACI et 4'809 sanctions pour les bénéficiaires RI.

Les chômeurs longue durée sont aussi en diminution, avec un taux de chômage en baisse à 3,9% fin 2018.

Contrôle du marché du travail (en nombre).

	2016	2017	2018
Contrôles effectués dans le cadre des MALCP* et lutte contre le travail au noir	1'225	1'304	1'219
Contrôles effectués dans le secteur de l'hôtellerie-restauration	231	272	271
Contrôles effectués dans le secteur de la construction	1'086	1'052	1'052
Contrôles en matière de santé et sécurité au travail	1'229	1'367	1'276
Contrôles en entreprise de la durée du travail des chauffeurs routiers	38	40	51
Audits sur la Loi sur le service de l'emploi et la location de service	16	16	16
Infractions constatées dans le cadre de la lutte contre le travail au noir	1'884	1'843	1'646
Dénonciations pénales d'employeurs pour infractions à la loi sur les étrangers	306	283	300

*Mesures dans le cadre de l'accord sur la libre circulation des personnes

Emoluments et amendes (en francs).

Emoluments pour actes administratifs	1'207'980	1'224'155	1'241'305
Amendes administratives	143'500	198'600	148'000

- 3132 1. Honoraires des médecins-conseils relatifs à l'assurance perte de gain maladie en faveur des bénéficiaires d'indemnités de chômage. Augmentation due à un changement de procédure et de financement.
2. En raison de la baisse de la demande, on constate une baisse de sessions pour la formation destinée aux employeurs dans le cadre de la lutte contre le travail illicite dans le secteur des métiers de bouche et activités analogues.
- 3510 Attribution du résultat net au fonds cantonal d'assurance perte de gain et maladie en faveur des bénéficiaires d'indemnités de chômage (Fond 2026 APMG).
- 3511 1. Attribution au capital du Fonds cantonal de lutte contre le chômage (Fonds 3023) à des fins de soutien aux entreprises formatrices vaudoises. Ce montant de 2.3 mios faisait partie d'une attribution de préfinancement au capital du fonds décidée par le Conseil d'Etat en 2015 d'un montant de 9 mios. C'était le solde de ce financement.
2. Le résultat net est attribué au compte capital du fonds cantonal de lutte contre le chômage.
- 3613 Frais de fonctionnements et d'investissements des ORP. Logistique des mesures du marché du travail. Instance juridique chômage intégralement pris en charge par le fonds de compensation de l'assurance chômage. Retour compte 4613.
- 3634/5 2. Coûts relatifs aux mesures de réinsertion professionnelle RI. Participation des communes via la facture sociale, voir compte 4612. Le dépassement est lié à la difficulté de savoir quelles mesures seront prescrites par les conseillers ORP lors de l'élaboration budgétaire.
- 3637 1. Prestations versées aux assurés de l'assurance perte de gain maladie en faveur des bénéficiaires d'indemnités de chômage. Le taux de chômage étant très bas les prestations ont été inférieures au budget.

- 4210 3. Emoluments dans le cadre des mesures d'accompagnement et frais de contrôle facturés aux entreprises en cas de constatation de travail au noir. Moins de contrôles effectués. Incidences de la nouvelle loi fédérale. L'annonce des travailleurs AVS doit se faire au plus tard lors de l'établissement du décompte salarial au début de l'année suivante, avant le délai était d un mois.
- 4270 Amendes administratives facturées aux entreprises en cas d'infraction constatée de la loi fédérale sur les mesures d'accompagnement applicables aux travailleurs détachés et aux contrôles des salaires minimaux perçus par les contrats-type de travail.

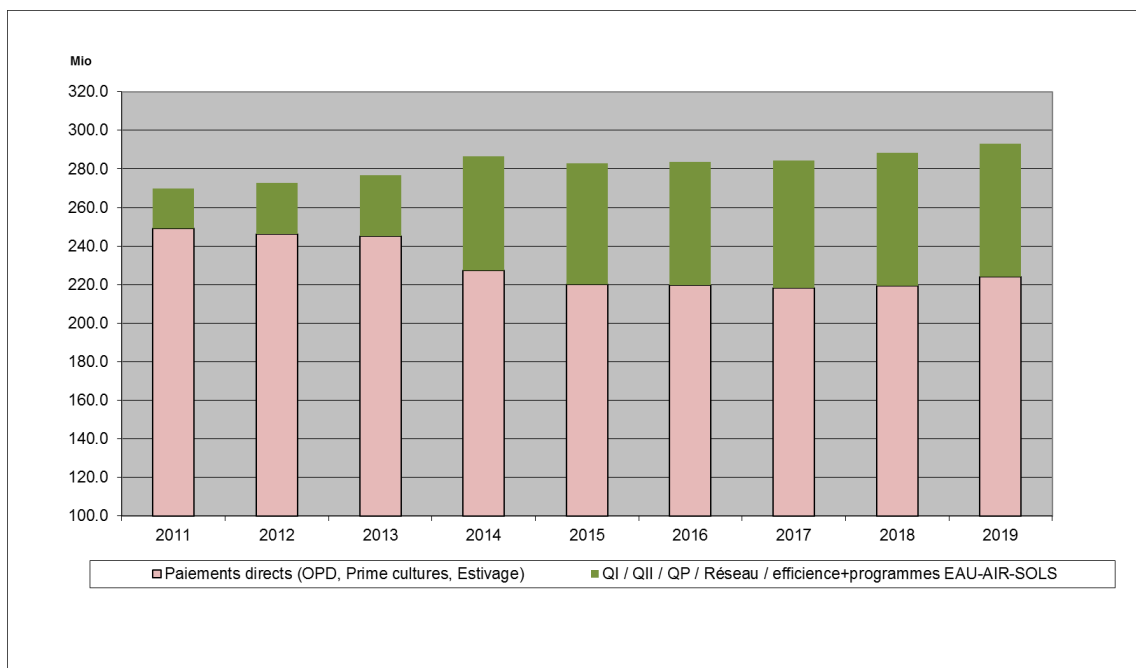
041 Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)

Réorganisation stratégique du service

Le Conseil d'Etat a validé la création de la DGAV à compter du 1^{er} juillet 2018. Elle est placée sous la direction de l'ancien chef du Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI) qui était déjà en poste, désigné à l'issue d'une procédure ouverte. Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a disparu sous cette appellation. Le vétérinaire cantonal est intégré dans la DGAV, alors que le chimiste cantonal s'est vu rattaché au Service de la promotion économique et de l'innovation (SPEI).

Cette réorganisation a pour but de créer des synergies afin de renforcer la protection des consommateurs, les intérêts et la confiance de ces derniers en la filière agricole en général, et en particulier de renforcer le suivi et la cohérence des contrôles liés aux filières de productions animales. Par ailleurs, la sécurité sanitaire des produits de consommation et la lutte contre les tromperies sont de la compétence du chimiste cantonal, raison pour laquelle a été opéré un rapprochement entre plusieurs autorités de surveillance, le laboratoire cantonal, le Bureau cantonal des poids et mesures et la Police cantonale du commerce (PCC). La nouvelle responsable du service financier de la DGAV a fourni à la sous-commission tous les documents nécessaires et comparatifs pour la compréhension et l'analyse de ces comptes, nous la remercions.

- 3010 Augmentation due à la réallocation du budget du SCAV entre la DGAV et la SPEI.
- 3030 Répartition différente suite au budget voté pour le SCAV pré duplo SAVI-DGAV-SPEI. Réaffectation du compte 3130.
- 3105 Approvisionnement du réfectoire de Grange-Verney et de Marcelin charges supérieures compensées en partie par les recettes au compte 4221.
- 3130 27. Emoluments vétérinaires pour les programmes fédéraux et cantonaux d'épidémiosurveillance et de lutte contre les épizooties. Augmentation du suivi.
30. ALPA18. Sécheresse 2018, transport d'eau pour le bétail.
- 3132 4. Coûts supplémentaires suite au départ de la responsable de l'unité financière, honoraires versés à une fiduciaire qui a accompli le travail.
5. Non mise en place d'un outil pour la gestion et le contrôle de la vendange.
9. Coûts supplémentaires pour les conseils externes dans le domaine vétérinaire.
- 3170 L'augmentation des frais de transport privés a été engendrée par la situation épizootique qui prévaut avec la diarrhée virale bovine (BVD). Cette charge était sous dotée au budget.
- 3634 3. Participation cantonale à la Caisse d'assurance du Bétail (CAB) pour les pertes d'animaux de rentes. la participation s'élève à 60% du total des pertes indemnisées par la CAB, moins de cas annoncés que ce qui était prévu.
- 3635 3. FIBL, imputation au compte 3636.
- 3636 Plusieurs réallocations et reclassifications ont été effectuées à l'interne de ce compte.
- 3637 5. Contributions réseaux écologiques, les surfaces inscrites arrivent à saturation.
9. Préservation des ressources naturelles, programme moins utilisé par les agriculteurs que prévu.



On observe que la part des contributions relative aux programmes pour la biodiversité augmente par rapport aux paiements directs.

4210 1. Emoluments fonciers (54'760 fr.) non comptabilisés en actif transitoire à encaisser sur 2019.

4221 Les recettes ont dépassé les prévisions.

4250 La diminution des ventes est due au transfert de la gestion du domaine de Marcelin à l'UFL.

4260 1. Retenue sur les paiements directs (remboursements frais de contrôles), comprend par erreur le budget de 500'000 fr. pour l'apport de la Confédération pour les contributions de surface qui auraient dû être au budget du compte 4610.

4630 1. Contrôles de la vendange. Non mise en place du nouveau système du contrôle de la vendange rapporté en 2019.

042 *Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)*

L'exercice 2018 présente quelques points principaux :

- Le Conseil d'Etat a accordé un montant de 1'000'000 fr. pour une contribution complémentaire du canton pour l'organisation des JOJ2020 ; la somme n'était pas prévue au budget. Ce montant ne représente pas une augmentation des charges de cette manifestation. Le Conseil d'Etat a décidé de ne pas facturer d'emoluments aux divers acteurs de la manifestation et de rendre celle-ci gratuite pour tous les visiteurs. Les charges ne sont donc pas en augmentation, mais les recettes seront en diminution.

3171 8. Formation Jeunesse+Sport assurée par l'ISSUL. L'office fédéral du sport peut déléguer l'organisation de formations J+S à des tiers. C'est le cas pour l'Institut des sciences du sport de l'Université de Lausanne (ISSUL), qui dispense une formation J+S à ses étudiants dans le cadre du cursus d'études. Si les parties pratiques et théoriques de ces formations sont entièrement gérées par l'ISSUL, la totalité du processus administratif est pilotée, pour des raisons techniques (accès à la banque de données nationale par exemple), depuis le SEPS.

Comme toutes les formations de moniteurs J+S, ces cours dispensés par l'ISSUL génèrent des subventions fédérales à hauteur de 50 francs / jour / participant. Puisque le SEPS était identifié dans la base de données fédérale comme l'administrateur de la formation, c'est lui qui a touché la subvention concernée, tant en 2017 qu'en 2018. Or cet argent revient à l'ISSUL, afin de payer les frais liés à

l'organisation des formations concernées (hôtel éventuel, frais de repas, salaires des experts, etc.). L'ISSUL ayant oublié de demander le versement de ces subventions en 2017, celles-ci ont été payées en 2018 pour les deux années concernées (2017 et 2018). Dès 2020, tout sera géré depuis l'ISSUL et plus aucune somme ne transitera par le biais des comptes de l'Etat (SEPS).

3636 4. Manifestations sportives occasionnelles

Dans les comptes 2018, cette sous-rubrique comprend un grand nombre de manifestations qui n'étaient pas prévues au budget. Cela débouche sur un dépassement du budget de la sous-rubrique (compensé par des « économies » effectuées dans d'autres sous-rubriques du même compte 3636).

Ce phénomène s'observe chaque année, à cause du décalage entre l'établissement du budget par le service concerné de l'administration cantonale (au mois de mai) et la manifestation qui peut se dérouler jusqu'à 16 ou 17 mois plus tard. Dans les comptes 2018, ce phénomène est accentué par le fait que les villes hôtes d'épreuves sportives dans le cadre des JOJ2020 ont dû organiser des « épreuves-test » en vue de s'assurer de la qualité de l'infrastructure concernée, du matériel, de la piste ou du parcours, voire du comité d'organisation local. Fortement recommandées, voire obligatoires, des épreuves-test de ce type ont été mises sur pied à La Vallée de Joux, Villars et Les Diablerets (parfois même plusieurs épreuves selon la station). Or l'organisation de ces épreuves n'était pas connue au moment de l'élaboration du budget du SEPS en mai 2017.

4260 4. Aide à l'installation, loyer en retour.

023 Service de la population (SPOP)

L'activité du service est fortement liée aux fluctuations en termes de demandes d'asile. En 2018, 15'255 demandes d'asile ont été déposées en Suisse, soit 2'833 de moins qu'en 2017. C'est le chiffre le plus bas enregistré depuis 2010 (15'567 demandes). Les requérants sont répartis proportionnellement à la population de chaque canton, pour Vaud environ 8% du total des arrivées. La Confédération ne rembourse qu'une partie des frais de renvois touchant le domaine de l'asile et aucun s'ils relèvent de la LEtr. Le nombre de mineurs non accompagnés a diminué et se monte à 90 pour le canton. L'effectif des demandeurs d'asile est de 5'182 à fin décembre 2018.

3010 Compensation du compte 3030 de 280'000 fr, pour le personnel auxiliaire employé en remplacement sur les postes fixes qui n'ont pas été repourvus immédiatement et remplacés par des postes auxiliaires.

3110 Dépassement pour l'acquisition de mobilier dans le nouvel office de l'état civil Vully la Broye.

3130 6. Le GRAAP a été mandaté pour assumer l'acheminement du courrier interne (la répartition budgétaire entre les deux mandats du GRAAP aux comptes 3132 et 3130 n'a pas été correctement évaluée).

3135 1. Le dépassement budgétaire est lié à la quote-part du canton de Vaud de 51.9% du déficit de l'établissement concordataire Framboise LMC qui est clôturé avec un déficit supérieur à celui budgété.
2. Pour 2018, des intérêts inférieurs au budgétisé génèrent un résultat bénéficiaire.

3612 Le remboursement des frais de scolarisation se base sur un recensement communal des élèves demandeurs d'asile scolarisés au cours de l'année civile. Le relevé ne pouvant pas être réalisé avant le bouclage comptable de l'exercice, le montant comptabilisé est le résultat d'une estimation. Pour 2018, la charge est estimée à 2'700'000 fr. La dotation budgétaire est insuffisante et engendre un écart. En 2017, plus de 1'000 élèves étaient scolarisés. La question se pose de la base historique utilisée pour le budget.

3634 COASI : Pour la subvention versée à l'EVAM, le budgétisé a été arrêté sur un effectif moyen de 5'625 personnes à prendre en charge en début d'année alors qu'il est en réalité de 5'697. L'exercice favorable s'explique par une moindre consommation de soins LAMal. Au demeurant le résultat final est influencé par une hausse des dépenses en matière d'intégration qui ramène l'économie de charges à 3,8 mios.

BCI : Le crédit demandé a été calculé sur la base des estimations du 3e trimestre fournies par l'EVAM, besoins financiers qui ont été revus à la baisse en fin d'année, d'où une demande de crédit supplémentaire supérieure aux sommes effectivement versées.

- 3636 Crédit accordé pour le versement compensatoire reçu du SEM pour 2017, en 2018, et reversé pour le financement de mesures d'intégration en faveur des réfugiés et des personnes au bénéfice d'une admission provisoire.
- 3637 Les frais d'annulation de vols spéciaux pour les requérants d'asile, qui nous ont été facturés par le SEM n'ont pas été portés au budget 2018. En effet, dès lors que l'annulation a été de la responsabilité du canton, celui-ci s'est vu chargé des frais consécutivement à ses décisions.
- 4210 1. Emolument naturalisation : plus de 7'500 dossiers traités au lieu des 4'000 prévus.
2. Le budget 2018 a été établi sur la base des comptes des années précédentes, or en 2018 il est constaté une forte diminution des émoluments pour les documents d'identité malgré les projections basées sur les dates d'échéance des passeports indiquant une baisse considérable pour 2017 et 2018
3. La hausse des émoluments est due aux mariages d'exception qui sont toujours prisés.
- 4309 Depuis la fin de 2017 cette rubrique n'enregistre plus le flux des remboursements de la dette postposée de l'EVAM. Ainsi, l'écart constaté s'explique par la disparition de ce montant variable de l'ordre de 0,4 mio qui jusqu'ici alimentait ce compte. A noter que la correction budgétaire correspondante a été faite au budget 2019 ramené de 1'450'000 fr. à 1'030'400 fr.
- 4610 3. Augmentation des retours vers l'étranger.

044 Service de la Promotion de l'Economie et de l'Innovation (SPEI)

Le SPEI comprend dorénavant l'Office de la consommation auquel est rattaché la Police cantonale du commerce qui pourra ainsi mieux coordonner, et à terme à renforcer le contrôle des denrées alimentaires assurant la sécurité sanitaire de nos produits de consommation et la lutte contre les tromperies. Aucun licenciement n'a été effectué et le transfert s'est fait poste par poste. L'exercice comptable était néanmoins compliqué et a connu quelques difficultés.

Suite à la réallocation du budget du SCAV entre la DGAV et le SPEI les comptes suivants sont imputés : 3010 – 3030- 3049- 3050 – 3052 – 3053 – 3054 – 3059 – 3099 – 3100 – 3101 – 3103 – 3106 – 3111 – 3116 – 3120 – 3130 – 3132 – 3134 – 3137 – 3150 – 3151 – 3156 – 3161 – 3170 – 3181.

- 3030 Crédit supplémentaire accordé pour engager du personnel auxiliaire supplémentaire, suite à deux absences de longue durée.
- 3130 3. Le service représente le Canton à des événements/manifestations en Suisse ou à l'étranger (missions économiques), accueille des délégations étrangères et organise des conférences de presse et des séances d'information à ses partenaires.
- 3132 6. Nouveaux mandats liés à l'OFCO, pour deux inspecteurs.
- 3511 Attribution au Fonds pour la protection de la jeunesse et en faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée, en vertu de l'art. 59, al. 3 de la Loi sur la protection des mineurs (LProMin), qui stipule que le 20% du montant des taxes perçues sur les loteries, les tombolas et lotos sert à alimenter ce fonds.

Le tableau ci-dessous montre que le budget des comptes 3634-3632-3635 est respecté bien que la répartition entre eux diffère quelque peu.

SPEI - Développement économique (CP1522) - Répartition des comptes SAP&MCH2 3632-3634-3635 selon l'approche métier

Ordres internes	COMPTES 2017	BUDGET 2018	COMPTES 2018	ECART EN FRANCS	ECART EN %
01 Organismes de promotion cant. et interc. + actions de promotion	10'011'465	9'763'000	9'700'619	-62'381	-0.6%
02 Organismes régionaux	1'415'798	1'630'000	1'452'550	-177'450	-10.9%
03 Projets régionaux et cantonaux	3'066'521	4'945'800	4'496'448	-449'352	-9.1%
04 Prestataires de services aux entreprises	2'500'770	2'774'000	2'593'270	-180'730	-6.5%
05 Projets d'entreprises	4'048'078	4'287'000	4'440'369	153'369	3.6%
20 Pertes sur cautionnements	675'000	250'000	50'000	-200'000	-80.0%
40 Coopération technique	500'000	500'000	550'000	50'000	10.0%
50 Soutien industrie et innovation (Innovaud - FIT-Oenotourisme)	2'847'294	3'000'000	4'220'596	1'220'596	40.7%
3033 Aides allouées par le Fonds de soutien à l'industrie - 3033	1'980'534	1'500'000	1'141'868	-358'132	-23.9%
	27'045'460	28'649'800	28'645'720	-4'080	-0.01%

- 3705 Aide au développement économique allouée par la Confédération (LPR). Le nombre de projets soutenus a été moins important que prévu. Les fonds reçus de la Confédération sont enregistrés à la rubrique 4701.
- 4120 Taxe sur les ventes de boissons alcooliques à l'emporter. Depuis 2016, le canton perçoit la taxe cantonale et communale et reverse la part des communes selon le lieu de l'exploitation des débits de boissons alcooliques à l'emporter. Augmentation des ventes, produit effectif de la taxe supérieure au budget.
- 4210 1. Autorisation LADB. Une augmentation du nombre de licences est à constater.
- 4260 2. Jetons de présence et défraiements. Maisons de jeu, augmentation de contrôles.
- 4309 5. Revenus des analyses privées de l'inspection des denrées alimentaires et des eaux (duplo).
6. Revenus liés aux contrôles du Bureau cantonal des poids et mesures (duplo).
- 4700 Le budget a été mis par erreur sous le compte 4701.

6. Dépenses d'investissement 2018

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2018	26'700'000	3'460'000	23'240'000
Comptes 2018	28'082'801	4'942'882	23'139'919
Ecart	1'382'801	1'482'882	-100'081

SP	Service	Budget	Comptes
039	SG-DEIS	0	0
040	SDE	0	0
041	DGAV	6'390'000	7'940'097
042	SEPS	9'100'000	9'328'480
023	SPOP	0	3'379
044	SPEI	7'750'000	5'867'963
Total	DEIS	23'240'000	23'139'919

11.6 Département des infrastructures et des ressources humaines

Commissaires : M. Hadrien Buclin
M. Georges Zünd, rapporteur

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les commissaires ont rencontré le 1^{er} mai les responsables du Contrôle cantonal des finances (CCF), rattaché administrativement au DIRH. Ils ont ensuite rencontré le 3 mai les chefs de service du DIRH, en présence de Mme Guggiari Fresquet, responsable financière départementale. A noter enfin que MM. Buclin et Zünd ont participé à la présentation des comptes 2018 de la Direction des systèmes d'information (DSI) dans le cadre de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI).

2. Récapitulation des comptes 2018

a) Comparaison avec le budget 2018

	Charges	Revenus
Budget 2018	592'929'900	143'437'200
Comptes 2018	598'306'545	169'451'320
Différence en fr.	5'376'645	26'014'120
Différence en %	0.91%	18.14%

Cette comparaison montre que les comptes pris dans leur globalité sont inférieurs de 20,6 mios au budget. Durant l'année sous revue, il y a eu un peu plus de charges (+0,91%), mais surtout plus de revenus (+18,14%). Les services qui ont des comptes de charges en dessous du budget sont le SG-DIRH avec 1,18 mio, la DSI avec 2,63 mios, le SPEV avec 4,47 mios, la Chancellerie avec 0,29 mio et le CCF avec 0,66 mio. Le seul service qui a des charges supérieures par rapport au budget est la DGMR avec 14,62 mios.

L'excédent de revenus de 26,01 mios par rapport au budget s'explique par des revenus effectifs supérieurs à ceux budgétisés dans tous les services, la palme revenant à la DGMR avec 22,96 mios, suivi du SPEV avec 2,08 mios de surplus.

b) Comparaison avec le budget total 2018, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2018	592'929'900	143'437'200
Crédits supplémentaires	8'921'200	5'771'100
Budget total 2018	601'851'100	149'208'300
Comptes 2018	598'306'545	169'451'320
Différence en fr.	-3'544'555	20'243'020
Différence en %	-0.59%	13.57%

Les charges 2018 sont inférieures au budget total, crédits supplémentaires compris, de 3,54 mios, soit -0.59%. Quant aux revenus, ils sont supérieurs par rapport au budget total pour 20,24 mios, soit 13,57%. Les 26 crédits supplémentaires pour l'année 2018 ont été attribués de la manière suivante (en fonction des montants) : par la Cheffe de Département 2, par le Conseil d'Etat 22 et 2 par la COFIN.

c) Comparaison avec les comptes 2017

	Charges	Revenus
Comptes 2017	567'733'206	158'477'238
Comptes 2018	598'306'545	169'451'320
Différence en fr.	30'573'339	10'974'082
Différence en %	5.39%	6.92%

Les charges 2018 présentent une augmentation de 30,57 mios par rapport aux comptes 2017, soit 5,39%. Les revenus 2018 sont supérieurs de 10,97 mios par rapport à ceux de 2017, soit un différentiel positif de 6,92%.

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
Charge nette	428'855'226	449'492'700	409'255'969

La valeur de la charge nette entre les comptes 2018 et le budget 2018 est inférieure de 20,63 mios. Par contre, la charge nette a augmenté par rapport à la comparaison de comptes à comptes de 19,59 mios.

3. Remarques générales

Comme déjà indiqué en préambule, tous les services ont des charges en dessous du budget sauf la DGMR. Dans le détail, cela donne, par rapport au budget avant les crédits supplémentaires 2018, pour les charges du Secrétariat général (SG-DIRH) aux comptes 2018 58,69 mios, contre 59,87 au budget, pour la Direction des systèmes d'information 136,48 mios contre 139,11 au budget, pour le Service du personnel (SPEV) 16,03 contre 20,51 au budget, pour la Chancellerie 13,35 mios contre 13,64 au budget et pour le CCF 3,62 mios contre 4,29 mios au budget. Pour le seul service avec les charges aux comptes plus élevés qu'au budget, la direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), ce dernier budgétait 355,47 mios de charges, mais présente des charges effectives de 370,09 mios. Cette différence provient essentiellement des éléments suivants : l'entretien des routes et l'enregistrement d'une correction de valeur concernant le coût des études des projets de Léman 2030.

Quant aux revenus, ils sont supérieurs dans tous les services. Les différences les plus significatives sont à la DGMR soit 149,76 mios aux comptes contre 126,79 mios au budget et il en va de même des revenus du SPEV (4,06 mios aux comptes et 1,98 mios au budget). Le plus petit contributeur dans cette rubrique est le Contrôle cantonal des finances avec un apport de 65 fr.

En conclusion, on peut donc dire que les charges et revenus ont été budgétés de manière prudente et adaptée en 2018 et que la croissance des charges est maîtrisée dans tous les services du DIRH.

4. Reports de crédits

a) Reports de crédits 2017 sur 2018 pour un total de 3'221'700 fr.

Service publié	Montant	Description
046 DGMR	45'000	Finalisation travaux, réaménagement et densification de l'utilisation des locaux
046 DGMR	242'000	Entretien débarcadères VD et améliorations techniques LEB + CGN
047 DSI	60'000	Gestion de la certification professionnelle pour adultes
047 DSI	46'000	Remplacement des bornes de timbrage obsolètes
047 DSI	400'000	Migration technique de l'application Gescopp
047 DSI	64'000	Migration technique de l'application de conduite des projets de construction de la DGMR
047 DSI	217'000	Adaptation du système d'information des bâtiments (SIBAT)
047 DSI	75'000	Autorisations de transports exceptionnels (AUTEX)
047 DSI	95'000	Finalisation de la mise en œuvre ISO 20022 et du chiffrage Inkasso
047 DSI	24'000	Etude "Référentiel des composants de l'environnement utilisateur"
047 DSI	55'000	Mise en œuvre d'une démonstration de faisabilité de fédération des identités
047 DSI	1'264'000	Remplacement de la plate-forme de messagerie
047 DSI	60'000	Dématérialisation des dossiers de bourses d'études
050 Chancellerie d'Etat	29'700	Audit retardé dans le cadre de la protection des données et à l'information
054 SPEV	200'000	Formations prévues, mais non réalisées
054 SPEV	180'000	Honoraires externes prévus, mais non réalisés
054 SPEV	150'000	Frais de recrutements prévus, mais non réalisés
056 CCF	15'000	Mandat TAO PM non réalisé

b) Reports de crédits 2018 sur 2019 pour un total de 1'269'000 fr.

Service publié	Montant	Description
046 DGMR	874'000	Trafic régional non réalisé en 2018
046 DGMR	65'000	Mandat non réalisé en 2018 : Assainissement des passages à niveau
046 DGMR	110'000	Reports des engagements prévus (honoraires 2018)
047 DSI	60'000	Etude de faisabilité regroupement informatique pédagogique
047 DSI	160'000	Outil de surveillance de l'établissement des CECB (Certificat Energétique Cantonal du Bâtiment)

5. Remarques de détails

045 *Secrétariat général (SG-DIRH)*

- 3010 Les charges légèrement inférieures au budget s'expliquent, comme souvent, par des postes laissés vacants quelques mois, suite au départ d'un collaborateur.
- 3030 Le SG a recouru aux travailleurs temporaires, notamment pour des remplaçants dans les crèches et garderies de l'Etat ; ceux-ci sont trouvés via une entreprise privée proposant des spécialistes qualifiés dans le domaine de la petite enfance. Des travailleurs temporaires ont aussi été mobilisés à la CAMAC (moins de dossiers globalement à traiter, mais plus conséquents) pour le traitement des dossiers liés à la présence de l'amiante dans les bâtiments.
- 3099 Le Département a organisé une conférence annuelle à l'attention de l'ensemble des collaborateurs.
- 3100 Les coûts effectifs sont inférieurs au budget, notamment par la diminution des achats de papier et fournitures pour imprimantes due à l'introduction de la dématérialisation des documents (RH, CAMAC)
- 3102 Le nombre de dossiers de demandes de permis de construire publiés dans la FAO CAMAC diminue.
- 3106 Dans le cadre de la mise en place des mesures de santé et sécurité, le SG a participé à la pose d'équipements de défibrillateurs et de petites pharmacies dans le bâtiment Riponne 10, ainsi que dans les locaux de l'UCA et de l'OAJE, localisés ailleurs.
- 3110 Acquisition du mobilier pour le réaménagement des locaux et création d'un secteur nurserie supplémentaire dans la garderie Carambole. Le SG a acquis du mobilier ergonomique (bureaux à hauteur réglable et chaises spéciales).
- 3111 Achat d'un nouveau scanner de plans à l'OIT.
- 3130.4 Les frais de représentation renvoient à des frais de réception pour des délégations extérieures au Département.
- 3130.9 Les garderies recourent à une entreprise spécialisée, car le nettoyage d'un lieu destiné à des enfants peut s'avérer délicat (choix des produits de nettoyage p. ex.).
- 3130.10 Déplacement du mobilier de la garderie Carambole lors du réaménagement des locaux (voir rubr. 3110)..
- 3132.1 C'est l'OIT qui procède à l'immatriculation d'office des immeubles. L'objectif est d'avoir un cadastre à jour.
- 3161 Poste en forte diminution liée à la baisse du nombre de copies faites par le matériel d'impression multifonctions loué ainsi qu'à l'utilisation des véhicules en mode partagé.
- 3180 Provision pour les créances douteuses CAMAC, OIT et garderies estimée conformément aux directives.
- 4210 Emoluments CAMAC, recettes en hausse liées aux contrôles de présence d'amiante dans les bâtiments.
- 4636 Subvention de la FAJE pour les garderies de l'Etat. Le taux final de subventionnement 2018 est plus élevé que celui connu lors de l'élaboration du budget.

046 *Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)*

Rappelons, en préambule que, pour la DGMR, l'année écoulée peut être qualifiée de normale. La DGMR planche sur un très grand nombre de projets, dont 77 figurent actuellement au budget d'investissement.

Concernant les comptes 2018, le service signale en particulier une augmentation des revenus de la Confédération. Les revenus du service sont plus hauts que ceux budgétés, de 22,94 mios, par rapport aux charges de 14,62 mios. Dans la partie transport public, il y a un besoin d'adapter une grande partie des quelque 2200 arrêts de bus du canton pour être conforme à la législation fédérale Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) avant le délai fixé à 2023.. Pour rappel, un arrêt comporte en général deux quais, il s'agira de définir les critères pour solliciter les crédits d'investissement pour la part cantonale. Il faut relever que, globalement, nous avons

encore une énorme marge de progression dans les réalisations des projets d'agglomération, car il n'y a, jusqu'à présent, que 10 à 12% des projets réalisés. Une fois le projet tram t1 débloqué, on passera aux environs de 60% de réalisés. A signaler que les projets d'agglomération arrivent à maturation au niveau des esprits et des études. Pour les routes cantonales et nationales, il est à mentionner le montant élevé engagé sur l'entretien du réseau routier et les réparations suite aux dégâts dus aux forces de la nature.

- 3099 A souligner la volonté du service de maintenir en forme le personnel d'exploitation. Cela se traduit par des campagnes de vaccination (tiques, etc.), visites médicales pour les collaborateurs travaillant plus de 25 nuits/an et plan de prévention 45+.
- 3120 La quantité de déchets a augmenté suite aux travaux sur les routes nationales. Ces déchets sont traités spécifiquement puis déposés en décharge. Les normes évoluent et des améliorations peuvent être attendues quant à l'utilisation progressive des matériaux recyclés.
- 3132.1 Besoins supplémentaires dans le cadre de mandats divers (affaires juridiques, certifications, audits, études générales en collaboration avec les communes ou entités supracommunales, etc.).
- 3141 Financement de travaux extraordinaires et urgents d'entretien et de maintenance du réseau vaudois des routes cantonales. Les rubriques avec des dépassements sont pour la partie route cantonale : entretien constructif des ouvrages d'art (ponts), réparation des dégâts dus aux forces de la nature (glissement du terrain à Yvorne), réparations sur chaussée et pour la partie route nationale (entretien des places de ravitaillement, service OFROU – Filiale – Tiers – Mesures individuelles).
- 3510 Attribution au seul fonds du DIRH (le fonds de la gravière de Bioley-Orjulaz), en contrepartie des recettes comptabilisées sous rubrique 4309 ; à noter que des recettes extraordinaires sous cette rubrique ne pourraient pas être utilisées par la DGMR dans son budget. Ces rubriques sont rattachées à la DGMR, mais ne sont pas gérées par le service. Le montant est composé de la correction de l'estimation des redevances 2017 et comptabilisation des redevances effectives 2018.
- 3635 Cette rubrique réunit l'ensemble des subventions pour les entreprises de transports publics du canton ; les charges sont inférieures d'environ 8 millions à celles budgétées en 2018 ; cela s'explique essentiellement par une hausse des fonds alloués par la Confédération en faveur du trafic régional, ainsi que par des charges moins importantes que planifiées sur les lignes de trafic urbain en site propre (M1 et M2)...
- 3640 Correction de valeur sur les avances versées aux CFF pour l'anticipation des études des projets de Léman 2030, en raison de la probable non entrée en matière de l'Office fédéral des transports sur leur remboursement.
- 4309 Sont comptabilisées, sous cette rubrique, les contributions à recevoir, en relation avec la gravière de Bioley-Orjulaz.
- 4600 La hausse des revenus est due à l'impôt sur les huiles minérales, supérieur à celui budgété en avril 2017 et les contributions globales pour les routes principales en très forte hausse (8 mios pour 1 mio de budgété).

047 Direction des systèmes d'information (DSI)

En préambule, relevons que la progression des charges du personnel relève uniquement des augmentations normales (statutaires) de la masse salariale. Les comptes informatiques diminuent de 3,00% par rapport à 2017 et sont très proches du budget voté (sans les crédits supplémentaires).

Les revenus sont très légèrement supérieurs au budget.

- 3118 Ce poste correspond à l'acquisition de licences logicielles et de mise à disposition de solutions nouvelles. Le dépassement résulte de plusieurs régularisations envers les éditeurs de logiciel.
- 3133 La diminution provient de l'arrêt de la machine gérée par l'entreprise privée Bedag SA au 31.03.2018.
- 3153 Les raisons du dépassement relèvent d'une augmentation du périmètre des équipements sous maintenance ainsi que de l'augmentation des conditions tarifaires de certaines maintenances concernant l'âge du matériel. Pour les PC bureautiques, ils ne bénéficient d'aucune maintenance.

- 3158 Le nombre de crédits supplémentaires figurant aux explications complémentaires de cette rubrique peut étonner ; cette procédure est néanmoins utile, car elle permet aux services de l'Etat d'avoir une vue claire des coûts engendrés par leurs demandes de prestations informatiques, ce qui ne serait pas le cas si les prestations de la DSI étaient mises pour ainsi dire gratuitement à disposition des services. Un fait : la maintenance courante consomme à elle seule plus de la moitié des charges informatiques de la DSI (36,98 mios ou 56%). La maintenance des infrastructures, qui est relativement similaire à la maintenance courante, prend une part de (20,01 mios ou 30%). Ensemble, ce sont donc 86% des charges informatiques que l'on peut considérer comme des charges peu ou pas arbitrables dès lors qu'elles servent à maintenir le patrimoine existant. Le logiciel d'IBM Lotus Notes va être abandonné et sera remplacé par Microsoft Exchange. Cela impliquera une augmentation des frais de licence. Un autre exemple impliquant une augmentation des charges : le logiciel SAMOA (gestion des subventions et de l'octroi des subsides aux assurances maladies) voté en 2015 et adapté en septembre 2018 (modification des règles d'octroi). Au début du développement, on partait sur une base de 200'000 subsidiés, puis actuellement, nous sommes à 240'000 avec des prévisions à 300'000 ; cela a pour conséquence des augmentations sur l'achat de licences SAP.
- 3330 Les amortissements sont inférieurs au budget en raison d'investissements « tardifs » effectués en cours de 2018. Les prévisions d'investissement ont été tenues et la période d'amortissement raccourcie, car les acquisitions se sont faites en grande partie dans la deuxième partie de l'année.
- 4240 Les revenus de cette rubrique sont tirés de facturations pour des prestations de la DSI à des entités paraétatiques comme l'ECA ou l'AVASAD ; la DSI ne fournit pas de prestations pour des entités privées.

054 Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)

Les charges salariales et d'exploitation du service sont maîtrisées. Les dépenses sont inférieures au budget et l'écart se décompose notamment comme suit : -1,00 mio de charges sur la masse salariale ; -2,00 mios sur la participation aux frais administratifs (directement imputés dans les services concernés) ; - 0,28 mio sur le personnel temporaire ; -0,27 mio sur la formation ; -0,084 sur les honoraires des consultants externes ; -0,078 de prestations de services ; -0,750 mio sur les autres charges.

L'augmentation des produits se compose, pour sa part, de deux positions : la facturation de la gestion des HES pour 0,118 mio et le revenu de la taxe CO2 pour 1,96 mio.

- 3010.2 Le budget 2018 prévoyait 0,15 mio en réserve à l'intention des services de l'Etat décidant de recourir aux mesures de réinsertion. Mais en général, les services financent ces mesures sur leur propre budget, raison pour laquelle rien n'a été dépensé.
- 3010.3 Ce montant n'a pas été utilisé par les services, malgré la volonté marquée du Conseil d'Etat d'augmenter le nombre de places d'apprentissage au sein de l'administration. Actuellement, il y a 50 apprentis et l'objectif est de créer 150 postes de plus d'ici 2021.
- 3030 Figure dans cette rubrique le personnel auxiliaire lié directement au service pour 0,81 mio et le personnel intérimaire pour l'ensemble de l'Etat (hors CHUV) centralisé au SPEV pour 2,40 mios.
- 3050.4 Ce montant est dès 2018 imputé directement dans les services concernés, grâce à la mise en vigueur de l'application SIRH.
- 3090 Le CEP est en charge de la formation continue du personnel de l'Etat ; il s'agit d'une fondation de droit privé créée à l'instigation de l'Etat, de l'IDHEAP et de l'UNIL, mais qui a d'autres clients comme p. ex. la Ville de Lausanne et d'autres communes. La subvention de l'Etat au CEP pour 2018 se monte à 1,22 mio ; le SPEV gère la formation du développement des compétences des cadres pour 24'800 fr. ainsi que la formation pour les autres départements à hauteur de 1,52 mio.
- 3132 Le poste comprend les activités de médecine-conseil, pour l'ensemble des services, à hauteur de 26'900 fr. ; les frais judiciaires de la politique salariale (procédures au TRIPAC) pour 60'300 fr. ; les travaux d'experts pour la CPEV pour 76'500 fr. ; divers mandats (rapports RH, communication,) pour 33'400 fr.

050 Chancellerie d'Etat

Cette année a été marquée par la prolongation du délai, au 31 octobre, concernant les recherches liées aux victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance. Ce sont les archives cantonales qui ont dû se doter de personnel auxiliaire sous contrat CDD pour accomplir cette mission. Le groupe Impact a aussi investi de nouveaux locaux, dès le 1^{er} juillet 2018, pour accueillir du personnel supplémentaire ainsi que les usagers dans de bonnes conditions.

- 3000 Malgré son nom, la rubrique ne contient pas les salaires des juges, mais uniquement ceux des autorités.
- 3010 Cette rubrique contient notamment les salaires du personnel des Archives cantonales vaudoises, de la protection des données, de la médiation, du BIC, du groupe Impact et des huissiers.
- 3130.1 Frais des manifestations et réceptions (location des salles pour les cérémonies de naturalisation, délocalisées, en raison de travaux, à l'aula des Cèdres)
- 3132 Y compris les charges liées aux expertises ordonnées par le Conseil d'Etat.
- 3138 La cérémonie du Mérite vaudois n'a pas eu lieu en 2018.
- 3170 Frais de représentation des conseillers d'Etat, frais de voiture, etc.
- 3199 Cadeaux pour les centenaires et, en sus, frais divers tels que compositions florales funéraires, cartes de condoléances, etc.
- 4309.1 Le groupe Impact peut facturer à des tiers, lors des périodes durant lesquelles il a les ressources suffisantes, c'est-à-dire quand ses ressources ne sont pas entièrement mobilisées par des cas de conflits et harcèlements internes à l'administration cantonale ; ces tiers sont avant tout des entités parapubliques (les centres de compétence sur les questions de harcèlement sont en effet rares et ces entités apprécient donc de pouvoir recourir au groupe Impact).

056 Contrôle cantonal des finances (CCF)

Le programme annuel a été quelque peu chamboulé suite à trois mandats extraordinaires, le premier pour la Fondation Apollo, le second pour la Fondation de Beaulieu et le dernier pour la rémunération des médecins-cadres. Malgré cela, le CCF a tout de même pu réaliser 63 rapports, ce qui fait que les charges globales sont inférieures de 660'774.00 fr par rapport au budget. Il y a eu moins de sollicitations d'experts, de spécialistes et de conseillers externes que prévu.

- 3030.1 Les mandats confiés par le Conseil d'Etat ont pu être réalisés par des collaborateurs du CCF et avec un appui limité d'un mandataire externe pour la phase d'élaboration des rapports..
- 3090 Trois personnes ont suivi des formations de longue durée (expert-comptable, expert en finance et controlling, MAS en lutte contre la criminalité économique), qui ont fait l'objet de conventions de formation et pour lesquelles le budget alloué a été utilisé. Les formations diverses n'ont pas consommé l'entier du budget et les séminaires de la Chambre fiduciaire ont été suivis comme membres de la chambre et non plus comme non-membres avec pour conséquences des rabais sur les formations suivies.
- 3132 En raison notamment des mandats confiés par le Conseil d'Etat, certains audits informatiques n'ont pas pu être réalisés.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2018	115'567'000	7'715'000	107'852'000
Comptes 2018	89'180'173	7'423'251	81'756'922
Ecart	-26'386'827	-291'749	-26'095'078

Les dépenses nettes d'investissement sont inférieures de 26,09 mios par rapport au budget 2018 : 81,75 mios aux comptes au lieu des 107,85 mios prévus au budget. Un tel écart substantiel était déjà à relever entre les budgets et les comptes 2016 et 2017.

Cet écart s'explique en particulier par des investissements nets moins élevés que prévu à la DGMR (70,32 mios. au lieu de 92,75) qui correspondent à des travaux prévus, mais pas débutés (planifications, disponibilités, recours).

A la DSI (2,12 mios au lieu de 6,64 mios), cet écart est lié aux nombreux projets dans la file d'attente et pour lesquels il faut entre autres des ressources humaines des services et de l'extérieur afin de mener ces projets à bon port. Pour le SPEV, c'est l'évolution du Système d'information pour les ressources humaines qui est la raison essentielle de cet investissement. L'investissement à la Chancellerie concerne également un système d'information, celui de l'exécutif et du législatif SIEL, qui sera fonctionnel dans tous les cas pour la prochaine législature.

Concernant la DSI, les investissements 2018 sont nettement inférieurs au budget (28,10 mios contre 19,63 aux comptes). Une explication à ces chiffres peut se trouver dans le rapport de la CTSI sur les comptes informatiques 2018 : la CTSI relève une problématique de capacité à réaliser qui provient de différences de fonctionnement ou de culture entre les services et de difficultés à mettre des capacités à disposition des projets informatiques.

SP	Service	Budget	Comptes
045	SG-DIRH	3'700'000	3'327'292
046	DGMR	92'751'000	70'323'062
047	DSI	6'647'000	2'126'330
054	SPEV	724'000	2'619'230
050	Chancellerie	4'030'000	3'361'007
056	CCF	0	0
Total	DIRH	107'852'000	81'756'922

11.7 Département des finances et des relations extérieures

Commissaires : M. Pierre-André Pernoud, rapporteur
M. Stéphane Montangero

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré cinq séances à l'examen des comptes 2018 des divers services du DFIRE et de l'institution rattachée à ce dernier :

- Cour des comptes
- Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)
- Entretien groupé de l'Office des affaires extérieures (OAE), de Statistique-VD (Stat.VD) et du Secrétariat général (SG)
- Direction générale de la fiscalité (anciennement ACI et Registre foncier)
- Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

La sous-commission a pu obtenir tous les renseignements, documents et réponses aux questions posées. Elle remercie tous les chefs de service et les collaboratrices et collaborateurs du département pour leur disponibilité et leurs compétences.

2. Récapitulation des comptes 2018

a) Comparaison avec le budget 2018

	Charges	Revenus
Budget 2018	677'324'000	6'463'339'900
Comptes 2018	1'111'386'249	7'147'307'273
Différence en fr.	434'062'249	683'967'373
Différence en %	64,08%	10,58%

b) Comparaison avec le budget 2018, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2018	677'324'000	6'463'339'900
Crédits supplémentaires	6'356'500	3'783'400
Budget total 2018	683'680'500	6'467'123'300
Comptes 2018	1'111'386'249	7'147'307'273
Différence en fr.	427'705'749	680'183'973
Différence en %	62.56%	10.52%

L'augmentation des charges est de 427,7mios. Ce dépassement budgétaire s'explique principalement par des écritures de bouclément. Une augmentation des revenus est constatée à hauteur de 680,2 mios. Les crédits supplémentaires octroyés en 2018 au DFIRE représentent une augmentation des charges de 6,3 mios concernant essentiellement le SIPAL et une augmentation des revenus de 3,8 mios.

c) Comparaison avec les comptes 2017

	Charges	Revenus
Comptes 2017	877'687'755	7'010'034'175
Comptes 2018	1'111'386'249	7'147'307'273
Différence en fr.	233'698'494	137'273'097
Différence en %	26.63%	1.96%

On peut observer une augmentation des revenus de 137 mios. L'augmentation des charges de 233,7 mios du DFIRE résulte principalement des écritures de bouclage ainsi que des préfinancements gérés par le SAGEFI.

d) Comparaison du revenu net

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
Revenu net	6'035'921'023	5'786'015'900	6'132'346'420

Le revenu net diminue de 96,5 mios par rapport à 2017.

3. Reports de crédits

a) Reports de crédit 2017 sur 2018 pour un montant total de 3'937'200 fr.

Service publié	Montant	Description
051 SG-DFIRE	23'000	Publication 5 ^{ème} conférence sur le fédéralisme 2017
051 SG-DFIRE	3'000	Rapport annuel 2017 du CE au GC
052 DGF	30'000.	Mandats non réalisés
048 SIPAL	782'200	Travaux au Musée et jardins botaniques cantonaux
048 SIPAL	324'000	Financement des travaux d'aménagement extérieur du château cantonal et du parlement
048 SIPAL	40'000.00	Mandat de mise à jour du rapport 2015
048 SIPAL	2'435'000	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments
048 SIPAL	270'000	Subvention château de la Sarraz
052 DGF	30'000	Mandats non réalisés
059 CDC	70'000	Audits différés

b) Reports de crédits 2018 sur 2019 pour un montant total de 4'957'400 fr.

Service publié	Montant	Description
048 SIPAL	446'800	Travaux au Musée et Jardins botaniques cantonaux
048 SIPAL	222'300	Subvention château de la Sarraz
048 SIPAL	620'600	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments
048 SIPAL	180'000	Subvention Château de la Sarraz
048 SIPAL	3'487'700	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments

4. Remarques générales

L'exercice comptable 2018 fait apparaître un revenu net de 6.035 mrd, soit une diminution de revenu de 96,5 mios en comparaison des comptes 2017. Les comptes 2018 du DFIRE bouclent avec un revenu net de 249 mios supérieur au budget 2018.

La dette a atteint au 31.12.2018 la somme de 875 mios soit une progression de 50 mios. Cette croissance s'explique principalement par le versement d'une nouvelle tranche de recapitalisation de la Caisse de pension (180 mios) et la montée en puissance des investissements. La charge des intérêts reste négative (-12 mios) en raison d'intérêts rémunérateurs sur créances fiscales et des taux d'emprunt extrêmement bas.

Les responsables des services soulignent la qualité et la nécessité des formations SAP et MCH2 mises en place par le SAGEFI. Ce système se révèle précieux pour la gestion financière et l'élaboration du budget 2018.

5. Remarques de détail

051 Secrétariat général (SG)

Ce service publié comprend de façon consolidée le secrétariat général du DFIRE (SG), l'entité Statistique Vaud (STAT VD) ainsi que l'Office des affaires extérieures (OAE): sans complément d'information, cette organisation rend la lecture difficile étant donné la nature très différente des activités. L'ensemble des responsables était présent et le détail des informations demandées pour chacune des trois entités a été transmis aux commissaires. Par conséquent, les commentaires rédigés sous chaque entité ne concernent que chacune d'entre elles et non l'ensemble du service. La sous-commission rend attentifs les lecteurs au fait que cette ventilation en trois entités n'est pas visible en détail dans la brochure des comptes dans la mesure où ce document mentionne des données consolidées au niveau du service.

Secrétariat général, Office des affaires extérieures, Statistique Vaud

Les charges brutes pour l'ensemble du SG-DFIRE (y.c. OAE et Stat-VD) sont inférieures de 493'890 fr. aux comptes 2017. Les revenus régressent de 292'407 fr. comparativement aux comptes 2017.

Secrétariat général

Les dépenses nettes sont inférieures au budget de 5.058 mios.

3010 Les salaires du personnel sont inférieurs au budget en raison de postes non repourvus immédiatement et des remplacements de personnes aux salaires inférieurs au salaire médian, mais pratiquement équivalent aux comptes 2017

3132 L'utilisation du montant de la réserve stratégique budgétée à hauteur de 4.6 mios dépend fortement des projets initiés par le Conseil d'Etat. En l'occurrence un montant de 320'000 fr. a été attribué pour le financement de travaux au SIPAL, de 660'000 fr. lié aux dégâts des intempéries, de 180'000 fr. en faveur de la fondation du château de la Sarraz (le budget 2019 a été adapté).

3137 La nouvelle loi sur la TVA a comme conséquence le non assujettissement de ce service.

3160 Ce compte est soumis aux fluctuations des prix de l'énergie.

Office des affaires extérieures (OAE)

- 3130 Les participations financières aux conférences intercantionales gouvernementales sont proportionnelles à la population de chaque canton. Cela concerne la Conférence des gouvernements cantonaux (CDC), la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale et la Fondation ch. Les contributions au Conseil du Léman, à la Conférence Trans jurassienne (CTJ) au Centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI), ou encore au Comité régional franco-valdo-genevois (CRFG) sont fixes.
- 3132 Production de documents et d'argumentaires, frais de traduction et mandats pour échanges,
- 3631 Attribution au fonds du bilan de la part cantonale Interreg. Cette part est gérée par le Canton de Vaud alors que la gestion de la Contribution fédérale est assurée par la coordination régionale interreg à Neuchâtel.
- 4511 Le montant total des aides versées ne correspond pas forcément aux montants attribués, les versements étant alloués en fonction de l'avancement des projets, en plusieurs tranches.

Statistique Vaud

- 3030 Personnel auxiliaire pour la gestion d'enquêtes engagé selon les besoins avérés.
- 4250 Diminution des ventes de l'annuaire statistique et des publications numéris.

052 Direction générale de fiscalité (DGF)

L'administration cantonale des impôts représente une part extrêmement importante des comptes de l'Etat du point de vue des produits, mais il existe toutefois une marge d'incertitude, étant donné qu'ils subissent les effets de la conjoncture économique, même si certaines tendances sont prévisibles.

La DGF incite les contribuables que cela soit des personnes morales ou des personnes physiques à payer leur impôt rapidement, les déclarations par voie informatique remportent un franc succès. Une information auprès des jeunes citoyens a été mise sur pied pour les sensibiliser à leur devoir de contribuables, cela devrait permettre d'éviter des procédures néfastes aux deux parties.

L'entrée en vigueur de l'échange automatique des données génère des dénonciations spontanées non punissables avec des répercussions financières positives pour les comptes de l'Etat, car elle fait émerger bon nombre de biens jusqu'alors non déclarés à l'étranger.

L'évolution des contribuables se situe à hauteur de 2% par année et se situe aux alentours de 488'000 à ce jour.

Les charges sont inférieures de 1 mio comparativement aux comptes 2017.

Les produits sont supérieurs aux comptes 2017 de 158 mios. Soit une progression de 2.4% comparable à la progression des contribuables.

La comparaison de l'évolution des comptes montre, après épurement d'éléments exceptionnels et conjoncturels, une légère augmentation des revenus fiscaux.

L'entier des comptes du Registre foncier est totalement intégré dans la Direction générale de la fiscalité.

L'impôt sur les revenus et la fortune des personnes physiques laisse apparaître les constatations suivantes. Les effets exceptionnels représentent 352,6 mios, alors que ceux législatifs sont de 22,8 mios et ceux conjoncturels atteignent 167 mios.

Remarques spécifiques

- 3010 Compte inférieur au budget pour des raisons de recrutement de personnel spécialisé en suspens, car rare sur le marché.
- 3030 Essentiellement lié à des contrats en contrat à durée déterminée (CDD) pour le traitement des annonces spontanées.
- 3090 Les différentes formations sont maintenues à un niveau performant et les cours volontaires sont largement suivis.
- 3099 Ces montants sont proportionnels aux collaborateurs et intègrent également les cadeaux de départ ainsi que les décès les primes d'ancienneté.

- 3102 Fortement inférieur aux comptes et au budget lié au changement de modèle d'impression par le recto verso permet des économies massives.
- 3110 Matériel nécessaire pour équiper d'une manière convenable les postes de travail.
- 3120 Frais d'élimination des documents et d'archives.
- 3130 Cette rubrique est proportionnelle aux comptes 4002 impôts à la source.
- 3137 Taxe-Consultation du RF à distance. Emoluments.
- 3150 Mise à niveau du matériel et meuble de bureau lié à plusieurs regroupements et restructurations
- 3160 Economies liées en particulier à la fermeture des offices d'impôt de Morges et Payerne et du registre foncier de Cully.
- 3161 Renouvellement et changement du parc des photocopieurs.
- 3180 Provision pour débiteurs douteux, les risques sont toujours évalués à leur plus haut niveau, les critères de calculs sont idem à 2017.
- 3181 Pertes sur créance effectives durant l'exercice et à réception des actes de défauts de bien délivrés par les OP.
- 3400 Baisse du taux à hauteur de 0,125%.
- 4000 Les recettes 2018 sont supérieures de 38,8 mios par rapport aux comptes 2017 soit 1%.
- 4009 Impôts récupérés après défalcation : la nouvelle gestion des reprises des actes de défaut de biens a permis d'optimiser leur règlement.
- 4010 Baisse du taux d'imposition des entreprises au 1 01 2017 de 8,5 % à 8% il en résulte une régression de 29,5 mios en comparaison des comptes 2017.
- 4024 Un certain nombre de dossiers exceptionnels explique la progression positive en comparaison du budget 2017. Par contre, il en résulte une progression de 23,9 mios en regard des comptes 2017.
- 4033 Cette rubrique confirme les observations de la sous-commission par rapport aux comptes 2017.
- 4270 Amendes taxation d'office concernant environ 20'000 cas, l'objectif de la DGF étant de sensibiliser les citoyens confrontés à cette problématique.
- 4401 Intérêt des créances : cet intérêt est à hauteur de 3,5%, la progression de ce compte provient d'un suivi rigoureux des procédures de contentieux, de règlement de cas particuliers, et d'une augmentation des intérêts compensatoires des personnes physiques.

053 Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Les amortissements des investissements et la gestion de la dette sont gérés par le SAGEFI. Depuis l'année 2014, les amortissements des divers projets commencent dès la première dépense et sont calculés sur la base des montants effectivement dépensés et non plus sur la base du montant des décrets.

Les amortissements non planifiés à hauteur de 228,4 mios sont conséquents, ils concernent des objets informatiques, des subventions AF, des assainissements énergétiques des bâtiments, constructions des prisons des subventions communales ainsi que le CHUV.

Les préfinancements s'élèvent à 71 mios les plus importants sont les suivants :

- programme renforcement et diversification tissu économique 30 mios
- décret d'investissement numérique 30 mios

Les écritures de bouclage pour un montant de 204 mios concernent principalement :

- compensation aux communes / effet RIE3 : 23 mios
- amortissement des prêts aux transports publics : 24,1 mios
- remboursement de crédits de construction EMS et institution : 152 mios

Les amortissements non planifiés ont pour effet de dégager une marge de manœuvre non encore utilisée d'une quinzaine de millions.

La part au bénéfice de la BNS est difficilement programmable au vu du mode de répartition qui lui est défini au plan fédéral.

Remarques spécifiques

3010 Inférieur au budget en raison notamment de la future mise en œuvre de SAP 4 différée.

3030 Inférieur au budget par rapport aux besoins liés à SAP.

(Ces deux comptes ont servi à alimenter des crédits supplémentaires concernant les JOJ 2020 et la rénovation de la préfecture et de l'Office des poursuites de Cully.)

3130 Ce compte inclut notamment les frais bancaires et postaux.

3300 Amortissement en fonction des dépenses effectives, en principe d'une durée de 10 à 25 ans. Inférieur au budget au vu du retard pris par certains projets pour des raisons administratives.

3321 Amortissement non planifié pour un montant de 15,4 mio concernant des objets informatiques.

3401 Inférieur au budget lié au renoncement de réaliser un emprunt public en 2018.

3419 Gain ou pertes de change sur monnaies étrangères : ce poste n'est jamais budgété, car ces fluctuations résultent de la différence entre le taux du jour appliqué par la banque et le taux hebdomadaire inscrit dans SAP.

3612 Compensation des pertes financières des communes liées à la RIE III (motion Mischler).

3499 Charges d'intérêts négatifs facturés par la BCV, entre autres.

3636 Remboursement d'emprunts échus contractés par des institutions garanties par l'Etat (EMS) et institutions

3661 Ces amortissements non planifiés génèrent une diminution des charges pérennes.

4402 Placements financiers.

4600 Part vaudoise aux revenus de l'impôt anticipé de la confédération, inférieur au compte 2017

048 Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

D'une manière globale, le SIPAL est un service dont la nature des charges est variable. Par conséquent, le recours fréquent aux crédits supplémentaires est considéré comme normal, compte tenu du nombre substantiel de variations entre le budget et les comptes. Les commissaires de la sous-commission ont pu avoir accès et contrôler la liste complète des opérations.

La stratégie de gestion et d'acquisition des immeubles de l'Etat est de conserver les immeubles destinés aux missions de l'Etat en propriété et d'acquiescer tant que faire se peut les immeubles en location. Ce qui devrait avoir pour conséquence une meilleure maîtrise des charges.

Les charges sont supérieures de 2,6 mio par rapport aux comptes 2017. Les revenus sont supérieurs de pratiquement 1 mio par rapport aux comptes 2017.

Remarques spécifiques

3010 Montant inférieur aux comptes et au budget lié à des vacances de postes, voire des départs non programmables.

3030 Charge largement supérieure aux comptes et au budget concernant l'engagement de personnel auxiliaire pour les chantiers archéologiques et la CADEV. Ce dépassement est compensé par plusieurs crédits supplémentaires totalement compensés et validés par le Conseil d'Etat ainsi que la commission des finances.

3102 Plusieurs publications liées aux divers chantiers et projets d'envergure gérés par le SIPAL.

3104 Comptabilisation des achats de la CADEV, destinés à la production ou à la vente de matériel scolaire. Les ventes se font au prix coûtant. Les acquisitions se font principalement tous les quatre ans via des marchés publics.

La CADEV imprime également des imprimés pour l'ECA, les retraites populaires, etc. et travaille avec une quinzaine d'ETP fixe et une cinquantaine d'emplois auxiliaire.

- 3120 Le prix du mazout et du gaz retenu pour la détermination du budget était supérieur à celui réellement payé. Un suivi de l'assainissement des bâtiments et de l'impact envers les économies d'énergie fait l'objet d'une attention particulière. Augmentation de surface en comparaison des comptes 2017.
- Un certain nombre de recours sont encore pendant concernant les taxes d'évacuation des eaux claires et eaux usées de bâtiments volumineux.
- 3132 Montants fortement influencés par l'intensité des chantiers concernant plusieurs sites archéologiques.
- 3137 Décalage temporel des facturations communales.
- 3134 Rabais exceptionnel ECA (15%).
- 3144 L'entretien des bâtiments correspond à 0.7 % de la valeur ECA du parc immobilier, ce qui est légèrement inférieur au taux de la Confédération pour comparaison. Prise en charge de travaux dans d'autres départements et services tant que faire se peut, le solde étant pris en charge par de multiples crédits supplémentaires gérés par ce compte.
- 3706 Le SIPAL octroie et contrôle les subventions fédérales pour les travaux de restauration des monuments historiques et des fouilles archéologiques. Convention fédérale pour la période 2016-2020. Ces subventions peuvent atteindre au maximum 20% de la part cantonale et 20% de celle fédérale.
- 3635 Subvention en faveur du château de la Sarraz de 180'000 fr.
- 4309 Augmentation du volume produit par le Centre d'édition de la CADEV ainsi que des prestations facturées par le SIPAL à des tiers. Refacturation des auxiliaires en archéologie à des privés. Le budget 2019 a été adapté.
- 4472 Refacturation des logements des concierges:(Marcelin, Grange-Verney, Gymnases).

059 Cour des comptes

Les charges sont inférieures de 128'000 fr. par rapport aux comptes 2017. La sous-commission peut constater l'extrême stabilité des comptes de la Cour des comptes

- 3010 Le poste de directeur d'audit est resté vacant.
- 3030 Le but est de former des stagiaires, par contre cela se révèle ardu au vu de la complexité des audits.
- 3090 Le coût des cours de perfectionnement a été moins onéreux que budgété, suite à la participation à des cours gratuits organisés par des pairs.
- 3100 Matériel fourni par la CADEV.
- 3160 Location d'une place de parc supplémentaire.
- 3161 Location photocopieuse.

6. Dépenses d'investissements 2018

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2018	25'005'200	2'702'000	22'303'200
Comptes 2018	30'536'772	11'759'352	18'777'420
Ecart	5'531'572	9'057'352	-3'525'780

Dépenses nettes par Service publié (SP)

SP	Service	Budget	Comptes
051	SG-DFIRE	0	0
052	DGF	2'300'000	2'250'738
053	SAGEFI	0	0
048	SIPAL	20'300'200	16'526'682
059	CC		
Total	DFIRE	22'303'200	18'777'420

Récapitulation des éléments les plus impactant.

SIPAL

I.000138.02 Château cantonal St-Maire Lausanne
 148.03 Bât. Perrégaux Reconstruction
 156.01 CC3 entretien bâtiment.
 Acquisition immeuble

I.000224.02 Payerne Gare 45
 000313.03 Orbe EPO Infrastructures
 000315.03 Synathlon

DGF

I.000204.01 Registres de l'ACV-RCPERS, RCEnt, SITI.
 204.02 Registres de l'ACV-applic. des communes
 365.02 Désengagement du Host-fiscalité-tax. PM

Crédits d'investissements à boucler

N° d'EOTP	Désignation	N° d'EMPD	Date du décret	Montant du décret
DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES				
Service des immeubles, du patrimoine et de la logistique				
I.000138.02	Château cantonal	212.2015	28 04 2015	20'712'000
I.000138.01	CE - Château St-Maire Conservation+rest.	411.2011	15.11.2011	2'255'000
1.000220'01	EPO colonie ass. Énergétique	001 2012	11 12 2012	1'337'000
1.000.224.01	Parcelle 1223 Payerne	342.2010	14.12.2010	2'200'000
1.000.224.02	Surélévation bâtiment 45 Payerne	128.2013	25.03.2014	3'890'000
1.000.315.02	Synathlon Dorigny	104.2014	03.12.2013	3'000'000
I.000154.01	Gymnase d'Yverdon, assainissement	056.2008	20.05.2008	18'400'000
I.000155.01	EPCL Vallée Jeunesse Lsne Ass.énerg.	320.2010	05.10.2010	5'684'000
1.000.315.03	Synathlon Dorigny	244.2015	06.10.2015	12'475'000
I.000189.01	CLE Epalinges Ass.énergétique	001.2012	11.12.2012	11'950'000
I.000217.01	Prison du Bois-Mermet Lsne Ass.énerg.	001.2012	11.12.2012	1'810'000
1.000.379.01	Acqu. Parcelle 9479 Payerne cofinancé FR	189.2014	31.03.2015	1'700'000
I.000230.01	Pl. du Château 6 Lsne Transformation	457.2012	12.06.2012	1'951'000
I.0082216.01	EPSIC Lausanne Ass.énergétique	001.2012	11.12.2012	9'120'000
I.0002219.01	EPO Pénitencier Bochuz Orbe	001.2012	11.12.2012	2'117'000

Les objets du SIPAL seront bouclés durant l'année 2018.

S'agissant des objets de la DGF dont la gestion est garantie par la DSI, les dossiers devraient être bouclés en 2018.

Direction générale de la fiscalité

I.000204.01	Registre de l'ACV-RCPERS, RCE -040.2013	19.03.2013	7'200'000
I.000204.02	Registre de l'ACV-application des communes - 040.2013	19.03.2013	2'100'000

11.8 Ordre judiciaire vaudois

Commissaires : M. Serge Melly
M. Nicolas Glauser, rapporteur

057 Ordre judiciaire vaudois

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission ont rencontré M. Eric Kaltenrieder, Président du tribunal cantonal, Mme Valérie Midili, secrétaire générale et M. Benoit Duc, responsable financier, pour l'examen des comptes 2018. Les commissaires ont reçu toutes les informations nécessaires à l'analyse des comptes et ils remercient ces personnes pour leur collaboration et leur disponibilité.

2. Récapitulation des comptes 2018

a) Comparaison avec le budget 2018

	Charges	Revenus
Budget 2018	154'559'500	86'501'500
Comptes 2018	151'536'778	89'827'927
Différence en fr.	-3'022'722	3'326'427
Différence en %	-1.96%	3.85%

b) Comparaison avec le budget total 2018, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2018	154'559'500	86'501'500
Crédits supplémentaires	230'000	680'000
Budget total 2018	154'789'500	87'181'500
Comptes 2018	151'536'778	89'827'927
Différence en fr.	-3'252'722	2'646'427
Différence en %	-2.10%	3.04%

c) Comparaison avec les comptes 2017

	Charges	Revenus
Comptes 2017	150'257'255	86'658'105
Comptes 2018	151'536'778	89'827'927
Différence en fr.	1'279'523	3'169'822
Différence en %	0.85%	3.66%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
Charge nette	61'708'851	68'058'000	63'599'150

3. Reports de crédits

a) Reports de crédits 2017 sur 2018

Néant

b) Reports de crédits 2018 sur 2019

Service publié	Montant	Description
057 OJV	30'000	Achat de mobilier non réalisé en 2018

4. Remarques générales

La charge nette de ce service est inférieure de 6.3 mios par rapport au budget, ceci grâce à une diminution de charges de 3 mios et des revenus supplémentaires de 3.3 mios.

Remarques supplémentaires

Groupe 30	Diminutions des charges de personnel liées à des remboursements supérieurs (allocation maternité, assurance maladie et accident).
3130.1	Augmentation due à la croissance des affaires dans les offices des poursuites et faillites.
3135.2	Les frais de placement des mineurs sont en baisse constante depuis plusieurs années.
3160	Diminution due à des remboursements importants d'acompte de charges pour le site de Longemalle à Renens.
3199.1	En constante augmentation depuis 2011, ce poste semble avoir atteint le plafond.
4210	Reflet de l'activité soutenue des différents offices.
4260	Les émoluments des tribunaux diminuent de 0.7 mio. Cette diminution est principalement due à la baisse des émoluments de la Cour civile du Tribunal cantonal. En effet, cette cour arrive au terme de la liquidation des dossiers de l'ancienne procédure (CPC-VD), qui générait des recettes significatives.

5. Investissements

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2018	1'500'000	0	1'500'000
Comptes 2018	2'279'599	0	2'279'599
Écarts	779'599	0	779'599

11.9 Secrétariat général du Grand Conseil

Commissaires Mme Claire Richard, rapportrice
M. Alberto Cherubini

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Notre sous-commission a rencontré M. Igor Santucci, secrétaire général, ainsi que M. Sylvain Jaquenoud, secrétaire général adjoint. Nous les remercions très vivement pour les informations claires et détaillées fournies et les réponses précises apportées à nos questions.

2. Récapitulation des comptes 2018

a) Comparaison avec le budget 2018

	Charges	Revenus
Budget 2018	8'469'900	34'000
Comptes 2018	7'824'644	18'136
Différence en fr.	-645'256	-15'864
Différence en %	-7,62%	-46.66%

b) Comparaison avec le budget 2018, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2018	8'469'900	34'000
Crédits supplémentaires	0	0
Budget total 2018	8'469'900	34'000
Comptes 2018	7'824'644	18'136
Différence en fr.	-645'256	-15'864
Différence en %	-7.62%	-46.66%

c) Comparaison avec les comptes 2017

	Charges	Revenus
Comptes 2017	8'072'521	26'896
Comptes 2018	7'824'644	18'136
Différence en fr.	-247'877	-8'760
Différence en %	-3.07%	-32.57%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
Charge nette	7'806'508	8'435'900	8'045'626

3. Reports de crédits

a) 2017 sur 2018

Néant.

b) 2018 sur 2019

Néant.

4. Remarques sur les comptes

3090 Le poste Formation et perfectionnement du personnel a été moins utilisé que prévu. Après une année 2017 particulièrement chargée (emménagement dans le nouveau Parlement et changement de législature), le personnel a préféré surseoir une année à certaines formations, notamment certifiantes, afin de reprendre son souffle.

3054 Excédent dû à la nouvelle imputation dans ce compte des charges sociales liées aux indemnités des députés. Baisse en conséquence du compte 3050, où étaient précédemment imputées ces charges.

3110 Notamment achat de mobilier pour la terrasse du Parlement.

3153 Prestations assurées par la Direction des systèmes d'information (DSI), qui n'a pas transmis de facture à ce sujet. La baisse de ce poste est programmée au cours des deux prochains exercices en raison de l'arrivée de Bleu Siel.

4472 Politique de location du Parlement et de sa buvette assez restrictive.

5. Dépenses d'investissement

Néant.

Sujet de l'ordre du jour 17

18_POS_082, conclusions de la comm. (classement), appel nominal

Type de point	Vote
Durée du point	01:17:37
Heure de début et d'arrêt du point	16:06:01 -
Conclusion du vote	
Résultat du vote	Oui
Résultat global des votes	68 Oui 17 abst. 38 Non

Résultat individuel

Nom	Prénom	Groupe	Résultat du vote
Ravenel	Yves	UDC	Non
Meienberger	Daniel	PLR	abst.
Betschart	Anne Sophie	SOC	Oui
Vuilleumier	Marc	EP	Oui
Rydlo	Alexandre	SOC	Oui
Glardon	Jean-Claude	SOC	Oui
Sordet	Jean-Marc	UDC	abst.
Suter	Nicolas	PLR	Non
Sonnay	Eric	PLR	Non
Durussel	José	UDC	Non
Meyer Keller	Roxanne	SOC	Oui
Bouverat	Arnaud	SOC	Oui
Cachin	Jean-François	PLR	Non
Germain	Philippe	PLR	Oui
Carvalho	Carine	SOC	Oui
Aminian	Taraneh	SOC	Oui

Simonin	Patrick	PLR	Non
Cherbuin	Amélie	SOC	Oui
Vuillemin	Philippe	PLR	Non
Baux	Céline	UDC	
Cuendet Schmidt	Muriel	SOC	Oui
Mayor	Olivier	VER	Oui
Mischler	Maurice	VER	Oui
Cherubini	Alberto	SOC	Oui
Melly	Serge	AdC	Oui
Mottier	Pierre-François	PLR	Non
Cuérel	Julien	UDC	Non
Radice	Jean-Louis	AdC	abst.
Rezso	Stéphane	PLR	Non
Zwahlen	Pierre	IND	Oui
Miéville	Laurent	V'L	abst.
Christen	Jérôme	AdC	Oui
Pahud	Yvan	UDC	Non
Induni	Valérie	SOC	Oui
Glayre	Yann	UDC	Non
Mojon	Gérard	PLR	Oui
Byrne Garelli	Josephine	PLR	Non
Roulet-Grin	Pierrette	PLR	Oui
Rey-Marion	Aliette	UDC	abst.
Echenard	Cédric	SOC	Oui
Paccaud	Yves	SOC	Oui
Gfeller	Olivier	SOC	Oui
Jungclaus Delarze	Susanne	VER	Oui

Riesen	Werner	UDC	Non
Favrod	Pierre-Alain	UDC	Non
Dubois	Carole	PLR	Non
Schaller	Graziella	V'L	abst.
Luccarini	Yvan	EP	Oui
Gay	Maurice	PLR	
Genton	Jean-Marc	PLR	Non
Rime	Anne-Lise	PLR	Oui
Romano-Malagrifa	Myriam	SOC	Oui
Berthoud	Alexandre	PLR	Oui
Dessemontet	Pierre	SOC	Oui
Gaudard	Guy	PLR	Non
Dubois	Thierry	UDC	Non
Dolivo	Jean-Michel	EP	Oui
Buclin	Hadrien	EP	Oui
Treboux	Maurice	UDC	abst.
Marion	Axel	AdC	abst.
Ruch	Daniel	PLR	Non
Masson	Stéphane	PLR	Non
Neumann	Sarah	SOC	Oui
Petermann	Olivier	PLR	Non
Joly	Rebecca	VER	Oui
Courdesse	Régis	V'L	abst.
Gross	Florence	PLR	Oui
Chevalley	Christine	PLR	abst.
Attinger Doepper	Claire	SOC	Oui
Luisier Brodard	Christelle	PLR	abst.

Develey	Daniel	PLR	Non
Chevalley	Jean-Rémy	PLR	Oui
Glauser Krug	Sabine	VER	Oui
Aschwanden	Sergei	PLR	Non
Meldem	Martine	V'L	abst.
Desarzens	Eliane	SOC	Oui
Croci Torti	Nicolas	PLR	abst.
Ferrari	Yves	VER	Oui
Volet	Pierre	PLR	Non
Pernoud	Pierre-André	UDC	Non
Weissert	Cédric	UDC	Non
Démétriadès	Alexandre	SOC	Oui
Richard	Claire	V'L	Oui
Buffat	Marc-Olivier	PLR	Non
Bolay	Guy-Philippe	PLR	Oui
Cornamusaz	Philippe	PLR	Non
Wüthrich	Andreas	VER	Oui
Schelker	Carole	PLR	Non
Bezençon	Jean-Luc	PLR	
Pointet	François	V'L	abst.
Chevalley	Jean-Bernard	UDC	Non
Zünd	Georges	PLR	Oui
Deillon	Fabien	UDC	Non
Evéquo	Séverine	VER	Oui
Montangero	Stéphane	SOC	Oui
Neyroud	Maurice	PLR	Oui
Butera	Sonya	SOC	Oui

Schwaar	Valérie	SOC	Oui
Cardinaux	François	PLR	Non
Cretegny	Laurence	PLR	abst.
Balet	Stéphane	SOC	Oui
Fuchs	Circé	AdC	Oui
Chapuisat	Jean-François	V'L	Oui
Thuillard	Jean-François	UDC	Non
Ducommun	Philippe	UDC	Non
Blanc	Mathieu	PLR	abst.
Nicolet	Jean-Marc	VER	Oui
Chollet	Jean-Luc	UDC	Non
Jaquier	Rémy	PLR	
Ryf	Monique	SOC	Oui
Mahaim	Raphaël	VER	Oui
Tschopp	Jean	SOC	Oui
Räss	Etienne	VER	Oui
Schwab	Claude	SOC	Oui
Romanens	Pierre-André	PLR	abst.
Gander	Hugues	SOC	Oui
Probst	Delphine	SOC	Oui
Thalmann	Muriel	SOC	Oui
Bettschart-Narbel	Florence	PLR	Oui
Lohri	Didier	VER	Oui
Freymond	Sylvain	UDC	Non
Porchet	Léonore	VER	Oui
Venizelos	Vassilis	VER	Oui
van Singer	Christian	VER	Oui

Bovay	Alain	PLR	Non
Jaccoud	Jessica	SOC	Oui
Jaccard	Nathalie	VER	Oui